هكذا من الأصل

TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11319 DERNIÈRE ÉDITION DIMANCHE 21-LUNDI 22 JUIN 1981

LE MONDE DIMANCHE

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

3,80 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr. ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 f. ; U.S.A., 95 cents ; Yougoslavie, 36 din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS CEDEX 09 C.C.P. 4207-23 PARIS Télex Paris n° 650572 Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

M. Suzuki à Paris

C'est par Paris, à première vue l'étape la plus difficile pour lui, que le premier ministre japonais, M. Zenko Suzuki, a terminé son voyage en Europe qui l'a conduit à visiter successivement Bonn, Rome, Bruxelles (où il a rencontré le président de la Commission européenne), Londres, La Haye, avant d'être reçu vendredi par MM. François Mitterrand et Pierre Mauroy.

Du côté japonais, on ne pouvait se faire aucune illusion sur la détermination des nouveaux dirigeants français à ne pas laisser le commerce extérieur français « enfoncé par la concurrence japonaise », pour reprendre les termes employé par M. Mitterrand à la télévision nippone. Quelle que soit la volonté des socialistes de rester fidèles au libre-échange, on ne peut leur demander de se montrer plus royalistes que le roi. Le précédent président de la République n'avait pas hésité, à l'automne dernier, de s'engager personnellement à maintenir le contingentement de fait des importations de voitures japonaises en France à 3 % du marché national, protection qui n'existe nulle part ailleurs en Europe (à l'exception de l'Italie), comme en témoigne la formidable progression des ventes d'automobiles « made in Japan » en Allemagne, Grande-Bretagne, etc.

Cependant, la visite de M. Suzuki à Paris aura certainement eu des résultats positifs qui vont au-delà de la décision de mettre en place les deux commissions (l'une sur la promotion des échanges commerciaux et l'autre sur la coopération industrielle) dont la création avait été annoncée en mars de hier, et auxquelles s'ajoutera, à la demande de M. Suzuki, un comité des sages chargé d'étudier les perspectives à long terme des relations économiques entre les deux pays, le tout devant être complété par l'envoi en France, au mois d'octobre prochain, d'une nouvelle et importante mission du keidanren (patronat japonais).

« J'admire votre pays, mais j'ai la charge du mien », a dit à son hôte M. Mitterrand, qui a accepté l'invitation de se rendre à Tokyo. La visite, qui sera la première encore jamais faite par un président de la Ve République au Japon, devrait avoir lieu en 1982, a indiqué le porte-parole de l'Elysée. L'« admiration » manifestée par M. Mitterrand mériterait à peine d'être relevée tant elle participe d'un sentiment aujourd'hui largement partagé, si précisément elle n'émanait pas d'un homme élu sur un programme dans lequel on pourrait voir, en première analyse tout au moins, comme le contre-pied des normes japonaises, notamment pour la durée du travail.

L'obsession des dirigeants de l'empire du Soleil-Levant est de prévenir toute réaction brutale de défense qui mettrait en cause les courants commerciaux dont profite l'industrie de leur pays. « Nous ne saurions accepter la poursuite de l'actuel déséquilibre des échanges franco-japonais », a déclaré M. Mauroy.

M. Suzuki a voulu montrer qu'il comprenait parfaitement l'état d'esprit de ses interlocuteurs, en déclarant au cours de la conférence de presse qu'il a donnée avant son départ : « Je suis conscient des effets nocifs que pourraient avoir sur les économies européennes des exportations torrentielles de produits japonais, lesquelles à la longue ne permettraient pas aux gouvernements intéressés de rester attachés au principe du libre-échange. »

Le Parlement iranien se prononce sur la déchéance de M. Bani Sadr

Des milliers de manifestants ont réclamé la « mise à mort » du chef de l'État

Tout indiquait, samedi matin 20 juin, que le sort de M. Bani Sadr était scellé : on s'attendait que le Parlement déclare le président « incompétent » à l'issue de ses travaux, qui devaient se poursuivre dimanche. C'est après ce vote que l'imam Khomeiny signera le décret destituant formellement M. Bani Sadr de ses fonctions de président de la République.

Dans la journée de samedi, des milliers de manifestants ont réclamé sa destitution en défilant devant le Parlement iranien.

De notre envoyé spécial

Téhéran. — Le débat sur la motion recommandant la déchéance du chef de l'Etat avait repris samedi matin, et tandis qu'il se poursuivait des manifestations tumultueuses se déroulaient devant les grilles du Majlis (Parlement) : « *Bani Sadr, rentre chez toi à Paris !* », « *Exécutez le nouveau chah !* », scandaient alternativement une foule d'une dizaine de milliers de personnes. Des manifestants brandissaient des pancartes exhibant une caricature du président de la République coiffé d'une couronne impériale dont le sommet est frappé de l'étoile de David. D'autres portaient à bout de bras un cercueil recouvert du drapeau national, symbole des martyrs de la guerre. « *A mort, traître !* », hurlaient les manifestants.

En effet, M. Bani Sadr a été accusé, vendredi, d'avoir été responsable des premières défaites de l'armée iranienne. L'ayatollah Khamenei, dans son sermon vendredi, avait indiqué que, malgré les renseignements reçus sur l'offensive irakienne deux mois avant qu'elle ne se produise, M. Bani Sadr — alors commandant en chef des forces armées — n'avait pris aucune mesure défensive, laissant les frontières dégarnies.

C'est dans un climat de parfaite sérénité, qui tranchait avec la bruyante agitation qui régnait aux portes du Parlement, que les députés ont entamé leurs débats. Il avait été décidé que les deux camps, partisans ou adversaires du chef de l'Etat, auraient chacun cinq heures au total pour exposer leurs thèses. Cependant les amis et les alliés de M. Bani Sadr, les « libéraux » (terme péjoratif ici pour désigner la droite), ont boycotté la séance, comme le président de la République, qui a, en principe, le droit de se défendre devant l'Assemblée.

Les débats étant radiodiffusés en direct, certains reprochent à M. Bani Sadr et à ses députés qui se sont réfugiés dans la clandestinité, de ne pas profiter de cette tribune pour s'adresser au peuple. Mais n'auraient-ils pas été agressés, ou pour le moins arrêtés, s'ils s'étaient présentés à l'Assemblée ? La Constitution iranienne, en effet, ne prévoit aucune immunité pour les parlementaires et le président de la République.

ERIC ROULEAU.

(Lire la suite page 3.)

La nouvelle Assemblée nationale se réunira le 2 juillet

Le P.C. estime avoir sa place au gouvernement

M. Mitterrand devait s'entretenir, dimanche dans la soirée, en ayant connaissance des résultats du second tour des élections législatives, avec M. Mauroy et quelques autres responsables du P.S. des dispositions à prendre en ce qui concerne la composition du gouvernement, l'organisation de la majorité parlementaire, le calendrier des premiers travaux de l'Assemblée, qui se réunira le 2 juillet.

Le parti communiste estime toujours que sa participation au gouvernement serait utile, et le R.P.R. se préoccupe de savoir comment il exercera son rôle d'opposition.

La composition du gouvernement ne devrait pas être, pour l'essentiel, gravement affectée par les résultats du second tour. M. Pierre Mauroy reste à son poste ainsi que les titulaires de ministères qui incarnent l'équilibre des tendances au sein du parti socialiste. Un problème s'est posé avec le désir de M. Gaston Defferre de rester au ministère de l'intérieur et de la décentralisation alors qu'il avait été initialement prévu de lui confier, après l'intermède gouvernemental, la présidence de l'Assemblée nationale. Quant aux rumeurs relatives à la démission de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, elles ont été aussitôt démenties par M. Mauroy.

L'entrée de ministres communistes au gouvernement ne se pose plus dans les mêmes termes dès lors que les socialistes pouvaient espérer avoir à eux seuls la majorité absolue à l'Assemblée nationale. Il ne s'agit plus de payer le prix de l'apport nécessaire du P.C.F. à la majorité parlementaire, mais, éventuellement en faveur de l'union de la gauche que M. Mitterrand n'a jamais reniée et auquel certains dirigeants socialistes, notamment les animateurs du CERES, restent très attachés.

La réponse dépend de l'évaluation des avantages et des risques de l'opération. Les fondateurs du P.S. peuvent y trouver l'occasion de souligner symboliquement le maintien d'une ligne défendue, avec des hauts et des bas, depuis le congrès d'Epinay de 1971 et de lier durablement à leur entreprise un parti communiste désormais affaibli. A l'inverse, les nouveaux dirigeants du pays seront sensibles aux préventions que peut susciter l'accès au pouvoir des communistes. Ils se préoccupent surtout de l'effet produit à l'extérieur, moins du côté américain — où l'on paraît en prendre son parti tout en s'inquiétant du risque de contagion dans les pays européens moins « sûrs » que la France — que du côté arabe.

La réponse dépend, aussi, des communistes eux-mêmes selon qu'ils acceptent ou non les conditions posées par le P.S. touchant à la durée et au respect de leur engagement gouvernemental et à la révision de leurs positions de politique extérieure. Selon, enfin, la tournure du débat qui va s'ouvrir dans leurs rangs.

ANDRÉ LAURENS.

(Lire la suite page 10.)

POINT

Le succès opportun d'Ariane

Après le succès de Noël (1979) et l'échec de la Pentecôte (1980), le troisième temps fort du programme Ariane aura été le « out » de juin 1981. La mise en orbite de deux satellites par le troisième exemplaire de la fusée européenne a fait pousser à tous les participants au programme un immense soupir de soulagement.

En particulier chez ceux qui se sentaient écrasés des plus lourdes responsabilités : les ingénieurs de la Société européenne de propulsion dont le moteur Viking, considéré comme très sûr, avait connu au tir précédent une panne inattendue mais fatale. Soulagement aussi chez les dirigeants de l'Agence spatiale européenne et du Centre national d'études spatiales qui savaient le poids politique du succès ou de l'échec.

Un échec n'eût certes pas été, en principe, irrémédiable, puisqu'un quatrième tir était et reste prévu en octobre prochain. Mais deux mois après que le monde entier eut admiré le vol parfait de la navette spatiale américaine — un engin autrement complexe qu'Ariane, — une seconde défaillance du lanceur européen aurait porté un coup très dur à l'image de marque de l'Europe spatiale, à son industrie, à son avenir.

Le succès du 19 juin arrive, au contraire, à l'instant le plus favorable. Il « qualifie » le lanceur, c'est-à-dire qu'il le déclare apte au service opérationnel, au moment où il devient clair que les satellites sont le moyen le moins onéreux, pour le tiers-monde, de se doter des réseaux de téléphone et de télévision nécessaires à son développement. Au moment plus précis où les pays arabes, au sein de l'organisation Arabsat, font appel à un constructeur du Vieux Continent — l'Aérospatiale — français de surcroît et architecte d'Ariane, pour leur fournir un tel système de satellites. Au moment encore où la navette spatiale américaine donne des inquiétudes, non plus techniques mais commerciales, à ses futurs clients. Au moment, enfin, où l'Union soviétique, par un essai spectaculaire et par une déclaration du président Brejnev, indique que son programme spatial va connaître de nouveaux développements.

(Lire page 18.)

Le Monde publiera la semaine prochaine une étude d'ALAIN JACOB, ancien correspondant à Pékin :

Une Chine sans illusions

AU JOUR LE JOUR

Eurêka !

Pour régler la question des prisons, des militants toulousains ont réclamé, lors d'une brève « occupation » du siège du P.S. local, une amnistie totale et la libération des quarante-trois mille personnes détenues en France sans distinction de race, de classe ou de crime.

C'est une excellente idée qu'on peut étendre à d'autres domaines. Pour supprimer le chômage, il n'y a qu'à donner du travail à tous les chômeurs. Pour améliorer nos ventes à l'étranger, il n'y a qu'à exporter plus. Pour enrayer la faim dans le monde, il suffit de nourrir les affamés.

Et pour cesser d'être stupide, il n'y a qu'à devenir intelligent.

BRUNO FRAPPAT.

ANTHROPOPHAGIE, SACRIFICES HUMAINS ET IMMORTALITÉ

Cherchant qui dévorer...

par HENRI FESQUET

Le thème du cannibalisme fait irruption fréquemment dans l'actualité : avec le livre de Jacques Attali, l'Ordre cannibale, *puis avec l'ex-empereur Bokassa, soupçonné de se nourrir de chair d'homme, et enfin avec un fait divers.*

A première vue, quoi de plus aberrant que l'anthropophagie, de plus excentrique, de plus étranger à nos préoccupations d'Occidentaux ? Répugnant pour la sensibilité, de moins en moins pratiqué, le cannibalisme offrirait surtout un intérêt historique pour les ethnologues ou les psychologues (1). Les gens dits civilisés se contentent d'afficher leur mépris ou leur indignation devant des coutumes aussi barbares. Un tel réflexe est ambigu ; il n'est en tout cas pas exempt de racisme. Les civilisations primitives n'ont pas moins de vertus que les autres : ce ne sont pas les mêmes, voilà tout.

Si l'on en croit Claude Lévi-Strauss, il existe deux types de sociétés : celles qui dévorent leurs ennemis pour les empêcher de nuire ou pour s'emparer des forces par eux détenues, et les sociétés qui choisissent la solution inverse en les expulsant et en les retranchant, à temps ou à vie, du monde extérieur, c'est-à-dire, en fait, en portant atteinte à leur intégrité physique et morale. « *Le comble de l'absurdité,* poursuit l'auteur de *Tristes tropiques, serait de croire que nous avons ainsi accompli un grand progrès spirituel.* »

Tel qui ne supporte pas l'idée de goûter à la chair humaine ou de manger un animal domestique aimé s'accommode de la responsabilité d'un camp de la mort ou des chambres de torture. Les Australiens à qui il est arrivé parfois de manger leurs enfants sont-ils pires que les nazis qui tannaient des peaux humaines pour en faire des articles de bureau ?

(1) De nos jours, pour autant qu'on le sache, le cannibalisme est encore pratiqué dans certaines tribus de l'Oubangui (Afrique), avec une connotation de gourmandise, ainsi qu'aux îles Salomon (Mélanésie), aux îles Marquises (Nouvelle-Guinée), aux îles Fidji, en Nouvelle-Zélande, à Sumatra, etc. Au Cambodge et au Vietnam, si l'on en croit Jacques Attali, on fait avorter des femmes à sept mois de grossesse pour donner le fœtus à manger aux cadres supérieurs.

(Lire la suite page 17.)

LE CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LÉGER

Les séraphins des temps modernes

« Léger n'était pas un peintre de Vendredi saint, c'est un peintre de tous les jours, mais surtout du dimanche matin, du 1er mai et du 14 juillet. Un peintre du Vel' d'Hiv' et du Palais d'été. » Ainsi parlait Prévert de cet artiste qui passait pour un primitif des temps modernes (des temps à venir, rectifiait-il) et un imagier des loisirs et des spectacles populaires. Léger a peint des cyclistes au repos, des machines en marche, de la ferraille ornée de rivets et de boulons. Parmi les pionniers de l'art contemporain, il fut l'un des premiers à intégrer le monde mécanicien. Le premier à donner au travail une expression plastique monumentale.

Le Centre Georges-Pompidou évoque le centenaire de sa naissance (en 1881, à Argentan) avec une modeste exposition limitée aux dessins d'objets des années 1928-1934, avec la publication du catalogue Léger des collections nationales : soit vingt peintures et quinze aquarelles. Mais c'est à Biot qu'il faut aller, si l'on veut parcourir en cent œuvres prêtées notamment par les musées français et étrangers, la trajectoire de ce grand Normand roux, aux moustaches carrées, aux épaules carrées, au dessin carré, qui soudain s'est mis à inventer une esthétique du rude et du dur, sans sentimentalité, ni anecdote. Son maître en ces années de « révolution » cubiste du début du siècle étant également un peintre inattendu : David le néo-classique, David que lui fit découvrir au Louvre le Douanier Rousseau !

Contrairement à d'autres, qui ont affirmé leur originalité dès le départ, Léger a mis de longues années à découvrir la sienne.

JACQUES MICHEL.

(Lire la suite page 19.)

AFRIQUE

LE CONFLIT SAHARIEN

La Libye amorce à l'O.U.A. un revirement en faveur du Maroc

A cinq jours de l'ouverture, à Nairobi, du sommet de l'O.U.A., le colonel Kadhafi lance une vigoureuse offensive diplomatique et amorce un rapprochement avec tous ses adversaires du monde arabe, à l'exception de l'Egypte. Il se montre particulièrement conciliant dans l'affaire saharienne, semblant amorcer un revirement au profit du Maroc et un « lâchage » du Polisario. Cette attitude, si elle n'était pas purement circonstancielle, pourrait modifier profondément les données de la crise.

Au Tchad, en revanche, la politique libyenne d'intervention ne semble nullement modifiée. L'aviation de Tripoli est intervenue à plusieurs reprises, au cours des derniers jours, dans la région d'Arba, à une soixantaine de kilomètres de la frontière soudanaise, contre des partisans de M. Hissène Habré.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Amateur de coups d'éclat, le colonel Kadhafi s'est hissé une nouvelle fois à la hauteur de sa réputation. Cinq jours avant la conférence au sommet des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), il a ravi la vedette à tous ses pairs. Mieux : il l'a fait par avance et en quelque sorte par procuration. Héraut de cette entrée en scène, le ministre libyen des affaires étrangères, M. Abdelatif Al Obeidi, a lâché vendredi 19 juin, lors d'une conférence de presse tenue en marge des travaux du conseil des ministres de l'O.U.A., quelques petites bombes diplomatiques soigneusement amorcées par l'imprévisible colonel.

Vingt-quatre heures après l'annonce à Rabat d'une restauration imminente des relations entre le Maroc et la Libye, M. Obeidi a annoncé pour sa part que le président Kadhafi : 1) *« Etait prêt à jouer un rôle positif dans la recherche d'une solution au problème du Sahara occidental tout comme le font déjà l'O.U.A. et les parties concernées »* ; 2) *« Etait sur le point d'entamer le dialogue avec le Maroc et le Front Polisario loin des feux de l'actualité pour ne pas nuire aux efforts déployés »* ; 3) *« Etait disposé à rétablir les relations diplomatiques entre son pays d'une part, l'Irak et l'Arabie Saoudite d'autre part »* ; 4) *« Souhaitait contribuer à la recherche de la paix dans le Golfe en allant à Bagdad et à Téhéran et en servant de médiateur dans ce conflit avec l'accord des deux capitales. »*

Voilà pour l'essentiel de cette initiative qu'on peut qualifier sans excès d'offensive diplomatique tous azimuts. Les détails ne manquent pas non plus d'intérêt. M. Obeidi a précisé que le soin de rapprocher la Libye des trois pays arabes avec lesquels elle était brouillée — Maroc, Irak et Arabie Saoudite — avait été confié à M. Yasser Arafat. Le chef de l'Organisation de libération de la Palestine, a ajouté M. Obeidi, se rendra très prochainement en Arabie Saoudite. Quant à la médiation libyenne dans la guerre du Golfe, l'Irak, a souligné M. Obeidi, a accepté le principe d'une négociation ; il a justifié l'ardeur conciliatrice de M. Kadhafi par le besoin *« de renforcer l'unité arabe contre Israël »*. L'affabilité soudaine du colonel ne s'adresse toutefois pas à l'Egypte, avec laquelle *« la Libye ne cherchera pas à réduire ses différends »*.

Que pense le Polisario des intentions libyennes ? Les délégués sahraouis présents à Nairobi se refusent à tout commentaire. Evoquant la veille le rapprochement entre Rabat et Tripoli, M. Ould Salek, porte-parole de la RASD, s'était contenté de dire : *« La lutte continue, peut-être le Maroc a-t-il décidé de s'aligner sur les positions libyennes quant au Sahara. »* La Libye envisage-t-elle de réduire, voire de supprimer, son aide financière et militaire aux combattants sahraouis ? Une telle décision, après tout, ne serait pas incongrue de la part d'un pays qui se veut médiateur, ambitionne de jouer un *« rôle positif »* et ne peut raisonnablement dans ces conditions être à la fois juge et partie. Interrogé à cet égard, M. Obeidi, loin de jouer aux offensés, a répondu par un *« wait and see »* laconique.

Les questions de fond restent donc entières. Y a-t-il eu compromis entre le colonel Kadhafi et le roi Hassan II ? Et, si oui, quels en sont les termes ? Quelles assurances a fournies le chef d'Etat libyen ? Va-t-on assister à une redistribution des cartes dans le conflit saharien ? Peut-on aller jusqu'à évoquer l'hypothèse d'un « lâchage » du Polisario par la Libye ? L'attitude des dirigeants de Tripoli, et aussi de ceux de Rabat, est assez déroutante pour susciter de telles interrogations. Après tout, le Maroc déclenchait, il y a peu, une campagne diplomatique en Afrique ayant pour leitmotiv le besoin de combattre la *« menace libyenne »*. Les diplomates algériens présents à Nairobi ne se font pas faute de relever la volte-face marocaine. Ils ne cachent pas non plus leur trouble et leur perplexité face au comportement des Libyens.

Les interventions à la tribune de l'O.U.A. la semaine prochaine du souverain marocain et du colonel Kadhafi permettront de mieux cerner les contours des nouvelles relations Tripoli-Rabat. En attendant, la mine réjouie qu'arborent les délégués marocains et la mauvaise humeur des représentants sahraouis suffisent à deviner dans quel camp on a éprouvé une *« divine surprise »*. A son retour de Djeddah, où il venait d'effectuer une visite-éclair, le chef de la diplomatie marocaine, M. M'Hamed Boucetta, tout sourire, a laissé entendre que son voyage était lié à la nouvelle attitude libyenne.

Reste à savoir les raisons du « revirement » libyen. Elles pourraient être de plusieurs ordres. En marquant ostensiblement sa bonne volonté, le colonel Kadhafi tente d'améliorer son image de marque gravement ternie par l'intervention de l'armée libyenne en Ouganda, puis surtout au Tchad. Il cherche à rassurer tous ceux qui s'alarment de son activisme et de ses ingérences dans les affaires d'autrui.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

● *Le département d'Etat* a annoncé vendredi 19 juin que M. Ahmed Shahati, haut fonctionnaire du ministère libyen des affaires étrangères avait été reçu jeudi à Washington, sur sa requête, par un diplomate américain de haut rang. Il s'agit du premier contact à un niveau élevé entre les gouvernements américain et libyen depuis l'expulsion de tous les diplomates libyens en poste aux Etats-Unis au début de mai dernier.

Maroc

DEUX SYNDICATS DÉCLENCHENT DES GRÈVES POUR OBTENIR L'ANNULATION DES HAUSSES DES PRODUITS DE BASE

(De notre correspondant.)

Rabat. — Le mouvement de protestation contre la hausse des prix sur les produits de première nécessité, décidée le 28 mai dernier, et réduite de moitié, le 6 juin, menace de rebondir et de s'amplifier.

L'U.M.T. (Union marocaine du travail) avait, en effet, lancé, mercredi 17 juin, des appels à la grève pour le lendemain à l'échelon national pour les cheminots, la société Royal Air Maroc et les compagnies de cars (C.T.M.), et, à Casablanca, pour *« tous les travailleurs »*. Le mouvement a été assez largement suivi et les quotidiens *Le Matin du Sahara* et *Maroc Soir* n'ont pas paru jeudi.

De son côté, la C.D.T. (Confédération démocratique du travail) proche de l'U.S.F.P. (parti socialiste d'opposition) a lancé un mot d'ordre de grève pour samedi.

Elle a publié un communiqué vendredi dénonçant le fait qu'une trentaine de ses militants ont été arrêtés à travers le pays.

« Alors que le ministre des finances avait présenté ces augmentations comme absolument indispensables pour alléger les charges de la caisse de compensation, le gouvernement ne les a pas moins réduites de moitié. Il avait donc menti. Nous exigeons maintenant qu'il tire les conséquences de son mensonge jusqu'au bout. » Tel a été le thème développé dès le 8 juin par M. Noubir Al Amaoui, secrétaire général de la C.D.T. à Rabat, qui avait donné au gouvernement une semaine pour revenir totalement sur les décisions d'augmentation.

Dans un document distribué à la presse lors de cette conférence de presse, la C.D.T. avait calculé qu'un « smicard » marocain gagnant 500 dirhams par mois (1 Dh = 1,05 F), pouvait disposer de 300 grammes de riz par mois ou 250 grammes de beurre, et qu'il lui fallait l'équivalent de cent mois d'économies pour s'acheter une djellaba, mille mois pour un vélomoteur et de deux mille mois pour un téléviseur

ROLAND DELCOUR.

Afrique du Sud

LA RÉPRESSION CONTRE LES ÉTUDIANTS CONTESTATAIRES S'ACCENTUE

(De notre correspondant.)

Johannesburg. — M. Sammy Adelman, président du conseil représentatif des étudiants de l'université de Johannesburg, a été frappé, jeudi 18 juin, d'une mesure de « bannissement » d'une durée de cinq ans.

Outre ses prises de position publiques contre l'apartheid et l'appel qu'il avait lancé pour le boycottage des cérémonies du vingtième anniversaire de la République, il semble qu'on reproche au dirigeant étudiant d'avoir invité l'actrice américaine Jane Fonda et son époux, M. Tom Hayden, à rencontrer les étudiants de l'université de Johannesburg. Le gouvernement a refusé de délivrer les visas d'entrée au célèbre couple contestataire, qui, arrivé mercredi à l'aéroport, a passé la nuit dans un salon d'attente avant de poursuivre sa route vers le Lesotho et le Zimbabwe.

La mesure frappant M. Adelman, qui déclarait encore, à la veille de son « bannissement », vouloir agir *« uniquement dans le cadre légal en vigueur dans le pays »*, s'inscrit dans un cycle de répression des milieux estudiantins, amorcé en mai avec l'arrestation de M. Andrew Boraine, président blanc de la première association multiraciale d'étudiants sud-africains (NUSAS). Celui-ci est toujours détenu, de même que MM. Aziz Jardine, leader des lycéens métis de Johannesburg et d'autres étudiants arrêtés au cours des quatre dernières semaines. — P.C.

AMÉRIQUES

● *Le parti travailliste de La Barbade*, (B.L.P.) du premier ministre sortant Tom Adams a remporté, avec 52,2 % des suffrages, les élections législatives du jeudi 18 juin. Le dirigeant de l'opposition, M. Errol Barrow, chef du Parti travailliste démocratique (D.L.P., a obtenu 41,1 % des voix.

● *Le général Davis*, âgée de cinquante-trois ans, a été nommé, vendredi 19 juin, à la tête des forces stratégiques américaines (Strategic Air Command, SAC) par le président Ronald Reagan, a annoncé le Pentagone.

[Le Strategic Air Command est le commandement unifié des forces stratégiques nucléaires américaines, c'est-à-dire à la fois des bombardiers, des missiles terrestres et des sous-marins porteurs d'engins intercontinentaux.]

PROCHE-ORIENT

La Jordanie du refus

II. — L'ombre des Frères musulmans

Les transformations qu'a subies la capitale provinciale de Kérak, cette grosse bourgade de vingt-huit mille âmes, permettent de brosser le tableau d'un pays, capitaliste en grande partie et nourri par l'aide arabe, dont le développement est si rapide qu'il doit déjà faire appel à cent mille travailleurs étrangers (« le Monde » du 20 juin).

De notre envoyé spécial J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

Amman. — C'est un beau morceau de campagne provençale où la hampe des cyprès serait regardée de haut par un minaret blanc et bleu. Si vous vous égarez dans cette oasis étalée au flanc d'une sèche colline qu'est l'université de Jordanie (créée en 1962, elle compte dix-neuf ans plus tard douze mille cinq cents étudiants, trois mille autres étant inscrits à l'université du Yarmouk, fondée en 1976 dans le nord du royaume), ne vous avisez pas, si vous êtes un homme, d'y demander votre chemin à l'une de ces jeunes filles que vous croiserez, et qui au grand maximum ne laissent voir de leur personne que des paupières baissées et des lèvres pincées. Elle détournerait la tête, persuadée qu'une bonne musulmane *« ne doit adresser la parole qu'aux mâles de son sang et à son mari »*.

Comme en Egypte ou au Liban, le phénomène intégriste, en Jordanie, se vérifie d'abord sur les campus, où la révolution iranienne a donné un formidable coup de fouet aux ambitions et aux rêves des jeunes fondamentalistes islamiques. *Saout al Islam* (la Voix de l'islam), feuille estudiantine clandestine, témoigne d'une admiration passionnée pour les ayatollahs persans en même temps qu'elle s'en prend aux professeurs et aux étudiantes d'Amman *« à l'esprit déformé par l'Occident »*. Pour éviter du tumulte, il a fallu, l'an dernier, installer des salles de prières dans les facultés, malgré la présence à l'entrée de l'université d'une superbe et vaste mosquée.

Les dévots étudiants, qui se retrouvent au sein de quatre ou cinq associations, ne paraissent pas démunis, puisque, si l'on en croit des témoignages concordants, ils offrent de l'argent aux jeunes filles décidant d'adopter la *« robe islamique moderne »*, dont la pièce principale est une sorte de soutane aux couleurs éteintes. Et ils se déplacent en voiture particulière ou en taxi, de préférence ceux de la compagnie Al-Djihad — « La guerre sainte »...

Les similitudes avec la situation dans les pays voisins s'arrêtent là. Alors que la Syrie ou l'Irak pourchassent les Frères musulmans et que l'Egypte les tolère seulement, la Jordanie est probablement le seul Etat arabe — mis à part le cas particulier de l'Arabie Saoudite, Vatican de l'islam, soumise à un régime théocratique et jamais colonisée — qui reconnaisse la confrérie, championne traditionnelle de l'intégrisme militant. Originaire d'Egypte, où elle fut fondée il y a un demi-siècle, mais *« ne connaissant pas d'autres frontières que celles de la religion »*, la confrérie des Frères musulmans est considérée par les autorités jordaniennes comme une « association de bienfaisance »...

Le guide suprême

C'est à l'époque de Nasser, lorsque Radio-Le Caire promettait tous les jours au jeune roi Hussein la fin sanglante qu'avait connue à Bagdad son cousin Fayçal II (1935-1958), qu'Amman offrit l'asile à certains Frères ayant échappé aux prisons, voire aux gibets égyptiens. Aujourd'hui encore, c'est l'un de ces anciens compatriotes de Nasser, resté sinon affilié du moins proche de la confrérie, M. Kamel Chérif, qui est ministre des biens religieux du royaume, tandis que son frère, M. Mahmoud Chérif, dirige l'un des deux quotidiens progouvernementaux d'Amman, *Al Destour* (la Constitution), dont le tirage est estimé à trente-cinq mille exemplaires.

Le guide suprême (morched) notoire de la confrérie en Jordanie est, depuis de longues années, un avocat originaire de Salt, petite ville bourgeoise située à 30 km au nord-est de la capitale, Mᵉ Mohamed Abderrahmane Khalifeh. Né en 1926, juge, puis député de 1956 à 1961, membre du bureau de la Conférence islamique inter-Etats, il n'hésite pas à se présenter dans le *who's who* arabe (édition 1978) comme *« vice-président du Conseil exécutif des Frères musulmans pour le monde arabe »*. Ce personnage considérable s'exprime parfois en tant que *« porte-parole mondial des Frères musulmans »*, par exemple lorsqu'il s'est agi de condamner la paix egypto-israélienne.

Discret le reste du temps, et efficace, Mᵉ Khalifeh a progressivement obtenu que les programmes scolaires, ainsi que ceux de la première chaîne de télévision, soient marqués au coin de l'invisible — mais omniprésent — *nihil obstat* des Frères. Le pouvoir a également concédé *de facto* à ceux-ci *« le soin de veiller à la santé morale du pays »*. Il était temps... Une nouvelle hydre non point à mille têtes, mais à mille vidéo-cassettes (pornographiques, cela va sans dire), menaçait la jeunesse jordanienne, après avoir *« pourri »* celle des principautés pétrolières. On croit à Amman que c'est sur indication du *« service secret »* de la confrérie que la police est venue perquisitionner chez tel ou tel importateur se livrant à ce coupable négoce.

En échange de ces concessions peu coûteuses politiquement, les Frères musulmans ne harcèlent pas le pouvoir, comme en Egypte, pour que soient appliqués les châtiments coraniques, proscrits les prêts à intérêt ou chassés les chrétiens des postes de responsabilité. Ces derniers sont bien représentés, au-delà même parfois de leur proportion dans la population (13 %) (voir encadré ci-dessous), au sein de la plupart des organes étatiques, et on peut dire qu'ils sont actuellement la minorité du Proche-Orient qui vit le plus paisiblement. L'islamisation à outrance de l'enseignement ne les inquiète pas trop, dans la mesure où leurs écoles ne paraissent pas menacées.

L'assassinat, le 16 mars, à Ajloun, dans le nord du royaume, de deux enseignants chrétiens par des membres supposés de la confrérie des Frères musulmans, arrêtés un mois plus tard, a quand même fait passer un vent d'inquiétude sur la communauté minoritaire.

Les intégristes se contenteront-ils toujours de leur portion, somme toute congrue, d'influence et resteront-ils l'un des soutiens *« objectifs »* du trône hachémite ? *« Ce n'est pas certain,* estime un jeune universitaire ammanite, *car l'aile modérée de la confrérie, surtout implantée dans l'éducation nationale, paraît débordée depuis peu par une aile plus radicale à dominante palestinienne. »* D'autres intellectuels jordaniens assimilent celle-ci à l'ancien mouvement clandestin de la libération islamique (Al-Tahrir Al-Islam), créé il y a une quarantaine d'années à Jérusalem, alors en partie sous contrôle jordanien, par un Palestinien, et qui, dans les années 50, séduisit un temps une partie de l'intelligentsia des deux rives du Jourdain. Qu'elle se rattache ou non, historiquement, à ce courant, une fraction de plus en plus nombreuse des Frères musulmans paraît vouloir refuser de collaborer avec le gouvernement jordanien. Sans doute le professeur de droit musulman Abdallah Azzam, d'origine palestinienne, exclu de l'université d'Amman en 1980, était-il l'un des représentants de cette tendance.

L'hégémonie syrienne

On relève aussi que l'un des groupuscules islamistes estudiantins a choisi à Amman de s'appeler Takfir oua Hegra — ce qui peut se traduire par « Anathème et Retraite » — nom déjà porté en Egypte par une association secrète de carbonari musulmans, violents et anarchisants, qui prit en otage et assassina, en 1977, au Caire, un ouléma moderniste, ancien ministre du président Sadate, et dont les chefs furent ensuite jugés et exécutés. On reparla du Takfir au moment des troubles de La Mecque, en 1979. En existe-t-il désormais une branche jordanienne ? D'aucuns le croient.

Les diverses sensibilités intégristes de Jordanie sont au moins d'accord sur un point : l'aide à apporter aux Frères musulmans de Syrie qui livrent une guerre sans merci au régime de Damas, — non point tant, d'ailleurs, parce qu'il est autocratique que parce qu'il est dominé par la minorité musulmane chiite des alaouites (ou noçairis), *« hérétiques entre les hérétiques »* aux yeux des sunnites. Ce soutien, facilité par une frontière en plein désert, ne semble guère toutefois avoir dépassé le stade de l'accueil empressé aux fugitifs, comme ce fut au reste déjà le cas avant la prise du pouvoir par le général Assad, en 1970 ; par exemple, lorsque la Jordanie offrit l'asile aux deux plus célèbres juristes fondamentalistes syriens, MM. Mohamed Moubarak et Mustapha Zeska, qui depuis lors enseignent à Amman. La confrérie fut mise hors la loi en Syrie dès 1963.

Bien que Damas ait pris prétexte de *« l'appui jordanien aux Frères musulmans terroristes »* pour entretenir depuis l'an passé la tension avec Amman — due en réalité aux visées hégémoniques syriennes sur la région, — il crève les yeux que le roi Hussein, qui a refusé de se rallier au processus de paix de Camp David pour ne pas se mettre à dos ses voisins arabes, n'a pas risqué de provoquer le plus puissant d'entre eux en transformant son royaume en base arrière des Frères musulmans syriens.

Il n'en demeure pas moins que si le souverain hachémite veut empêcher la sainte confrérie de basculer un jour chez lui dans une dangereuse opposition, il devra laisser la Jordanie continuer à être un refuge pour tous les Frères pourchassés. Entre ces deux exigences la marge de manœuvre est étroite, mais le roi Hussein qui, à quarante-cinq ans, est à la fois l'un des plus jeunes et le doyen par ancienneté des chefs d'Etat arabes, a déjà relevé, en trente ans de règne, bien d'autres défis. Aussi la plupart de ses sujets, qui se soucient comme d'une guigne de vivre sous un régime coranique intégral — il leur suffit que leur monarque soit du sang de Mahomet, — lui font-ils confiance pour que les Frères musulmans restent dans leur pays une ombre, et une ombre seulement.

FIN

UNE ANTIQUE CHRÉTIENTÉ

Le mont Nébo où mourut Moïse, le Jourdain où Jésus fut baptisé, Makaur où Hérode laissa décapiter saint Jean-Baptiste, font de la Jordanie une partie de la Terre sainte. Des chrétiens y vivent depuis le premier siècle. Leur nombre est aujourd'hui estimé à deux cent quatre-vingt mille, soit près de 13 % de la population du royaume.

Plus de la moitié d'entre eux sont toutefois originaires de Palestine, mais les mêmes rites se retrouvent sur les deux rives du fleuve saint : grecs-orthodoxes et grecs-catholiques (ou melkites), les premiers non rattachés à Rome et les seconds l'étant, n'ayant les uns et les autres rien à voir avec la Grèce moderne, mais descendant des tribus arabes christianisées par Byzance; latins, également arabophones, mais probablement issus, au moins en partie, des croisés, arméniens orthodoxes (ou grégoriens) et catholiques réfugiés de Turquie ; travailleurs coptes d'Egypte venus récemment et qui sont en train de construire leur première église à Amman, etc.

Anne-Marie Goichon, la grande spécialiste française de la Jordanie, disparue en 1977, avait rappelé (1) qu'il existe aussi au pays du roi Hussein cette rareté ethnique venue quasiment des temps bibliques : des tribus bédouines chrétiennes.

J.-P. P.-H.

(1) *Jordanie réelle*, tome II : Maisonneuve et Larose, 1972.

هكذا من الأصل

PROCHE-ORIENT

DANS UN VOTE ACQUIS A L'UNANIMITÉ

Le Conseil de sécurité a « vigoureusement condamné » le raid israélien sur Tamuz

Nations unies, New-York (A.F.P.). — Le projet de résolution mis au point par les Etats-Unis et l'Irak, et « condamnant vigoureusement » Israël pour le raid de Tamuz, a été voté à l'unanimité, vendredi 19 juin, par le Conseil de sécurité. L'auteur de ce succès diplomatique américain, Mme Kirkpatrick, ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU, avait déclaré dans ses explications de vote que son gouvernement, « choqué » par cette « action qui exacerbe les antagonismes dans la région » l'avait « promptement condamnée » ! « Les moyens diplomatiques à la disposition d'Israël, pour calmer les craintes qu'il pouvait avoir au sujet des objectifs du programme nucléaire irakien, n'avaient pas été épuisés, a-t-elle dit, et l'action israélienne a porté atteinte à la confiance régionale qui est indispensable à l'évolution d'un processus de paix. »

Après avoir rendu hommage à « l'esprit de coopération, à la modération et à la bonne foi » de M. Hammadi, ministre des affaires étrangères de l'Irak et représentant son pays au Conseil, Mme Kirkpatrick a réaffirmé « la force des liens » entre les États-Unis et Israël : « Rien ne s'est produit qui modifie d'une manière quelconque la force de nos engagements ou la chaleur de nos sentiments. Nous sommes fiers d'appeler Israël notre ami et allié. »

M. Hammadi a toutefois tenu à faire savoir, après le vote, que son pays n'était pas satisfait de la résolution adoptée et se réservait le droit de poursuivre l'affaire devant toutes les instances appropriées, « y compris l'Assemblée générale des Nations unies ». Selon lui, l'Irak aurait préféré des sanctions obligatoires contre Israël, mais il a dû y renoncer « pour une raison bien simple : le veto des États-Unis ». Pour sa part, M. Yehuda Blum, représentant d'Israël, a rejeté catégoriquement « la résolution partiale et tendancieuse » du Conseil. Selon lui, Bagdad « n'est pas habilité à réclamer la réparation de dommages, car il cherche à obtenir la destruction nucléaire d'un autre pays » ; Israël « n'a fait qu'exercer son droit légitime à l'autodéfense » en « supprimant cette terrible menace nucléaire pour son existence ».

Quant à M. Jacques Leprette, représentant de la France, après avoir réaffirmé que les exportations françaises « sont entourées de toutes les garanties requises en matière de non-prolifération », mais que « tous les Etats ont le droit... de poursuivre la recherche dans tous les domaines d'utilisation pacifique des techniques nucléaires », il a déclaré : « Le gouvernement français est attaché à l'existence et à la sécurité d'Israël. Nous ne croyons pas que le recours à la force serve ni sa sécurité ni son avenir. »

Jérusalem s'inquiète du rôle joué par Washington

De notre correspondant

Jérusalem. — « *Un moindre mal* », « *la résolution n'implique aucune mesure concrète* ». Tels sont, ce samedi, les premiers et rares commentaires des milieux gouvernementaux de Jérusalem après le vote de l'ONU. Dénonçant la « *majorité automatique* » liguée contre lui, Israël a toujours manifesté un certain mépris pour les décisions des Nations unies. Dans un entretien publié vendredi, avant le vote du Conseil de sécurité, le ministre des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir, a déclaré que l'ensemble des réactions dans le monde à l'attaque de Tamuz n'était vraiment pas une surprise et que, en dépit de toutes les critiques officielles, Israël n'était pas aussi isolé qu'on voulait bien le penser.

Israël nie l'efficacité des contrôles

Il ne fait pas de doute qu'une fois passé le sabbat le conseil des ministres reprendra, lors de sa réunion de dimanche, les principaux points de la déclaration de l'ambassadeur d'Israël aux Nations unies, M. Yehuda Blum : rejet catégorique de la résolution du Conseil de sécurité, refus de la moindre réparation à l'égard de l'Irak, réaffirmation de la thèse de la « légitime défense ». Le gouvernement confirmera qu'Israël n'acceptera ni de laisser contrôler ses installations nucléaires ni d'adhérer au traité de non-prolifération tant que l'ensemble des pays arabes voisins n'auront pas fait la paix, position que M. Begin avait rappelée au lendemain du raid sur Tamuz. Les dirigeants israéliens persistent à prétendre que la surveillance exercée actuellement par les organismes internationaux est tout à fait inefficace.

A Bruxelles, où il a terminé une tournée des capitales européennes, le directeur général du ministère des affaires étrangères, M. David Kimche, a déclaré, le 19 juin, que l'Irak aurait disposé d'une ou plusieurs bombes atomiques d'ici à la fin de l'année 1983 ou au début de 1984 si le réacteur Osirak n'avait pas été détruit.

On se préoccupe davantage ici de l'attitude des Etats-Unis, car les condamnations d'Israël par ce pays aux Nations unies sont exceptionnelles, Washington préférant, d'ordinaire, l'abstention pour marquer ses désaccords avec Jérusalem. Le fait que les Etats-Unis — l'« *allié le plus sûr d'Israël* » — ont négocié avec l'Irak la rédaction de la résolution paraît inquiétant et inacceptable, d'autant que ce texte est particulièrement sévère.

M. Eban, dirigeant travailliste et ancien ministre des affaires étrangères, a souligné que « *les Etats-Unis ont apporté leur soutien à la résolution la plus préjudiciable qui soit contre Israël* ». Ce qui, pour lui, est « *parfaitement injustifiable* ».

Le bruit court à Jérusalem que le gouvernement de Washington, qui entend marquer ses distances à l'égard de M. Begin, pourrait réviser, dans différents domaines, son attitude à l'égard d'Israël. C'est ainsi que le « dialogue stratégique » entre militaires israéliens et américains, dont M. Reagan avait annoncé la reprise il y a quelques mois, pourrait être suspendu de nouveau.

FRANCIS CORNU.

Le texte de la résolution

La résolution adoptée à l'unanimité par le conseil de sécurité vendredi 19 juin déclare :

« Le conseil de sécurité (...)

» Conscient du fait que l'Irak est partie au traité de non-prolifération (T.N.P.) depuis son entrée en vigueur en 1970, qu'il a accepté, conformément à ce traité, les mesures de garantie de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A.I.E.A.), sur toutes ses activités nucléaires et que l'agence a témoigné de l'application satisfaisante de ces mesures jusqu'à aujourd'hui ;

» Notant qu'Israël n'a pas adhéré au T.N.P. ;

» Profondément soucieux du danger pour la paix et la sécurité internationale créé par l'attaque aérienne préméditée d'Israël contre les installations nucléaires irakiennes en date du 7 juin 1981, ce qui pourrait causer à tout moment une explosion de la situation dans la région, avec de graves conséquences pour les intérêts vitaux de tous les Etats ;

» 1) Condamne vigoureusement l'attaque militaire menée par Israël, en violation flagrante de la charte des Nations unies et des normes de conduite internationale ;

» 2) demande à Israël de s'abstenir à l'avenir de perpétrer de tels actes ou de menacer de le faire ;

» 3) considère que ladite attaque constitue une sérieuse menace pour l'ensemble du régime des garanties de l'A.I.E.A., qui est le fondement du T.N.P. ;

» 4) reconnaît pleinement le droit souverain inaliénable de l'Irak et de tous les autres Etats, en particulier des pays en développement, de mettre sur pied des programmes de développement technologique et nucléaire en vue de développer leur économie et leur industrie à des fins pacifiques, conformément à leurs besoins présents et futurs et de manière consistante avec l'objectif internationalement accepté d'empêcher la prolifération des armes nucléaires ;

» 5) demande à Israël de placer d'urgence ses propres installations nucléaires sous les garanties de l'A.I.E.A. ;

» 6) considère que l'Irak a droit à des réparations appropriées pour la destruction dont il a été victime et dont Israël a reconnu être responsable ;

» 7) demande au secrétaire général de tenir le conseil de sécurité régulièrement informé de l'application de cette résolution. »



Le monde arabe a été vivement surpris par l'accord américano-irakien

De notre correspondant

Beyrouth. — Le monde arabe a été fortement surpris par l'accord américano-irakien au Conseil de sécurité. La situation paraissait pourtant bloquée aux Nations unies et l'affrontement américano-arabe semblait inévitable à l'ouverture des débats, le 12 juin, sur la plainte irakienne : Washington avait annoncé d'entrée de jeu son opposition à toute sanction contre Israël alors que les pays arabes, venus en force au Conseil de sécurité, étaient déterminés à l'obtenir.

Quatre jours plus tard, le 16 juin, le président Reagan aggravait les divergences américano-arabes en déclarant « *admettre qu'Israël avait des raisons d'être inquiet* » du fait du programme nucléaire irakien. Même dans les pays arabes proches des Etats-Unis — Arabie Saoudite, Emirats arabes unis, Koweït, Jordanie — où les journaux ne vont jamais à contre-courant de la politique officielle, la presse se déchaînait contre Washington et le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, publiait une longue et sévère déclaration.

La situation paraissait donc plus bloquée qu'au départ, malgré quelques rectifications embarrassées du département d'Etat. Le premier vice-premier ministre irakien, M. Taha Yassine Ramadane, se rendait à Moscou et y engageait des négociations économiques et « *techniques* » entourées d'un halo de mystère et de sous-entendus, lorsque, coup de théâtre, un projet de résolution commun américano-irakien était mis au point le jeudi 18 juin, laissant l'opinion publique arabe abasourdie. La concession fondamentale est venue de Bagdad, qui a renoncé à demander des sanctions contre Israël.

Il devenait dès lors aisé pour les Etats-Unis de s'associer à la condamnation d'Israël et même de reconnaître le droit de l'Irak à des compensations, conformément à la demande de Bagdad et à des suggestions de la France.

Ce qu'a obtenu le gouvernement irakien en échange est difficile à définir. On note, cependant, une constante dans la politique du président Saddam Hussein : sa volonté de ne pas se retrouver, par le jeu des circonstances, inféodé à Moscou. L'Arabie Saoudite, dont il est l'allié, l'encourage incontestablement dans cette voie. En outre, avant le raid, un rapprochement discret mais certain était perceptible entre Bagdad et Washington (*le Monde* du 14 avril).

L'O.L.P. qualifie le texte d'« extrêmement faible »

La seule réaction arabe est venue de l'O.L.P. dans un commentaire de la *Voix de la Palestine*. Elle qualifie le texte irako-américain d'« *extrêmement faible* », en se gardant cependant de critiquer frontalement l'Irak. L'O.L.P. a, actuellement, trop besoin de ce pays en vue d'équilibrer l'hégémonie syrienne au Liban pour l'attaquer carrément. Parmi les principaux autres détracteurs potentiels de la souplesse irakienne figurent la Syrie et la Libye, encore que le colonel Kadhafi se rapproche actuellement de ses ennemis arabes, notamment de l'Irak. A Damas, la première conférence arabe sur l'énergie nucléaire, qui a terminé ses travaux jeudi, a demandé l'expulsion d'Israël de l'A.I.E.A. et décidé la création d'une commission chargée de prévoir le financement et la formation de techniciens nucléaires.

LUCIEN GEORGE.

Iran

Le Parlement se prononce sur la déchéance de M. Bani Sadr

(Suite de la première page.)

Deux parlementaires seulement — MM. Sahabi et Moïnfar — ont eu l'audace d'assister à la réunion de samedi matin et de prononcer des réquisitoires passionnés contre les adversaires du chef de l'Etat. M. Moïnfar, un « libéral » proche de M. Bazargan, ancien ministre du pétrole, s'est notamment exclamé : « *Vous n'êtes ni habilités ni compétents pour juger un homme qui est votre adversaire politique ! Ce n'est pas la Constitution qui régit ce pays mais la loi de la violence, celle des hezbollahis qui hurlent à nos portes ! Vos débats ne serviront pas à modifier le cours des événements. Le verdict est déjà acquis et la victime déjà désignée.* »

M. Moïnfar a ensuite mis en garde les députés contre les conséquences de leur comportement : « *Si vous favorisez ainsi l'instauration du parti unique, vous contribuerez à établir une dictature plus féroce, plus difficile à éliminer que la tyrannie communiste !* » Quelques minutes plus tard, la foule des manifestants, dont les rangs ne cessaient de grossir, scandait en chœur : « *Mort à Moïnfar ! Mort aux libéraux, défenseurs du capitalisme !* »

A une interruption de séance, l'ayatollah Khalkhali, que l'on croyait être à Moscou, apparut sur un balcon de l'Assemblée, déchaînant l'enthousiasme délirant des manifestants, qui l'acclamèrent longuement. « *Pendez-le !* », criaient-ils à l'adresse du juge islamique, qui se vantait naguère d'avoir envoyé à la potence le nombre le plus élevé de contre-révolutionnaires. Arborant un sourire épanoui, M. Khalkhali, qui passait pour être un ami de M. Bani Sadr, répondit à la foule en serrant symboliquement son propre cou des deux mains. La foule écouta sa harangue dans un silence impressionnant. « *J'ai interrompu ma visite à Moscou*, commença-t-il par déclarer, *pour participer à la lutte populaire contre Bani Sadr. Cet homme menait une politique favorable aux Etats-Unis, à Israël, à l'Irak, à l'Europe occidentale. Quelle que soit la décision du Parlement à son égard, il sera écarté du pouvoir parce qu'il a défié l'iman, parce que le peuple l'exige !* »

A la reprise de la séance, l'ayatollah Khamenei, représentant de l'imam Khomeiny au sein du Conseil supérieur de la défense, a annoncé qu'il soumettrait dès dimanche des « *documents irréfutables* » prouvant la culpabilité du chef de l'Etat. Ces documents et d'autres encore, que compile l'ayatollah Behechti, président de la Cour suprême, assure-t-on de bonne source à Téhéran, serviront à engager ultérieurement des poursuites judiciaires contre M. Bani Sadr.

Ce dernier, par un communiqué transmis discrètement aux agences de presse, a annoncé en fin de matinée samedi qu'il ne quitterait pas l'Iran, afin de résister, aux côtés du peuple, au « *coup d'Etat rampant* » actuellement en cours selon lui.

ERIC ROULEAU.

Liban

LE MANDAT DE LA FINUL A ÉTÉ RENOUVELÉ

De notre correspondant

Beyrouth. — Théoriquement, le Liban bénéficie toujours de la trêve conclue au début du mois sous l'égide du Comité arabe quadripartite et censée durer jusqu'à sa prochaine réunion le 4 juillet, à Beiteddine, ou, au minimum, jusqu'à la réunion préparatoire, prévue pour le 23 juin à Djeddah.

Les Libanais vaquent à leurs occupations et se déplacent entre les deux secteurs de Beyrouth, encore que la sécurité soit pour le moins relative. On note, au cours des dernières vingt-quatre heures, avec une pointe d'inquiétude, une légère recrudescence de violence dont on craint qu'elle n'aille en s'amplifiant, comme cela a été le cas antérieurement.

● A *Zahlé*, qui en est à son quatre-vingtième jour de blocus, les bombardements ont repris depuis une semaine. Sans atteindre l'intensité des dramatiques journées d'avril-mai, ils font des victimes (deux morts, seize blessés vendredi). Le ravitaillement de la ville est de nouveau quasi interrompu.

● A *Beyrouth*, des obus ont été tirés dans la nuit de jeudi à vendredi sur Djeidé, dans la banlieue du secteur chrétien. Depuis plusieurs jours, trois ou quatre obus, une dizaine, maximum, frappent un quartier de ce secteur sans raison apparente. Puis, tout rentre dans l'ordre. Vendredi soir, il n'y a pas eu de victimes, mais mardi il y avait eu deux morts et six blessés.

● Au *Sud-Liban*, deux soldats du contingent fidjien de la FINUL enlevés par des éléments armés palestino-progressistes ont été tués à quarante-huit heures de la date prévue pour leur rapatriement. La ville de Saïda a été bombardée par les milices chrétiennes alliées d'Israël (six blessés).

A New-York, le Conseil de sécurité a renouvelé le mandat de la FINUL pour six nouveaux mois expirant le 1[er] décembre 1981, en notant avec « satisfaction » que mille trois cents cinquante soldats libanais ont finalement pu être adjoints aux troupes internationales au bout de trois ans d'efforts. — L.G.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

● L'ARMEE RESTERA AU POUVOIR PENDANT QUATRE ANS. — Le général Humberto Cayoja, commandant en chef de l'armée bolivienne, a annoncé vendredi 19 juin, que l'armée va gouverner le pays pendant quatre ans, au cours desquels seront jetées les bases de la « seconde République ». Le général a ajouté que le peuple devait s'y préparer par « un exercice progressif de la démocratie ». L'armée poursuivra la lutte contre le trafic de drogues, a indiqué le général, en précisant que vingt responsables militaires soupçonnés de participer au trafic de cocaïne seront destitués. Enfin, le commandant en chef s'est prononcé pour un renforcement de la coopération entre les armées bolivienne et américaine. — *(A.F.P.)*

Centrafrique

● REAMENAGEMENT DE LA DETTE EXTERIEURE. — Les représentant de la R.F.A., de l'Autriche, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie et de la Suisse, réunis au sein du Club de Paris, sont convenus de recommander à leurs gouvernements un réaménagement important de la dette extérieure de la République Centrafricaine, a-t-on appris vendredi 19 juin, à Bangui. Ce réaménagement s'applique aux arriérés et aux paiements dus au titre des dettes du 1[er] janvier 1981 au 31 décembre 1981. Leur montant s'élève à environ 69 milliards de francs C.F.A. (1 milliard 380 millions de francs). Le remboursement sera effectué par le gouvernement centrafricain sur une période de neuf ans comportant un délai de grâce de quatre ans. — *(A.F.P.)*

Guatemala

● LES ETATS-UNIS REPRENNENT LEURS VENTES DE MATERIEL MILITAIRE. Le gouvernement a pu acheter du matériel militaire américain, essentiellement des véhicules de transport, pour une valeur de 3,2 millions de dollars grâce à l'abolition partielle, le 5 juin, de l'embargo décidé en 1977 par l'administration Carter en raison des violations des droits de l'homme dans le pays, a-t-on appris vendredi 19 juin. D'autre part, douze guérilleros ont été tués jeudi et vendredi dans la capitale et dans la province du Peten, dans le nord du pays. *(A.F.P., U.P.I.)*

Pologne

● UN GROUPE FINANCIER représentant cent banques américaines a autorisé, vendredi 19 juin, la Pologne à suspendre le règlement de sa dette jusqu'à la fin de l'année. Les banquiers américains demanderont cependant aux autorités polonaises plus de données sur leur situation économique et la dette extérieure. D'après ces milieux, la Pologne aurait 23 milliards de dollars de dettes au total, dont les deux tiers devraient être remboursés dans les trois ans à venir. *(A.F.P., A.P.)*

EUROPE

La crise de l'Ulster

LES ÉVÊQUES CATHOLIQUES IRLANDAIS CONDAMNENT LE MOUVEMENT DES GRÈVES DE LA FAIM

De notre correspondant

Londres. — La hiérarchie catholique irlandaise a, pour la première fois, condamné fermement et sans équivoque le mouvement des grévistes de la faim. Réunis dans le comté de Kildare, en République d'Irlande, les évêques catholiques ont, jeudi 18 juin, rendu publique une déclaration dans laquelle ils invitent les grévistes de la faim *« et ceux qui les dirigent à réfléchir profondément au mal de leurs actions et de leurs conséquences ». « Le mépris de la vie humaine, l'encouragement à la revanche, l'exploitation du jeûne pour prolonger une campagne d'assassinats, l'intimidation des innocents, l'incitation des enfants à la violence, tout cela constitue un effroyable mal »*, soulignent les évêques dans leur déclaration.

Néanmoins, cette condamnation s'accompagne d'un appel adressé au gouvernement britannique en vue de trouver une solution à la crise actuelle. Les évêques reviennent sur la proposition récemment faite par la commission Justice et Paix (qui dépend de la hiérarchie catholique), qui recommandait un assouplissement des règles concernant le port des vêtements civils pour les prisonniers et la reconnaissance du droit d'association. Les évêques estiment que ces concessions, n'impliquant pas l'attribution d'un statut politique, ouvriraient la voie à une solution, et ils invitent le gouvernement britannique à faire preuve d'ouverture d'esprit.

Les milieux officiels britanniques ont réagi favorablement à la déclaration des évêques qui, dit-on, tranche singulièrement avec les propos jugés ambigus tenus jusqu'à présent par le cardinal O'Faigh, primat d'Irlande. Mais on continue de penser, à Londres, que les prisonniers de Belfast n'ont pas renoncé à leur revendication majeure, c'est-à-dire à l'attribution d'un statut politique. Dans ce contexte, des concessions britanniques ne pourraient que les renforcer dans leurs exigences.

Dans son éditorial du 19 juin, le *Times* félicite les évêques de s'être exprimés clairement et avec courage, et il estime que les propositions de la commission Justice et Paix pourraient être prises en considération par le gouvernement britannique, mais à la condition que les prisonniers donnent l'assurance publique *d'accepter les changements proposés et de s'y conformer à l'avenir. « Sinon, l'IRA utilisera ces concessions à son avantage »*, conclut le quotidien britannique.

HENRI PIERRE.

Espagne

Un militant des GRAPO, gréviste de la faim meurt en prison

De notre correspondant

Madrid. — Un membre du mouvement d'extrême gauche GRAPO (Groupes révolutionnaires anti-fascistes du 1er octobre), M. Juan-José Crespo Galende, est mort vendredi 19 juin, des suites d'une grève de la faim qu'il avait commencée le 14 mars. Détenu dans la prison de haute sécurité de Herrera de la Mancha, il entendait, par son mouvement, protester contre le « traitement inhumain » dispensé selon lui dans cet établissement aux prisonniers politiques. Il avait été transféré le 8 juin dans un état grave dans un hôpital de Madrid et nourri de force malgré les protestations de ses proches. Il est, officiellement, décédé d'une broncho-pneumonie, qui l'a emporté en raison de son état d'extrême faiblesse.

Quatre autres membres des GRAPO font également la grève de la faim pour le même motif. L'un d'entre eux, M. Pablo Fernandez Villabeitia, serait dans le coma. Un de leurs compagnons a récemment affirmé, au cours d'un procès, qu'une « offensive générale » serait lancée par son organisation si l'un des grévistes de la faim mourait. Il semble néanmoins que la lutte menée par le gouvernement contre les GRAPO obtienne des succès : quatre de ses dirigeants ont été tués le 17 juin lors de deux affrontements avec la garde civile dans la province de Gérone, en Catalogne. Le principal dirigeant de l'organisation, M. Enrique Cerdan Calixto, qui venait, croit-on, de se réunir avec ses compagnons tués, est activement recherché dans la région.

Les GRAPO sont apparus en 1975, peu avant la mort du général Franco. Ils se sont signalés par de multiples attaques de banques et assassinats de militaires et celui, en mai dernier, du général Gonzalez de Suso, attentat qui avait provoqué une vive tension dans les casernes.

Th. M.

Italie

LES BRIGADES ROUGES REVENDIQUENT LE MEURTRE DU SOUS-PRÉFET DE LA POLICE ROMAINE

Rome (A.F.P., Reuter). — Les Brigades rouges ont revendiqué vendredi 19 juin la responsabilité du meurtre du sous-préfet de la police romaine, responsable du secteur de Primavalle, dans la banlieue de Rome. Ce dernier avait été abattu dans la matinée, tandis que son chauffeur était grièvement blessé.

Un peu plus tard, Me Antonio de Vita, avocat d'un membre repenti des Brigades rouges, M. Patrizio Peci, dont les aveux ont conduit la police italienne à effectuer de nombreuses arrestations dans les milieux extrémistes, était atteint d'une balle alors qu'il arrivait à son bureau dans le centre de Rome, mais il est parvenu à échapper aux tueurs.

Par ailleurs, les Brigades rouges ont annoncé que M. Roberto Peci, frère de Patrizio, enlevé neuf jours plus tôt, avait été « jugé et exécuté ». Son cadavre a été jeté dans un lac près de la ville de Macerata, a précisé l'organisation terroriste. La police a entrepris des recherches dans le lac.

Enfin, dans un troisième attentat, le Noyau armé communiste révolutionnaire a blessé grièvement le directeur d'un dépôt de livres de Rome.

Portugal

● NORMALISATION DES RAPPORTS ENTRE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET M. MARIO SOARES. — Les deux hommes ont eu leur premier entretien, depuis décembre dernier, à *Lisbonne*, vendredi 19 juin. A la veille de l'élection présidentielle, M. Soares avait décidé de retirer sa « confiance personnelle » au chef de l'Etat. Le dirigeant socialiste a affirmé que l'audience que lui avait accordée le général Eanes leur avait permis de « trouver de nombreux points d'accord, notamment en ce qui concerne la défense des institutions démocratiques portugaises ». — *(A.F.P.)*

Union soviétique

Le quarantième anniversaire de l'agression hitlérienne est l'occasion de vives attaques contre Washington et Bonn

De notre correspondant

Moscou. — Les grands anniversaires permettent toujours en U.R.S.S. de célébrer les exploits du peuple soviétique, son héroïsme en même temps que son pacifisme, la juste politique de son parti communiste. Mais ils n'ont pas qu'un intérêt historique. Ils permettent aussi de tirer des leçons applicables à l'actualité immédiate. Ainsi, du quarantième anniversaire de l'attaque de l'Allemagne hitlérienne contre l'U.R.S.S., le 22 juin 1941.

Dans les publications destinées à l'étranger, l'agression du 22 juin 1941 est une occasion de revenir sur le pacte germano-soviétique et d'expliquer une alliance qui apparaît encore à beaucoup comme contre nature. Certains commentateurs manient le paradoxe avec plus ou moins d'habileté. Le pacte germano-soviétique a marqué l'« *échec de l'esprit de Munich* », écrit, par exemple, l'hebdomadaire *les Nouvelles de Moscou*. Il a ouvert « *une autre possibilité : créer à l'avenir une coalition antifasciste des peuples et des gouvernements* ». Le partage de la Pologne entre Hitler et Staline est évoqué indirectement : « *En demandant de signer un traité avec l'Allemagne, le gouvernement soviétique (...) ne pouvait plus aider la Pologne, dont le gouvernement rejeta catégoriquement et avec morgue toute assistance soviétique* », affirme la revue.

De cette évocation à la situation internationale actuelle, il n'y a qu'un pas. Pour M. Zagladine, membre du comité central et chef adjoint des relations internationales, l'actualité du 22 juin 1941 réside en cela que « *nous vivons une période où le danger de guerre — et de guerre nucléaire — augmente à nouveau* ».

Une grande puissance impérialiste nourrit des plans de domination mondiale, en oubliant que les deux premières tentatives de ce genre se sont terminées par des catastrophes pour ceux qui les avaient entreprises. Pour M. Zagladine, « *le principal obstacle sur la voie de la domination mondiale, c'est le socialisme* ». D'ailleurs, « *l'impérialisme aurait déclenché une troisième guerre mondiale sans la puissance militaire, économique et politique de l'U.R.S.S. et de la communauté socialiste* », écrit, d'autre part, le président des anciens combattants soviétiques.

A la conférence internationale des juristes contre la menace de guerre, qui se tient actuellement à Moscou, le rapporteur soviétique a explicité la *comparaison entre l'Allemagne nazie et les Etats-Unis du président Reagan*. Cette comparaison « *n'équivaut pas à une identification entre la politique étrangère de l'Allemagne hitlérienne et la politique étrangère actuelle appliquée par les Etats-Unis*, a-t-il dit, *mais elle s'impose objectivement, étant donné que nous voyons dans les deux cas l'option de la force comme politique d'Etat* ».

Dans les périodes de tension internationale, les Soviétiques agitent volontiers l'épouvantail allemand. Le quarantième anniversaire du 22 juin vient à point nommé s'insérer dans une campagne plus large contre l'appui donné par Bonn à l'installation, en Europe, des fusées américaines à moyenne portée. L'agence Tass n'a pas hésité à mettre sur le même plan la contribution de la R.F.A. au dispositif militaire occidental et l'agression de l'Allemagne hitlérienne contre l'U.R.S.S. Sur un plan général, la R.F.A. a mené depuis 1949, parallèlement à sa ligne pacifique, « *une autre politique, militariste, visant à ressusciter son ancienne puissance militaire* », écrit, dans les *Nouvelles de Moscou*, un journaliste spécialiste de l'Allemagne, par ailleurs député au Soviet suprême. « *Le militarisme allemand menace réellement les peuples d'Europe* », ajoute-t-il, et ce pour trois raisons : l'accroissement du potentiel militaire de la R.F.A., « *qui n'a qu'un pas à faire pour accéder à l'arme nucléaire (peut-être est-il déjà fait)* » ; la renaissance évidente du néo-nazisme avec la complaisance des autorités ; la montée des tendances revanchardes, « *ce qui s'est manifesté publiquement avec les événements de Pologne* ».

Ce ton n'est pas nouveau, mais il avait été pratiquement étouffé pendant la période de détente. Les polémistes soviétiques retrouvent, aujourd'hui, le souffle d'il y a vingt ans.

DANIEL VERNET.

● *L'incendie de la place Rouge.* — Le mystérieux incendie survenu sur la place Rouge, à Moscou, pendant les Jeux Olympiques (*le Monde* du 5 août 1980), qu'une rumeur non confirmée avait attribuée à une tentative d'immolation par le feu, était bien une tentative de suicide, a-t-on appris jeudi 18 juin, de source dissidente dans la capitale soviétique. Son auteur, M. Ivan Marinchenko, âgé de cinquante-trois ans, remis de ses blessures, se trouve dans un hôpital psychiatrique de Moscou où un dissident l'a rencontré. Par son geste, il voulait protester contre son expulsion de l'appartement où il vivait, en Crimée. — *(A.F.P.)*

ASIE

Un Comité international contre la piraterie va affréter un bateau pour venir au secours des « boat people » vietnamiens

De notre correspondante

Genève. — L'opinion commençait à se désintéresser des *boat people* ou à s'habituer à leurs souffrances au point de les banaliser. C'est pourquoi, le Comité international contre la piraterie, fondé le 30 avril dernier à Lausanne, s'est réuni, vendredi 19 juin, à Genève. Ses principaux responsables sont le Dr Bernard Kouchner, fondateur de Médecins du monde, et M. Edmond Kaiser, fondateur de Terre des hommes, ainsi que des réfugiés vietnamiens, des médecins et des personnalités comme M. Michel Foucault, le professeur Mario Bettati, M. Patrick Chappel du mouvement Solidarité internationale (qui est en quelque sorte la section d'aide humanitaire du parti socialiste) et le commandant du bateau *Ile-de-Lumière*.

Le but de la réunion était de rappeler que le nombre de réfugiés d'Indochine, fuyant par voie de mer, augmente dans des proportions alarmantes. Que 93 % des embarcations *de fortune sont attaquées entre une et dix fois avant d'atteindre le rivage*. On ignore le nombre exact de victimes massacrées par les pirates ou simplement noyées. La piraterie demeure impunément l'une des plus colossales entreprises lucratives du monde. En dépit des appels d'organismes humanitaires, aucune protection n'est assurée, aucun corps de « casques bleus » de la mer n'a été créé. Comme si cela ne suffisait pas, les *boat people* n'ont pas le statut de réfugiés tant qu'ils se trouvent en haute mer, là où ils sont le plus menacés.

Les principaux orateurs ont mis en cause les gouvernements, ceux *de pays d'accueil provisoire comme* ceux dont les navires sillonnent la mer de Chine méridionale et qui tous bafouent leur obligation de venir au secours des personnes en danger. Par leur inaction, ils se mettent dans l'illégalité tandis qu'une flottille de sauvetage serait, elle, dans la légalité, en vertu des conventions internationales.

Actuellement, un seul navire le *Cap-Anamour*, battant pavillon ouest-allemand, sillonne les mers. Son équipage a déjà sauvé dans les eaux internationales plus de sept mille personnes qui ont été automatiquement accueillies par le gouvernement *de Bonn, sans passer par des camps* de réfugiés.

Le Comité international contre la piraterie se propose d'armer le plus rapidement possible un navire d'escorte et de dissuasion de 800 tonnes environ pouvant atteindre une vitesse de 14 à 15 nœuds et tenir un mois en mer. Ce bâtiment aurait un équipage d'une quinzaine d'hommes et pourrait recueillir à son bord deux cent cinquante « boat people ». Ce ne serait en aucun cas un navire de guerre mais l'expérience montre que la puissance comme la vitesse de ce genre de navire font fuir les pirates. Celui-ci naviguera uniquement en haute mer, évitant les eaux territoriales. Il y aura des médecins à bord.

Malheureusement, le Comité manque de fonds. Il a cependant suffisamment de ressources pour que le navire soit opérationnel pendant un mois, ce qui signifierait déjà le sauvetage de nombreuses vies humaines. Les responsables du Comité et leurs amis tous bénévoles, lancent un appel solennel aux organismes internationaux et aux gouvernements afin que ces derniers sortent de leur passivité. Une démarche en ce sens sera faite auprès de M. Kurt Waldheim, ainsi qu'auprès de M. Poul Hartling, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). Quant au comité international de la *Croix-Rouge (C.I.C.R.) discret comme* toujours, il n'en encourage pas moins l'initiative du docteur Kouchner et de ses amis (1).

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Les fonds devront être adressés à Médecins du monde, 17, rue Fer-à-Moulin, 75005 Paris.

Afghanistan

● La C.I.A. coordonne et organise la fourniture d'armes à la résistance afghane, avec l'aide de plusieurs pays de la région, a affirmé jeudi 18 juin la chaîne de télévision américaine A.B.C., qui a interviewé une trentaine de membres des administrations Carter et Reagan. — *(A.F.P., Reut.)*

DIPLOMATIE

M. Trudeau rencontrera M. Mitterrand à Paris le 25 juin pour préparer le sommet des pays industrialisés

De notre correspondant

Montréal. — Le gouvernement fédéral a confirmé vendredi 19 juin que M. Pierre Elliott Trudeau se rendrait à Paris le 25 juin où il sera reçu par M. Mitterrand (*le Monde* du 20 juin). La visite en France du chef du gouvernement canadien s'inscrit dans une série de rencontres préparatoires au sommet économique des sept pays industrialisés qui aura lieu à Ottawa les 20 et 21 juillet. M. Trudeau se rendra le 26 juin à Londres. Une rencontre avec le chancelier allemand Helmut Schmidt, qui effectuera une visite officielle au Canada avant le sommet, est également prévue. Enfin, M. Trudeau sera à Washington le 10 juillet.

Au cours d'une conférence de presse, le 15 juin, M. Trudeau a déclaré qu'il avait l'ambition d'aller plus loin que lors des sommets précédents. « *Peut-être le sommet d'Ottawa sera-t-il le premier vrai sommet dans le sens où, si j'ai quelque influence comme président, nous ne nous réunirons pas simplement pour écrire un texte sur le besoin de préserver l'énergie, d'augmenter la consommation de charbon tout en respectant l'environnement comme nous l'avions fait à Venise.* »

Le premier ministre souhaite, a dit M. Trudeau, amener les dirigeants des pays industrialisés à faire connaître clairement leur position sur le dialogue Nord-Sud qui devrait être, selon lui, « *tenu à l'écart des tensions entre l'Est et l'Ouest* ». M. Trudeau a reconnu qu'il n'était pas sûr de réussir, compte tenu des « *très grandes distances idéologiques entre MM. Mitterrand et Reagan* », et des divergences de vues entre la C.E.E. et le Japon sur les problèmes commerciaux.

Au cours de son entretien avec M. Mitterrand, il est probable que M. Trudeau abordera le dossier des relations bilatérales et demandera à son hôte quelle politique il entend suivre à l'égard du Québec, dont, par un curieux hasard, le ministre des affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, sera reçu le même jour par M. Claude Cheysson. — *B.L.G.*

LA VISITE EN FRANCE DU PÈRE D'ESCOTO

M. Mitterrand est officiellement invité au Nicaragua

Un entretien de deux heures et quart à l'Elysée avec M. Pierre Beregovoy, secrétaire général de la présidence de la République, et un autre au siège du parti socialiste avec M. Jospin, premier secrétaire du parti, ont marqué la première journée de la visite du Père Miguel D'Escoto, ministre nicaraguayen des affaires étrangères. Le Père D'Escoto devait être reçu samedi matin par M. Cheysson, ministre des relations extérieures.

Le Père D'Escoto s'est déclaré « *extrêmement satisfait* » de ses entretiens, soulignant qu'à l'Elysée il avait été salué brièvement par le président Mitterrand, auquel il a transmis une invitation pour une visite officielle au Nicaragua. Les observateurs soulignent la longueur particulière des conversations à l'Elysée, qui ont duré une heure et demie de plus que prévu. Elles ont eu lieu en présence de M. Régis Debray, chargé de mission auprès de la présidence de la République.

Au centre de cet entretien, a *indiqué le ministre*, figuraient la situation au Nicaragua, les relations bilatérales et, notamment, l'aide de la France qui, selon lui, pourrait être accrue prochainement, ainsi que la situation en Amérique centrale et notamment au Salvador.

Le Père D'Escoto, qui est arrivé jeudi 18 juin, à Paris, pour une visite de travail de deux jours, a également exprimé l'espoir que ses entretiens permettront « *d'approfondir les relations entre les deux pays et les contacts au plus haut niveau avec le nouveau gouvernement* ». Dans son message de remerciements à M. Daniel Ortega, responsable de la junte nicaraguayenne, M. Mitterrand avait rendu hommage au « *courage et à la ténacité* » du peuple nicaraguayen et assuré qu'il « *continuera de trouver en lui un ami dans l'édification d'une société plus juste et la recherche de son développement* ».

Mme GANDHI FERAIT UNE ESCALE A PARIS FIN JUILLET

(De notre correspondant.)

New-Delhi. — On a appris, vendredi 19 juin, de source autorisée, que le premier ministre indien, qui assistera le 29 juillet, à Londres, au mariage du prince Charles, effectuera une escale à Paris afin d'y rencontrer M. Mitterrand. Mme Gandhi, qui sera accompagnée de son fils aîné Rajiv — ce dernier vient d'être élu député et d'aucuns voient en lui le futur premier ministre, — entendrait ainsi montrer sa volonté de voir se poursuivre les bonnes relations qui s'étaient instaurées entre la France et l'Inde, à la suite de la visite officielle, l'an dernier, à New-Delhi, de M. Giscard d'Estaing. Ce dernier avait été, en effet, l'un des premiers dirigeants étrangers reçu par Mme Gandhi après son retour au pouvoir en janvier 1980, et avait été l'objet d'un accueil des plus chaleureux, les deux pays exprimant à cette occasion des vues presque identiques sur les grands problèmes internationaux, notamment sur l'épineuse question afghane.

Cette cordialité n'a cependant pas empêché la presse indienne d'accueillir avec un préjugé favorable la victoire de M. Mitterrand. Certains observateurs indiens n'ont d'ailleurs pas manqué de rappeler que le parti de Mme Gandhi, le Congrès (I), s'était toujours voulu d'« *inspiration socialiste* », ce qui, à leurs yeux, ne pouvait que faciliter aujourd'hui les rapports entre New-Delhi et Paris.

Mme Gandhi doit, par ailleurs, s'entretenir avec le président Reagan, qui, comme M. Mitterrand, assistera au mariage princier. Rencontre importante dans la mesure où la récente décision de Washington de fournir au Pakistan des avions F-16 a suscité réserves et inquiétudes dans la capitale indienne.

PATRICK FRANCÈS.

LE REPRÉSENTANT DE MANAGUA AUPRÈS DES NATIONS UNIES A GENÈVE A DEMANDÉ L'ASILE AUX ÉTATS-UNIS

Le représentant du Nicaragua auprès des Nations unies à Genève, M. Jaime Pasquier, a démissionné de son poste et a demandé avec sa famille l'asile politique aux Etats-Unis. En annonçant sa décision, le jeudi 18 juin, à Miami, M. Pasquier a expliqué qu'il avait accepté son poste, il y a dix-huit mois, parce qu'il fondait de très grands espoirs dans le gouvernement sandiniste après plus de quarante années de dictature de Somoza. Mais, depuis son dernier voyage dans son pays en janvier, M. Pasquier s'était rendu compte que les sandinistes, oubliant leurs promesses de respecter le pluralisme politique, monopolisaient, selon lui, le pouvoir.

Par la suite, ses craintes, dit-il, avaient été vérifiées par des témoignages faisant état de nombreuses atteintes aux libertés individuelles. L'ambassadeur du Nicaragua à Washington, M. Arturo Cruz a regretté cette démission, estimant que M. Pasquier était un excellent diplomate.

Par ailleurs, sept soldats nicaraguayens, qui avaient fui leur pays au mois de mai pour se réfugier au Honduras, ont déclaré à Tegucigalpa que « le Nicaragua était dirigé par les Cubains et qu'il y avait des centaines de conseillers soviétiques dans le pays ». — (A.P., U.P.I.)

LA FIN DE LA VISITE DE M. THIAM A PARIS

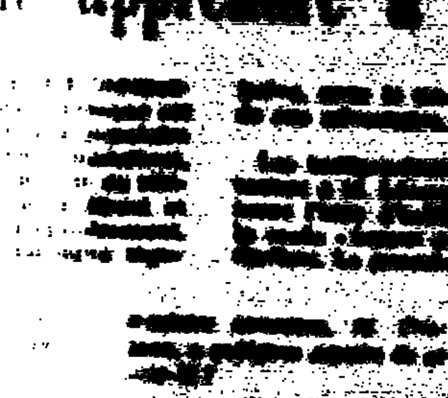
Le premier ministre du Sénégal, qui avait été reçu à l'hôtel Matignon au début de sa visite en France, le 14 juin, s'est entretenu à nouveau, vendredi matin 19 juin, avec M. Pierre Mauroy, avant de regagner son pays. A la fin de cette visite, l'hôtel Matignon a publié un communiqué commun indiquant notamment :

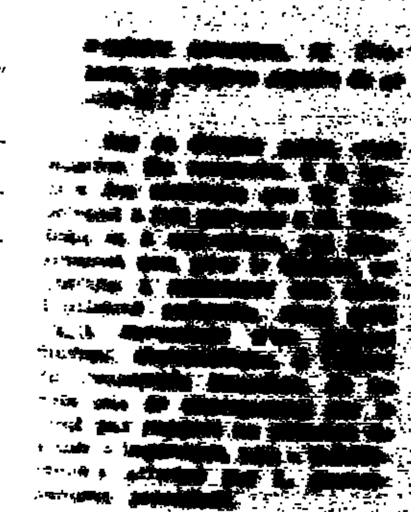
« *M. Mauroy a déclaré à M. Thiam que le gouvernement français respecterait les engagements découlant de l'amitié franco-sénégalaise et assurerait dès la fin du mois de juillet une contribution financière lui permettant de faire face aux difficultés de la conjoncture. Les modalités de cette contribution seront déterminées sur la base des conclusions d'une mission française qui se rendra à Dakar courant juillet.* »

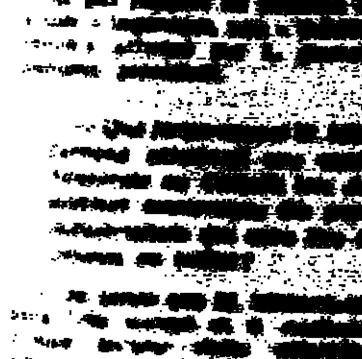
« *Par ailleurs, la partie française a pris bonne note des négociations devant avoir lieu prochainement avec le Fonds monétaire international ainsi que de la concertation qui pourra avoir lieu avec d'autres partenaires du Sénégal. Elle a marqué son intérêt de voir la partie sénégalaise engager des discussions pour le réaménagement de sa dette dans le cadre du Club de Paris.* »

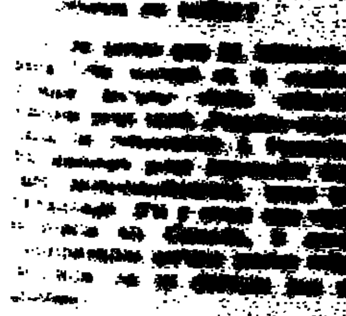
ÉBEC :

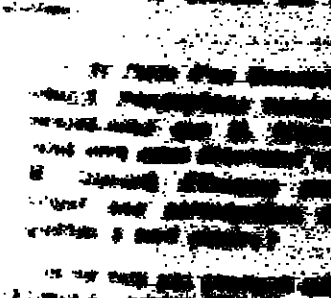












L'art de vi

QUÉBEC : vers l'indépendance tranquille ?



LES Québécois vivent fort paisiblement une situation politique paradoxale : ils ont rejeté le 20 mai 1980, par référendum, le projet d'indépendance par étapes qui leur était proposé par M. René Lévesque, mais ont reconduit ce dernier au pouvoir, le 13 avril dernier, en accordant au parti québécois (P.Q.), qu'il dirige, quatre-vingts sièges sur cent vingt-deux à l'Assemblée nationale du Québec. M. Lévesque, qui n'a pas modifié ses convictions indépendantistes, a cependant les mains liées par sa promesse de ne pas procéder à un nouveau référendum pendant la durée de son second mandat. Cette assurance et le bilan généralement jugé positif de sa gestion lui ont valu l'éclatante victoire du 13 avril, mais l'incertitude se prolonge du même coup sur l'avenir institutionnel du Québec...

En réalité, l'indépendance n'est plus, et de loin — si elle l'a jamais été, — la première préoccupation des Québécois. La crise économique mondiale, qui ne les épargne pas, ou la menace que font peser sur leurs droits acquis en matière de langue et d'éducation les projets constitutionnels de M. Trudeau les inquiète bien davantage. On note une certaine dépolitisation des citoyens, qui s'étaient passionnés pour — ou contre — le projet de souveraineté politique, assortie d'une association économique avec le reste du Canada présenté par M. Lévesque au référendum de mai 1980, et qui se sont depuis démobilisés.

Le parti québécois reste une formation de masse avec plus de deux cent mille adhérents et de nombreux comités locaux... Son implantation dans les campagnes, où il a remplacé l'Union nationale, le vieux parti de Duplessis, a achevé de lui donner la stature de parti dominant. En face, l'opposition libérale, conduite par une personnalité autoritaire et contestée, M. Claude Ryan, a du mal à se remettre de son échec du 13 avril. Le P.Q. semble assuré de pouvoir régner en maître pendant les années à venir.

Quelques militants indépendantistes des premiers jours, qui avaient rejoint le P.Q. lors de sa création, en 1968, ont cependant pris leurs distances avec celui-ci, qu'ils accusent d'avoir édulcoré à la fois son option sociale-démocrate et son ambition de faire accéder la province à la pleine souveraineté. Ils estiment que l'échec du référendum interdit certes au gouvernement de poser à nouveau dans un avenir proche la question de l'indépendance mais non d'en parler. Ils lui reprochent en définitive d'avoir abandonné le combat idéologique et nationaliste au profit de la seule gestion.

Une situation politique paradoxale

Le gouvernement de M. Lévesque, soucieux d'efficacité, cherche à opérer au moindre coût. La fonction publique, par le jeu des départs à la retraite, est « dégraissée » d'environ 2 % chaque année... Le ministre des finances, M. Jacques Parizeau, a même proposé récemment l'introduction d'un « ticket modérateur » dans certains services publics, notamment dans le secteur de la santé, jusqu'ici gratuits. La réaction très négative de l'opinion a incité le gouvernement à faire machine arrière, mais l'idée pourrait être reprise un jour et indique, en tout cas, dans quelle direction s'oriente l'équipe au pouvoir.

« La guerre de tranchées avec M. Trudeau sur la question constitutionnelle va sans doute encore durer deux ans. Mais après ? Il faut que le P.Q. maintienne son identité, distincte de celle du gouvernement. Il faut que des braves continuent à lancer des idées, à l'avant-garde, et à dynamiser la société », explique un haut fonctionnaire, proche du premier ministre. De son côté, M. Claude Morin, ministre des affaires intergouvernementales (chargé des relations avec les autres provinces et le reste du monde), n'exclut rien pour l'avenir. « Ce n'est pas parce qu'on perd une élection qu'on rejette le principe des élections », explique-t-il. « La même chose vaut pour les référendums. » Rien n'empêche, selon lui, d'en tenir un jour un autre, dans des circonstances différentes. Le Québec, en définitive, ne se fond pas dans l'ensemble canadien, même si les liens économiques sont très forts, et si les mentalités politiques sont façonnées dans le moule nord-américain. « 80 % des jeunes, ici, pensent qu'un jour nous aurons un pays », affirme M. Lévesque, avec une assurance tranquille.

D. Dh.

UN ENTRETIEN AVEC M. RENÉ LÉVESQUE

« Les gouvernements de type social-démocrate doivent apprendre à devenir gestionnaires »

Premier ministre depuis 1976, indépendantiste convaincu, M. René Lévesque est probablement l'homme le plus populaire du Québec. Petit, vif, fumeur impénitent, cet ancien journaliste de radio et de télévision a su imposer son style direct et familier, qui contrastait singulièrement au cours de la dernière campagne législative, avec le ton intellectuel et gourmé de son adversaire, M. Claude Ryan.

Les indépendantistes reprochent maintenant à M. Lévesque d'avoir mis en veilleuse l'idée d'indépendance au profit de la seule « bonne gestion » des affaires du Québec. Le premier ministre leur renvoie le compliment en les accusant de beaucoup s'agiter sans pour autant jouer leur rôle de propagandistes de la cause indépendantiste auprès des masses québécoises. M. Lévesque nous a reçus dans son bureau, qui fait face à la vieille ville de Québec, dans l'immeuble moderne situé à côté du Parlement.

« Qu'attendez-vous du changement politique intervenu en France ?

— Nos premières impressions confirment ce que l'on croyait depuis longtemps, à savoir qu'il y a une sorte de permanence, modeste, mais en même temps assez chaleureuse, qui s'est établie entre la France et le Québec, quels que soient les partis au pouvoir. Depuis son séjour au Québec en 1978, M. Mitterrand connaît assez bien la réalité québécoise et il y a dans le nouveau gouvernement quelques ministres qui sont très familiers avec le Québec ou qui, sur le plan personnel, entretiennent des relations avec bon nombre d'entre nous. Alors, je ne vois pas pourquoi cette chaleur assez prometteuse, qui s'est intensifiée d'année en année, ne se maintiendrait pas. Une familiarité s'est établie. Il ne faut pas oublier qu'il y a une vingtaine d'années on nous considérait un peu comme des Martiens débarquant à Paris. Depuis, peu à peu, se sont établies de relations qui ne paraissent pas du tout pouvoir être menacées.

Je me souviens, lors de ma dernière rencontre avec M. Barre à Paris, en décembre, qu'un de ses ministres parlait de « *certains cumulus dans le ciel* ». Autrement dit, il y a de petits problèmes, ou même des problèmes plus importants, qui peuvent surgir en cours de route, bien que notre coopération économique ne soit pas assez importante pour connaître des difficultés vraiment sérieuses.

— Ne craignez-vous pas que M. Mitterrand soit plus fédéraliste que son prédécesseur ? Vous n'avez pas l'impression, par exemple, que le premier ministre canadien, M. Trudeau, a quelques espoirs de ce côté-là ?

— Sur ce dernier point, c'est possible. En revanche, à la lecture des messages que M. Mitterrand a fait parvenir à M. Trudeau et à moi-même, j'ai l'impression que, pour le Québec, on cherche à maintenir une sorte d'intimité naturelle, alors qu'il agit davantage d'un respect normal, diplomatique, à l'égard de l'ensemble canadien. Je ne vois pas de changement sur le fond par rapport au principe de « non-ingérence, non-indifférence » affirmé par le gouvernement précédent.

— Que feriez-vous si M. Mitterrand effectuait une visite bilatérale au Canada lors du sommet économique des pays industrialisés qui aura lieu à Ottawa en juillet ?

— Je pense que M. Mitterrand sera très occupé et il vaudrait mieux qu'une visite officielle vienne plus tard. J'espère cependant le rencontrer à l'occasion du sommet pour reprendre contact personnellement, mais pas davantage. S'il y avait une visite officielle au Canada, il serait inconcevable qu'une partie substantielle ne se déroule pas au Québec.

— Si l'idée d'un Commonwealth francophone resurgit, pensez-vous que M. Mitterrand sera aussi déterminé que M. Giscard d'Estaing pour exiger une participation du Québec à part entière ?

— Je ne vois pas pourquoi cela changerait, puisque MM. Rocard, Chevènement et Cheysson ont une bonne pratique des questions québécoises. Nous avons d'ailleurs reçu des assurances de la part de certains dirigeants du parti socialiste. Un Commonwealth francophone sans une représentation du Québec au niveau gouvernemental serait un non-sens.

— Dans l'hypothèse où M. Trudeau réussirait à imposer son projet constitutionnel au Canada, et plus particulièrement sa charte des droits, chercherez-vous une aide diplomatique auprès de la France ?

— Nous pourrions simplement faire le point sur cette question avec nos interlocuteurs français. Et, dans la mesure où la charte affecterait directement la promotion de la langue française, nous pourrions leur demander un coup de main.

— A votre avis, jusqu'à quand durera la pénitence imposée par les résultats du référendum et chercherez-vous, par votre présence au pouvoir, à acheminer le Québec vers l'indépendance tranquille ?

— Je l'espère mais je ne suis pas prophète. Nous avons obtenu 41 % au référendum, soit environ 50 % des votes francophones. La nouvelle génération semble s'être quelque peu mobilisée lors des dernières élections, ce qui est un bon signe pour nous. Nous avons constaté que le taux de fidélité au parti québécois dépasse 80 % depuis plusieurs années, ce qui veut dire que les jeunes qui sont venus à nous il y a une douzaine d'années, et qui ont maintenant entre trente-cinq et quarante ans, sont encore là. Donc, si la jeunesse d'aujourd'hui leur emboîte le pas, tous les espoirs sont permis. Nous avons promis de ne pas organiser de référendum au cours de notre deuxième mandat mais nous avons aussi clairement annoncé que nous continuerions à pousser nos idées. Il y a donc de bonnes chances que nous parvenions à une forme de souveraineté-association ou d'indépendance dans quelques années.

— Quelle date vous êtes-vous fixée ?

— J'aimerais beaucoup 1984, non pas à cause de George Orwell, mais à cause de Jacques Cartier qui est arrivé en 1534. Cela fera donc quatre cent cinquante ans en 1984.

— Comment espérez-vous convaincre les Québécois ?

— Le parti québecois — peut-être d'ailleurs est-ce notre faute — est devenu un peu gestionnaire au cours de notre premier mandat, surveillant le gouvernement, épluchant les virgules *ad nauseam* et négligeant le travail essentiel d'un parti, à savoir propager ses idées. Au cours de notre second mandat, il faudrait que le parti fasse du porte à porte, publie des ouvrages simples, etc. La tâche du parti est d'autant plus importante que le recensement réalisé actuellement par le gouvernement fédéral risque de montrer une baisse du poids relatif du Québec dans l'ensemble canadien. Il faudra donc souligner ce danger, l'expliquer, pour que les gens en prennent conscience.

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES
et BERTRAND DE LA GRANGE.

(Lire la suite page 6.)

LA FRANCE ET LE QUÉBEC

De l'oubli à la coopération

SEPTEMBRE 1759 : à l'issue d'un engagement qui dure à peine un quart d'heure, les troupes de Montcalm sont défaites sur les plaines d'Abraham, et Québec ouvre ses portes aux Anglais. La ville est en ruine. Un an plus tard, le 8 septembre 1760, Montréal capitule. C'en est fait de la Nouvelle-France sur le terrain, mais son sort définitif ne sera fixé que par le traité de Paris de 1763. L'intervalle est une période « *d'anxiété et d'espoir* » pour les « habitants ». La noblesse canadienne se refuse à croire que la France va céder le Canada. Avec des fortunes diverses, la partie continuait à se jouer en Europe. La perte du Canada n'était pas inéluctable. Elle avait cependant ses partisans. Le 6 mai 1762, Voltaire écrit à Choiseul : « *Je suis comme le public. J'aime beaucoup mieux la paix que le Canada, et je crois que la France peut être heureuse sans le Québec.* » L'avis sera entendu, et, moyennant le retour de la Guadeloupe et de la Martinique, le Canada est livré aux Anglais « *sans l'ombre d'une arrière-pensée* », selon l'historien W.-J. Ecclès. Les Français n'avaient-ils pas déjà abandonné les Acadiens à la merci de leurs ennemis au traité d'Utrecht de 1713 ?

Mais cette fois, les vainqueurs se montreront meilleurs politiques envers les populations conquises. Non seulement il ne sera jamais question de les déporter, comme ils firent des Acadiens en 1755, mais encore, a-t-on pu affirmer, elles n'auront guère à souffrir du soldat anglais. La meilleure preuve en est que les Canadiens ne songeront pas à s'expatrier pour y échapper. Seuls les cadres de l'armée battue et de l'administration civile, suivis de quelques nobles, regagneront la mère patrie. Trois mille personnes environ, contre les soixante mille qui restent au pays. Le Canada passe alors d'un statut colonial à un autre. Le grand et moyen négoce, qui était aux mains des Français de la métropole, est aussitôt accaparé par des marchands anglais attirés par l'aubaine. Toutes les relations directes avec la France sont coupées. Les Canadiens se retrouvent entre eux, sans guides, sans modèle, sans appui extérieur, sans autre idée directrice que celle de persévérer dans l'être.

De prime abord, ils posent un problème incontournable. Comment s'assurer non pas de leur allégeance — selon les règles du temps, un serment y pourvoit — mais de leur fidélité intérieure ? A tout hasard, on impose aux « nouveaux sujets » le serment du « Test act » qui leur fait obligation de rejeter les articles de foi fondamentaux de la religion catholique. Le premier gouverneur militaire, James Murray, n'hésite pas à recruter parmi les « non-jureurs », ce qui lui vaut l'inimitié des marchands anglais, qui intriguent contre lui et obtiennent son rappel. Mais c'est sa politique qui prévaudra. Tout au long de la domination anglaise, celle-ci cherchera à se concilier les bonnes grâces du clergé pour s'assurer l'obéissance d'une population croyante quoique « *naturellement indocile* ».

Dès 1774, l'Acte de Québec exempte les catholiques canadiens des formules « anti-papistes » du serment d'allégeance, restaure la hiérarchie épiscopale, et, sauf au criminel, réintroduit le droit et les coutumes françaises bannis depuis dix ans. Cette mesure fait scandale dans les colonies américaines en effervescence, ce qui n'empêche pas le congrès continental, en 1776, de monter une opération militaire pour « rallier » par la force et par les bonnes paroles les Canadiens à la cause de l'indépendance. L'expédition à laquelle on avait associé Benjamin Franklin, échoua piteusement pour diverses raisons, dont la moindre ne fut pas l'attitude des prélats canadiens. Mais la victoire finale des « insurgents » amène au Canada environ cinq mille « loyalistes » américains, émigrés fidèles à la Couronne et qui n'oublient pas la part de la France dans leurs malheurs. Ils renforcent de leurs ressentiments le « parti anglais », qui ne rêve que d'abolir le « fait français » et, à l'occasion, reproche à Londres sa mansuétude.

La Révolution française est d'abord accueillie avec enthousiasme dans une province dont l'élite très restreinte (peut-être seulement quatre mille savent lire et écrire au moment du traité de Paris) est nourrie des grands auteurs du dix-huitième siècle. La Terreur renverse la tendance. Le Canada français est unanime à en réprouver les atrocités. Curieusement, il n'accueille qu'un petit nombre d'émigrés.

ALAIN CLÉMENT.

(Lire la suite page 8.)

LA CHANSON QUÉBÉCOISE : *de l'inspiration patriotique au disco*

QUELLE ne fut pas la surprise des Québécois vivant en France d'entendre sur France-Inter, le 22 mai, après l'annonce de la composition du gouvernement de M. Mauroy, la chanson de Gilles Vigneault, *Gens de mon pays*. Certains n'ont pas voulu y voir le fruit d'un hasard pur et simple, tandis que d'autres en ont simplement conclu à la bonne santé de la chanson québécoise, qui s'intègre tout naturellement dans la programmation de la radio nationale, même dans les moments importants pour les Français. D'autres, enfin, se sont demandés si la France n'avait pas tout simplement annexé Gilles Vigneault et quelques autres, comme elle l'a déjà fait pour de nombreux artistes et écrivains de la francophonie. Gilles Vigneault, qui est pourtant l'auteur de l'hymne national québécois, ne racontait-il d'ailleurs pas récemment qu'un de ses fils, rentrant de l'école, lui avait demandé le plus naturellement du monde : « *Papa, es-tu Québécois ou Français ? Mes amis pensent que tu es Français !* »

Cette anecdote que rapporte l'impresario Guy Latraverse, président de Kébec Spec, montre en tout cas que, pour les nouvelles générations, les Félix Leclerc, Gilles Vigneault, Pauline Julien, Claude Léveillée, Raymond Lévesque, Monique Leyrac, qui ont fait connaître le Québec à l'étranger dans les années 50 et 60, appartiennent à une époque qu'ils n'ont guère connue, au même titre que Georges Brassens, Léo Ferré ou Jean Ferrat, qui ont été remplacés en France par de nouveaux talents, tels Michel Jonasz ou Alain Souchon. En revanche, ces derniers sont aussi peu connus au Québec que peuvent l'être en France les nouveaux artistes québécois comme Diane Tell, Paul Piché, Michel et Gilles Rivard, Sylvain Lelièvre, Gilles Valiquette, ou Claude Dubois, qui constituent la « relève ». Entre les deux, on trouve Louise Forestier, Diane Dufresne, Fabienne Thibeault, les groupes Offenbach et Octobre, qui ont obtenu un certain succès auprès du public français, mais dont la carrière se déroule avant tout au Québec. Il reste enfin les deux coqueluches des amateurs d'exotisme québécois, plus ou moins rejetés par leur société d'origine : les enfants terribles de la chanson québécoise, Robert Charlebois, qui revient en grâce auprès de ses compatriotes avec son nouveau disque *(Moi Tarzan, toi Jane)*, et le nouveau bûcheron du rock, Plume Latraverse, dont le visage velu envahit littéralement les couloirs du métro de Paris, et auquel l'ancien premier ministre, M. Raymon Barre, avait remis le grand prix de la chanson française.

Que l'on aime cela ou pas, la nouvelle chanson québécoise emprunte davantage à Bob Dylan, Elvis Presley ou James Taylor qu'à Gilbert Bécaud ou Charles Aznavour. Diane Tell, dont le succès fulgurant au Québec pourrait bientôt s'étendre à la France, où elle vient de lancer son dernier disque *(Si j'étais un homme)*, le dit joliment à sa façon : « *Je suis plutôt tournée vers les Etats-Unis, tout en étant penchée vers la France, le Québec ressent simultanément la richesse rythmique du blues américain et la qualité de la chanson française.* » A vingt-trois ans, Diane Tell — elle a choisi ce pseudonyme pour éviter le handicap qu'aurait constitué son nom d'origine américaine — a des airs de petite fille sage. Formée par plusieurs années de conservatoire, et maîtrisant parfaitement sa guitare, elle a adopté un style musical qui lui est particulier et qui n'a pas encore trouvé d'imitateur. « *On entre*, dit-elle, *dans une période de fusion qui fait appel, en Amérique du Nord, au jazz, à la musique pop et au blues. C'est pourquoi je n'ai pas voulu faire du disco comme tout le monde.* »

« Un avenir plus sain, plus ensoleillé... »

Comme la plupart des chanteurs de sa génération, Diane Tell se démarque de ce qu'elle appelle, un brin dédaigneuse, la « chanson patriotique », celle de ses illustres prédécesseurs, qui portèrent le drapeau fleurdelisé à bout de bras jusqu'à la victoire des indépendantistes en novembre 1976. Rares sont les artistes qui, aujourd'hui, mettent leur engagement politique ou social au premier rang de leurs préoccupations et se servent de la chanson pour faire passer un message. Ils font de la musique pour la musique. Diane Tell et Gilles Rivard avouent en toute simplicité, et sans complexe, qu'ils ont commencé leur carrière en anglais dans les boîtes de nuit de l'ouest de Montréal. Les jeunes chantent des « *choses beaucoup plus positives* » que leurs prédécesseurs, affirme Gilles Rivard, qui ajoute : « *La révolution a été faite. On va maintenant vers un avenir plus sain, plus ensoleillé.* » (1).

Tout le monde ne voit malheureusement pas les choses avec autant de sérénité, et certains n'hésitent pas à parler de crise de la chanson québécoise, à laquelle on reproche d'être devenue « commerciale » et de ne pas se renouveler. « *Il n'y a pas de relève* », affirment-ils. Stéphane Venne, l'homme-orchestre de la musique québécoise, auteur-compositeur-interprète prolifique, producteur de disques, n'y va pas par quatre chemins : « *La déviation provoquée par la recherche d'un marché à l'étranger a détruit la créativité. On n'exporte plus un bon disque québécois, mais on fait un disque en fonction des goûts du marché étranger. Les groupes Harmonium et Beau Dommage ont été victimes de cette déviation et ont disparu. Il faut que la production, les musiciens et le public soient d'abord québécois.* » Stéphane Venne estime que les artistes québécois ont été trop gâtés par le succès et par les multinationales du disque, qui ont voulu exploiter le filon sans tenir compte de l'exiguïté du marché et qui ont tué la poule aux œufs d'or en misant sur n'importe qui. « *Même si le Québécois moyen est un gros consommateur de disques, il faut tenir compte du fait qu'un disque d'or aux Etats-Unis (quatre cent mille exemplaires vendus) correspond proportionnellement à dix mille exemplaires au Québec. Les coûts de production devraient donc être proportionnels. Or ce n'est pas le cas, et personne ne veut reconnaître que lorsque Ginette Reno et l'Acadienne Angèle Arseneault vendent trois cent mille disques, il s'agit de cas exceptionnels. Alors, pour se rassurer, on cherche à faire un produit international qui n'a plus grand-chose de québécois et on veut l'exporter vers les pays de la francophonie, où la concurrence est pourtant déjà forte. C'est un mythe qui n'aidera pas la chanson québécoise à sortir du marasme actuel.* »

(1) Propos recueillis par Pascal Normand, *la Chanson québécoise, miroir d'un peuple*. Ed. France-Amérique, Montréal, 1981.

Entre 20 et 30 % de « contenu canadien »

Le président de Kébec Spec, M. Guy Latraverse, croit, pour sa part, aux vertus de l'exportation pour permettre à la chanson québécoise de sortir de ce qu'il appelle une « crise de croissance ». « *Il faut que l'Etat québécois investisse dans la chanson*, dit-il, *comme il le fait dans l'électricité. Le cinéma bénéficie d'avantages fiscaux. Etendons-les à la chanson et faisons des coproductions comme nous l'avons déjà fait avec la France pour la comédie musicale* Starmania. *Les Français sont un peu mal à l'aise dans la comédie musicale. Nous pouvons donc intervenir dans ce domaine, d'autant plus que le Québec est une mine d'or au niveau des comédiens, des artistes.* » En fait, Québécois et Français ont noué depuis longtemps des liens sur le plan de la création, mais cela est resté au niveau individuel. Edith Piaf chantait déjà, à la fin des années 50, *les Pianos mécaniques* de Claude Léveillée. Diane Juster écrit régulièrement pour Dalida *(A ma manière)*, Nana Mouskouri, Mireille Mathieu et Yves Montand. Le parolier Luc Plamondon travaille surtout pour des interprètes français, notamment Catherine Lara et Julien Clerc.

Cela ne suffit cependant pas pour faire vivre les deux mille auteurs et artistes québécois qui cherchent à occuper la scène. Selon Stéphane Venne, ils sont à peine cent vingt-cinq à vivre véritablement de la chanson. Les droits d'auteur sont très mal protégés par l'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (CAPAC, sous son sigle anglais), que les professionnels de la chanson souhaitent remplacer par une organisation dont les compétences seraient limitées au Québec. Les stations de radio et de télévision versent 3,2 % de leurs revenus bruts à la CAPAC, qui remet à ses deux mille membres environ 2 millions de dollars (9 millions de francs) par an, soit l'équivalent de 4 500 francs par an et par personne. La faiblesse des revenus tient surtout au fait que les stations de radio, pourtant très nombreuses — une vingtaine à Montréal seulement, — diffusent très peu de musique québécoise.

Depuis 1971, un règlement fédéral oblige les stations de radio à avoir entre 20 et 30 % de « *contenu canadien* » dans leurs émissions « *entre 6 heures et minuit* ». Les propriétaires de stations n'en cherchent pas moins à se soustraire par différents procédés à cette exigence bien modérée. En 1977, lorsque Stéphane Venne décida de lancer une station de radio en modulation de fréquence — CIEL-MF — pour diffuser uniquement de la musique québécoise, tous les spécialistes ricanèrent. Et effectivement CIEL dut se convertir à la musique disco jusqu'à ce qu'un autre homme de radio téméraire, Jean-Pierre Coallier, qui était en train de réussir avec C.F.G.L., décide de tenter à nouveau l'expérience. En baissant la barre à 80 % de musique québécoise, et en visant une clientèle plutôt cultivée, le nouveau propriétaire de CIEL semble être en train de gagner son pari. Sur le thème « Paroles et musique des gens d'ici », la programmation fait appel aussi bien aux anciens (le « patriarche » Félix Leclerc, qui aura bientôt soixante-sept ans, passe plusieurs fois par jour) qu'aux chanteurs dits « populaires » (Ginette Reno, Willie Lamothe, Jean Lapointe) et à ceux de la « relève ». En revanche, Plume Latraverse est quasiment interdit d'antenne : « *Cet hurluberlu*, dit Jean-Pierre Coallier, *ne respecte pas les gens auxquels il s'adresse et qui le font vivre. On ne blasphème pas dans une chanson. Charlebois a eu aussi sa période irrévérencieuse et on ne diffusait pas toutes ses chansons.* »

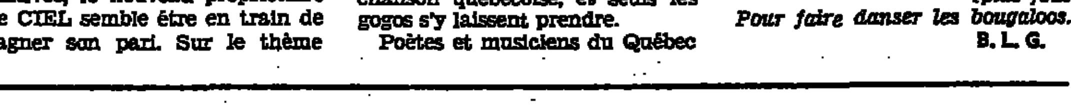
Il reste que la radio ne peut pas remplacer la scène, en particulier les fameuses « boîtes à chansons », où les artistes faisaient leurs premières armes et continuaient à se produire après avoir connu le succès. « Le Faisan doré » des années 40 a laissé la place à des bars louches. « La Butte à Mathieu », « le Chat noir » et « le Patriote » ont fermé leurs portes, mais le dernier s'apprête à reprendre ses activités après trois ans d'interruption. Il reste encore quelques boîtes à chansons — il y en avait plus de deux cents dans les années 60 — dans le vieux Montréal, mais, à l'exception de deux d'entre elles, les décibels de musique américaine déversés à flots dans les rues avoisinantes n'ont plus rien à voir avec la chanson québécoise, et seuls les gogos s'y laissent prendre.

Poètes et musiciens du Québec n'ont pas pour autant dit leur dernier mot, et peut-être, comme l'affirme Diane Tell, sont-ils allés momentanément chercher leur inspiration à l'extérieur de Montréal, là où il est encore possible de trouver des salles à un prix raisonnable et d'échapper à l'envahissante mode disco. Après l'époque du « chanteur indigène », dont les « rythmes créoles » ont fait se pâmer les Français, comme le dit magnifiquement Sylvain Lelièvre, la chanson québécoise a connu l'apothéose des spectacles collectifs de la Super-francofête (1974), de la Chant'Août (1975) et de la fête nationale du Québec (la Saint-Jean, le 24 juin). Sur les plaines d'Abraham à Québec ou sur le Mont-Royal à Montréal, des centaines de milliers de jeunes ont vécu des heures extraordinaires lorsque Félix Leclerc, Gilles Vigneault et Robert Charlebois occupaient simultanément l'immense scène dressée pour l'occasion.

Après ces années intenses, l'accalmie d'aujourd'hui crée l'illusion qu'il n'y a plus de grands talents alors qu'en fait ils sont plus discrets et se sont dispersés dans une étonnante variété de styles, de la chansonnette au rock agressif. Cela donne raison à Robert Charlebois, qui, dans une de ses premières chansons *(Je suis un gars bien ordinaire)*, disait déjà :

Le jour où moi j'en pourrai pu
Y en aura d'autres, plus jeunes,
[plus fous
Pour faire danser les bougaloos.

B. L. G.



Un entretien avec M. René Lévesque

(Suite de la page 5.)

— *Certains membres du parti vous adressent les mêmes reproches et regrettent que vous ne parliez plus d'indépendance...*

— Nous étions nous-mêmes occupés avec la routine, l'administration, les réformes qu'il fallait mettre en place. C'était donc au parti de prendre le bâton de pèlerin pour aller convaincre les gens. Au lieu de ça — et c'est en partie notre faute, — ils étaient là, installés à éplucher chaque chose que le gouvernement faisait ou ne faisait pas assez vite. Pendant ce temps-là, ils ne parlaient pas de l'indépendance.

— *Sur le plan constitutionnel, votre alliance avec sept provinces anglophones pourrait-elle aller au-delà de la lutte contre le projet de M. Trudeau et déboucher sur une entente satisfaisante pour le Québec ?*

— Non, dans la mesure où ces provinces n'accepteraient pas de discuter de ce qui sortirait du cadre fédéral. Cela dit, il n'en demeure pas moins que ces rencontres nous ont permis de trouver des longueurs d'ondes communes, notamment avec les gens de l'Ouest et même avec certaines provinces de la côte atlantique. Si le Québec décidait de se séparer politiquement du reste du Canada, cela devrait permettre de renouer plus facilement les liens dans un nouveau contexte. Au moins deux de mes collègues des autres provinces m'ont même dit que, s'ils étaient à notre place, ils auraient la même idée en ce qui concerne l'avenir du Québec et que ce ne serait pas la fin du monde de changer un régime. La réalité canadienne, sur le plan humain et géographique, demeurera, mais la structure politique peut changer.

— *Comment voyez-vous le Canada dans dix ans ?*

— Exactement à l'inverse de la perspective que M. Trudeau essaye de développer. D'ailleurs, s'il réussissait, je crois qu'il aurait semé ce qu'il faut — et si je faisais la politique du pire, je dirais tant mieux — pour créer plus d'illusions et de dislocations avant de prendre sa retraite. Qu'il parvienne à ses fins ou pas, je crois que le résultat final sera cependant le même et que, tôt ou tard, on fera une véritable Confédération qui tienne compte des profondes différences régionales et qui donnerait beaucoup plus d'autonomie à ses différentes composantes. Plutôt que d'aller vers le centralisme presque unitaire dont M. Trudeau a toujours rêvé, nous nous dirigeons vers une décentralisation plus poussée, vers une coordination fédérale.

— *La composition de votre dernier gouvernement, annoncée en avril, a été généralement interprétée comme le signe d'un virage à droite, vers un conservatisme qui est en contradiction avec la tradition social-démocrate du parti québécois. Un député de l'opposition libérale a même pu dire, lors de la présentation de votre programme de gouvernement à l'Assemblée nationale, que les passages de votre discours sur l'économie et la réduction des dépenses publiques auraient pu être écrits par le conseil du patronat ou par le président Reagan...*

— Les gouvernements de type social-démocrate ou, si on préfère, ceux qui sont à gauche du centre, doivent apprendre à devenir gestionnaires pour éviter d'être renvoyés par leurs électeurs, comme c'est arrivé à un certain nombre d'entre eux. Les prochaines années constitueront un test sur le plan de la gestion, dans la mesure où les gouvernements vont devoir essayer de tirer leur épingle du jeu dans un monde qui devient de plus en plus difficile. Nous risquons de subir une décroissance économique et le gâteau pourrait rétrécir ou, du moins, ne pas augmenter beaucoup. Cela va donc nécessairement affecter les programmes sociaux, et il faudra peut-être, par exemple, introduire un ticket modérateur pour les dépenses de santé qui sont, pour l'instant, entièrement gratuites au Québec.

» Mais ce n'est pas pour autant un virage à droite et nous conservons nos convictions social-démocrates, même si ce terme est plutôt artificiel en Amérique du Nord.

» Pour nous, la social-démocratie, c'est une préoccupation constante pour la justice, pour l'égalité des chances. C'est une sorte de révolution par étapes vers un modèle de société qui serait mieux équilibrée, plus vivable pour tout le monde. Je ne pense pas que nous ayons changé d'idée sur ce point et ces préoccupations reviennent sans cesse dans nos discussions, même si nous devons tenir compte d'un certain nombre de contraintes nouvelles. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE DHOMBRES
et BERTRAND DE LA GRANGE.

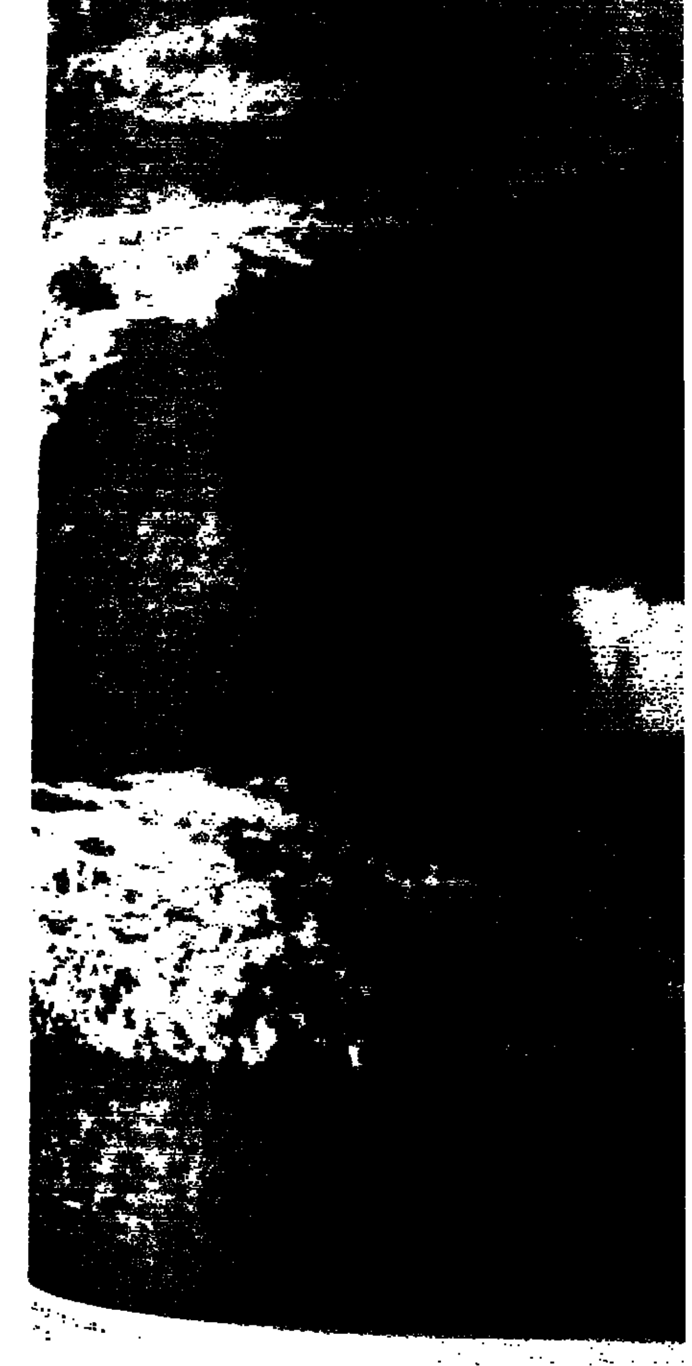
La fête nationale le 24 juin, à Paris

La fête nationale québécoise a lieu le 24 juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste. A Paris, des manifestations auront lieu de 18 à 22 heures, place Saint-Sulpice, dans le 6e arrondissement, en collaboration avec les autorités municipales. Une animation musicale sera assurée par Francine Reeves et son groupe.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.
Claude Julien.

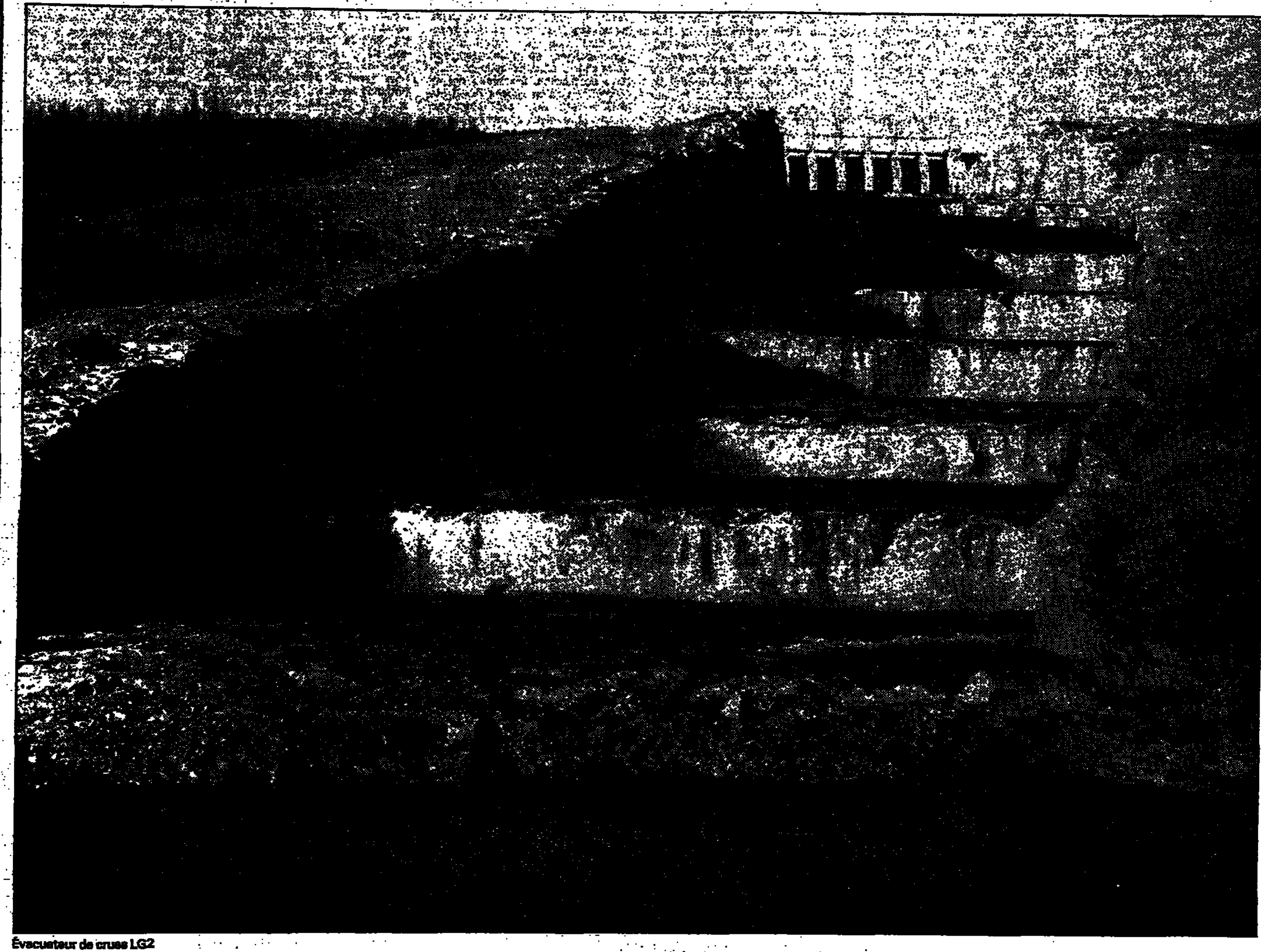


Commission paritaire n° 57 437.



هكذا من الاصل

Les immenses ressources hydroélectriques du Québec



Évacuateur de crues LG2
Baie James

Hydro-Québec a produit en énergie électrique, au cours de l'année qui vient de s'écouler, l'équivalent de plus de 142 000 000 de barils de pétrole.

Hydro-Québec est en excellente position sur le marché énergétique parce qu'elle a l'avantage de tirer parti des immenses ressources hydroélectriques du Québec, donc de ressources renouvelables. Plus de 99% de l'énergie qu'elle fournit est hydroélectricité.

Le développement économique du Québec exigera encore plus d'électricité à l'avenir.

Suivant son mandat, Hydro-Québec prévoit les besoins d'électricité de ses abonnés et les moyens d'y satisfaire, tout en augmentant la part de cette forme d'énergie dans le bilan énergétique global, ce que visent les politiques gouvernementales.

Si vous envisagez de participer au développement du Québec, Hydro-Québec se fera un plaisir d'examiner avec vous les implications énergétiques de vos projets.



Hydro-Québec

De l'oubli à la coopération

(Suite de la page 5.)

Une cinquantaine de prêtres seulement, sur les huit mille qui ont trouvé refuge en Angleterre, mais d'une culture supérieure, viennent grossir les effectifs insuffisants du clergé local (les vocations sont rares) et ouvrir ses horizons spirituels. Durant ces années troubles, le Canada fait son deuil de la suzeraineté française, ce qui ne signifie pas qu'il n'aimerait pas revenir à l'ancien régime. Plus tard, la Convention manifestera quelques velléités *d'y sonder l'irrédentisme, mais les* tentatives brouillonnes de son représentant, le fameux « citoyen Genêt », seront sans lendemain. Napoléon — honni de son vivant, objet d'un culte après sa mort — ne regarde pas vers l'Amérique et ni la Restauration *ni* la monarchie de Juillet *« n'ont de grands projets internationaux et surtout pas de visées américaines ».*

Entre-temps (1791), Londres a doté le Canada d'institutions semi-représentatives. Le territoire est divisé en deux provinces, le Bas-Canada (Québec) et le Haut-Canada (l'Ontario d'aujourd'hui), chacune ayant son gouvernement, son conseil exécutif et sa chambre d'assemblée. Le Bas-Canada est environ deux fois plus peuplé que le Haut-Canada, et cette disparité jouera son rôle dans les querelles dont ils seront l'arène. *Quarante ans après cet arrangement* constitutionnel, Tocqueville et Beaumont, interrompant leur exploration des Etats-Unis, passent plusieurs jours au Canada (1). Les observations qu'ils en rapportent présentent un tableau complet des lumières et des ombres de la *situation.*

Tocqueville au Canada

Tocqueville fait d'abord parler le supérieur du séminaire de Montréal, *« ecclésiastique aimable et éclairé ».* Il ne croit pas qu'*« il y ait au monde un peuple plus heureux que le peuple canadien. Il a des mœurs très douces, point de dissensions civiles ni religieuses et ne paie aucun impôt... Les Canadiens prétendent que le gouvernement anglais ne donne des places qu'à des Anglais, les Anglais se plaignent qu'il favorise les Canadiens. Je crois qu'il y a de part et d'autre exagération dans la plainte. Les Canadiens sont heureux sous le régime actuel ».* Tocqueville ne reprend pas à son compte cet optimisme bon enfant. Ce qui frappe, c'est un mélange de prospérité et de placidité, pour ne pas dire d'engourdissement.

Les maisons comme la mise des Canadiens dénotent *« la plus grande aisance »*, rendue d'autant plus sympathique qu'elle est dénuée de cet *« esprit mercantile »* qui gâte *« les actions et les discours »* des Américains. Il relève dans ce qu'il voit *« tous les éléments d'un grand peuple »* et considère que le Bas-Canada *« forme véritablement un corps de nation distincte ».* Mais ces avantages ne peuvent dissimuler la vérité, à savoir que *« les Français sont le peuple vaincu. Les classes riches appartiennent pour la plupart à la race anglaise. Bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, des affiches et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais ».*

Pour Tocqueville, l'antagonisme franco-anglais est sans issue. *« Je ne puis croire,* dit-il, *des deux peuples en présence, qu'ils se fondent jamais ni qu'il puisse exister une union indissoluble entre eux. »* Tout au plus, peut-on entrevoir les conditions d'un effacement du français. Si les Canadiens appartenant aux *« classes éclairées »* ne sentent plus l'aiguillon du désir de *« devenir un peuple entièrement à part »,* si, dans le même temps, la masse ne sortait pas de son « apathie », c'est en vain que les Canadiens auraient en eux *« tout ce qu'il faudrait pour créer un grand souvenir de la France dans le Nouveau Monde ».* Mot admirable, d'un romantisme qui fait pendant à la *« souveraineté inconsolable »* perdue par la France, évoquée à Québec par le général de Gaulle.

La « crise » pressentie par Tocqueville ne tarde pas à se déclarer. En 1834, la Chambre du Bas-Canada adopte quatre-vingt-douze résolutions réclamant pêle-mêle l'instauration d'un régime pleinement représentatif, à base de souveraineté populaire et de responsabilité ministérielle, ainsi que le droit à l'expression d'un nationalisme canadien. *Le mouvement conduit par* Louis-Joseph Papineau entre en rébellion ouverte. Il est écrasé une première fois en 1837, renaît et connaît le même sort l'année suivante. Alarmé par ces émeutes, qui n'apparaissent guère dans l'actualité parisienne, Londres, qui a suspendu la Constitution du Bas-Canada, envoie un « sage », lord Durham, pour enquêter sur place et proposer une solution aux tensions qui les ont engendrées.

La grande tentation

Le 4 février 1839, lord Durham dépose son rapport. C'est un document qui marquera l'histoire du Canada. Sur le fond des événements, Durham se montre libéral, plaide l'indulgence, reconnaît que ce sont les Canadiens anglais qui ont poussé les Canadiens français à la révolte et recommande une amnistie générale. Mais sur les perspectives d'avenir, Durham est partisan d'une assimilation en douceur. Il n'a pas une haute idée des Canadiens de souche qui, pour lui, n'ont pas évolué depuis la conquête. Ils sont toujours aussi *« ignorants, inactifs et stationnaires ».* Il imagine qu'on pourra angliciser les Canadiens français comme ont été anglicisés les Hollandais de New-York et les Français de Louisiane. *Et c'est presque par une sorte de* compassion pour ce peuple enfoncé dans son passé que Durham conseille de le minoriser en fusionnant les deux Canada. L'union amènerait les Canadiens français à *« abandonner leurs vaines espérances de nationalité »,* tout en les tirant, par brassage de populations, de leur actuelle position d'infériorité. En mai 1839, un projet de loi dans ce sens est déposé aux Communes. En février 1841, l'Acte d'Union entre en vigueur ; il stipule l'égalité de représentation à la Chambre et une consolidation des revenus et des dettes, qui pénalise le Bas-Canada.

C'est le moment de la grande tentation.

C'est alors que l'Eglise prend les choses en main. Moins pour sauver l'héritage français que par instinct de conservation. Vers 1840, a-t-on pu écrire, *« l'indifférence religieuse et l'abandon de la pratique sont choses courantes ».* Pour remonter la pente, il est urgent d'importer des prêtres. C'est la tâche que s'assigne l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, qui, dans les années 1840, effectue trois voyages en France pour convaincre les congrégations, en plein essor, de venir s'installer dans cette nouvelle terre de mission. Démarche qui ne rencontrera qu'un succès relatif (de 1837 à 1876, deux cent vingt-cinq prêtres et religieux seulement répondent à l'appel), mais suffisant pour relancer l'enseignement « libre » au niveau des paroisses et des collèges. En même temps, les nouveaux venus imposent leurs options et leur style. Ils sont ultramontains et conservateurs. On est bien loin désormais de cette religion *« sans accessoires »,* de ce clergé *« sans ornements bizarres et ridicules »* qu'admirait Tocqueville et qui faisait dire du catholicisme canadien d'origine qu'il était janséniste. Le cléricalisme orthodoxe va façonner des générations de jeunes Canadiens en les enracinant dans le *statu quo.* Si bien que Papineau — un incroyant — pourra dire : *« Nos gens ne veulent ni des Anglais ni du capital anglais. Ils n'ont aucune ambition au-delà de leurs possessions actuelles et ne veulent jamais aller plus loin que le son des cloches de leur propre église. »*

Des circonstances extérieures viennent contrarier cette autarcie spirituelle. En 1849, l'Angleterre abolit les dernières lois de navigation, ouvrant ainsi les ports canadiens au commerce international. En 1855, le capitaine de vaisseau Paul-Henri Belvèze, commandant de la station navale de Terre-Neuve, obtient de Paris, qui ne l'accorde qu'après mûre réflexion, l'autorisation de remonter le Saint-Laurent jusqu'à Québec sur la corvette *la Capricieuse.* Dès l'entrée dans les eaux canadiennes, l'accueil est enthousiaste. Québec tire vingt et un coups de canon en honneur au drapeau français. Réceptions officielles, festivités, réjouissances publiques se succèdent dans une atmosphère de retrouvailles.

L'avait-on déjà oublié ? Belvèze n'était pas le premier Français de France à se présenter au Canada, s'il était le premier depuis 1763 à pouvoir y prendre la parole au nom de son pays. *Sauf pendant* les guerres napoléoniennes, les Français rendirent visite au Canada, et des Canadiens voyagèrent en France. De ces contacts naquirent quantité d'ouvrages de genres divers qui circulèrent d'un bord à l'autre de l'Océan, généralement via les Etats-Unis ou la Grande-Bretagne. On ne s'ignorait pas, mais se comprenait-on pour autant ? Du côté canadien, mis à part quelques originaux, la vision de la France était singulièrement sélective. La France qui avait droit de cité au Canada catholique était celle de « la terre et les morts ». On alla jusqu'à placer Louis Veuillot — *dont l'influence dura jusqu'à la* seconde guerre mondiale — au-dessus de Sainte-Beuve. La France républicaine et « impie » était quasiment proscrite, comme l'apprirent à leurs dépens les trois mille Communards qui lui demandèrent asile. Le Canada bien-pensant avait des œillères et veillait à ce qu'elles se transmettent.

La France, pendant ce temps, n'entretenait que des notions folkloriques du Canada. Pas plus que les régimes précédents, le second Empire n'eut de politique déterminée envers les colonies britanniques d'Amérique du Nord. La France officielle avait, une fois pour toutes, tourné le dos au Canada et se souciait avant tout de se garder du moindre geste pouvant ressembler à une velléité *de revenir sur le traité de Paris.* Il fallut l'insistance du Québec, obligeamment relayée par Londres, pour qu'après deux ans d'atermoiements, la France se décide en 1859 à ouvrir un consulat à Québec. Les instructions données à son titulaire, comme à ses successeurs, se résument en une formule : *« circonspection extrême ».*

Il semble même que cette tradition de prudence timorée se soit perpétuée jusqu'à l'ambassade de Francisque Gay à Ottawa, au lendemain de la *seconde guerre mondiale.* En tout cas, le Canada a beau participer aux expositions de 1855, 1864 et 1900, il reste pour la plupart des Français une contrée exotique, perdue dans les brouillards lyriques et les neiges inhospitalières, évocatrice d'une époque héroïque, certes, mais révolue et, de nos jours, passablement en retrait de l'actualité vivante.

La patrie québécoise

Quant au Canada français, s'il *ne parvient pas — contrairement* aux Etats-Unis — à projeter une image dynamique sur la France, il a autant de mal à faire entendre son message sur le sol canadien. L'Union de 1840 ne s'est pas soldée, comme l'espéraient ses auteurs, par l'absorption des Canadiens français, mais par une sorte de condominium instable des deux Canada à la tête d'un gouvernement de plus en plus autonome. Néanmoins, l'expansion territoriale et démographique du Canada a tendance à reléguer le « fait français » sur les rives du Saint-Laurent. La Confédération créée en 1867 par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, encore en vigueur aujourd'hui, ne réunit au sein du dominion que l'Ontario, le Québec (l'ancien Bas-Canada), la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick. A l'ouest, la poussée des nouveaux venus bouscule les fragiles positions acquises par les pionniers francophones. On élimine de manière expéditive les métis (soulèvements de Louis-Riel) et les Indiens. Il ne faudra rien moins qu'une *encyclique* pour mettre un terme à la querelle scolaire et linguistique au Manitoba. L'enseignement du français disparaît de la Saskatchewan en 1905, et Wilfrid Laurier, devant ces reculs répétés, pourra dire : *« Nous sommes forcés d'arriver à la conclusion que le Québec seul est notre patrie parce que nous n'avons pas la liberté ailleurs. »* Encore cette liberté est-elle sans défense devant l'afflux de capitaux anglais et bientôt américains. Non seulement la population francophone n'a pas les ressources qui seraient nécessaires pour participer à cette mise en valeur, mais encore, en période de dépression, elle n'a d'autre issue que l'émigration vers le voisin américain. Entre 1840 et 1914, plus d'un million de Québécois s'expatrieront ainsi. De cette déperdition, l'Eglise catholique n'est pas qu'un peu responsable. Elle maintient la langue dans la stricte obédience de la foi et associe celle-ci aux valeurs rurales des ancêtres canadiens, antinomiques d'un progrès condamné comme « matérialiste ». Tout ce qui est moderne prend de court le Canadien français jusqu'au jour où...

Pour prendre la mesure, après des années d'immobilisme calfeutré et deux guerres mondiales, de ce que permit et de ce que fut la *« révolution tranquille »* qui, dans les années 60, succéda au long règne de Maurice Duplessis et brisa l'alliance fatale du cléricalisme et du sous-développement, il faudrait des analyses sociologiques et économiques qui font encore défaut. A l'évidence, le Québec *changea, le* Canada aussi, et pareillement l'Eglise catholique dans sa version canadienne française.

Le Québec avait à opérer un formidable « rattrapage », qui n'est pas définitivement acompli mais qui est en bonne voie de l'être. Et si, pour l'essentiel, ce fut un effort sur lui-même, cet effort le portait au devant de la France non pas comme une mère patrie retrouvée — il n'en sera jamais question — mais comme un partenaire naturel de l'œuvre d'émancipation socioculturelle à entreprendre.

En 1961, une Maison du Québec est inaugurée à Paris qui deviendra peu après la Délégation générale. En *février 1965 fut* signée, par les ministres Gérin-Lajoie et Fouchet, un premier programme d'échanges en matière d'éducation qui provoqua un certain tirage avec Ottawa malgré les précautions diplomatiques prises par Paris. L'accord-cadre *France-Canada dans le domaine* culturel, destiné à « couvrir » par anticipation tout ce que décideraient ensemble Québec et Paris, était ratifié une semaine avant la signature d'une nouvelle « entente ». On ne bravait pas encore ouvertement « le fédéral », si on le consultait de moins en moins. En même temps, Paris se plaît à recevoir les premiers ministres québécois avec des égards grandissants : Jean Lesage, puis Daniel Johnson (mai 1967) que le général de Gaulle devait retrouver au Québec à l'occasion de l'exposition de Montréal.

On sait ce qu'il advint de cette visite à grands fracas. Elle eut, selon Louise Baudouin, *« une importance capitale pour l'évolution des rapports franco-québécois ».* Plus encore pour les rapports des Québécois avec eux-mêmes. Après avoir pendant deux siècles vécu dans la double appartenance, ils revendiquaient et affichaient l'exclusivisme de leur qualité de franco-canadiens. Etait-elle donc incompatible avec la nationalité canadienne ? *Le parti québécois,* fondé en 1968 par René Lévesque, en est persuadé. Mais les progrès enregistrés par l'« autodétermination » sont tels que le 20 mai 1980, les électeurs repoussent massivement l'option « souveraineté-association ». Ce qui ne les empêche pas, le 13 avril suivant, de reconduire au pouvoir à une large majorité l'équipe de René Lévesque. La coopération franco-québécoise, qui s'accroît et s'affine d'année en année, ne peut que profiter de cette continuité.

ALAIN CLÉMENT.

(1) Alexis de Tocqueville, *Voyage en Sicile et aux Etats-Unis,* Editions Gallimard. Nous suivons ici Tocqueville : *« Les Anglais et les Français se fondent si peu que les seconds gardent exclusivement le nom de Canadiens, les autres continuant à s'appeler Anglais. »*

هكذا من الاصل

Un grandiose pari hydroélectrique

Le Québec, qui a nationalisé l'électricité au début de la révolution tranquille, vit encore à l'heure des grands travaux entrepris, notamment dans le Grand Nord, pour équiper en centrales ses rivières. Ce pari, qui fait du kilowatt-heure québécois un des moins chers du monde, a été tenu. Mais de nouveaux problèmes surgissent à l'horizon, au fur et à mesure que les nouvelles installations hydrauliques projetées apparaissent sans cesse plus coûteuses, ce qui pourrait donner à nouveau un avenir au nucléaire, voire au charbon.

CHANTIER de LG4 (nord du Québec). Tout autour, la taïga. De petits conifères clairsemés qui mettent un siècle à atteindre leur plein développement en raison de la pauvreté du sol et de la rigueur du climat. Devant nous, un immense chantier à ciel ouvert, celui du barrage de LG4, le plus septentrional des quatre ouvrages prévus en cascade sur le parcours de la Grande-Rivière, dans le nord du Québec (1).

Des camions transportant chacun 160 tonnes de remblai vont et viennent. Un seul d'entre eux coûte la bagatelle de 0,5 million de dollars. Leurs pneus ont un diamètre de plus de 2 mètres. Ces énormes engins vont chercher les matériaux en aval du futur barrage, ce qui évitera, une fois celui-ci mis en eau, de défigurer le paysage, les parties excavées étant désormais recouvertes.

Les camions déposent leur charge selon un plan immuable, dont on devine le tracé en fonction de la couleur contrastée des roches utilisées. Au centre, un noyau composé de moraine, ce dépôt laissé par les glaciers après leur fonte, et qui est à peu près imperméable. Autour, des couches de sable et de graviers. Et enfin, à l'extérieur, de gros blocs de pierres destinés à protéger l'ensemble et à ajouter à sa masse.

Le socle rocheux sur lequel est déposé le barrage est soigneusement nettoyé avec de puissants jets d'eau, puis on bouche les fissures et toutes les anfractuosités avec du ciment.

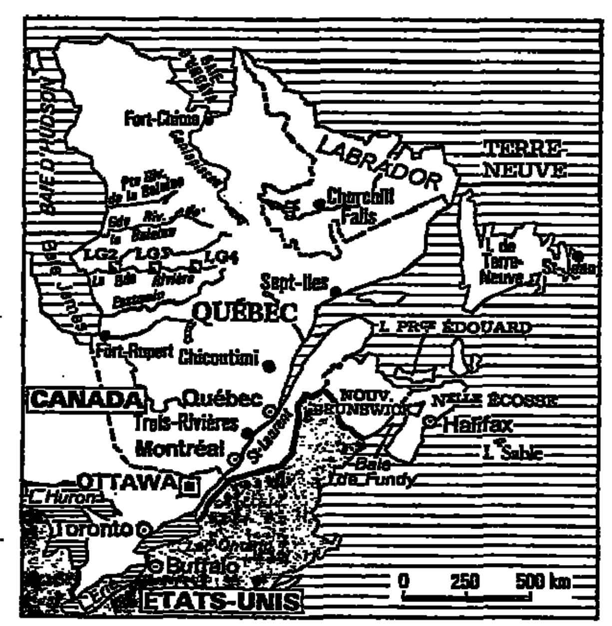
Trois mille personnes travaillent ici nuit et jour l'été, et environ deux cents en hiver, quand la température descend à —30 ou —40 degrés. L'été a d'ailleurs aussi ses plaies sous la forme des innombrables moustiques et « mouches noires » (un insecte particulièrement vorace malgré sa petite taille) qui éclosent en quelques semaines.

Une fois achevé, le barrage retiendra 19 milliards de mètres cubes d'eau, aura une hauteur de chute de 119,5 mètres et les neuf groupes turbine-alternateur de la centrale, d'une puissance installée totale de 2 637 000 kW, produiront chaque année 14,1 milliards de kWh. Il n'y aura alors théoriquement plus personne à LG4, toutes les commandes se faisant à distance, à partir d'un poste de contrôle central qui effectuera toutes les opérations des différents barrages de la Grande-Rivière.

La galerie de dérivation, permettant de détourner le cours de la rivière pendant la durée des travaux, a été ouverte en 1978. La mise en eau devrait commencer en 1983 et le premier groupe turbine-alternateur pourrait fonctionner l'année suivante. Dans l'avenir, la capacité de LG4 devrait être encore développée avec le captage de plusieurs cours d'eau, et notamment de la Caniapiscau, qui coule actuellement du sud au nord, et se jette dans la baie d'Ungava. Une partie des eaux de la Caniapiscau rejoindrait, grâce à une série de barrages et de digues, le bassin de la Grande-Rivière et aboutirait ainsi à l'ouest, dans la baie James qui forme l'anse la plus méridionale de la baie d'Hudson.

Au total, le complexe de la Grande-Rivière devrait coûter un peu moins de 15 milliards de dollars, dont 25 % fournis par les profits de l'Hydro-Québec, la société d'Etat qui a le monopole de la production et de la distribution d'électricité (2) et 75 % par des emprunts, souscrits principalement sur le marché canadien et à Wall Street, mais aussi en Europe. D'autres projets, un peu moins gigantesques, sont à l'étude, notamment sur la Petite et la Grande-Rivière-de-la-Baleine, qui se jettent toutes deux dans la baie d'Hudson, au nord de la Grande-Rivière.

Le pari lancé sur l'énergie hydraulique au Québec dans les années 60, et qui a coïncidé avec la révolution tranquille, a été tenu : 98 % des 110 milliards de kilowatts-heures consommés au Québec en 1980 ont été d'origine hydraulique. Les quelques centrales au fuel ou à gaz encore existantes ne jouent qu'un rôle de dépannage à certaines heures de pointe, ou desservent des régions isolées, non reliées au réseau.



Le prix moyen du kilowatt-heure pour l'usager est de 6 cents, soit quatre fois moins que ce que paie un New-Yorkais. Pourtant, au fur et à mesure qu'on « harnache », comme on dit ici, les rivières québécoises, les barrages se situent de plus en plus loin des centres urbains, les lignes de transport sont de plus en plus étirées, et les technologies à mettre en œuvre de plus en plus coûteuses, ce qui rapproche le prix moyen du kilowatt-heure hydraulique de celui produit par une centrale thermique traditionnelle ou nucléaire. En outre, l'une des deux régions susceptibles d'être encore équipées avec profit est limitrophe du Labrador, qui appartient à la province de Terre-Neuve, ce qui pose toutes sortes de problèmes juridiques (les futurs lacs de retenue seraient « à cheval » sur les deux provinces), et l'autre est située sur un territoire encore largement indien, sur la basse côte nord du fleuve Saint-Laurent. Les Indiens Cris et les Inuits (Esquimaux) qui vivent sur le bassin de la Grande-Rivière avaient accepté, en 1975, au terme de laborieuses négociations, de céder leurs « droits indigènes » (« native rights ») en échange d'une indemnité de 150 millions de dollars. Mais les rancœurs accumulées, de nombreux autochtones se jugeant bernés par cet accord, rendent très difficile la conclusion d'une entente semblable avec les Cris de la basse côte du Saint-Laurent.

Le nucléaire ou le charbon ?

Cette situation, alors qu'on attend une progression annuelle de la demande d'électricité de l'ordre de 8 % entre 1981 et 1997, et que le gouvernement a incité les ménages à s'équiper « tout électrique », risque de poser quelques problèmes dans les années qui viennent. 80 % des nouvelles constructions sont entièrement électriques, et l'Hydro-Québec, qui doit alimenter en priorité ses usagers, ne peut conclure de contrats de fourniture à très long terme avec les compagnies new-yorkaises, qui veulent des garanties avant de se lancer dans la construction de coûteuses lignes de transport doublant celles qui sont actuellement en place.

L'ambition du gouvernement reste de faire passer la part de l'électricité dans le bilan énergétique global du Québec de 25 % à 45 % (3). Cet effort implique non seulement la conclusion d'un accord avec Terre-Neuve et avec les Indiens cris, mais aussi la capacité à trouver, sur les places internationales, les capitaux nécessaires, alors que le Québec y a déjà largement puisé.

Un débat public sur le nucléaire est à prévoir. Un moratoire de cinq ans est en vigueur pour la construction de nouvelles centrales (celle de Gentilly-I, à caractère expérimental, n'a jamais fonctionné mais Gentilly-II est en service), et l'opinion est relativement hostile au nucléaire, mais la question risque d'être à nouveau d'actualité à mesure que le coût d'installation des nouveaux barrages se rapproche du coût nucléaire et que de nombreux obstacles pèsent sur le développement futur des ressources hydrauliques.

La seule alternative au nucléaire est le charbon : des études ont lieu sur l'opportunité de construire au bord du Saint-Laurent une centrale qui serait alimentée par du charbon australien ou provenant de l'Ouest canadien : il faudrait, dans cette dernière hypothèse, construire des navires de transport à la coque très épaisse, capables de passer par la voie du Nord (détroit de Behring, mer de Beaufort, etc.).

D. Dh.

(1) La centrale de LG2 (les initiales L.G. sont pour la Grande-Rivière), la huitième du monde en capacité installée, fonctionne depuis 1979. LG1 ne sera construite que plus tard.

(2) Hydro-Québec a été créée en 1944. En 1962, les élections ont lieu sur le thème de la nationalisation totale de la production et de la distribution d'électricité. Celle-ci est effectuée en 1963 par le ministre des richesses naturelles de l'époque, M. René Lévesque, l'actuel premier ministre.

(3) Le pétrole représente actuellement 65 % de ce bilan, l'électricité 25 %, le gaz 8 % et le charbon 2 %.

Hydro-Québec International

POUR rentabiliser son acquis en matière de technologie, Hydro-Québec a créé une filiale, Hydro-Québec International, chargée de « vendre » à l'étranger le savoir-faire engrangé par la société d'Etat québécoise en ce qui concerne la production et la distribution d'électricité. Hydro-Québec agit donc comme une société d'ingénierie-conseil, mais avec l'avantage qu'offre une compagnie exploitante, gérant un marché intérieur, et la garantie du gouvernement québécois.

Hydro-Québec International, constitué en 1978, a prospecté en priorité l'Amérique latine et l'Afrique francophone. Parmi ses grands projets figure notamment un programme d'électrification de mille deux cents villages en Arabie Saoudite. D'une façon générale, Hydro-Québec cherche à évaluer les besoins en électricité d'une région ou d'une zone de développement industriel, et à promouvoir les services des sociétés québécoises d'ingénierie-conseil. Trois d'entre elles, Lavalin, Shawinigan Ingénierie et S.N.C. (Surveyer, Nenniger et Chênevert), sont les premières du monde dans leur spécialité.

Hydro-Québec peut se prévaloir des réussites de la société mère. En raison de la rigueur du climat québécois, les techniques employées doivent être très sûres. Il n'est pas question, par exemple, de se permettre une panne de chauffage en plein hiver. Presque toujours, des doubles systèmes de commande ont été créés.

D'autre part, Hydro-Québec a été la première à réaliser le transport à longue distance à très haute tension (735 000 volts). Des ingénieurs d'Hydro-Québec ont été ainsi « prêtés », pour des missions de conseil susceptibles d'avoir des retombées pour des firmes québécoises, à de nombreux pays latino-américains (Argentine, Brésil, Equateur, Panama, Venezuela, etc.) et africains.

politique

Les dernières heures

La campagne électorale pour le second tour est close officiellement depuis vendredi 19 juin à minuit. MM. Jospin, d'Ornano, Marchais et Chirac sont intervenus, au nom de leurs formations respectives, lors de la dernière émission radiotélévisée. Au cours de la journée et de la soirée, *à l'occasion de réunions* publiques en province, les porte-parole de la majorité sortante ont lancé d'ultimes appels aux « hésitants » et aux abstentionnistes du premier tour. Ainsi en a-t-il été de M. Jean Lecanuet à Fécamp, de M. Jacques Blanc à Grenoble, de M. Jacques Chirac à Tours et à Orléans. « Les chiffres le prouvent, a dit l'ancien président du R.P.R., la France n'est ni plus ni moins à gauche qu'en 1978, tout dépendra donc de la volonté des électeurs de l'U.D.F., du R.P.R. et du C.N.I.P. de se mobiliser. Le combat n'est pas perdu. »

Divers incidents ont eu lieu au cours de ces dernières réunions, notamment à Provins, où M. Pierre Mauroy n'a pu prendre la parole comme prévu en raison d'un chahut conduit par M. Peyrefitte lui-même. Des bagarres ont opposé des militants R.P.R. et socialistes à Asnières, des colleurs d'affiches du P.S. ont été attaqués dans le Val-de-Marne. Une réunion *de M. Chirac a été perturbée à Châtellerault, et il* en a été de même à Fécamp pour M. Lecanuet.

A la radio et à la télévision

Voici les principaux extraits des déclarations des porte-parole du P.S., de l'U.D.F., du P.C. et du R.P.R., vendredi, lors de la dernière émission radiotélévisée de la campagne officielle.

● *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du parti socialiste : *« Je n'ai pas de raison d'être inquiet pour notre pays, au contraire. La politique de relance économique, de justice sociale, de moralisation de la vie publique que nous avons engagée, la preuve que nous avons donnée avec le gouvernement Mauroy que nous tenions les engagements qui étaient ceux du candidat à la présidence de la République, François Mitterrand, tout cela a créé dans le pays un climat de confiance, d'harmonie, de débats et de dialogue. (...)*

» Là où il n'y a pas de candidat socialiste présent au second tour, les électeurs socialistes feront leur devoir et voteront avec fermeté, avec enthousiasme, sans que manque une voix pour ceux qui représentent, dans ces circonscriptions, la nouvelle majorité présidentielle. »

● *M. Michel d'Ornano*, ancien ministre, U.D.F : *« Ne laissez pas un parti dominant disposer tout seul de tous les pouvoirs pendant cinq ans. Vous ne savez pas où cela pourrait vous entraîner. (...) Le nouveau ministre de la communication, Georges Fillioud, à peine installé, attaque les journalistes. Publiquement, il leur reproche de ne pas être aux ordres de son gouvernement. C'est la première fois que, dans une démocratie, l'on voit un ministre chargé de l'information attaquer les journalistes dont il a la tutelle. C'est un abus. (...) Un parti dominant, c'est la tentation de tous les abus. »*

● *M. Georges Marchais*, secrétaire général du parti communiste : *« Dès le 10 mai, j'ai affirmé publiquement que nous étions prêts à assumer nos responsabilités, y compris au gouvernement. Il ne s'agit pas là d'une attitude de circonstance, c'est l'application d'une décision prise à l'unanimité par le congrès de notre parti en 1979. (...) Nos deux partis, communiste et socialiste, sont différents, il y a des divergences mais aussi des convergences très importantes. Nous pouvons gérer ensemble la politique de ce pays. Le P.C. représente une force, des idées, des propositions. Nous irons avec la volonté de réussir. »*

● *M. Jacques Chirac*, ancien président du R.P.R. : *« Je prends date ce soir en disant que, si d'aventure, demain, l'Assemblée nationale devait connaître une majorité de parlementaires socialistes, marquant ainsi un accaparement sans précédent dans notre histoire, de tous les pouvoirs politiques et syndicaux dans un seul parti politique, il y aurait danger pour nos institutions, nos libertés, pour la démocratie et surtout pour notre niveau et mode de vie.*

» Je vous demande de prendre conscience de l'enjeu de dimanche et de faire en sorte qu'un équilibre des pouvoirs puisse s'établir. »

Selon M. Chirac le Sénat devra jouer un rôle plus actif dans l'opposition

M. Jacques Chirac a fait, jusqu'à la veille du second tour, son travail de secouriste de la majorité *parlementaire sortante* avec une conscience professionnelle d'autant plus méritoire qu'il ne nourrissait pas d'espoir excessif de voir les résultats du 21 juin inverser la tendance du premier tour. Ainsi, avant de consacrer la journée de samedi à une visite des arrondissements parisiens menacés par la gauche, M. Chirac a parcouru, vendredi, la Vienne, le Loiret et l'Indre-et-Loire pour soutenir les candidats du R.P.R. et de l'U.D.F. qui sont en ballottage difficile face à leurs *concurrents socialistes. Jeudi*, il avait lancé un appel aux Parisiens pour qu'ils soutiennent les dix-sept candidats de l'U.N.M. présents au second tour dans la capitale après l'élection ou la réélection de quatorze députés R.P.R. ou U.D.F. au premier tour.

En se gardant de toute prévision, le maire de Paris a indiqué, jeudi 18 juin, à Europe 1, que les partis de gauche avaient perdu des voix de 1978 à 1981, passant au total de 14 529 071 suffrages à 14 015 586. Il en déduit qu'il n'y avait pas eu de poussée socialiste et communiste en voix. Mais il a admis que les voix de l'ancienne majorité *« ont connu un affaiblissement extraordinairement sensible »*. Et il s'est demandé si ces suffrages étaient définitivement perdus ou si ils s'étaient réfugiés dans une abstention temporaire. *Le maire* de Paris espère que la minorité future disposera d'un poids politique suffisant pour exercer son rôle de contrôle de l'action gouvernementale et *« empêcher certaines erreurs ou aberrations »*. N'ayant pas — par définition — les moyens numériques de remplir ce rôle à l'Assemblée nationale, c'est sur le Sénat que compte désormais M. Chirac.

Ce sera donc à la Haute Assemblée de présenter éventuellement des amendements aux projets du gouvernement, et elle devra surtout devenir la tribune de l'opposition. Mais ce rôle aussi sera réduit. Car si le Sénat peut modifier les textes du gouvernement ou de l'Assemblée nationale, c'est en définitive à celle-ci que revient le dernier mot. De plus, les sénateurs n'ont pas le pouvoir de censurer le gouvernement.

Aussi, en raison du rôle réduit que pourra jouer la minorité dans les institutions — comme ce fut le cas pour la gauche depuis 1958 — il est douteux que M. Chirac ambitionne de devenir le chef de l'opposition parlementaire.

Laissant la gauche *« faire son expérience »* jusqu'au prochain renouvellement de l'Assemblée en 1986, M. Chirac va devoir répondre à plusieurs questions. Le temps de la réflexion commencera pour lui dès lundi. Certes, il ne se désintéressera pas de la situation à l'Assemblée et notamment de l'équilibre entre les tendances de la minorité. Il serait ainsi douteux qu'il repousse longtemps les offres de rapprochement, voire d'adhésion, de certains giscardiens, surtout si les « centristes », comme c'est leur ambition, réussissent à constituer un groupe autonome.

S'il ne montre dans ce domaine aucune hâte, M. Chirac est, en revanche, davantage soucieux de consolider son bastion parisien. *Le* progrès des voix socialistes dans la capitale, le succès escompté de plusieurs candidats du P.S. à Paris, constituent une menace que le maire devra conjurer avant le renouvellement municipal de 1983.

Enfin, fort de son activité multiple déployée depuis plusieurs années à travers le pays, fort du capital en voix qu'il a rassemblé sur son nom au cours des diverses consultations électorales depuis 1978, M. Chirac va réfléchir sur son « destin national ».

Devra-t-il retrouver la présidence du R.P.R. lors du congrès extraordinaire qui se tiendra à l'automne ? Le mouvement gaulliste devra-t-il changer de sigle, de structures, et naturellement de vocation, maintenant qu'il ne participe plus au pouvoir ? Une solution conservatoire vient d'être esquissée avec la fondation d'une *Association nationale de soutien* à l'action de Jacques Chirac.

Les statuts de cette Association (30, avenue de Messine, 75003 Paris), déposés pendant la campagne présidentielle, précisent que le comité directeur est composé de MM. Alain Juppé, Jacques Toubon et Charles Pasqua, collaborateurs du maire de Paris. Dans une lettre adressée à tous les anciens membres des comités de soutien à la candidature de M. Chirac à l'Elysée (ils seraient plusieurs dizaines de milliers), les *dirigeants de l'Association* expliquent : *« Notre seul objectif est d'aider Jacques Chirac, de toutes nos forces, sans songer à l'enfermer dans un cadre étriqué, partisan, idéologique, car l'espoir qu'il incarne désormais appartient à tous les Français. »*

Ce souhait révèle-t-il l'ambition de l'ancien premier ministre de constituer un recours et de jouer ainsi, au plan national, un rôle de rassembleur de la future contestation ? Mais ne se heurtera-t-il pas à des prétentions comparables que pourraient avoir d'autres personnalités de l'ancienne majorité, comme M. Giscard d'Estaing ou M. Barre ?

ANDRÉ PASSERON.

La nouvelle Assemblée se réunira le 2 juillet

(Suite de la première page.)

Pourront-ils mener de front une collaboration avec le P.S. qui, en elle-même, suppose certaines réorientations et une discussion interne sur leurs orientations ? (voir l'article de Patrick Jarreau).

M. Marchais donne un début de réponse en expliquant que la participation communiste au gouvernement se justifie par la force que représente son parti et par *sa contribution* à la majorité présidentielle et au succès des députés de gauche et en citant la résolution du vingt-troisième congrès, qui définit le P.C.F à la fois comme un parti de lutte et de gouvernement. Une exégèse qui s'adresse aux communistes, mais ne répond pas aux conditions posées par le P.S.

La session de juillet

Le président de la République et le premier ministre se sont engagés à garantir et à renforcer les droits de l'opposition au Parlement. C'est d'autant plus nécessaire que la majorité est plus massive. M. Chirac le sait bien, par expérience — mais de l'autre côté de la barrière — ce qui le conduit à rechercher ailleurs qu'à l'*Assemblée nationale* des moyens d'intervention : au Sénat, dans les futures assemblées régionales élues au suffrage universel, dans les autres élections, municipales notamment, suivant une méthode d'investissement illustrée par le P.S. qui réclame, toutefois, beaucoup de patience et d'obstination (voir l'article d'André Passeron).

Or l'opposition devra se manifester au plus vite puisque le nouveau gouvernement, rapidement remanié, va faire travailler l'Assemblée nationale dès le mois de juillet. Une fois que celle-ci aura constitué son bureau, désigné ses commissions, jugé la présentation du programme gouvernemental, elle examinera les modifications très importantes du budget de 1981, tant en ce qui concerne les dépenses que les recettes (impôts nouveaux). M. Defferre a indiqué que le projet de loi définissant les grandes lignes de la réforme régionale était prêt ; ceux concernant l'abolition de la peine de mort et la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et l'amnistie *ne sauraient attendre trop long*temps. La révision de la loi « sécurité et Liberté pose déjà des problèmes plus complexes suivant que l'on veut revenir à la législation antérieure ou l'améliorer.

D'autres projets appellent à la *fois* des décisions rapides et échelonnées. C'est le cas pour le programme des nationalisations. Les premières concerneront la sidérurgie et — encore qu'il y ait un débat à ce sujet — le crédit. M. Mauroy présentera son calendrier dans la déclaration du gouvernement à l'ouverture de la session de plein droit qui s'ouvrira le 2 juillet et durera jusqu'au 16, avec possibilité de prolongation en session extraordinaire. Et il le fera avec l'assurance de disposer de la durée.

ANDRÉ LAURENS.

Les dispositions de la Constitution

Le second tour des élections législatives ne se déroulera, s'il y a lieu, que le 28 juin aux îles Wallis et Futuna (un siège) et le 5 juillet en Polynésie française (deux sièges).

La nouvelle Assemblée nationale se réunira néanmoins en vertu de la décision du Conseil constitutionnel en date du 11 juin (*le Monde* daté 14-15 juin), conformément aux dispositions de l'article 12 de la Constitution qui sont les suivantes :

« Le président de la République peut, après consultation du premier ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.

Les élections générales ont lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après la dissolution.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Si cette réunion a lieu en dehors des périodes prévues pour les sessions ordinaires, une session est ouverte de droit pour une durée de quinze jours.

Il ne peut être procédé à une nouvelle dissolution dans l'année qui suit ces élections. »

En vertu de l'article 28 de la Constitution, la session de printemps, qui avait débuté le 2 avril et dont les travaux avaient été aussitôt ajournés, doit prendre fin le 30 juin puisque *« sa durée ne peut excéder quatre-vingt-dix jours »*.

La session de plein droit qui s'ouvrira le jeudi 2 juillet durera jusqu'au 16 juillet, et il appartiendra alors au premier ministre de demander ou non la réunion du Parlement en session extraordinaire *« sur un ordre du jour déterminé »* (article 29 de la Constitution).

Après les « événements » de 1968, l'Assemblée qui avait siégé de plein droit du 11 au 25 juillet était au complet. L'Assemblée précédente avait été dissoute le 30 mai, les élections législatives s'étaient déroulées les 23 et 30 juin en métropole et le 7 juillet dans les trois circonscriptions d'outre-mer (îles Wallis-et-Futuna, Polynésie française) dont les sièges avaient été pourvus dès le premier tour.

Le P.C.F peut-il à la fois mener un débat interne et participer au gouvernement ?

Le scrutin du 21 juin se présente, pour le parti communiste, dans des conditions très différentes de celles du second tour des élections législatives de mars 1978. Le P.C.F. avait alors cherché, en signant un accord de gouvernement avec le P.S. entre les deux tours, à relancer la dynamique de l'union de la gauche, sur laquelle il comptait pour faire élire ou réélire ses candidats. Ceux-ci représentaient la gauche, au second tour, dans cent quarante-sept circonscriptions de métropole (plus une en Guadeloupe), contre trente-sept cette année (plus deux en Guadeloupe et deux à la Réunion). L'élection d'une majorité de gauche à l'Assemblée nationale étant acquise, et cette majorité devant être dominée, voire détenue à lui seul par le P.S. (avec les radicaux de gauche), le P.C.F. a axé sa campagne sur le vote communiste, et non sur le vote pour les candidats de gauche, afin d'assurer la réélection de ses trente-trois députés sortants en ballottage et de gagner les sièges qui sont à sa portée.

« Des députés communistes pour le renouveau du pays », tel était, vendredi, le gros titre de *l'Humanité* en première page, le *« vote pour tous les candidats de gauche »* venant au second rang et en caractères plus petits. Le sentiment d'une partie des militants, à cet égard, a été illustré, jeudi, par le départ des communistes du meeting, pourtant « commun », organisé pour soutenir M. Claude Germon (P.S.) à Massy (*le Monde* du 20 juin). *Révolution*, hebdomadaire destiné aux intellectuels, fait sa couverture, cette semaine (numéro daté 19-25 juin), avec *une photographie des délégations* du P.S. et du P.C.F. qui ont signé, le 15 juin, un accord de désistement, et écrit en titre : *« Pour la victoire de la gauche »*. Cependant, en pages intérieures, l'hebdomadaire met l'accent sur le *« vote pour les candidats communistes au second tour »*, en soulignant que ce vote est *« particulièrement redouté par la droite, qui espère tester, dans ces circonscriptions, la solidité, pour l'avenir, de la volonté de changement »*.

Cette insistance s'explique par le fait que la tentative du P.C.F. pour inscrire sa campagne du premier tour dans le cadre de la majorité présidentielle n'a pas eu les résultats qu'il en attendait. La régression du vote communiste a été générale et, parmi les vingt-six candidats du P.C.F. qui ont amélioré leur score par rapport à 1978, six ont été devancés par les candidats socialistes. Les communistes estiment, en outre, que, dans un certain nombre de circonscriptions, des électeurs de la droite, estimant celle-ci battue d'avance, ont voté pour le P.S. afin de faire chuter le député du P.C.F. Ils peuvent craindre que cette réaction anticommuniste ne s'étende, dimanche, aux électeurs socialistes invités à reporter leurs voix sur le P.C.F., et n'incite certains d'entre eux à s'abstenir.

L'accent mis sur le vote communiste au second tour ne relève pas seulement de préoccupations électorales. Il correspond aussi à une attitude politique, face à l'émergence d'un P.S. puissant et au renfort que reçoit la thèse d'un « déclin historique » du P.C.F. *Révolution* souligne que le recul du parti communiste est synonyme d'espoir pour la droite, qui a déjà tenté, pour ces élections législatives, de *« remodeler les réflexes d'un électorat qui fut parfois habitué, dans les consultations locales, selon les circonstances, à voter socialistes »*.

La droite peut, d'autre part, escompter la reconquête d'un *« électorat dit « modéré »*, que le P.S. a exhorté à voter pour lui afin d'éviter les désordres qu'aurait entraînés l'élection d'une majorité de députés hostiles aux options du président de la République. Il y aurait donc, dans le vote socialiste, un vote de tradition et un vote de circonstance, qui, ni l'un ni l'autre, n'offriraient une base solide pour une politique réellement novatrice. M. François Hilsum, directeur adjoint de *l'Humanité*, observait, *vendredi*, qu'une telle politique *« se heurtera, bien évidemment, à la résistance des forces réactionnaires »* et qu'*« un mouvement populaire actif, conscient*, [c'est-à-dire animé par le P.C. — N.D.L.R.] *sera essentiel pour avancer dans la voie du progrès »*.

La part de la victoire

Les communistes avancent deux idées, par lesquelles ils se situent dans la période actuelle. Ils affirment, en premier lieu, que la victoire de la gauche est, pour une part décisive, l'œuvre du P.C.F., qui a suscité ce que M. Jean Burles, membre du comité central, appelle, dans un débat publié par *Révolution*, *« un mouvement de longue durée vers le changement »*. On peut s'interroger sur la part respective du P.C.F. et des autres forces de gauche dans ce mouvement ; se demander, par exemple, d'où vient le thème de l'autogestion ou celui de l'émancipation des femmes ; ou encore s'interroger sur la relative éclipse du thème des nationalisations — auquel les communistes étaient particulièrement attachés — dans le débat politique depuis trois ans.

Mais cette première affirmation doit être mise en relation avec la seconde : affaibli électoralement, le P.C.F. demeure puissant par son influence dans divers secteurs de la société, au premier chef le mouvement syndical. Là encore, on ne peut que constater la chute de cette influence *parmi* les *intellectuels*, en particulier chez les enseignants, et observer que la ligne du P.C. a été fortement contestée au sein même de la C.G.T. Il reste que la première confédération syndicale française est organisée par les communistes, qui gèrent, en outre, de nombreuses municipalités. L'important est que, à partir de ces deux thèses, les communistes se définissent à la fois comme les inspirateurs de l'évolution qui vient d'aboutir et comme en partie exclus *de cet aboutissement* par les mécanismes institutionnels de l'élection présidentielle et du scrutin majoritaire. Dépossédés, en quelque sorte, du « changement », ils doivent, pour retrouver politiquement la place qui est la leur historiquement, mettre en œuvre les moyens dont ils gardent la disposition et qui leur avaient permis d'être les artisans de ce « mouvement ».

Cette mise en œuvre est déterminée, selon les responsables, par la stratégie consacrée lors du vingt-troisième congrès (mai 1979). *« Etre partie prenante de ce mouvement vers le changement*, déclare M. Burles dans le débat de *Révolution*, *c'est pleinement mettre en œuvre notre stratégie, c'est-à-dire le socialisme démocratique autogestionnaire, l'enjeu du changement le plus élevé et le plus complexe qui soit dans la période historique. »* La discussion au sein du parti, annoncée par M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité central (*le Monde* du 17 juin), ne doit donc pas remettre en cause la ligne suivie depuis trois ans. Au contraire même, puisque, dans le même débat de *Révolution*, M. Roger Martelli, historien, se demande si les communistes ne *« paient »* pas, *« aujourd'hui, en un sens, la note de l'ancienne orientation »*, c'est-à-dire l'orientation unitaire qui avait été suivie jusqu'en 1977. A quoi M. Serge Wolikow, historien lui aussi, répond : *« Si on montre que ce que nous payons, c'est l'orientation passée, on ne peut éviter de se demander comment a été compris le fait que nous en ayons changé. »*

La question reste sans réponse, et le débat se déplace vers la stratégie... du P.S., qui passait, dit M. Gilbert Wassermann, journaliste, *« par un discours à gauche pour être mieux à même d'affaiblir le parti communiste »*. Et il demande : *« Avons-nous bien su saisir que le P.S. agissait en fonction d'une stratégie ? »* C'est pourtant ce que M. Marchais avait dit lui-même au comité central de son parti après la signature du programme commun de gouvernement, en juin 1972. La direction du P.C.F. se faisait fort, alors, de mettre en échec la stratégie de M. Mitterrand. La question est plutôt de savoir pourquoi elle n'y est pas parvenue.

Ce débat met en évidence le caractère antagoniste des projets socialiste et communiste, données que le P.C.F. a passé sous silence, ces *dernières semaines*, pour tenter d'assurer ses positions électorales, mais qu'il semble remettre en lumière à présent. Ces deux projets peuvent-ils coexister — plus : coopérer — au niveau du gouvernement ? Les dirigeants communistes affirment toujours ... c'est possible, mais peuvent-ils mener de front un débat à l'intérieur du parti, comme l'a annoncé M. Fiterman, et la participation aux responsabilités gouvernementales ?

La direction peut-elle défendre sa position tout en assumant la responsabilité d'une politique dirigée par les socialistes, dans une situation internationale incertaine ? Pour répondre à cette question, les dirigeants communistes seront attentifs, entre autres choses, à la façon dont se feront les reports de voix au sein de la gauche, dans les deux sens, afin de mesurer le degré d'engagement unitaire des électorats du P.S. et du P.C.F.

PATRICK JARREAU.

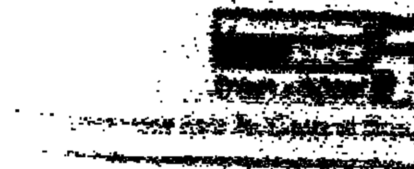
En bref

● *L'Union du peuple corse* (U.P.C.) a appelé à l'abstention au second tour des élections législatives. *« Dans les trois circonscriptions en ballottage en Corse, le drapeau de la nouvelle majorité sera porté par des candidats du M.R.G.*, a indiqué le bureau politique du mouvement autonomiste. *Au niveau de ses chefs locaux, ce mouvement se confond avec un clan qui n'a ménagé ni ses attaques contre le courant autonomiste ni ses encouragement à la répression. L'U.P.C. préconise donc l'abstention. »*

● *M. Vaida Voievod III*, président du comité directeur du Syndicat national des ouvriers et intellectuels gitans, a appelé les membres de la communauté gitane à voter pour les candidats de gauche et à *« faciliter la tâche qui incombe au parti socialiste, ainsi qu'au président de la République française, M. François Mitterrand »*. *« Pour nous et ceux qui ont souffert autant que nous*, a-t-il déclaré, *l'heure est proche (...) de la chaleur du soleil, la justice, la vraie liberté démocratique et la fraternité. »*

● *Le cent quatre-vingt seizième numéro des « Cabinets ministériels »*, 25, rue d'Aboukir, 75002 Paris, vient de paraître. Il contient la liste des membres des cabinets de la présidence de la République, du gouvernement de M. Mauroy, du Sénat, de l'Assemblée nationale, des Conseils économique et constitutionnel ainsi que du maire de Paris et des préfets de Paris, d'Ile-de-France et de police (première édition).

● *Mille croix supplémentaires de la Légion d'honneur* vont être octroyées, à l'occasion du 11 novembre, à des anciens combattants de la première guerre mondiale titulaires de la médaille militaire. M. François Mitterrand vient d'en prendre la décision à la demande du ministère de la défense.



هكذا من الأصل

La préparation des élections législatives

de la campagne

Incident à Provins : M. Alain Peyrefitte et ses partisans ont empêché M. Pierre Mauroy de prendre la parole

M. Alain Peyrefitte et près de trois cents de ses partisans ont empêché M. Pierre Mauroy de s'exprimer, vendredi soir 19 juin, à Provins, où le premier ministre était venu terminer sa campagne pour soutenir la candidature de M. Marc Fromion, maire de Gurcy-le-Châtel, adversaire de l'ancien garde des sceaux dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne. Le premier ministre s'était rendu auparavant dans cinq autres communes. A Rouen, il avait évoqué l'« émotion » suscitée par l'évolution des rapports entre les dirigeants socialistes et certains organes d'information (lire page 12). A Vernouillet (Eure-et-Loir), il avait vivement critiqué la gestion de M. Jacques Chirac à l'époque où celui-ci était premier ministre. A Tours, le maire, M. Jean Royer, député sortant (U.N.M.) de la première circonscription, avait fait distribuer en ville des tracts reprochant à M. Mauroy d'avoir refusé de lui accorder un entretien au cours de sa visite. Le chef du gouvernement lui a lancé publiquement une invitation à venir à l'hôtel Matignon. Le premier ministre s'était ensuite rendu à Saint-Amand-Montrond pour y soutenir la candidature de Mme Berthe Fiévet dans la troisième circonscription du Cher, puis à Châlons-sur-Marne appuyer celle de Mme Annette Chépy dans la troisième circonscription de la Marne. M. Mauroy devait faire, dimanche soir 21 juin, à l'hôtel Matignon, une déclaration sur les résultats du second tour et se rendre ensuite à l'Elysée pour participer à une réunion de travail convoquée par M. Mitterrand.

De notre envoyé spécial

M. Mauroy était prévenu. La veille, M. Peyrefitte avait informer M. André Chadeau, conseiller du premier ministre, de son intention de se rendre au meeting que *les socialistes locaux organisaient*, vendredi soir, à Provins, en faveur de leur candidat, M. Fromion, son adversaire dans la quatrième circonscription de Seine-et-Marne. Estimant que la visite électorale *de M. Mauroy dans la ville* dont il est le maire constituait une provocation politique, l'ancien ministre de la justice avait précisé qu'il souhaitait apporter la contradiction au chef du gouvernement.

L'opération avait été bien montée. Quand M. Peyrefitte est arrivé, à 21 h. 10, au gymnase Nanteuil — salle célèbre depuis que M. Pierre Messmer, alors premier ministre, y présenta son « programme de Provins », en 1973, — il fut accueilli par une explosion de sifflets et de protestations, mais, bien entouré par escorte musclée, il réussit, dans la bousculade, à s'asseoir parmi les quelque quatre cents amis qui venaient de prendre place discrètement dans la salle. Apparemment surpris par cette initiative, le service d'ordre socialiste, après avoir tenté de s'opposer à son entrée, s'était efforcé d'éviter une bagarre.

C'est alors que commença le plus beau chahut électoral qu'on ait jamais vu à Provins. Il apparut tout de suite que près d'un tiers de l'assistance — mille huit cents personnes au total — était là pour épauler M. Peyrefitte. Les traits tendus, l'ancien garde des sceaux, debout sur une chaise, bravant la majorité des électeurs socialistes présents, les bras levés en signe de victoire, encouragea sa troupe à épancher sa passion partisane.

Les échanges de slogans, de jurons, de gestes éloquents, les exhibitions d'affiches et les « concours » de chants durèrent deux heures et demie, rythmés par la grosse caisse et les cuivres de la fanfare de l'Avenir de Sainte-Colombe, bourgade voisine, mobilisée sur scène par les organisateurs de la réunion. Les partisans du maire étant pour leur part équipés de leur propre « sono ».

« Je suis venu ici parce qu'il s'agit d'une réunion publique à laquelle tous les maires ont été invités pour débattre des problèmes locaux et nationaux et comme c'est moi qui ai prêté la salle il est normal que j'y sois, nous confia M. Peyreffitte. *J'aurais manqué de courage si je n'étais pas venu. Je souhaite apporter à M. Mauroy une contradiction courtoise conforme aux traditions républicaines. »* En guise de gracieusetés, le « dialogue », dans le gymnase, était très direct. Les socialistes, plus nombreux à défaut d'être plus bruyants, se montrèrent à ce jeu plus prolixes : « *Peyreffitte au chômage !* », « *Peyrefitte à l'usine !* » ; *Où est Boulin ?* », et d'autres interpellations plus crues. On vit M. Jacques Bidalou, magistrat révoqué le 8 février, par M. Peyrefitte, alors ministre de la justice, brandir derrière celui-ci une brochure consacrée à la « *Peyrefidie* ». On vit Mlle Arlette de la Loyère, collaboratrice de M. Peyreffitte, elle aussi juchée sur une chaise, insulter M. Jacques Blache, animateur de la Fédération des gaullistes de progrès, lequel lui signifiait gestuellement, en frappant le sol du talon, sa joie d'imaginer l'ancien garde des sceaux « écrasé » par le suffrage universel, etc.

A l'arrivée de M. Mauroy, à 23 h. 45, les organisateurs du meeting, MM. Fromion et Jacques Roynette, président du conseil général, frayèrent un passage à M. Peyrefitte afin qu'il s'explique directement avec le premier ministre. L'entretien eut lieu à l'extérieur du gymnase. Le maire de Provins résuma la situation en quelques mots : « *Si vous m'interdisez de parler, vous ne parlerez pas non plus.* » La « *négociation* » *tourna court*, les socialistes locaux refusant les conditions posées par M. Peyrefitte.

C'est ainsi que M. Mauroy fut empêché de parler. L'ancien garde *des sceaux s'étant présenté, tout* au long de sa campagne, comme le « *gardien des libertés* », le premier ministre avait prévu de prononcer un discours sur « *l'état des libertés* », en dénonçant notamment la loi « *sécurité et liberté* ». D'une voix éraillée, fatiguée par ses déclarations antérieures, il lança simplement, dans le tumulte : « *Nous prenons acte que celui qui a fait voter une loi scélérate déclare sa ville interdite et empêche le premier ministre de s'exprimer.* » Puis il invita l'assistance à quitter la salle, tandis que M. Peyreffitte et ses amis lui criaient : « *Mauroy dégonflé !* »

Les rares noctambules provinois purent alors contempler le spectacle peu banal d'une « manif » de protestation silencieuse, défilant à travers leur ville, à 1 heure du matin, rassemblant plus d'un millier de personnes et conduite par le premier ministre en personne.

ALAIN ROLLAT.

CORRESPONDANCE

A propos d'une déclaration de M. Le Pen

M. Michel Collinot, porte-parole pour le Rassemblement pour les libertés et la patrie, que dirige M. Le Pen, nous adresse le texte suivant, en réponse au billet de Claude Sarraute (le Monde du 19 juin) :

Mme Claude Sarraute a de curieux procédés, elle pratique de curieux raccourcis, elle fait partie d'une nouvelle race de journalistes, celle qui a « le droit de se boucher les oreilles et le nez ».

Il y a un côté falsification chez Sarraute, elle donne à 90 candidats pour 490 sièges une moyenne de 0,35 % au lieu de 2 %. Broutille. Il y a plus grave chez Mme Sarraute, c'est le procès d'intention. Etait-elle née lorsque Jean-Marie Le Pen était dans les maquis de Saint-Marcel ? A-t-elle oublié Kerenski ? Mme Sarraute a-t-elle milité pour le Vietnam et le Cambodge qu'il fallait libérer de l'impérialisme occidental ? Pour quel résultat ? A quelle fin ? Mme Sarraute ne serait-elle pas la complice d'une certaine forme de totalitarisme ?

Aux Herbiers

A la suite du reportage de Nicolas Beau aux Herbiers (Vendée) (le Monde *du 10 juin), M. Landreau nous écrit au sujet du poète Jean Yole, que notre collaborateur avait qualifié d'*« obscur écrivain local » : « M. Léopold Robert, qui écrivait sous le pseudonyme de Jean Yole, fut médecin sénateur de la Vendée, maire de sa commune, auteur de nombreuses pièces de théâtre, dont certaines jouées à Paris, et de plusieurs romans, essais et nouvelles ; mais il fut surtout un grand chrétien. »

M. Bouchard nous précise d'autre part, au sujet du Lion's Club, dont il est président, qu'une aide financière considérable est apportée par son association à des réfugiés du Cambodge ou à des organismes consacrés aux handicapés.

Enfin, Mme Régine Albert nous écrit : « S'il ne connaît pas Jean Yole, Nicolas Beau ne connaît pas non plus l'âme vendéenne. « Les Chouans » : les Vendéens n'ont jamais été des Chouans... mais cela, c'est une autre histoire. »

Les « Bretons émigrés » écrivent aux nouveaux députés

L'Organisation des Bretons émigrés, dont le siège est en Belgique, vient de rédiger une lettre destinée aux nouveaux membres de l'Assemblée nationale, dans laquelle elle leur rappelle les préoccupations de tous les Bretons, ceux de Bretagne comme ceux de l'émigration :

1) Unité administrative de la Bretagne pour qu'elle retrouve enfin, avec la Loire-Atlantique, ses limites historiques, conformément aux voeux maintes fois exprimés par les populations bretonnes, en particulier celles de Loire-Atlantique. *Corrélativement* arrêt de la scandaleuse campagne de débretonnisation entreprise en Loire-Atlantique par l'administration.

2) Défense de la langue bretonne, c'est-à-dire mesures immédiates pour arrêter son déclin, assurer sa survie et garantir son épanouissement. Le conseil culturel de Bretagne et toutes les organisations culturelles bretonnes ont fait toutes les recommandations qui sont nécessaires pour atteindre ces objectifs.

3) Amnistie immédiate pour les détenus politiques bretons, nos *compatriotes* égarés par leur amour du « Vieux Pays » et qui ont été lourdement condamnés par une juridiction d'exception qui déshonore la France.

L'O.B.E. s'est toujours élevée contre la violence, mais nous devons bien voir que c'est la haine antibretonne du pouvoir centralisateur qui l'a provoquée, sinon justifiée.

« Une femme sera nommée préfet » annonce M. Defferre

M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a annoncé, le 19 avril, à Marseille, qu'une femme sera nommé préfet : « *Ce sera*, a fait observer le ministre, *la première fois en France. C'est ce que fera sans doute le nouveau gouvernement quand il aura été constitué.*

M. Defferre a ajouté : « *Nous nous préoccupons d'aider Yvette Roudy, ministre des droits de la femme. Et ainsi, une femme, puis d'autres femmes, vont exercer en France une fonction d'autorité.* » M. Defferre a rappelé que « *les hommes qui occuperont la place des préfets d'aujourd'hui seront toujours, dans leur département et dans leur région, responsables des grands services de l'Etat, ce qui est une fonction extrêmement importante* ».

***

Elles ont occupé, et occupent encore, des postes aussi essentiels dans la hiérarchie de la fonction publique, que recteur, président de tribunal, directeur de cabinet de ministre, commissaire de police ou ambassadeur. Pourquoi, dès lors, les *femmes seraient-elles moins capables*, moins préparées ou moins loyales que les hommes, pour occuper efficacement une fonction de préfet ? Puisque des femmes ont su représenter la France hors des frontières, aucun obstacle juridique (si ce n'est certaines conditions de temps inscrites dans le statut du corps préfectoral), pratique, ou politique, n'empêche désormais — après des décennies d'une coutume aujourd'hui dépassée — que l'une ou plusieurs d'entre elles puissent briguer l'honneur de représenter, dans un département ou une région, l'ensemble des services de l'Etat.

C'est ce qu'a voulu dire M. Gaston Defferre lorsqu'il a annoncé, le 19 juin, qu'une femme serait prochainement nommée préfet par le *conseil des ministres*.

Dans la région Centre, pour prendre cet exemple, deux femmes occupent des postes de sous-préfets territoriaux et une autre est directeur *de cabinet du préfet du Loir-et-Cher.*

Le nouveau rôle des préfets — qui devraient s'appeler commissaires de la République — constituera l'une des pièces maîtresses de la réforme *sur laquelle le ministre de l'intérieur* et de la décentralisation a levé le voile dans ces colonnes, il y a deux semaines.

Un vaste mouvement préfectoral, prévu dans les jours qui suivront la formation du prochain gouvernement, donnera sur ce plan un double coup d'envoi à cette réforme :

— Politique, puisque de nombreux préfets, symboles et parfois hérauts du précédent gouvernement, ne pourront plus, en conscience, défendre demain devant les mêmes citoyens une politique que, hier, ils condamnaient ;

— Juridique, car, dans le même temps, commenceront à être connus les grands principes de la loi sur la décentralisation et sur la réforme régionale. Des principes qui pourraient rapidement se traduire dans les faits lorsqu'il s'agira de transférer, au président du conseil général, la légitimité du pouvoir exécutif du département, qu'une loi votée, il y a cent dix ans et reprise depuis par les Constitutions respectives, confiait jusqu'à ce jour aux délégués du gouvernement. — F. Gr.

Situations électorales

DANS LE VAL-D'OISE

L'urbanisation favorise l'envolée socialiste

De notre correspondante

Pontoise. — Le parti socialiste détenait un siège dans le Val-d'Oise. Il pourrait fort bien en avoir trois le 21 juin, sur les cinq que compte le département.

Dans la première circonscription, en effet, le député socialiste sortant, M. Alain Richard, maire *de Saint-Ouen-l'Aumône, a réuni* sur son nom dès le premier tour 44,34 % des voix, tandis que M. Jean-Philippe Lachenaud, maire U.D.F de Pontoise et président de l'établissement public *d'aménagement du musée* d'Orsay, en obtenait 39,85 %. M. Vallade, P.C., totalise 12,52 % des suffrages. M. Alain Richard avait, en 1978, devancé M. Michel Poniatowski de quelque 800 voix, bénéficiant d'une importante poussée socialiste dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Cette poussée s'accentue face au Vexin rural, de tradition conservatrice et de population stable.

Même reconduction prévisible du député sortant de la troisième circonscription, le communiste Robert Montdargent, qui a obtenu 47,28 % des voix le 14 juin et qui devrait bénéficier au second tour du report des voix socialistes : 12 009 voix (25,4 %).

Si l'on s'en tient aux chiffres du premier tour de l'élection législative de la deuxième circonscription, le député sortant, M Jean-Pierre Delalande (U.N.M.-R.P.R.), devrait passer la main à M. Jean-Pierre Le Coadic (P.S.), maire de Taverny. Ce dernier a, en effet, obtenu 32,50 % des suffrages, soit 8 points de moins que le *député sortant*, mais il peut espérer totaliser les voix des autres candidats de gauche, notamment de M. Claude Weber (P.C.), conseiller général, ancien député de 1973 à 1978, soit au total 52,95 % *des suffrages*. Toutefois, il lui faut compter avec les abstentionnistes, qui représentent ici 30,22 % des inscrits, ainsi qu'avec 2 900 voix des écologistes (4,65 %).

La quatrième circonscription *offrira probablement* le duel le plus serré du département entre le député sortant, M. André Petit, U.N.M.-C.D.S., maire d'Eaubonne, et Mme Marie-France Lecuir, conseillère générale socialiste de Pontoise, parachutée dans une autre circonscription que la sienne et qui aura fort à faire pour déloger M. André Petit. Ce dernier a obtenu, en effet, 47,23 % des voix dès le premier tour. Il n'a pourtant pas égalé le score que *tous les candidats* de l'ancienne majorité avaient établi en 1978 et qui approchait les 52 %. M. André Petit était pourtant seul dimanche dernier à représenter cette ancienne majorité. Les partis *de gauche obtiennent* 48,33 % des suffrages. Néanmoins, avec 34,05 % des voix, Mme Marie-France Lecuir a dépassé, le 14 juin, de 12 points le score des candidats du P.S. et du M.R.G. en 1978.

La dernière circonscription du Val-d'Oise est l'une de celles où le député sortant communiste ne retrouvera pas son siège. Cette cinquième circonscription (Sarcelles) était pourtant le deuxième bastion *communiste du département*, après celui d'Argenteuil.

En 1978, M. Henry Canacos, maire de Sarcelles, avait obtenu 30,63 % des voix dès le premier tour. Il n'en a obtenu dimanche *dernier que 26,8 %, tandis que* M. Michel Coffineau, maire de Bouffemont et secrétaire national du P.S., chargé des entreprises, en obtenait 34,3 %.

7 300 voix séparent les deux *candidats, et M. Michel Coffineau* arrive en tête dans la majorité des communes. En face de lui, le conseiller général U.N.M.-U.D.F. Raymond Lamontagne a vraiment peu de chances de l'emporter, *les partis de gauche totalisant* 63,95 % des suffrages. Les abstentionnistes représentaient toutefois dimanche 33,79 % des inscrits dans cette circonscription.

JACQUELINE MEILLON.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR
5e circ. (Sarcelles)

Inscr., 152 940 ; vot., 101 207 ; suff. expr., 99 692.

MM. Coffineau, P.S., 34 199 ; Lamontagne, U.N.M., 32 009 ; Canacos, d.a., P.C., 26 801 ; Mmes Senot, écol., 3 649 ; Blondel, Alt. 81, 1 618 ; Cohen, L.O., 1 136 ; M. Bigel, P.S.D., 280.

EN GUADELOUPE

Les gaullistes refusent de soutenir M. Bernier (U.D.F.)

La fédération de Guadeloupe du R.P.R. a décidé, jeudi soir 18 juin, de demander aux électeurs gaullistes de la 1re circonscription de voter « blanc » au second tour, et non en faveur de M. Bernier, candidat U.N.M.-U.D.F., président du conseil général.

Cette initiative est venue au terme d'une longue série de désaccords concrétisés lors du premier tour des élections législatives. Ancien socialiste ayant rejoint les rangs giscardiens, M. Bernier avait devancé au premier tour le député R.P.R. sortant M. Moustache. Au mécontentement des gaullistes s'était d'ailleurs ajouté celui de certains partisans de M. Moustache qui avaient répliqué en présentant la candidature d'un membre du parti radical, M. Beaujan. En retour, M. Bernier avait discrètement soutenu Mme Captant, candidate gaulliste indépendante...

Au lendemain du premier tour, M. Beaujan *a fait savoir* que « personnellement » il ne voterait pas pour M. Bernier le 21 juin. Et il a reçu l'appui... du parti républicain.

Après en avoir appelé en vain à M. Chirac et à la direction parisienne de leur parti pour faire approuver leur refus de soutenir M. Bernier, les gaullistes guadeloupéens ont envisagé de donner tous ensemble leur démission du R.P.R. Ils ont renoncé à ce projet et se sont contentés de confirmer leur décision initiale et d'appeler à voter « blanc », ce qui pourrait favoriser l'élection du candidat arrivé en tête au premier tour dans cette circonscription, M. Moutoussamy, P.C.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR
1re circ. (Pointe-à-Pitre)

Inscr., 59 470 ; vot., 17 208 ; abst., 71,06 % ; suff. expr., 16 654.

MM. Moutoussamy, P.C., 6 503 ; L. Bernier, U.N.M.-U.D.F., 2 853 ; Moustache, U.N.M.-R.P.R., 2 629 ; Beaujean, U.N.M.-rad., 1 535 ; Mme Captant, R.P.R., 1 192 ; MM. Girard, 1 048 ; Bourguignon, P.S., 820 ; Deher-Lesaint, *écol.*, 72.

EN GUYANE

M. Castor a « la baraka »

De notre correspondant

Cayenne. — C'est la première fois qu'il y a ballottage en Guyane depuis les élections législatives de 1962, et c'est aussi la première fois que depuis son élection, en 1967, M. Hector Rivierez (R.P.R.) risque de perdre son siège. Il s'en est fallu de cent deux voix qu'il ne soit battu dès le premier tour par son adversaire, M. Elie Castor (div. g.), président du conseil général, candidat unique de la gauche, qui a recueilli 51,18 % des suffrages exprimés mais qui n'a pas été élu faute d'avoir franchi le seuil du quart du nombre des électeurs inscrits. Les populations du haut Maroni ont complètement modifié leur vote. A Saint-Laurent-du-Maroni, le candidat du R.P.R. n'avait plus, le 14 juin, que soixante voix d'avance contre quatre cents en 1973. A Sinnamary, dont il est maire, M. Castor a recueilli deux fois plus de suffrages que M. Rivierez. Il se déclare assuré que la « dynamique présidentielle », constatée en métropole, atteindra aussi la Guyane : « *Mon concurrent, à bout d'arguments, ne peut plus agiter l'épouvantail de l'indépendance et de la fin des avantages sociaux*, dit-il. *Ce sera ici le raz de marée, comme en métropole.* »

M. Castor, dont on dit qu'il a la « baraka », est soutenu, au deuxième tour, par l'Union des travailleurs guyanais, qui défend des thèses très nationalistes. Le président du conseil général espère recueillir près de deux mille voix de plus que le 14 juin.

Au R.P.R., c'est un peu la tristesse. « *M. Castor a fait son plein de voix*, affirme M. Rivierez. *Une partie de mon électorat, prise par des obligations familiales et religieuses, à la mauvaise habitude d'attendre le second tour pour s'exprimer. Le 21 juin, ces abstentionnistes me permettront d'atteindre le score giscardien de l'élection présidentielle.* » (Plus de 7 864 voix.)

Mais M. Rivierez le croit-il vraiment ?

EDMOND FRÉDÉRIC.

RÉSULTATS DU PREMIER TOUR

Inscr., 23 052 ; votants, 11 335 ; abst., 50,82 % ; suff. ex., 11 059.

MM. E. Castor, div. g., 5 661 ; H. Rivierez, R.P.R., 5 398.

RADIO-TÉLÉVISION

LES RELATIONS ENTRE L'EXÉCUTIF ET LES ORGANES D'INFORMATION

Le malaise persiste au sein des chaînes de radio et de télévision, les déclarations succédant aux déclarations, tant du côté du gouvernement que du côté des syndicats. Seuls, les principaux intéressés, les directeurs de chaîne en particulier, semblent préférer la discrétion.

Cependant, les bruits les plus variés circulent. Après avoir refusé toute idée de démission, puisque, au contraire de leur nouveau tuteur, ils estiment avoir normalement accompli leur mission, certains responsables de chaîne pourraient souscrire aux vœux du ministre. M. Ulrich, président d'Antenne 2, a annoncé qu'il ferait lundi une déclaration « importante », entretenant ainsi l'idée d'une possible démission. On prête également à M. Roland Faure, directeur de l'information de Radio-France, l'intention de se retirer.

« Nous n'avons demandé à personne de partir mais nous ne demandons à personne de rester »

déclare M. Pierre Mauroy

Evoquant les relations du nouveau gouvernement avec la presse audio-visuelle, M. Pierre Mauroy a déclaré, vendredi 19 juin, à Rouen : « *Je constate qu'une émotion certaine se manifeste à propos des relations entre l'exécutif et les organes d'informations. Plus particulièrement entre l'exécutif et les chaînes de télévision. Ce n'est pas une situation nouvelle. Nous héritons, hélas dans ce domaine également, de la gestion de nos prédécesseurs. De très mauvaises habitudes ont été prises. Des structures sont à réformer.*

» *C'est pourquoi le gouvernement entend restructurer le secteur audio-visuel. Un projet de loi est déjà en cours de préparation, mais sa mise au point demande quelques mois. Pendant ce temps, chacun doit garder son calme. Les professionnels sont et seront consultés. Le moment venu, il appartiendra au Parlement de débattre et de trancher.*

» *Bien sûr, toute refonte d'un secteur a des conséquences en matière d'organigramme. Cela signifie que des hommes seront amenés à s'effacer, que d'autres seront nommés.* Nous n'avons, en accédant aux responsabilités gouvernementales, demandé à personne de partir. Mais il est vrai que nous ne demandons à personne de rester. *Certains responsables de l'audio-visuel, comme le président de la Sofirad, ont préféré se retirer. Nous avons accepté. Nous accepterons éventuellement d'autres démissions et nous procéderons, comme c'est normal, aux nominations qui seront nécessaires.*

» *Tout cela est naturel et parfaitement clair. Les socialistes ont toujours été les défenseurs de la liberté et de la responsabilité. Nous resterons jusqu'au bout fidèles à ces deux notions. Que nos interlocuteurs s'en inspirent également. Que chacun conserve son sang-froid !*

» *Au-delà des structures de l'audio-visuel se pose un autre problème : celui de l'information. Sur ce point, j'entends être catégorique. Le gouvernement n'a pas à intervenir dans la réalisation des journaux, qu'il s'agisse de la radio, de la télévision ou de la presse écrite. Si nous ne partageons pas telle appréciation, tel commentaire, nous le dirons éventuellement. C'est cela la démocratie. Mais tous les journalistes doivent savoir qu'ils sont et seront toujours libres de pratiquer leur métier comme ils l'entendent. Une chose pourtant. Je voudrais les convaincre que la vraie garantie de la liberté de l'information n'est pas à rechercher dans je ne sais quelle bienveillance du pouvoir exécutif. La liberté, les journalistes ne la trouveront en conscience que dans la vérité par rapport à eux-mêmes, que dans leur propre honneur professionnel et dans leur propre force de caractère.* »

A Antenne 2

L'INTERSYNDICALE DES JOURNALISTES « S'INQUIÈTE DE LA DÉTÉRIORATION DU CLIMAT DANS LA RÉDACTION ».

Dans un communiqué daté du 20 juin, l'intersyndicale des journalistes d'Antenne 2 (S.N.J., C.F.D.T., F.O.) déclare « *s'inquiéter de la détérioration du climat qui s'est instauré dans la rédaction depuis quelques semaines* ». Elle estime « *que le ministre de la communication, par ses déclarations, ne clarifie pas le débat en laissant supposer que les journalistes du service public pourraient être les courroies de transmission du nouveau pouvoir* ». Les signataires du communiqué, qui « *réitèrent leur volonté d'exercer leur mission d'informateurs librement et honnêtement* », rappellent, d'autre part, « *qu'aujourd'hui et jusqu'à ce qu'une nouvelle loi soit votée par le Parlement, c'est la loi votée en 1974 qui détermine les structures des sociétés nationales de radio et de télévision et c'est donc au P.-D. G. et au conseil d'administration d'Antenne 2 qu'il appartient de procéder aux mesures de réorganisation indispensables au bon fonctionnement de la radio* ».

Toutefois, estiment-ils, « *si le P.-D. G. et le conseil d'administration se révèlent incapables de prendre les décisions nécessaires, il reviendra à l'autorité publique de procéder aux modifications que la loi aujourd'hui en vigueur attribue à l'Etat et au gouvernement. Il suffirait alors de modifier*, dès la prochaine session parlementaire, *l'article 11 de la loi de 1974 pour mettre en place des solutions transitoires jusqu'à l'adoption, par le Parlement, d'un nouveau statut de l'audiovisuel* ».

LES SYNDICATS C.F.D.T., F.O. ET C.F.T.C. PROTESTENT CONTRE LES DÉCLARATIONS DE M. FILLIOUD

Les syndicats C.F.D.T. et C.F.T.C. ont réagi, ce vendredi 19 juin, aux déclarations de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, mettant en garde les responsables des radios et des télévisions, et appelant les journalistes à veiller au respect des cahiers des charges (*le Monde* du 19 juin). Dans un communiqué, la C.F.D.T. déclare que « *dans l'immédiat, si le respect de la loi et des obligations du service public nécessite des mesures, le ministre de la communication n'a pas à pousser les professionnels à se substituer à ceux qui ont en charge le fonctionnement des radios et télévisions. Ces derniers doivent prendre leurs responsabilités, à commencer par le ministre lui-même* ».

De son côté, M. Bergeron, secrétaire général de F.O., affirme que « *si le gouvernement estime que des changements doivent intervenir, c'est à lui et à lui seul qu'il appartient de décider* ». Pour sa part le syndicat C.F.T.C. de l'audiovisuel proteste cont. « *le mépris manifeste des hommes de radio et de télévision* » qui consisterait à leur demander de « *s'ériger à l'intérieur même des sociétés de radio et de télévision en contre-pouvoir directorial* ».

● *L'Intersyndicale des journalistes* de FR 3 Alsace dénonce « *l'acte de provocation auquel s'est livré Claude Lemoine, directeur général de FR 3, en rayant de la liste d'avancement trois journalistes sur lesquels pourtant s'était réalisé un accord entre les délégués du personnel et la direction régionale de FR 3 Alsace* ».

Ces trois journalistes sont Pascal Verdeau, délégué syndical du S.J.F.-C.F.D.T., Joël Turlin, délégué syndical de F.O., et Rémy Lunet, écartés de la présentation des journaux radio et télévisés à la suite de leur adhésion, pendant la campagne présidentielle, au comité de soutien de M. François Mitterrand. L'Intersyndicale précise que « *la radiation de ces trois noms sans aucune explication et au mépris de l'avis des instances régionales de concertation est une décision totalement arbitraire et constitue une grave entrave au dispositif prévu par la convention collective* ». Elle « *exige* » la révision immédiate de cette décision et demande la convocation de la commission d'application et d'interprétation de la convention collective.

M. DEFFERRE : certains journalistes de la télévision ne sont plus supportés par l'opinion.

M. Gaston Defferre, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, a déclaré vendredi 19 juin, au micro d'Europe 1 : « *Certains journalistes de la radio et de la télévision ne sont plus supportés par l'opinion. Ils sont, non pas critiqués et condamnés par nous, mais violemment critiqués par les auditeurs de la radio et de la télévision. Quand on les voit et quand on les entend, il y a des protestations chez la majorité des Français. Leur manque d'objectivité a quelque chose de plus choquant encore que du temps de M. Giscard d'Estaing. Il ne tenait qu'à eux de se montrer objectifs. Qu'ils soient objectifs et le problème sera réglé.* »

M. Defferre a ajouté : « *Certains journalistes de télévision et de radio avaient tellement pris l'habitude de soutenir la politique de l'ancien gouvernement que c'était devenu chez eux une seconde nature. Ils ont continué à le faire avec cet excès et cette partialité qui, en définitive, s'est retournée contre les amis de M. Giscard d'Estaing et contre M. Giscard d'Estaing lui-même.* »

LA SOIRÉE ÉLECTORALE DU 21 JUIN A LA TÉLÉVISION ET A LA RADIO

Les dispositifs mis en place par les trois chaînes de télévision et les cinq stations de radio France-Inter, Europe 1, R.T.L., R.M.C. et Sud-Radio pour la soirée électorale du 14 juin seront reconduits pour la soirée du dimanche 21 juin consacrée aux résultats définitifs des élections législatives. TF 1 et France-Inter associeront à nouveau leurs rédactions ; Antenne 2 organisera un débat en direct des rédactions de trois quotidiens régionaux, et ouvrira *son antenne dès 7 heures le lundi* matin. Quant à FR 3, elle donnera encore la première place aux stations régionales. Les premières estimations des résultats seront données dès 20 heures, suivies de commentaires et premières réactions des leaders politiques.

SUPPRESSION DE L'ÉMISSION « CHORUS »

La direction d'Antenne 2 a décidé de supprimer la seule émission de rock à la télévision française, « Chorus », d'Antoine de Caunes, en invoquant le faible taux d'écoute — entre 2 % et 3 %, soit entre sept cent mille et un million de téléspectateurs représentant une grande partie du public rock français — et malgré le fait que la qualité de ce magazine ait été reconnue par la « commission de la qualité » lors de ses dernières délibérations.

Samedi 20 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

20 h Journal.
20 h 30 Variétés : Numéro un.
Autour d'Enrico Macias.
21 h 30 Série : Dallas.
de R. Down, réal. L. Martinson.
22 h 30 Téléfoot 1.
Championnat de France, Coupe d'Europe, Coupe de France, matches internationaux : les meilleurs moments.
23 h 30 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2



20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Les fils de la liberté.
de L. Caron, réal. C. Boissol. Avec C. Biname, S. Faucher, R. Blay, E. Hirt...
Quatrième épisode. *Hyacinthe Bellerose, chassé de chez Marie Moitié, s'engage comme bûcheron dans le Nord, mais un incident inattendu lui fera comprendre qu'il aime la jeune femme. Il revient et découvre que la révolution gronde. Fresque sociale et politique de la paysannerie canadienne francophone, au dix-neuvième siècle.*
21 h 35 Variétés : Suivez Lecocq.
22 h 30 Frontières de l'inconnu.
La conquête des eaux blanches en aéroglisseur : la remontée des rapides de l'Orénoque, du Gange, sur coussin d'air ouvre, en effet, de nouvelles routes à l'exploration.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Les jeux.
20 h 30 Grâce à la musique : Bela Bartok.
L'histoire, vue à travers l'œil de François Reichenbach, d'un musicien sensible et bouleversé par tout ce qu'il a vu et vécu de sa naissance à sa mort, à New-York, en 1945.
22 h 30 Journal.
22 h 50 Ciné-regards : Train et cinéma.

FRANCE-CULTURE

20 h, Carte blanche : Les fleurs de Systele, de M. Marc. Avec : J. Topart, F. Timmermann, etc.
21 h 25, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Le grand-père, de M. Toesca, lu par D. Ceccaldi.
21 h 55, Ad Lib, avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : « Symphonie n° 33 », « Concerto pour piano et orchestre K 271 », « Symphonie concertante pour violon, alto et orchestre » de Mozart ; « Fantaisie pour piano à quatre mains D 940 » et « Lieder », de F. Schubert ; « Quatre chants sérieux » de Brahms ; « Symphonie funèbre » de J. Haydn, par l'Orchestre de chambre de la Philharmonie de Berlin, dir. D. Fischer-Dieskau, avec A. Brendel, I. Cooper, P. Amoyal...
23 h 15, « Lieder eines Fahrenden Gesellen » de Mahler ; « Le poète parle » : A. Brendel : « la Grande Fugue pour piano à quatre mains » de Beethoven ; 0 h 5, œuvres de Schubert et Mozart.

Dimanche 21 juin

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Source de vie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
10 h 45 Messe d'enfants, en direct de Sartrouville (Yvelines). Prédicateur : Père G. Haquet.
11 h 50 Votre vérité.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 TF 1 - TF 1.
13 h Journal.
13 h 20 Découvertes francophones.
14 h 35 Série : Les quatre cents coups de Virginie.
15 h 30 Tiercé à Auteuil.
15 h 40 Variétés : Les nouveaux rendez-vous.
17 h Sports première.
Cyclisme.
17 h 50 Cinéma : le Cœur sur la main.
Film français d'A. Berthomieu (1948), avec Bourvil, M. Philippe, R. Berri, J. Louvigny, C. Bouillaud (N. rediffusion).
Le bedeau de l'église d'Yvetot perd son emploi à la suite d'un scandale, devient vedette de cabaret, à Paris, et est grugé par une chanteuse. Comédie de mœurs basée sur le personnage villageois naïf, alors incarné par Bourvil. Il a, ici, une psychologie moins rudimentaire qu'à ses débuts, mais le film est banal et médiocre.
19 h 30 Journal.
19 h 45 Elections législatives.
Résultats du deuxième tour, commentaires en liaison avec France-Inter.
0 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 55 Cours d'anglais.
11 h 15 Dimanche Martin.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Dimanche Martin (suite).
17 h Spécial élections.
Le point sur les abstentions.
17 h 5 Stade 2.
17 h 45 Cinéma : Mon nom est personne.
Film italien de Tonino Valerii (1973), avec H. Fonda, T. Hill, J. Martin, P. Lulli, L. Gordon, R.G. Armstrong (Rediffusion).
Un jeune aventurier pousse un pistolero vieillissant à se battre contre une bande de cent cinquante tueurs. Un western italien hésitant entre la parodie et la violence habituelle du genre. Ex-assistant de Sergio Leone, le réalisateur n'est pas, pour autant, un bon élève. Henri Fonda semble perdu là-dedans.
19 h 45 Soirée électorale.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

10 h Emissions de l'ICEI destinées aux travailleurs immigrés : Mosaïque.
Images du Portugal : Spécial Sénégal.
16 h 15 Aspects du court métrage français.
16 h 30 Prélude à l'après-midi.
La musicienne, de Jacquet-Droz. Réal. : J. Cadran. « *Ouverture tragique* », *de Brahms* ; « *Alexandre Newski, Cantate opus 78* », *de Prokofiev.*
17 h 30 Elections législatives.
et à 19 h. 30 : Taux de participation.
17 h 35 Il n'y a pas qu'à Paris.
18 h 35 Hollywood : le star system.
19 h 35 Spécial DOM-TOM.
19 h 55 Elections législatives.
20 h 45 Divertissement : Elle s'était fait couper les cheveux.
21 h 25 Elections législatives.
Vers 23 h 15 Cinéma de minuit (cycle du film noir) : la Griffe du passé.
Film américain de J. Tourneur (1947), avec R. Mitchum, J. Crain, K. Douglas, R. Fleming, R. Webb (v.o. sous-titré, N.).
Un garagiste, ancien détective privé, se retrouve aux prises avec des personnages de son passé et doit affronter une étrange machination. Mythologie, thèmes et personnages de la « série noire » hollywoodienne, rassemblés dans un bel exercice de style. Robert Mitchum domine l'interprétation.

FRANCE-CULTURE

9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Grande Loge de France.
10 h, Messe au Grand Auditorium 104 de la Maison de Radio-France.
11 h, Regards sur la musique : Avec C. Chaynes.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Variations sur des modes orientaux : Avec le luthiste J. Ghânim.
14 h, Sons : Islam.
14 h 5, La Comédie-Française présente : « Le Retour d'Œdipe », de J. Reis.
16 h 5, Le Lyriscope : « La Force du destin », de Verdi, à l'Opéra de Paris.
17 h 30, Rencontre avec... A. Blasquez, J. Semprun, J. Cortazar, N. Sarraute et M. Robert.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le Cinéma des cinéastes.
20 h, Elections législatives (et à 21 h, 22 h 30 et 23 h 30) : Résultats.
20 h 15, Albatros : Année poétique.
20 h 40, Atelier de création radiophonique (et à 21 h 30 et 22 h 45).
23h, Musique de chambre : Picchi, Chopin.

FRANCE-MUSIQUE

8 h, Dimanche-Matin : Musiques chorales, œuvres de Prokofiev et Martinu, par le Chœur philharmonique tchèque ; 9 h 2, Les classiques favoris (Rossini) ; 9 h 30, Cantate « Pour les élections 1731 » : « BWV 29 », de J.-S. Bach, dir. N. Harnoncourt ; 10 h 30, Les classiques favoris (Telemann).
11 h, Concert : Récital Joseph Kalichstein, « Sonate en ré majeur », de Beethoven ; « Sonate n° 3 en si mineur » et « Nocturne en dièse mineur », de Chopin ; 12 h 5, Le jeu des penchants : Guy Bedos fait état de ses goûts et présente quelques œuvres ; 12 h 45, Tous en scène : Mel Torme ; 13 h 30, Jeunes solistes : Michel Leclerc à l'orgue Saint-Jean, à Elbeuf (Buxtehude, Bach).
14 h 15, Les après-midi de l'orchestre : Histoire de la direction d'orchestre en France, « Pierre Monteux 1875-1964 » (Mendelssohn, Ravel, Berlioz, Debussy) : 18 h 15, La tribune des critiques de disques : « Toccata en ut mineur BWV 911 » et « Partita en ut mineur BWV 826 », de J.-S. Bach, en sept versions ; *19 h 2, Concert de jazz* : le concert 1981 de l'Union européenne de radiodiffusion, à Oslo, sous la direction de B. Alterhaug.
20 h 5, Concert (Théâtre des Champs-Elysées, à Paris, 8 avril 1981) : « Danses concertantes », de Stravinski ; « Quatre derniers lieder », de R. Strauss ; « Symphonie n° 1 en fa mineur », de Chostakovitch, par l'Orchestre national de France, dir. N. Marriner, avec Margaret Price, soprano ; 22 h, Ouvert la nuit ; 23 h, Saturnales (Mozart, Vivaldi).

SPORTS

VOILE

Blyth et James premiers à Newport, « si le vent le permet... »

L'issue de la Transat en double britannique Plymouth-Newport ne paraissait plus faire de doute le 20 juin : avec près d'un jour de navigation d'avance sur ses suivants immédiats, le grand trimaran des Britanniques Blyth et James devait passer en tête la bouée d'arrivée (à moins d'avaries graves dans les dernières heures) et battre du même coup le record de la traversée de l'Atlantique (17 jours 23 heures 12 minutes) établi en solitaire par l'Américain Phil Weld en 1979.

Le trimaran des Canadiens Birch et Greene semblant souffrir d'avaries, c'étaient six équipages français qui étaient à la lutte pour la deuxième place. Le petit catamaran de Loizeau et Mabire et le catamaran équipé d'un mât de 27 mètres de Pajot et Ayasse semblaient les mieux placés devant les monocoques de Florence Arthaud et Boucher et de Gabbay-Béranger, puis un autre groupe composé du trimaran de Riguidel et Coste et du monocoque de Malinowski et Charpentier.

Le succès britannique probable, qui se faisait attendre depuis treize ans, le dernier compatriote de Blyth et James ayant remporté une transat étant Geoffrey Williams, dans des conditions alors discutables, aura tenu autant à la qualité du bateau qu'à celle de l'équipage.

Construit en Cornouailles sur les plans du jeune architecte John Shuttleworth, leur trimaran de 19,50 mètres s'est avéré très rapide mais aussi très résistant puisque les deux seuls ennuis de l'équipage, au cours des six dépressions traversées les premiers jours, ont été la déchirure d'une grand-voile et la perte d'un spinnaker.

Agé de trente-neuf ans, Chay Blyth, un ancien parachutiste râblé, s'est fait connaître en traversant en double l'Atlantique... à la rame. Il a également reçu le titre de commandant de l'Empire britannique pour avoir bouclé un tour du monde à la voile en solitaire dans le sens est-ouest, c'est-à-dire avec des vents contraires. Blyth s'est associé à Robert James en 1978 pour faire la course autour de la Grande-Bretagne, qu'ils gagnèrent. Mari de la navigatrice Noami James, ennoblie par la reine d'Angleterre, James, âgé de trente-cinq ans, est connu pour ses qualités de tacticien et de régatien.

« *Si le vent le permet...* », ils devraient être les premiers dans la baie de Newport.

RUGBY. — *Le troisième match de la tournée française en Australie s'est soldé, le 19 juin, par une défaite (16-14) face à une sélection de Sydney. Maladroite en touche et mal organisée en général, l'équipe de Jean-Pierre Rives, qui a marqué deux essais par Paparemborde et Fabre, a été battue dans la dernière minute sur une pénalité marquée de 40 mètres en coin par l'Anglais Geoff Richards. Au cours de cette rencontre, disputée sous une pluie torrentielle, les Australiens ont marqué, en outre, un essai par Michel Martin et deux pénalités et un drop de Richards.*

FOOTBALL

Une mise en garde du groupement professionnel aux clubs

« *L'image de notre football professionnel se dégrade* », a déclaré, le 19 juin, M. Jean Sadoul en inaugurant l'assemblée générale du groupement du football professionnel qu'il préside. A suivi une sérieuse mise en garde : « *La machine s'emballe. Nous constatons chaque année une nette diminution des spectateurs en division 1 alors que le prix des places, lui, ne cesse d'augmenter. Certains d'entre vous se moquent de la crise économique qui touche notre pays et des un million sept cent mille chômeurs existant en France actuellement (...).*

» *Même nos clubs les mieux structurés courent au suicide, si cela continue*, a fortiori *les autres. Je suis fatigué*, a poursuivi M. Sadoul, *irrité, et je crains de n'être ni écouté ni entendu. Le G.F.P. a montré qu'avec de la bonne volonté et la compréhension de tous, un club en énormes difficultés comme l'Olympique de Marseille pouvait être sauvé. La mission de sauvetage que nous avons mise sur pied s'est avérée positive. Tant que vous ne limiterez pas la hausse des salaires, vous courrez à la catastrophe.* »

Le rapport financier, qui suivait, a laissé apparaître une baisse sensible du nombre de spectateurs en division un alors qu'en division deux, la fréquentation des stades a été en hausse. L'augmentation des recettes du G.F.P., après le prélèvement de 5,8 % (taxe sur les spectacles) est de 2,8 % par rapport à la dernière saison en division un, alors qu'elle atteint 19,5 % pour la division deux.

Pour tenter d'attirer de nouveau le public, obligation sera faite aux clubs, au cours de la prochaine saison, de mettre en vente un contingent de 10 % de places dites « populaires », d'un prix de 12 F à 15 F. Le G.F.P. et la Fédération française de football (F.F.F.) s'engagent à abandonner leur prélèvement sur les recettes provenant de ces places populaires.

Le Monde

ÉCONOMIE

La nationalisation des banques

Contrôler sans étatiser : un formidable pari

Dans sa campagne électorale, M. François Mitterrand avait affirmé que « toutes les banques » seraient nationalisées. Au lendemain des élections législatives, si cette promesse est, comme tout semble l'indiquer, mise à exécution, près de deux cent cinquante banques et cinq cent cinquante établissements financiers de tout calibre devraient passer sous le contrôle de l'Etat. Un tel bouleversement, dont la réalisation jette, par avance, l'émoi dans la profession, s'inscrit dans une perspective très ambitieuse de retour au contrôle global du crédit en liaison avec le rétablissement d'une planification contraignante. Epouvantail pour les uns, remède à tous les maux pour les autres, il ne peut s'appuyer sur aucun modèle existant et pose tout le problème du passage d'un néolibéralisme, assaisonné toutefois de dirigisme, à un « guidage » global et astreignant dans une économie largement ouverte au monde. C'est, en vérité, un formidable pari, dans la mesure où il s'inscrit à contre-courant d'une évolution amorcée depuis quinze ans.

LA victoire de M. François Mitterrand d'abord, la très forte poussée de la gauche au premier tour des élections législatives ensuite, ont littéralement semé la panique dans les états-majors des banques privées, où, avant le 10 mai 1981, on ne prévoyait pas, ou ne voulait pas prévoir, un changement de majorité. Par ailleurs, le thème des nationalisations n'avait été évoqué qu'en sourdine pendant la campagne électorale, à l'inverse de celle du début de 1978, et c'est très tardivement que, conscients du danger, les responsables des banques privées, MM. Maxime Levèque, du Crédit commercial de France, Dominique Châtillon, du Crédit industriel et commercial, Georges Hervet, de la banque du même nom, et, pour les grands groupes, Pierre Moussa, de Paribas, ont fait des déclarations publiques pour s'élever contre les mesures qui menacent leurs établissements. A cette occasion, ont été évoqués à nouveau les griefs que formulent ces dirigeants contre une éventuelle prise de possession des banques privées par l'Etat.

Ecartons d'abord celui de *« la liberté ainsi offerte aux banques étrangères »* (une centaine en France, avec 2 % des ressources et 4 % des crédits), qui, selon M. Georges Hervet, « devraient faire face à un afflux de clientèle nouvelle et prendraient de plus en plus d'importance ». La Banque de France a suffisamment d'armes dans son arsenal de réglementations pour les empêcher de grossir outre mesure leur part de marché, ce dont, au surplus, elles s'abstiendraient volontairement pour ne pas se singulariser, comme le fit, au moment de la « révolution des œillets », la Banque franco-portugaise, filiale du Crédit lyonnais à Lisbonne, qui se garda bien d'accueillir indistinctement les déposants qui se ruaient chez elle. Rappelons qu'au Canada, par exemple, la part des banques étrangères est plafonnée à un certain pourcentage de la masse des dépôts.

Le deuxième grief, celui-là plus sérieux, est que le programme socialiste est *« en retard d'une guerre et se trompe d'objectifs, car la nationalisation est déjà faite »*. Depuis 1945, l'Etat ne contrôle-t-il pas 60 % des dépôts et 48 % des crédits des banques inscrites au travers des « trois grands », et indirectement, plus de 80 % des ressources financières ? Ne distribue-t-il pas 55 % des crédits à long terme à travers ses canaux privilégiés (Caisse des dépôts, Crédit national, etc.) ? Le Conseil national du crédit, simple « chambre d'enregistrement » à l'heure actuelle, ne dispose-t-il pas, en théorie, de pouvoirs étendus sur le système bancaire ? Dans la plupart des établissements, notamment les banques d'affaires, un commissaire du gouvernement n'a-t-il pas certains moyens de contrôle? Les taux d'intérêt, dans leur ensemble, ne sont-ils pas « pilotés » par la Banque de France, qui, d'autre part, dose et distille les refinancements au travers du marché monétaire, tandis que les activités des établissements sont étroitement « encadrées » sur le plan quantitatif, et qu'une réglementation jugée souvent tatillonne réduit considérablement leur liberté ?

Le constat n'est pas sans valeur, mais pour comprendre la constance avec laquelle la gauche réclame la nationalisation du crédit, il faut lire un livre qui vient de paraître, *l'Imposture monétaire* (1), ouvrage collectif au nom de Thomas Lefranc, conçu et réalisé dans le cadre d'un groupe de travail spécialisé de la commission économique du P.S. Certes, les opinions qui y sont exprimées n'engagent que leurs auteurs, au nombre d'une dizaine et appartenant au secteur bancaire et financier. Sans pouvoir prétendre représenter la position officielle du P.S., elles reflètent cependant les tendances qui prévalent dans la nouvelle majorité.

Le postulat de base, qui entend répondre aux nombreuses questions posées préalablement, est le suivant : « *Le secteur bancaire et financier est probablement le seul dans lequel il n'est pas possible de laisser subsister un quelconque domaine privé, à l'exclusion des banques étrangères, aux activités parfaitement délimitées, et de se contenter de contrôler les grands pôles de domination. La nationalisation doit être intégrale, faute de quoi elle n'atteindrait pas ses objectifs, et il serait inutile d'aller au-delà.* » Pour les experts du P.S., les banques privées, tout en ne représentant guère que le quart du système bancaire, ont « *une puissance décisive, dans la mesure où leur autonomie et leur immixtion dans les entreprises industrielles et commerciales leur fournissent un pouvoir, parfois marginal mais sans frein, et où, d'autre part, elles ont influencé lourdement et publiquement les banques nationales elles-mêmes, par ailleurs démunies des souhaitables orientations de l'Etat.* » (« *Je n'ai jamais reçu de consignes* », se plaignait M. François Bloch-Lainé lorsqu'il était président du Crédit lyonnais).

FRANÇOIS RENARD.

(Lire la suite page 14.)

(1) Editions Anthropos. Environ 55 F.

L'APPAREIL DU CRÉDIT EN FRANCE

RESSOURCES
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS
0,7%
ÉTAT (Trésor, C.C.P.)
8,3%
BANQUES NATIONALES 22%
BANQUES PRIVÉES 13%
BANQUES ÉTRANGÈRES 2%
dont CRÉDIT AGRICOLE 16%
30%
BANQUES 37%
SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC
SECTEUR COOPÉRATIF ET MUTUALISTE 24%

CRÉDITS À L'ÉCONOMIE
DIVERS
ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS
ÉTAT
5,5%
1%
(Trésor, C.C.P.)
2%
BANQUES NATIONALES 18,8%
BANQUES PRIVÉES 16%
BANQUES ÉTRANGÈRES 4,2%
dont CAISSE DE DÉPÔTS 22,8%
dont CRÉDIT AGRICOLE 13,3%
BANQUES 39%
SECTEUR PUBLIC ET SEMI-PUBLIC 33,5%
SECTEUR COOPÉRATIF ET MUTUALISTE 19%

Pour une vraie réforme du Crédit agricole

Le Crédit agricole est à nouveau à l'ordre du jour. La commission de trois « sages » nommée par M. Barre avec la mission de proposer une réforme de cette institution remettra prochainement son rapport au nouveau gouvernement. Quand on connaît l'importance du Crédit agricole dans les circuits financiers français, on ne peut pas rester indifférent à ce qui le concerne. Les problèmes d'affectation des excédents ou d'organisation de l'institution ne constituent pas une simple question technique, mais ils mettent en cause toute l'organisation du système financier français.

par PASCAL SALIN (*)

RAPPELONS d'abord quelques faits. Le Crédit agricole est une structure à trois niveaux. Les caisses locales et les caisses régionales ont une forme coopérative. Les caisses locales reçoivent des dépôts à vue ou à court terme de leurs sociétaires ou d'autres personnes. Pour les prêts autres qu'à court terme, elles reçoivent des ressources des caisses régionales. La Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A.), pour sa part, est un établissement public. C'est elle qui transmet les aides de l'Etat et coordonne l'action des caisses régionales en leur apportant son concours pour les opérations de crédit. Elle en collecte et gère les ressources. Elle place, par ailleurs, par l'intermédiaire des caisses régionales, des bons de caisse et des obligations qui bénéficient d'une garantie de l'Etat accordée sans contrepartie. La situation institutionnelle est telle que la C.N.C.A. dispose, en fait, des pouvoirs de tutelle à l'égard des caisses régionales et locales, mais qu'elle est en grande partie autonome, en particulier par rapport à l'Etat, qui est pourtant à l'origine d'une grande partie de ses activités.

Qu'on en juge, la C.N.C.A. est administrée par un conseil d'administration sous le contrôle d'une commission plénière. Or, sur les onze membres du C.A., trois seulement représentent les administrations publiques, et les autres membres, outre un sénateur, sont des représentants des agriculteurs et appartiennent, en fait, à l'institution.

On se rend compte du caractère très particulier de cette situation en imaginant que le C.A. d'une firme industrielle soit en majeure partie composé de dirigeants de cette firme. La pratique comme la théorie des institutions conduisent pourtant à l'idée qu'un organisme comme le C.A. doit assurer un *contrôle externe*, en particulier par ceux qui sont responsables des apports de ressources.

Cette composition du C.A. n'est d'ailleurs pas étonnante lorsqu'on sait que sept de ses membres sont désignés par la commission plénière *en son sein*. Or, celle-ci comprend en majorité des représentants des activités agricoles, en particulier des présidents de caisses régionales. Il y a donc bien un système qui fonctionne à peu près en circuit fermé.

(Lire la suite page 15.)

(*) Professeur à l'université Paris-IX - Dauphine.

L'esprit de Bretton-Woods

« *IL nous faut retrouver l'esprit de Bretton-Woods, l'esprit et non la lettre, car les temps ont changé* », a dit M. Jacques Delors, ministre français de l'économie et des finances dans la déclaration qu'il a faite mercredi dernier à L'O.C.D.E. L'esprit de Bretton-Woods, c'est celui qui soufflait, il y a, à quelques jours près, trente-sept ans, sur les délégués d'une quarantaine de nations, réunis dans une petite localité de ce nom, située dans l'Etat du New-Hampshire (M. Pierre Mendès France y représentait le gouvernement provisoire du général de Gaulle), pour y jeter les bases de l'ordre monétaire international à instaurer après la guerre (on était en juillet 1944). Non sans difficulté, le système alors élaboré a été effectivement mis en place de façon progressive. Il n'a commencé à réellement fonctionner que le 1er janvier 1959, quand l'ensemble des monnaies européennes, bientôt suivies par la japonaise, sont devenues à leur tour librement convertibles, en tout cas pour les non-résidents (seuls, jusqu'à cette date, le dollar et le franc suisse présentaient cet avantage).

Le système de Bretton-Woods comportait encore d'autres dispositions dont les plus importantes étaient la fixité des taux de change et la référence à l'or, dont la fonction d'étalon universel était rétablie. Le mobile central qui avait guidé les négociateurs des accords de Bretton-Woods était d'empêcher le retour de l'expérience des changes flottants qu'avait connue le monde, sauf brève interruption, entre les deux guerres. Cette expérience s'était révélée désastreuse.

Sous le coup de la crise du dollar devenue ouverte au mois d'août 1971, quand le président Nixon a décidé de « suspendre » *sine die* la relation entre la devise américaine et l'or, le système s'écroula, sans que toutefois soit emportée dans la débâcle la pierre angulaire sur laquelle reposa la liberté des échanges entre les nations, à savoir la convertibilité des monnaies entre elles (la différence — importante — étant que cette convertibilité s'opère désormais à taux variable). En l'absence de cette convertibilité, chaque pays devrait équilibrer ses échanges avec chacun de ses partenaires ou recourir à des mécanismes de compensation compliqués et nécessairement imparfaits.

On peut discuter à perte de vue sur les avantages comparés des taux de change fixes et des taux de change flottants. Le fait écrasant est que, en répudiant les règles de Bretton-Woods, les différents Etats ont cherché à s'affranchir au maximum de leurs obligations internationales (que, par suite de leurs erreurs passées, ces obligations étaient devenues trop lourdes à supporter est une autre affaire). Les résultats se sont fait quelque peu attendre — d'où l'euphorie des premières années de la nouvelle expérience de changes flottants, — mais ils se sont inexorablement produits. Ils font aujourd'hui partie de notre environnement. Du temps des taux de change fixes, par exemple, les écarts de taux d'inflation d'un pays à l'autre étaient relativement faibles, et ne pouvaient qu'être faibles. Il en était de même pour les écarts de taux d'intérêt. Avec la disparition du dispositif (contraignant, mais bénéfique) qui assurait le maintien d'un certain ordre monétaire et financier partagé par toutes les nations participant au système, le tissu international s'est déchiré. C'est miracle que, dans la débandade générale, la convertibilité ait pu être sauvegardée et, avec elle, l'essentiel du libre-échange. Mais le miracle ne durera pas toujours, tant il est difficile, dans ce domaine comme dans quelques autres que M. Jacques Delors connaît bien, de rester fidèle à l'esprit sans respecter la lettre.

PAUL FABRA.

Après l'amélioration des prestations

Trouver de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale

Solidement installés au pouvoir, les socialistes découvrent — ce qu'ils subodoraient déjà sans vouloir trop le crier sur les toits — qu'il ne sera pas facile de restaurer la Sécurité sociale. Les améliorations d'ordre plutôt qualitatif, telles que l'amélioration et la refonte des retraites, des prestations familiales, enfin l'abrogation des ordonnances de 1967, posent des problèmes politiques et syndicaux au sein même de la nouvelle majorité, qui est loin d'être homogène. Quant aux améliorations quantitatives, elles se heurtent à la fameuse question des équilibres financiers avec la réapparition, sans décision dans les six mois, d'un déficit non négligeable en 1981 et très important en 1982.

PREMIER dossier brûlant : celui des pensions. Si l'on en croit M. Mauroy, la priorité du nouveau gouvernement sera d'accorder le droit à la retraite à soixante ans. Le premier ministre a demandé à Mme Nicole Questiaux, ministre d'Etat, ministre de la solidarité nationale, de préparer rapidement, après consultation des partenaires sociaux, un projet de loi. « La retraite à soixante ans », un beau slogan qui fait dresser les cheveux sur la tête de nombreux conseillers gouvernementaux, y compris même de certains ministres.

Engagés de longue date par leurs promesses électorales, les socialistes dits politiques et les militants, aujourd'hui responsables, du CERES veulent faire adopter cette mesure. Une décision qui a l'apparence de la simplicité et de la logique : satisfaire une revendication tellement ancienne qu'elle semble normale à prendre en compte ; donner à chacun le droit — sans aucune obligation — de partir en retraite à soixante ans serait d'autant plus sensé que les syndicats l'ont répété à satiété : il vaut mieux payer des retraités que des chômeurs.

En outre, 50 % des personnes âgées de soixante ans à soixante-cinq ans ne sont-elles pas déjà retirées de toute activité ? De tels arguments sont en fait beaucoup trop simples. « *La retraite à soixante ans est soit une idée bidon, soit une idée absurde* », nous ont déclaré certains nouveaux responsables. En dépit de la brutalité des termes, ils ont raison.

Idée bidon s'il s'agit d'accorder le droit à la retraite à soixante ans au taux plein. En effet, il s'agirait pour tous les régimes de base de porter la pension après trente-sept ans et demi de cotisation au taux de 50 % du salaire plafond au lieu de 25 % actuellement. Or ce pourcentage est nettement inférieur à celui consenti par l'UNEDIC au titre de la préretraite (70 % du salaire antérieur). Pour atteindre de nouveau les 70 % il faudrait que les caisses de retraites complémentaires — dont l'intégration au régime général ne sera pas, contrairement à certaines déclarations pré-électorales, à l'ordre du jour avant longtemps — révisent leur formule et majorent les cotisations. Coûteuse, cette modification alourdirait les charges sociales des entreprises alors que l'opération inverse doit être décidée. Idée absurde car la mise en place d'un nouveau droit définitif à soixante ans va, à long terme, à l'encontre à la fois des souhaits des salariés qui, vivant plus longtemps, veulent continuer à travailler et des évolutions démographiques qui après la pause des années 1981-1985, vont voir progressivement se détériorer le rapport entre cotisants et pensionnés.

Pour le principe et par respect des promesses des « *camarades politiques* », le gouvernement va-t-il proposer un projet de loi qui n'aurait aucune efficacité dans l'immédiat et pénaliserait les générations futures ? Au ministère de la solidarité nationale, la concertation est engagée. Le véritable courage pour le nouveau ministre et les syndicats serait d'élaborer un système novateur dont nous avions proposé les grandes lignes dès 1974, système repris par M. Robert Fabre et M. René Lenoir dans leurs rapports respectifs.

JEAN-PIERRE DUMONT.

(Lire la suite page 14.)

LES QUESTIONS POSÉES

Contrôler sans étatiser : un formidable pari

(Suite de la page 13.)

« Plus puissantes, plus audacieuses (...), profitant de la solidarité d'intérêts organisés et, trop souvent même, de la communauté de personnel avec certains organismes de la puissance publique (...), les grandes banques privées sont plus dangereuses qu'elles ne l'étaient il y a trente ans, et leur influence abusive montre que le système bancaire et financier doit être contrôlé dans son ensemble sous peine de resurgir sous des formes nouvelles tout aussi pernicieuses et de faire échapper ainsi aux critères de l'intérêt général les décisions économiques vitales pour la collectivité. »

En fait, aux yeux de la gauche, le « péché mortel » des banques privées est d'avoir détourné de leur mission initiale les grandes banques nationalisées par les ordonnances de 1945, restées incomplètes dans la mesure où la destruction du « mur d'argent » devait s'accompagner d'un assujettissement des banques aux exigences du Plan (*« Le Plan ? Connais pas ! »*, répondait un jour M. Lauré, président de la Société générale, à une question posée par l'Association des journalistes économiques et financiers).

Il faut donc retirer à ces banques nationales « *l'excuse et l'alibi* » des banques privées qui leur permettent de se comporter comme de simples banques commerciales, quitte à se faire une concurrence féroce et parfois jugée stérile. En outre, il convient de supprimer ce qu'un banquier de gauche appelle les « *influences* », les « *adhérences* » entre les inspecteurs des finances en poste dans l'administration et ceux qui ont « *pantouflé* » dans les établissements privés, notamment les banques d'affaires et les groupes financiers, dont la nationalisation, envisagée en 1945, n'est jamais intervenue, et qui, par les mesures gouvernementales de « décloisonnement » prises en 1966-1967, ont accru leurs moyens.

Trois axes principaux

Sensible à l'accusation de monopolisme, de bureaucratisation et de disparition de la concurrence, les auteurs du livre refusent, d'entrée de jeu, toute étatisation et rejettent toute concentration *« au sens d'un organisme unique qui deviendrait rapidement un monstre bureaucratique, ingouvernable et aveugle »*. Pour eux, seule une *« organisation pluraliste »* peut maintenir au bénéfice des usagers la variété et la diversité des services et l'indispensable liberté de choix qui conditionne pour l'avenir les projets de l'innovation et de la créativité commerciale des secteurs, chacun pouvant changer de banque et être client de plusieurs banques à la fois. Ils jugent néanmoins indispensable une remise en ordre globale et préalable dans un secteur où règne une pléthore (plus de trois cents banques et quelque cinq cent cinquante établissements financiers) qui n'a *« aucune justification économique »*.

Trois axes principaux sont retenus : l'utilisation des grandes banques nationales comme *« pôles de regroupement »*, chargées de *« piloter »* les établissements de dépôts ou spécialisés de moindre importance ; la création de structures bancaires régionales ; enfin, la création d'une grande banque nationale d'investissement par regroupement d'organismes déjà existants pour assurer le financement des objectifs prioritaires définis par le Plan, sans position de monopole toutefois en ce qui concerne les prêts à moyen et long terme. Par ailleurs, les établissements nationalisés resteraient responsables, c'est-à-dire qu'ils continueraient à supporter sur leurs résultats les conséquences de leurs jugements sur la nature et l'importance des engagements auxquels ils souscrivent. Bien entendu, l'autonomie de gestion et de décision des banques devra s'exercer dans le cadre des directives reçues des autorités de tutelle. La gauche, on le sait, a fait de la sélectivité du crédit la « pierre angulaire » de son programme économique, en réaction contre le « laxisme néo-libéral » et le « gaspillage actuel ». Cette sélectivité s'appliquerait essentiellement aux crédits à moyen et long terme, avec toutefois, comme pour le court terme, une réserve importante : du fait que les établissements dispensateurs resteraient responsables, et que les autorités de tutelle pourraient leur imposer des obligations ou des contraintes pour des raisons économiques ou sociales *« supérieures »*, des *« contradictions »* pourraient apparaître. Pour les éviter, des mécanismes *« fins »* seraient mis au point, comportant notamment la garantie du Trésor ou des collectivités locales. C'est là un sujet brûlant, déjà bien connu des banques à l'heure actuelle, et qui prendrait toute son acuité dans un système à directives centralisées...

Quel sort sera réservé à ces propositions et réflexions par une nouvelle majorité de gauche à l'Assemblée nationale et par le nouveau gouvernement sous sa forme plus définitive ? C'est une question délicate, car plusieurs « sensibilités » coexistent au sein de la majorité présidentielle. Ainsi, pour les radicaux, les petites banques devraient échapper à la nationalisation, et au sein même du P.S., certains, et non des moindres, se contenteraient de faire passer sous contrôle public uniquement les groupes financiers Paribas et Suez, ce qui représente déjà un gros morceau, compte tenu de l'ampleur de leurs participations, surtout si on y inclut le CIC, le Crédit du Nord et les établissements spécialisés du sous-groupe Compagnie bancaire (U.C.B., Cetelem, U.F.B.) et Sofinco - La Hénin. D'autres encore, reconnaissant le caractère régional et décentralisé de certaines banques comme celles du groupe CIC (voir l'article ci-contre sur les banques privées), leur conserveraient une certaine autonomie. Mais M. Mitterrand, on le sait, entend respecter l'intégralité de ses promesses électorales et, au cours de sa campagne, il avait bien affirmé la nécessité de nationaliser « toutes les banques ». En ce cas, la restructuration du système bancaire pourrait conduire au maintien ou à la constitution d'une dizaine d'établissements nationaux ou régionaux. On a évoqué la création d'un « quatrième grand », réunissant le Crédit commercial de France et le Crédit du Nord, ou même le rattachement de l'un de ces établissements à l'un des « grands » existants : l'imagination se donne libre cours.

Quant aux établissements et aux réseaux à caractère mutualiste. Crédit agricole (voir p.15 l'article de Pascal Salin), Crédit mutuel, Crédit coopératif, ils continueraient à jouer leur rôle sous réserve de « certaines adaptations », quelques incertitudes continuant à planer sur le sort des banques populaires, dont le caractère mutuel est sinon contesté du moins entaché de quelque suspicion (des commerçants enrichis...). La structure, enfin, de la Banque nationale d'investissement, est encore floue dans les esprits. On y inclut le Crédit national, l'Institut de développement industriel (IDI), la SOFINNOVA, les compagnies financières de Paribas et Suez, éventuellement celle de l'Union européenne, le service d'investissement de la Caisse des dépôts et, le cas échéant, les banques d'affaires des banques nationales (Banexi, Valorind). Là encore, l'imagination galope...

La chape

Ce qui saisit devant ces projets, c'est l'ampleur et l'ambition du dessein, son caractère assez « faustien » dans la mesure où il entend orienter tout le système bancaire vers les choix nationaux préétablis. Sa cohérence avec un retour à la planification n'est pas discutable. Ce qui est moins sûr, en revanche, c'est la capacité et, éventuellement, la compétence de ceux qui décideraient. Au « bouillonnement » né de la grande réforme libérale appliquée en 1966-1967 par M. Debré, et qui, en dépit d'un encadrement sclérosant, laissait une assez grande latitude aux établissements, devrait succéder un « guidage » très volontariste. Les initiatives et les directions risquent d'émaner, pour une grande part, de hauts fonctionnaires qui, dans l'état actuel des choses, n'auraient pas à en supporter les conséquences, mais devraient, dans le futur, en porter la responsabilité, conjointement avec les exécutants.

Certes, ceux qui agitent devant l'opinion l'épouvantail de la nationalisation en faisant surgir le spectre de la mise en carte intégrale des entreprises françaises et de l'étouffement de toute initiative ne sont pas totalement crédibles. La délivrance des crédits à court terme aux petites et moyennes entreprises n'est pas réellement contrôlable, sauf à imposer une surveillance paralysante et digne de *1984*, de George Orwell. Mais l'orientation des crédits à moyen et long terme dans les directions choisies, si elle est appliquée sans discernement, risque de faire peser une lourde chape sur l'économie, alors que la banque moderne exige la souplesse, la rapidité et la *faculté* d'adaptation. Quant aux relations avec l'étranger telles que les ont développées des groupes comme Paribas et Indosuez, il reste à savoir dans quelles conditions les partenaires extérieurs accueilleraient la manœuvre de l'État sur leurs interlocuteurs jusqu'alors privés : M. Moussa, P.-D.G. de Paribas, assure que, dans bien des cas, la réaction sera négative. A gauche on s'y résignerait, mais il serait tout de même dommage de gâcher les atouts réunis depuis une dizaine d'années par les banques privées françaises à l'étranger, et cela malgré les réussites spectaculaires des banques nationales, qui ne peuvent pas tout faire.

De toute façon, une réorganisation du système bancaire prendrait des années, sous la surveillance inquiète des syndicats, car, de l'aveu même d'un expert socialiste : *« Il y a trop de personnel dans les banques et pas assez là où il faudrait ! »*

Le seul inconvénient du projet socialiste est qu'il ne peut s'appuyer sur aucun modèle existant, pas plus sur celui des pays de l'Est que sur celui de l'Autriche, non transposable, ni sur celui du Portugal, où, après une nationalisation complète inscrite dans la constitution, on cherche actuellement à recréer des banques privées. C'est donc dans une voie inédite que veut s'engager la nouvelle majorité, dans un climat, il faut bien le dire, peu favorable aux banques, tant nationales que privées (*« elles sont peu aimées »*), et avec des risques de « dérapage » impossibles à évaluer à l'heure actuelle.

Mais, ironisait récemment un expert, quitte à prendre des risques, c'est peut-être dans un secteur déjà nationalisé ou mutualisé à 80 % que l'on court le moins de danger : *« Se tromper sur la politique de Thomson, ce serait bien plus grave ! »*

FRANÇOIS RENARD.

Le secteur bancaire privé

A l'heure actuelle, au vu des dernières statistiques globales qui aient été publiées par l'Association française des banques, les banques privées sous contrôle français disposent de 13 % des ressources et accordent 16 % des crédits à l'économie. Si on se rapporte au seul système bancaire, y compris les mutualistes mais à l'exclusion des Caisses d'épargne et du secteur public et semi-public, ces pourcentages passent respectivement à 20,9 % et 25,4 %.

En ne considérant que les seules banques inscrites, c'est-à-dire sans les mutualistes, le poids des banques privées n'est pas mince, puisque ces dernières collectent 35 % environ des dépôts et ressources, contre 60 % environ pour les trois établissements nationaux, B.N.P., Crédit lyonnais et Société générale, et accordent 41,4 % des crédits contre 48 %. Ces deux derniers chiffres traduisent le fait que les banques privées sont, par solde, emprunteuses, tout au moins pour celles d'entre elles qui n'ont pratiquement pas de guichets, et donc, peu de dépôts de particuliers.

Au premier rang des banques privées, et au cinquième rang français figure le groupe du Crédit industriel et commercial (C.I.C.) présidé par M. Dominique Châtillon, filiale de la Financière de Suez, qui a une physionomie très originale avec sa constellation de banques régionales « associées », dont la première en importance, est la Lyonnaise de Dépôts présidée par M. Gilles Brac de la Perrière, suivie par le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine (CIAL), M. Florent Wenger, puis la Nancéienne et Varin-Bernier, la Banque Scalbert-Dupont, le Crédit industriel de l'Ouest, auxquelles il faut ajouter la Banque régionale de l'Ouest, la Bordelaise de Crédit industrielle et commerciale, le Crédit industriel de Normandie, la Banque régionale de l'Ain et le Crédit fécampois.

Pris individuellement, les deux « grands » des banques à guichets sont cependant le Crédit commercial de France (M. Maxime Levêque) et le Crédit du Nord (M. Antoine Dupont Fauville), filiale du groupe Paribas, approximativement au sixième rang français. Suivent loin derrière, la Marseillaise de crédit (M. Cazalet), la Banque Hervet (dont le bouillant président, M. Georges Hervet, préside aussi l'Office de coordination des banques privées), la Banque de Savoie, l'Union de banques à Paris. Un peu à part, figurent, avec peu ou pas de guichets, la Banque Rothschild, la Banque Odier-Bungener-Courvoisier, la Banque industrielle et mobilière privée, la Compagnie financière d'Edmond de Rothschild et la Banque Hottinguer. Suivent une série de petites banques, dont la plupart sont filiales des grandes, mais dont un peu plus d'une vingtaine restent indépendantes : De Baecque et Beau à Paris ; Nuger à Clermont-Ferrand ; Martin Maurel à Marseille ; Pelletier à Dax ; Marze à Aubenas ; etc. Parmi les « banques de groupes », citons la plus prestigieuse, la Banque de Paris et des Pays-Bas (cinquième rang français), filiale de la Compagnie financière de Paribas, le Crédit chimique (PUK et Total), la Banque Rivaud, la Société financière et foncière (Régie Renault), Electrobanque (C.G.E.), Financière électrique (Thomson), etc. Quant aux banques d'affaires proprement dites, la première est Indosuez (du groupe Suez), suivie par Worms, le Crédit mobilier et industriel Sovac (groupe Lazard), Vernes et commerciale de Paris, Louis-Dreyfus, la Séquanaise de banque (U.A.P.), sans oublier naturellement la plus discrète et la plus originale d'entre elles, Lazard Frères, et par assimilation récente la B.P.G.F., qui s'illustra, à la fin de 1980, par la prise de contrôle de Hachette.

N'oublions pas l'énorme secteur du Crédit bail immobilier, au statut de banque ou de SICOMI (Finextel, Codetel, etc.), Locindus, Prétabail, Silic ou mobilier (Loca-France du groupe Suez, Locabail du groupe Paribas), ni celui du crédit à la consommation, Cetelem (Paribas), Sofinco (Suez), Diac (Renault), Din (Peugeot), ni les très nombreux établissements spécialisés par branche professionnelle, au total près de deux cent cinquante banques et cinq cent cinquante établissements financiers. — F. R.

Trouver de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale

(Suite de la page 13.)

Il s'agirait d'abandonner cette référence des soixante ans ou soixante-cinq ans pour raisonner en annuités de cotisations : pour quarante ou quarante-deux ans d'assurance, toute personne aurait droit à la retraite à taux plein. Trois avantages : cette nouvelle règle bénéficierait à tous les salariés, notamment manuels, qui commencent à travailler très tôt et pourraient prendre leur retraite avant même soixante ans ; cela permettrait de reculer l'âge effectif de départ en retraite de nombreux autres salariés, puisque de plus en plus de jeunes prolongent leurs études. Enfin, cela faciliterait à terme un rééquilibrage partiel entre cotisants et retraités. Autre projet défendu par les socialistes mais aussi par certains membres de l'ancienne majorité : la retraite progressive et la réglementation du cumul. Selon une proposition des anciens députés socialistes (1), la retraite progressive serait facilitée à partir de cinq ans avant l'âge de la retraite normale : chaque personne pourrait *« décider de réduire son travail de moitié et du quart de la durée mensuelle de travail applicable à son entreprise ou à son administration... Si la réduction est du quart, il pourra recevoir la moitié de la pension. Si elle est de moitié, il pourra recevoir la totalité de la pension »*, sans que le total puisse dépasser la rémunération antérieure. En outre, le cumul de la retraite et d'un revenu professionnel serait réglementé, le montant total des ressources ne pouvant dépasser 2,5 fois le nouveau SMIC, augmenté de 0,5 fois par personne à charge.

Deux autres dossiers de moyenne urgence sont à l'étude. Pour l'assurance-maladie, il s'agit de la renégociation de la convention avec les médecins et de l'installation de centres de santé intégrés ; en politique familiale, il s'agit de la simplification et de la refonte des prestations et du quotient familial, qui deviendrait forfaitaire. Ces mesures pourraient être intégrées dans un projet de loi à la fin de l'année ou au printemps de 1982.

Quatrième dossier d'ordre qualitatif : celui de l'abrogation des ordonnances de 1967. Là aussi il s'agit d'une vieille revendication de la C.G.T. et de la C.F.D.T. reprise et adoptée par les socialistes et magnifiée imprudemment par M. Autain, secrétaire d'État chargé de la Sécurité sociale. L'ancienne proposition de loi sur la protection sociale déposée puis retirée par les députés socialistes de la précédente Assemblée se prononce pour un nouvel organigramme avec le retour à l'élection des administrateurs. Au niveau du département, existerait une seule caisse s'étendant à tous les risques (maladie, maternité, invalidité, accident du travail, prestations familiales, vieillesse et chômage) car *« la même personne qui est chômeur, malade, père de famille, ne doit pas être écartelée entre plusieurs administrations »*. Les services seraient déconcentrés au maximum pour être au contact du public. Au niveau régional, une caisse unique serait responsable de la prévention des accidents, de la promotion de l'action sanitaire et sociale du contrôle médical. Au niveau national serait constituée une « union nationale fédérale ». Quant aux services financiers, ils seraient gérés distinctement par des « services départementaux de recouvrement des cotisations » et au niveau national par une « caisse nationale de Sécurité sociale » qui se substituerait aux trois caisses qui existent actuellement (maladie, vieillesse et famille).

Ces bouleversements soulèvent la vive protestation de F.O., hostile à l'élection parce qu'elle lui donnerait moins de pouvoir, sa préférence allant à la désignation par les syndicats, système déjà pratiqué lors de la mise en place de la Sécurité sociale. F.O. voit aussi dans ce projet une condamnation de ses représentants, qui, depuis 1967, assurent la gestion, avec l'appui du C.N.P.F., de nombreuses caisses de Sécurité sociale, et en premier lieu de la Caisse nationale d'assurance-maladie. Les responsabilités qu'elle a assumées, estime F.O., on permis d'éviter l'emprise patronale, alors que les autres syndicats se retiraient sur l'Aventin. Les ministres chargés de ces questions entendent à tout prix réformer malgré l'opposition de F.O. Un difficile arbitrage en perspective de Matignon et de l'Élysée, bien que, sauf surprise, la fin du paritarisme (moitié employeurs, moitié syndicats) et le retour à l'élection devraient rapidement être officialisés.

Quelle situation le pouvoir giscardien a-t-il légué au nouveau gouvernement ? Il faut remonter à 1980 : pour cet exercice, le solde annuel est meilleur que celui prévu en novembre 1980. Grâce à la cotisation exceptionnelle de 1 %, à la maîtrise des dépenses et à l'augmentation plus importante que prévu des salaires, donc des cotisations, l'excédent est de 10,6 milliards de francs (2) au lieu de 8,3 — et, en solde cumulé, de 1978 à 1980, le déséquilibre est infime : moins de 100 millions de francs.

Intégration des prestations dans le revenu imposable ?

Pour 1981, les prévisions de novembre 1980 estimaient le déficit annuel à 3,2 milliards de francs. Le déficit global provient pour 1,7 milliard de francs de l'assurance-maladie, pour 1,1 milliard de francs des allocations familiales et pour 0,3 milliard de francs de l'assurance-vieillesse. Il devrait être, sans compter les mesures nouvelles, de 4 à 5 milliards de francs.

Deux raisons à cela : l'accroissement des dépenses d'assurance maladie et l'aggravation du chômage, qui provoque de façon parallèle la diminution des cotisants (3). Si l'on tient compte des majorations de prestations décidées par M. Mauroy — en partie financées par le budget de l'État, — le déséquilibre pourrait être, fin 1981, de 10 à 12 milliards de francs, en solde cumulé. Une nuance doit cependant être apportée. Si les salaires et le nombre d'emplois s'accroissent plus rapidement que prévu, les rentrées de cotisations devraient aussi être plus élevées et ramener le déséquilibre autour de 5 à 7 milliards. Un tel solde négatif, qui représente un peu plus de 1 % du budget du régime général, pourrait aisément être comblé par une et consignations, en application de la convention signée avec le régime général des salariés.

Pour l'année 1982, le déficit prend des proportions inquiétantes, et les mesures de trésorerie s'avèrent insuffisantes. Les estimations très aléatoires laissent prévoir un déficit de 10 milliards à 13 milliards de francs dans les caisses de prestations familiales, de 15 milliards à 25 milliards de francs à la fois pour la maladie — où le dérapage peut être important — et pour la vieillesse, selon les réformes adoptées et l'évolution de l'économie. Le « trou » à combler varierait au total de 15 milliards à 35 milliards de francs. Dès lors, il devient évident que des ressources nouvelles sont nécessaires.

Accroître les cotisations des employeurs ? Le gouvernement n'entend pas alourdir les charges patronales déjà les plus élevées d'Europe. Déplafonner les cotisations salariales d'assurance vieillesse ? L'idée n'est pas à exclure mais elle poserait à moyen terme beaucoup trop de difficultés pour les cadres et les régimes de retraites complémentaires. La solution consisterait plutôt à prévoir très rapidement la réforme du quotient familial, qui deviendrait forfaitaire et apporterait quelques milliards de francs (de 5 à 9 milliards selon les hypothèses), et celle des prestations, qui, simplifiées mais intégrées dans le revenu imposable, alimenteraient ainsi les caisses, via le budget de l'État. Cette solution, si rapide que soit sa mise en œuvre, n'aurait cependant un effet qu'à la moitié ou la fin de 1982. D'ici là un effort « exceptionnel » sera peut-être nécessaire par la voie fiscale. Contrairement à certains courants socialistes qui veulent d'abord mener des réformes qualitatives, améliorer les prestations, accorder de nouveaux droits, avant d'examiner les problèmes financiers, le gouvernement devrait, de ce fait, mener de front une double bataille. Il lui faudrait d'abord convaincre certains, notamment F.O., de faire revivre l'esprit de 1945-1946, en redonnant la responsabilité de la gestion aux représentants des assurés, c'est-à-dire la majorité des sièges, dans les conseils d'administration, au lieu de la moitié, même si cela signifie un retour en force des cédétistes et des cégétistes.

Il lui faudrait encore persuader les uns et les autres que l'argent — et la nécessaire recherche de l'équilibre financier — demeure le nerf du progrès social si l'on n'entend pas se contenter de progrès éphémères.

JEAN-PIERRE DUMONT.

1. Proposition de loi sur la protection sociale n° 1856, diffusée le 31 décembre 1980.

2. L'excédent annuel est de 8,5 milliards de francs au lieu des 7,1 milliards prévus pour la maladie, de 1,07 au lieu de 1,4 milliard pour la famille et de 1,02 au lieu d'un déséquilibre de 0,2 milliard pour la vieillesse.

3. De février 1980 à février 1981, les effectifs ont diminué de 1 % environ alors qu'à l'exception de 1975 (— 1,4 %) les effectifs avaient augmenté ou s'étaient stabilisés de 1974 à 1980.

PAR LES NATIONALISATIONS

Pour une vraie réforme du Crédit agricole

(Suite de la page 13.)

Devenu l'une des plus importantes entreprises françaises et la plus grande banque du monde, le Crédit agricole dispose d'excédents financiers considérables. S'il a pu prendre une place tellement considérable sur le marché financier et monétaire français par rapport à ses concurrents, il le doit certes à la qualité et au dynamisme de sa gestion, mais aussi au fait que la concurrence est faussée. On sait que ses privilèges ont été courageusement — mais peut-être un peu tardivement — dénoncés par la Cour des comptes en 1980.

Un chiffre donnera la mesure du problème : l'ensemble constitué par la Caisse nationale et par les caisses régionales avait accumulé *24 milliards de fonds propres à la fin de 1979*, ce qui représente évidemment une somme considérable. Une partie seulement de cette somme, soit 5,4 milliards, représentait le capital des caisses régionales (la Caisse nationale n'ayant pour sa part qu'une faible dotation de l'Etat). Le reste, soit près de 19 milliards de francs, correspondait à une *accumulation de bénéfices* (1).

Une clientèle captive

Une raison essentielle de la croissance du Crédit agricole provient du monopole dont il bénéficie pour la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture. Une telle situation, qui n'a d'équivalent dans aucun pays à économie de marché, lui assure en quelque sorte une « clientèle captive ». Or, le processus qui permet ainsi à une institution de s'assurer une part de marché considérable et d'accumuler des bénéfices énormes a un coût très élevé pour l'Etat, c'est-à-dire pour le contribuable. D'une part, jusqu'au 1er janvier 1979, les institutions du Crédit agricole n'étaient pas soumises à l'impôt sur les sociétés (les caisses locales n'y sont d'ailleurs toujours pas soumises). D'autre part, l'Etat supporte des charges importantes au titre de la bonification des taux d'intérêt. Mais une partie importante des fonds que l'Etat est censé accorder aux agriculteurs est en fait prélevée au passage par le Crédit agricole sous forme d'excédents. Un tel déplacement de fonds n'est évidemment possible que parce que le Crédit agricole n'est pas soumis à un contrôle externe et qu'il constitue une institution pratiquement autonome.

L'un des mécanismes par lesquels le Crédit agricole prélève ainsi des ressources qui pourraient se trouver entre les mains du contribuable et/ou des agriculteurs a été clairement exposé par le rapport de la Cour des comptes. Les encours de crédit du Crédit agricole sont censés être financés par des ressources dont le coût moyen est plus élevé qu'il ne l'est en réalité, ce qui permet au Crédit agricole d'obtenir des taux de bonification plus élevés.

Le Crédit agricole est dans une situation privilégiée par rapport à ses concurrents. En effet, seuls les détenteurs de parts sociales sont rémunérés, à un taux fixe de 5 à 6 %, mais l'impôt sur les sociétés n'a pas préalablement été payé. Le reste des fonds propres n'est ni rémunéré ni distribué, et le Crédit agricole en dispose à sa guise pour accroître la dimension de ses opérations, par exemple en finançant son expansion à l'étranger. Une part excessive et croissante des ressources de financement disponibles en France sont donc drainées par le Crédit agricole d'une manière qui n'est peut-être ni la plus efficace ni la plus juste.

Il est intéressant de noter que le cas du Crédit agricole apporte une illustration impressionnante de la théorie de la bureaucratie (2), d'après laquelle les dirigeants d'une association à but non lucratif ou d'une administration dotée d'une certaine autonomie ont un comportement qui aboutit à rendre aussi grande que possible la taille de l'institution. En effet, les profits réalisés par le Crédit agricole ne servent pas à rémunérer ses « propriétaires », l'Etat ou les sociétaires, ni même à atteindre certains objectifs généraux de la politique agricole, mais à nourrir sa croissance.

Quelle solution à long terme ?

La Cour des comptes note un fait qui peut paraître anecdotique, mais qui est significatif : *« Dans une caisse régionale, le quart des prêts bonifiés à l'habitat avait bénéficié au personnel de la caisse »* (rapport 1980). Ce fait stupéfiant illustre bien que le Crédit agricole fonctionne en partie au profit de lui-même.

Il est d'ailleurs étrange de constater que la C.N.C.A., censée être un établissement public, est en fait indépendante par rapport à l'Etat et qu'elle fonctionne comme une mutuelle, dont les mutualistes seraient les caisses régionales, et que, par ailleurs, les caisses régionales disposent du privilège exorbitant d'ordonnancer les dépenses publiques puisqu'elles décident de l'attribution des prêts bonifiés par l'Etat. Le Crédit agricole est donc une organisation pratiquement autonome, qui est subventionnée par l'Etat et qui agit pour le compte de l'Etat.

Une telle situation doit évidemment être modifiée. Il serait tout d'abord normal de se prononcer sur l'affectation des excédents. Sur les 19 milliards à peu près qui ont été accumulés par le Crédit agricole, 9 milliards environ s'expliquent par les exonérations passées d'impôt sur les sociétés. Il serait logique que cette part revienne à l'Etat. Quant au reste, on pourrait imaginer une répartition plus ou moins égalitaire entre les trois catégories concernées, à savoir l'Etat, les mutualités du Crédit agricole et les institutions du Crédit agricole. Bien sûr, dans cet univers sans règles, toute décision pourra paraître arbitraire, et chacun d'entre nous peut considérer comme plus « juste » telle ou telle répartition. Ce qui paraît en tout cas surprenant, c'est que, pour le moment, seule une partie dérisoire des excédents, à savoir les 900 millions accumulés en 1975-1976, ait fait l'objet d'une décision d'affectation (le Crédit agricole obtenant un tiers de la somme). La faiblesse des résultats ainsi obtenus rend songeur sur l'efficacité des recommandations de la Cour des comptes.

Il est également surprenant de constater que le gouvernement est obligé de négocier avec elle, ce qui illustre bien que le système du Crédit agricole est autonome et que l'Etat est peu représenté dans les organes de direction.

Le problème de la répartition des excédents devrait être résolu rapidement et d'une manière suffisamment vigoureuse pour faire disparaître l'accumulation de fonds pratiquée dans le passé par le Crédit agricole. Mais cela n'est pas suffisant, puisque la situation actuelle est la conséquence logique d'un certain système institutionnel couplé avec un certain système d'intervention de l'Etat. Si rien n'est changé à ce double point de vue, les mêmes causes produiront les mêmes effets. Or il est intéressant de constater que les dirigeants du Crédit agricole se placent en demandeurs au point de vue de la réforme institutionnelle. En acceptant la redistribution d'une très faible partie de leurs excédents, ils demandent « en contrepartie » que les caisses régionales aient plus de pouvoir dans le conseil d'administration de la C.N.C.A. Il est certain qu'une réforme institutionnelle s'impose, mais pas dans cette direction.

Une réforme immédiate consisterait à donner à l'Etat, source des privilèges du Crédit agricole, une place prépondérante dans le conseil d'administration de la C.N.C.A. Mais cette étatisation plus poussée du Crédit agricole ne peut cependant pas constituer la meilleure des solutions possibles.

Ce qu'il est essentiel de reconnaître, c'est qu'*« il n'existe aucune raison de donner au Crédit agricole le monopole de la distribution des prêts bonifiés à l'agriculture »*. On devrait d'ailleurs aller plus loin et admettre que la bonification des taux d'intérêt est une méthode injuste et aveugle, et que d'autres méthodes — consistant par exemple à aider les plus défavorisés — seraient préférables. Admettons cependant, par souci de réalisme à court terme, que ces bonifications d'intérêt subsistent. Toutes les banques devraient alors être habilitées à distribuer des prêts bonifiés aux agriculteurs. Ceci implique évidemment la « banalisation » du Crédit agricole, c'est-à-dire non seulement qu'il puisse accorder des crédits aux non-agriculteurs (ce qu'il fait, par exemple, pour le logement), mais encore qu'il perde tous ses privilèges. Nous n'ignorons certes pas que les règles de la concurrence ne sont pas parfaitement respectées dans le domaine bancaire du fait des multiples interventions étatiques. Mais notre objet présent n'est pas d'évaluer l'ensemble du fonctionnement du système bancaire français, mais seulement de nous interroger sur ce qui constitue probablement l'atteinte la plus importante au jeu de la concurrence. Il serait donc tout à fait admissible — et même souhaitable — que le Crédit agricole perde son statut plus ou moins public et qu'il se privatise, en particulier en renforçant sa structure mutualiste, qui est actuellement en partie une façade. Quant aux bonifications d'intérêt pour l'agriculture, elles seraient distribuées par un autre organisme, qui n'aurait pas le droit d'accorder directement des crédits. Cet organisme attribuerait les ressources nécessaires aux banques qui accorderaient des crédits susceptibles de bénéficier de ces bonifications, conformément à la politique de l'Etat. Il ne resterait alors qu'à attendre que les meilleurs gagnent.

PASCAL SALIN.

(1) Source : *Rapport annuel* du Crédit agricole, 1979. La Cour des comptes a évalué à 7 131 millions de francs au 31 décembre 1978 le montant des fonds propres à la seule C.N.C.A., après certains ajustements tenant compte, par exemple, du fait que certains résultats avaient été délibérément minorés.

(2) Voir, par exemple, W.A. Niskanen, *Bureaucracy and Representative Government*, Aldine-Atherton, 1971, et *Bureaucracy : Servant or Master ?*, Londres, Institute of Economic Affairs, Hobart Paper, 1973.

Pas de restructuration imprudente de l'industrie pharmaceutique

De quelle mission sera chargé M. Edmond Hervé, le nouveau ministre de la santé, qui a succédé, le 15 mai, à M. Jacques Barrot ? Quelle sera l'étendue de ses pouvoirs ? Que retranchera-t-il ou conservera-t-il du plan de libéralisation progressive appliqué par son prédécesseur ? Quand mettra-t-il en œuvre le train de réformes visant à porter de 10 % à 40 % (1) environ le contrôle effectif exercé par l'Etat sur l'industrie pharmaceutique ? Autant de questions que les industriels se posent et que l'on élude soigneusement avenue de Ségur.

VOUS avez dit nationalisation ? Depuis le 10 mai, les états-majors des grandes firmes pharmaceutiques sont en état d'alerte. Pourtant moins menacés, les laboratoires de taille moyenne ou petite et les filiales des groupes étrangers implantés en France sont mortellement inquiets eux aussi. Ils s'interrogent sur leurs conditions de vie futures, les modalités du régime sous lequel ils vont être placés et la perspective d'un possible réencadrement.

Dans les milieux professionnels, l'on redoute déjà comme la peste un favoritisme excessif de l'Etat à l'égard des sociétés passées sous tutelle, qui s'exercerait au détriment du secteur privé par l'intermédiaire d'un Office national de la pharmacie doté de pouvoirs étendus. On se demande avec inquiétude si dans un premier temps ne seront pas prises des mesures autoritaires, comme la suppression des hausses, dites conjoncturelles, accordées deux fois par an aux laboratoires pour leur permettre de réajuster les tarifs des médicaments remboursables en fonction de l'inflation. Il faut savoir que les produits pharmaceutiques sont, avec les produits pétroliers et les transports routiers, les seuls secteurs auxquels la liberté des prix n'a pas été rendu par le gouvernement de M. Barre. En revanche, M. Barrot avait levé les contrôles sur la publicité des produits pharmaceutiques. On craint une remise en question de cette mesure dans une profession à qui la liberté est chichement mesurée.

Depuis sa mise en chantier en 1976, le projet socialiste de nationalisation de la pharmacie (*le Monde* du 17 mai 1977) a subi de profondes modifications. Par la force des choses. Le paysage a changé en cinq ans. A l'époque, l'industrie du médicament traversait une grave crise, sa dispersion constituait un lourd handicap et on l'accusait de tricher pour conserver une rentabilité occulte. Avec les bouffées d'oxygène que lui avait insufflées M. J. Barrot, elle était redevenue assez prospère. Sa restructuration l'a renforcée et sa moralisation est en cours.

Le plan initial élaboré par le P.S. prévoyait la constitution de deux grands pôles, l'un public rassemblant toute la pharmacie de Rhône-Poulenc (3,5 milliards de francs de chiffre d'affaires [2] en 1980) et la chimie attenante, Pharmuka (groupe P.U.K., 500 millions de francs [2]), la Sanofi (groupe Elf-Aquitaine, 2,4 milliards de francs [2]) et Roussel-Uclaf (2,7 milliards de francs [2]) ; l'autre, des entreprises comme C.M.-Industrie et Synthélabo (groupe L'Oréal), dont le capital aurait pu rester privé, ainsi que trois ou quatre groupes cohérents à créer dans lesquels l'Etat aurait pris, le cas échéant, une participation minoritaire « permanente ou passagère » par l'intermédiaire d'une sorte d'IDI.

Pour déjouer les pièges du gigantisme aux effets stérilisants, le P.S. paraît aujourd'hui moins ambitieux. Il renonce à la création de cette cathédrale industrielle d'Etat d'un poids trop considérable (10 milliards de francs de chiffre d'affaires rien qu'en produits pharmaceutiques) pour être facilement manipulable.

La pharmacie nationale s'articulera autour de trois pivots : la Sanofi (groupe Elf-Aquitaine), toujours la pharmacie de Rhône-Poulenc avec toute sa chimie et Roussel-Uclaf. Chacun de ces groupes conservera son autonomie de gestion et sa personnalité propre.

Quant à la pharmacie privée, le parti socialiste paraît vouloir abandonner l'idée d'un rassemblement forcé, faute d'éléments suffisamment valables. C.M. Industrie a rejoint la Sanofi et Synthélabo, récemment marié à Métabio-Jouillé mais dont la recherche est jugée sans grand intérêt par le P.S., n'apparaît plus en mesure de jouer les fédérateurs.

En revanche, de fortes pressions seraient exercées sur les filiales françaises des groupes étrangers implantés en France pour les contraindre, peu à peu, à fabriquer sur place toutes les matières de base (principes actifs) entrant dans la confection de leurs médicaments, l'objectif étant de réduire, autant que faire se peut, l'énorme déficit commercial de ces produits.

La suppression des hausses conjoncturelles ? Le P.S. a de bonnes raisons de croire que, dans les deux cas de figure (Rhône-Poulenc et Roussel-Uclaf), ces majorations ont été plutôt bénéfiques. Quels motifs pourraient bien le pousser à mettre l'industrie pharmaceutique à la portion congrue, au risque de l'asphyxier à nouveau avant de la remodeler ?

Ses responsables sont formels : *« Nous n'avons pas entendu parler de blocage des prix* affirment-ils, *pour la bonne raison que nous n'avons pas envisagé le problème sous l'angle de la S.S. mais sous celui de la politique industrielle à mener. »* D'aucuns affirment même que dans le but de calmer les esprits et de rassurer, le nouveau ministre de la santé accorderait, en juillet prochain, la hausse conjoncturelle prévue par M. J. Barrot (4 % ou 5 %). En tout cas, il semble acquis qu'il maintiendrait la faculté accordée en février 1980 aux firmes pharmaceutiques de moduler leurs prix comme elles l'entendent à l'intérieur de leurs gammes de médicaments et s'emploiera à développer la sensibilisation aux problèmes de prévention.

Une « Agence d'impulsion »

Le favoritisme de l'Etat pour les firmes nationalisées ? La réponse est moins formelle. Le P.S. ne veut pas d'étatisation sclérosante ni une gestion technocratique. Au contraire son principal souci est de parvenir à créer *« une véritable régie Renault de la pharmacie, et non pas un Etat E.D.F. »* en procédant à une nationalisation harmonieuse assortie de mécanismes capables également de permettre au secteur privé de s'épanouir. L'office national de la pharmacie lui servira de courroie de transmission. Sa création est toujours, bien sûr, au programme, mais cette appellation ne plaît guère aux experts du parti qui préférerait baptiser l'organisme : *« Agence d'impulsion »*. De fait, cet office ou cette agence aurait pour vocation de coordonner la politique de recherche et de production et disposerait d'importants crédits pour favoriser la conclusion d'accords dans ces domaines entre le secteur public et le secteur privé.

Le contrôle *a posteriori* de la publicité ? Le P.S. ne serait pas contre, à condition toutefois que les chefs d'entreprise engagent leur propre responsabilité.

A la vérité le schéma redessiné par le parti socialiste apparaît beaucoup moins contraignant qu'il y a cinq ans. Surtout, il paraît conserver ou vouloir s'inspirer de quelques idées maîtresses dont M. J. Barrot avait fait sa politique.

Reste maintenant à mettre ce plan en forme et à procéder à la chirurgie nécessaire. Ce qui n'est pas évident.

Pour la Sanofi, le travail est déjà tout mâché. Pour parfaire une tâche accomplie dans l'intervalle, il suffira simplement de lui rattacher Pharmuka. Mais n'était-ce pas déjà le sort qui était réservé à cette filiale de P.C.U.K. ?

En revanche, l'affaire se complique avec le groupe Rhône-Poulenc dont la pharmacie est la principale source de bénéfices. L'en priver c'est porter un coup très rude à un groupe promis à la nationalisation.

Quant au problème posé par Roussel-Uclaf, c'est un véritable casse-tête chinois. Si certains affirment que juridiquement rien ne s'oppose au rachat de la participation majoritaire de Hoechst (57,94 %) et que pour quelques médicaments révolutionnaires comme les Céphalosporines (antibiotique à très large spectre thérapeutique, dont la firme de Francfort veut faire son cheval de bataille), des accords de licences croisés peuvent être pris, l'imbrication des activités d'un groupe dont les usines sont réparties dans de nombreux pays étrangers rend l'opération très délicate, aléatoire, voire impossible à réaliser. Le groupe allemand a bien assuré ses arrières en brouillant soigneusement les pistes. On ne se cache pas pour le dire dans les coulisses du nouveau pouvoir.

La mise en œuvre de ce programme, plutôt séduisant dans son esprit, mais plus contestable dans sa lettre, exigera donc beaucoup de temps, d'efforts et surtout d'argent pour les indemnisations. Hoechst, en particulier, pourrait se montrer gourmand et demander un dédommagement pour son manque à gagner. De toute manière, il n'acceptera pas d'être payé en monnaie fondante.

Il n'empêche que les premières escarmouches entre détracteurs, sympathisants ou partisans du nouveau régime ont éclaté dans les milieux professionnels préludant, peut-être, une guerre de tranchées. Des postes deviennent inconfortables et suscitent des convoitises dans l'autre camp. Les pouvoirs publics s'efforceront-ils de tempérer l'ardeur et les prétentions des conquérants ou leur feront-ils place nette ?

ANDRÉ DESSOT.

(1) Les médicaments remboursables et les produits sont les seuls à ne pas avoir bénéficié d'un retour à la liberté des prix.

(2) En terme de chiffres d'affaires réalisé uniquement avec la vente de médicaments et de vrac pharmaceutique, soit environ 10 milliards de francs sur un total de 24,4 milliards de francs. Toutes activités confondues avec l'agro-vétérinaire, le taux atteint 46,7 %.

UN COLLOQUE TRÈS « OUVERT »

Économie publique et compétitivité

C'EST un colloque ouvert sur le monde extérieur que l'Association française de science économique a tenu les 15, 16 et 17 juin, à Paris, au siège de l'ancienne faculté de droit, place du Panthéon (université Paris-II).

Ouvert d'abord du point de vue politique. C'est ainsi que l'un des deux thèmes traités, l'économie publique, a donné lieu à des rapports présentés par des esprits aussi opposés que M. Jean-Jacques Rosa, économiste libéral, sur « les facteurs de la croissance étatique et la théorie économique de l'Etat » et M. Serge-Christophe Kolm sur « l'économie publique dans la science et la société ». L'un des objectifs du colloque était de faire le point sur l'état des recherches en France sur le sujet.

L'autre grand thème du colloque était la compétitivité, ce qui donna notamment au professeur A. Bienaymé l'occasion de dresser un tableau général de la compétitivité de l'économie française. L'une des conclusions auxquelles aboutit l'orateur est que, malgré la revalorisation du dollar et du yen, cette compétitivité s'est dans l'ensemble détériorée depuis un peu plus d'un an. Pour maintenir leur part du marché, les entreprises françaises ont dû consentir un certain sacrifice sur leurs profits. La productivité a cessé de croître en 1980, et probablement a-t-elle chuté.

Faire reculer les Japonais

Mais le colloque a voulu faire appel à d'autres réflexions et à d'autres travaux qu'à ceux des universitaires. Ses organisateurs ont voulu l'ouvrir sur le monde des affaires. C'est ainsi que M. Jean-Louis Beffa, président de Pont-à-Mousson, a parlé de sa propre expérience en tant que dirigeant d'une entreprise spécialisée dans la fabrication des canalisations en fonte. Une entreprise, a dit M. Beffa, ne doit jamais se donner pour objectif d'être la deuxième ou la troisième. Elle doit chercher à se hisser au premier rang, en choisissant son créneau. La firme que dirige M. Beffa est la première de sa spécialité en Europe mais elle s'adresse aussi à la grande exportation. Sa principale préoccupation est actuellement de faire reculer le redoutable concurrent japonais qu'elle a sur le plus grand marché international qu'est, pour les tuyaux de fonte, le Moyen-Orient. Aidée par la hausse du yen, elle a marqué quelques points au cours des derniers mois dans sa contre-offensive. La planification d'entreprise, a encore dit M. Beffa, ne doit pas être un exercice budgétaire prolongé, comportant des objectifs précis et chiffrés sur les futures rentabilités, chiffres d'affaires, etc. Elle doit porter sur les différents programmes d'action. Quand une entreprise est en difficulté, il s'agit toujours du résultat d'un long processus de dégradation.

Des travaux en commission avaient été organisés au cours desquels de nombreux rapports touchant à des sujets divers mais souvent de grande actualité ont été discutés. C'est ainsi que MM. Gaspard et Tahar ont traité du problème de l'investissement et de la baisse de la durée hebdomadaire du travail. Depuis 1975, on a observé un fort ralentissement de la réduction de la durée du travail, probablement lié à la diminution du flux d'équipement. Nos auteurs d'en conclure, prudemment, qu'aucun sérieux effort ne pourra être entrepris pour réduire la durée du travail *« en dehors d'un environnement économique favorable à l'investissement productif »*. Il a beaucoup été question de modèles et d'économétrie. M. Mockers (Aix-Marseille II) a plaidé en faveur d'une *« économétrie douce »*, partant de la constatation que les modèles macrodynamiques en usage non seulement donnent de mauvais résultats dans la prévision mais sont également d'un piètre secours pour analyser rétrospectivement les événements économiques. Les causes résideraient dans *« une certaine inadaptation du langage mathématique à la saisie de la logique des relations économiques et sociales en dynamique »*, estime l'auteur.

Le colloque s'est terminé sur une « table ronde » que présidait M. Jacques Lesourne sur l'utilité des modèles économétriques, réflexion collective qui avait été précédée d'une conférence du président actuel de l'Association française de science économique, M. Pierre Maillet, sur le thème : *« Faut-il brûler les prévisionnistes ? »* Non sans humour M. Maillet a conclu que, tous comptes faits, il fallait les épargner, car ils pouvaient rendre des services. — P. F.

Les relations avec les pays pauvres

Assez parlé d'aide !

par GILBERT ÉTIENNE (*)

AIDE au tiers-monde, coopération Nord-Sud... Le sujet n'accroche plus, nos opinions publiques sont lasses et toujours plus repliées sur ce qu'elles croient être leurs problèmes. Ce n'est même plus « la Corrèze avant le Zambèze », c'est l'indifférence - plutôt - contre, attitude parfaitement naturelle (1). En effet, depuis plus de trois décennies, les dirigeants des pays occidentaux n'ont jamais tenu un langage haut et clair sur la question : pourquoi cette coopération ?

Même dans des pays dont le rôle international est aussi différent que celui de la France et de la Suisse, nous observons les mêmes arguments flous et peu convaincants dans les discours politiques (de droite comme de gauche) ou dans les débats parlementaires. Tel orateur mélange obligations morales et intérêts économiques, d'autres évoquent le spectre du communisme, ou, au contraire, veulent lutter contre l'impérialisme. Des militants pour un « autre développement » critiquent les formes actuelles de coopération avec des arguments dont plusieurs sont semblables à ceux qu'utilisent la majorité des indifférents, sans parler de certains écologistes qui partent en guerre contre la création de grandes usines outre-mer.

Le manque de compréhension des problèmes de développement obscurcit encore davantage les discussions sur la coopération : erreurs de faits et de jugements, simples balivernes jalonnent les tournants que prennent les stratégies de développement. Que de « modèles » ont défilé sous nos yeux et dans le tiers-monde depuis 1950 : Israël, Cuba, la Chine, la Tanzanie, voire le Brésil... Il aura fallu, par exemple, attendre ces toutes dernières années pour admettre enfin que le palmarès des Chinois était moins éclatant qu'on ne l'affirmait et que les progrès de l'Inde n'étaient pas si négligeables.

Que dire aussi en matière de prévisions : un jour on nous annonce la famine, le lendemain la révolution verte, puis le retour à la famine...

De tous ces éléments se dégage une confusion profonde qui conduit à l'indifférence, et celle-ci tourne à la hargne lorsque l'argument moral est monté en épingle : *« Arrêtons de gaspiller nos deniers pour des potentats corrompus »*, vous diront ceux — et ils sont nombreux — qui ne voient que les exemples négatifs du tiers-monde, tout en oubliant les abus qui existent dans nos propres sociétés.

Dans le même bain

Essayons de voir comment clarifier le débat. Premier impératif, bannir de notre langage la notion d'aide, complètement dépassée par l'interdépendance économique croissante de l'ensemble du monde. Nous sommes tous dans le même bain. Un grand nombre de pays riches ou pauvres dépendent du pétrole du Proche-Orient et d'autres régions, mais, en même temps, nos banques accueillent les pétrodollars qui facilitent les opérations de crédit à de nombreux pays du tiers-monde. Or pour nous rembourser, ceux-ci doivent augmenter leurs exportations, notamment de produits manufacturés, à destination de l'Occident et du Japon. Plusieurs pays riches et pauvres ont besoin du grain américain, canadien, français ou argentin. On connaît, par ailleurs, la très grande dépendance de nos industries en métaux non ferreux en provenance du tiers-monde.

Ces liens sont encore rendus plus complexes par les multinationales : entreprises privées ou publiques occidentales et japonaises, sociétés et banques d'Etat de l'U.R.S.S., et maintenant apparition de multinationales brésiliennes et indiennes sur les marchés du tiers-monde comme sur les nôtres. Une trame toujours plus serrée se tisse à travers les frontières de l'Europe, des Amériques, de l'Afrique, de l'Asie, à travers les idéologies et les régimes politiques les plus variés.

En contradiction flagrante avec cette évolution, nous continuons à concevoir l'« aide » aux pays sous-développés comme une sorte d'appendice de nos budgets et, comble d'inconséquence, au moment où nos gouvernements ne parlent que de relancer l'économie.

Pour sortir des ornières

La logique devrait nous conduire à faire de la coopération Nord-Sud *une des pièces maîtresses* de nos politiques économiques, au nom de la convergence des intérêts à court ou à plus long terme.

L'évolution du commerce mondial le montre : jusqu'à la première hausse des prix du pétrole en 1973, les échanges entre pays occidentaux (Japon compris) ont crû plus vite que nos échanges avec le tiers-monde, tendance qui se modifie — et pas seulement de par l'élargissement des marchés des pays pétroliers. En 1972, 28 % des exportations totales de la C.E.E. gagnaient le tiers-monde, contre 39 % en 1979, dont 18 % pour les pays pétroliers.

Si nous voulons maintenir ou renforcer quel que peu le courant de nos exportations, et mieux faire tourner nos usines, c'est du côté du tiers-monde que nous devons porter nos regards, ce qui exige de notre part deux types d'efforts.

Une politique plus large de crédits, parfois de dons, ainsi que de nombreuses autres mesures : coopération technique, transferts de technologies plus amples que par le passé et, selon les cas, plus efficaces. Secondement, garder nos portes ouvertes — ou les ouvrir davantage — aux produits manufacturés du tiers-monde et à ses autres produits. Ceci nous conduit à renoncer à certaines branches d'activités pour nous concentrer sur celles où nous restons compétitifs.

De telles restructurations seront délicates et douloureuses et ne se feront pas d'un jour à l'autre. Il n'y a pourtant guère d'autre solution, sinon de retomber dans la sclérose du protectionnisme. Et, après tout, il existe déjà des cas de reconversion assez bien réussis. (Voir par exemple le textile en Suisse) (2).

Comme le relevait M. Cheysson, le tiers-monde est devenu pour nous *« un partenaire essentiel »* et nous avons autant intérêt que lui à une coopération plus poussée.

Pas de nouveau plan Marshall

Il est tentant, mais aléatoire, d'évoquer dans cette perspective le plan Marshall, car le dessein d'aujourd'hui est très différent. En 1947, il s'agissait de reconstruction, tâche plus facile que le développement, et les opérations se jouaient entre partenaires relevant de la même civilisation et liés par la menace du communisme. Ce qui reste, par contre, exemplaire pour aujourd'hui, c'est l'esprit des promoteurs du plan Marshall ; de part et d'autre de l'Atlantique : largeur de vues, vigueur et compétences pour convaincre et agir. Songeons à Jean Monnet, martelant systématiquement quelques idées-forces, simples à comprendre et les faisant passer dans l'action.

Le lecteur avancera peut-être une objection. L'argument de la convergence d'intérêts ne joue pas dans tous les cas : d'accord pour des pays comme le Brésil, le Mexique, l'Inde, la Chine, plusieurs pays de l'Asie du Sud-Est, l'Egypte, les pays avancés d'Afrique noire, mais quel intérêt, même à long terme, avons-nous à soutenir les pays du Sahel ou le Népal ? Les liens d'interdépendance sont certes ténus, mais ces pays, par leurs faibles populations, exigent, comparativement, moins de capitaux que d'autres, aussi des efforts accrus en leur faveur ne constitueraient-ils pas une charge écrasante.

Dans cette perspective, intervient aussi une certaine interdépendance ou solidarité sur le plan politique. Loin de nous l'idée qu'une coopération plus large constitue une garantie contre les troubles sociaux, les révolutions ou les conflits entre Etats. Néanmoins, comment aurions-nous intérêt à voir des pays rester en marge ou s'enfoncer dans la paupérisation ?

L'argumentation évoquée ci-dessus n'a rien de très inédit. Ce qui compte c'est de la diffuser, de provoquer au niveau des dirigeants de nos pays une rupture de style, d'adopter une politique centrée autour de quelques idées-forces inlassablement répétées.

Face à nos partenaires du tiers-monde, la recherche de la convergence d'intérêts assurerait de meilleures chances de dialogue. Les hommes du tiers-monde sont las de notre pseudo-charité, de notre « aide » souvent teintée de commisération ou de paternalisme, et assortie de nos sempiternels bons conseils.

En conclusion, il ne s'agit pas de demander des « sacrifices » aux pays riches (terme indécent à voir nos niveaux de vie), mais une attitude plus ouverte ou moins mesquine, une volonté claire et cohérente en faveur d'un dessein susceptible de ranimer les énergies et les caractères engourdis par une longue prospérité matérielle.

(*) Professeur aux Instituts universitaires de hautes études internationales et d'études du développement, à Genève.

(1) Les seuls pays occidentaux qui font exception sont les Etats de Scandinavie et les Pays-Bas.

(2) Fort chiche dans son « aide » publique, la Suisse n'impose aucune restriction à l'entrée des textiles du tiers-monde. Son industrie a subi de profondes restructurations.

BIBLIOGRAPHIE

« Lettre ouverte aux élites du tiers-monde »

d'Ahmed Baba Miské

« CHERS compagnons d'aliénation »... Ainsi s'ouvre la « lettre » qu'Ahmed Baba Miské adresse aux « élites du tiers monde ». Celui qui, depuis un quart de siècle, a encouragé les luttes de libération des peuples pauvres, et qui fut diplomate, journaliste, écrivain, consultant auprès de l'UNESCO, frappe brusquement du poing sur la table. Comme s'il ne pouvait plus supporter toute une littérature doucereuse, hypocrite, des enseignements mille fois répétés, mille fois contredits par les faits sur les systèmes de développement. Son livre est un cri. Il veut aller au plus profond, inviter à la lucidité, au combat contre eux-mêmes, ceux qui croient encore pouvoir sortir leurs pays de la misère en imitant les Occidentaux.

Le diagnostic, il laisse le soin de le faire à quelques personnages « en situation » : Idi, le Zaïrois, Leila, la Tunisienne, Oumar, etc. Et la synthèse est claire et tragique : « *Plus un pays s'avance dans la modernisation et plus il s'enfonce dans le reniement de son propre être, dans l'anéantissement de sa civilisation* »... « *Alors, est-on condamné à choisir entre l'arriération de l'authenticité d'une part et, de l'autre, un certain progrès dans la dépersonnalisation ?* » Dilemme dramatique. « *Le diable nous prend nos âmes et nous met à la place des robots standards.* »

Comment en sortir ? Après avoir fait, en un excellent exercice de style, discourir quelques-uns des personnages déjà rencontrés et d'autres, Ahmed Baba Miské essaie de planter des jalons. Pour lui, les voies de la renaissance passent par un nouvel apprentissage de la démocratie, adaptée aux populations des pays du Sud. Les élites ne doivent plus se transformer en « *singes de l'Europe* », mais réinventer le débat — politique, économique — sur le terrain, dans les villages, afin de donner aux gens la possibilité de décider réellement de leur sort. Une coordination devrait alors être assurée pour que ces milliers de débats se fondent ensuite en un seul débat national rassemblant tout un peuple.

Ahmed Baba Miské n'est pas tendre pour les élites du tiers-monde, « *qui ne voient pas que l'assimilation qu'elles appellent modernisation, développement, n'est pas à la portée de leurs peuples ; en tout cas pas avant que ceux-ci n'aient surmonté le traumatisme qui les inhibe, retrouvé leur souveraineté sur leur espace intérieur — celui des valeurs morales et spirituelles, de la confiance et de la dignité du moi collectif* ».

C'est donc seulement après cette reconquête de leur âme, estime notre auteur, que les peuples pauvres pourront s'intéresser de près aux techniques modernes et, surtout, s'efforcer d'acquérir cette « *tension* » qui est le secret de la réussite de l'Occident, qui exclu' l'oisiveté, l'inaction, et ensuite penser à l'intégration dans l'économie mondiale.

« *Personne n'aidera les nôtres à s'en tirer.* » La phrase est, cette fois, excessive. Plaquer une aide financière même accrue sur les économies du tiers-monde ne sert sans doute pas à grand-chose. Mais est-il permis d'attendre les retrouvailles des peuples avec eux-mêmes pour empêcher que quelques-uns ne meurent de faim, de démobiliser ceux qui ont ressenti impérieusement cette mission en Occident ?

A notre sens, Ahmed Baba Miské aurait dû mieux distinguer les interventions d'urgence — nécessaires, comme face aux catastrophes naturelles, — et la politique de « modernisation » qui ne peut, finalement, porter des fruits acceptables, l'exemple de l'Iran l'a bien prouvé, que si toute une communauté a retrouvé sa raison de vivre.

PIERRE DROUIN.

★ *Lettre ouverte aux élites du tiers-monde*, éditions le Sycomore, 102, boulevard Beaumarchais, 75011 Paris.

« Traité d'économie financière »

d'Henri Neuman

En ces temps d'élections, où la gauche, qui propose un important programme de nationalisations, s'oppose à la droite, qui ne veut pas en entendre parler, la lecture d'un livre paru l'année dernière aux PUF sous le titre : *Traité d'économie financière, de l'épargne à l'emploi*, et portant la signature de M. Henri Neuman, est à recommander. Est-ce parce que l'auteur est belge, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et président de la Société nationale d'investissement (l'équivalent, en Belgique, de l'IDI) ? C'est un fait que son propos est de nature à donner un éclairage nouveau à un sujet pourtant largement débattu, même s'il en a été relativement peu question pendant cette campagne électorale, malgré son importance décisive. Ce traité peut, d'abord, être lu comme un chaud plaidoyer en faveur de l'« économie productive » sur le développement de laquelle repose, en définitive, non seulement l'augmentation du niveau de vie des hommes, mais aussi la capacité des Etats à assurer et à garantir leur liberté, leur aspiration à la culture et aux loisirs. Les illusions des années 60, en matière de croissance indéfinie dans le désordre financier (« *le désordre est bien puissant quand il s'organise* », a dit A. Suarès, que cite Henri Neuman, dont les développements techniques sévères sont constamment émaillés de références culturelles), sont ici dénoncées avec force. Voilà des thèmes qu'on trouve de nos jours développés sous la plume des théoriciens de l'« économie de l'offre », grands défenseurs du secteur privé. Ce qui constitue l'originalité —, et l'intérêt — de ce *Traité d'économie financière*, c'est qu'Henri Neuman met ses idées au service du secteur public dont il est un vigoureux partisan. — P.F.

★ *Traité d'économie financière*, PUF, 368 pages, environ 135 francs.

Le Monde

société

Anthropophagie et immortalité

(Suite de la première page.)

Le cannibalisme — pris en lui-même — est-il vraiment un acte abominable, une perversité, ou bien la répugnance qu'il inspire est-elle plus simplement le fruit d'un mécanisme de défense (pour prendre une comparaison, ceux qui réprouvent le plus bruyamment l'homosexualité ne sont pas toujours au clair avec leur propre refus ?

Freud, dans une lettre du 30 avril 1932, écrivait à Marie Bonaparte : *« Il y a actuellement de bonnes raisons pour que, dans la vie moderne, on ne tue pas un homme pour le dévorer, mais aucune raison, quelle qu'elle soit, pour ne pas manger de chair humaine au lieu de viande. »* Si, en effet, on peut être anthropophage sans avoir à tuer, on ne voit pas bien pourquoi la morale s'y opposerait. Le rejet du cannibalisme est irrationnel : il s'apparente à la peur.

En 1974 — qui ne s'en souvient ? — des Uruguayens rescapés d'un avion qui s'étaient écrasé en étaient venus, dans la terrible solitude des Andes, à se nourrir de la chair de leurs compagnons morts d'épuisement. Terrifiante extrémité, que l'Eglise catholique pourtant s'est bien gardée de réprouver. La hiérarchie locale a, au contraire, pris la défense de ces malheureux qui ne s'étaient pas résignés à mourir.

Ne rien perdre

A l'autre bout de la chaîne, existe un cannibalisme proprement indéfendable où se rejoignent la cruauté des mises à mort (tortures), la gourmandise, le repas sacrificiel quasiment religieux, et les rites parfois orgiaques. Mais cette anthropophagie culturelle et cultuelle n'est pas gratuite ; elle s'explique par un désir de sécurité (anéantir l'ennemi), par l'appropriation des vertus des victimes et, surtout, par une recherche de l'immortalité. La composante sexuelle n'est pas absente. M. Masud R. Khan cite cette réflexion « typiquement cockney » aussi profonde que grivoise : *« One gets to know them better with the mouth than in the cunt »* — « On fait mieux connaissance avec la bouche qu'avec le sexe » (féminin).

Les ethnologues fournissent mille détails sur l'anthropophagie, à commencer par les missionnaires, qui en ont eu une tragique expérience. C'est aux jésuites, par exemple, que l'on doit la plupart des informations sur le cannibalisme iroquois et les tortures raffinées qui précédaient les exécution (2).

Les anthropophages mangent la chair humaine soit crue et prélevée sur un sujet vivant — dans ce cas d'une façon solitaire et des règles quasi liturgiques. Le des règles quasi-liturgiques. Le cadavre est découpé, bouilli ou rôti, selon les morceaux, apprêté en ragoût accompagné de cœurs de palmier, de bananes ou de tubercules. Les Tupinambas (en Amérique latine) mangeaient leurs prisonniers après les avoir partiellement domestiqués, comme s'il fallait atténuer — sans la supprimer — leur caractéristique d'inconnus. Ils étaient unanimes à célébrer la qualité de la viande humaine, « *merveilleusement bonne et délicate* ». Au Pérou, les aborigènes dévoraient leurs enfants nés de l'union avec des femmes de captifs et élevés dans ce but jusqu'à l'âge de douze ans.

Dans les repas cannibales, les morceaux sont distribués d'une manière précise, à toutes les catégories de convives. La tête est réservée aux anciens, les parties génitales masculines sont données aux femmes et plus spécialement à celles qui sont enceintes (le sexe de la femme n'est jamais consommé). La moelle des os, en raison de ses vertus régénératrices, va aux vieilles; on honore les invités en leur distribuant les bouts des doigts et la graisse entourant le foie et le cœur. Les enfants ont droit au sang, dont les mères qui allaitent barbouillent leurs seins.

Les horreurs de l'anthropophagie proprement dite et ses visages innombrables (auto-cannibalisme, endocannibalisme, exocannibalisme, etc.) ne sauraient faire oublier ses formes en quelque sorte marginales et familières : expression non innocente du langage courant, présence diffuse dans la littérature, dans l'art, dans les contes populaires, dans la mythologie.

En yoruba (langue du sud-ouest du Nigeria), le même verbe signifie manger, épouser ou faire l'amour. De même chez les Tupis. Ne dit-on pas en français : *« Consommer un mariage »* ? Et que penser de certaines locutions du vocabulaire amoureux : *« Belle à croquer »*, *« On n'en ferait qu'une bouchée »*, — *« Comme tu es appétissante »* — *« J'ai envie de te dévorer »* — *« Tu es une vraie tigresse »*, etc.

Le cannibalisme, note M. Jean Pouillon, est une *« métaphore de la sexualité »*. L'amour charnel s'accompagne de morsures, de succions ou de caresses plus ou moins sadiques visant à l'incorporation et à l'unité. Le bébé qui tète après avoir, dans un premier temps, confondu le sein de sa mère avec son propre corps, fait ensuite, pour ainsi dire, l'apprentissage d'une dévoration de type incestueux.

Quel est le parent qui n'a pas joué à mordre son enfant en faisant semblant de le manger ? Par les bons soins des parents, ogres et ogresses font étroitement partie de la panoplie imaginative de l'enfant : la peur d'être mangé et le plaisir trouble d'y penser (3)... Les sorciers, eux aussi, sont censés avaler les enfants. Dans certains contes africains la belle-mère mange, à son insu, le cœur et le foie de sa fille. On n'en finirait pas de dénombrer les cas d'anthropophagie dans la mythologie : mythes de Chronos, d'Atrée, de Penthée, des Atrides, etc. Shakespeare a repris de nombreux thèmes de cannibalisme. Ainsi l'histoire de Titus Andronicus, où une mère absorbe un pâté cuit avec la chair de ses enfants.

Dans les monastères du monde entier, religieux et religieuses récitent chaque soir pendant les complies ce verset de la première Epître de Pierre : *« Votre adversaire le diable rôde autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer. »* En Côte-d'Ivoire le diable est représenté comme un vampire. Dans le livre d'Ezéchiel de l'Ancien Testament est décrit un étrange et grandiose festin carnivore.

« Ma chair est une nourriture »

Impossible enfin de parler de cannibalisme sans songer à l'Eucharistie. Les psychanalystes, qui attachent à la sémantique et à l'inconscient l'importance que l'on sait, ne s'en sont pas privés. Antérieurement à toute exégèse, c'est le sens obvié des textes de l'impact immédiat sur la sensibilité et l'intellect qui retiennent l'attention. L'anthropophagie est liée aux sacrifices humains, qui sont une des bases essentielles de la religion. Les dieux païens ont été, si l'on ose dire, les premiers cannibales. La communion eucharistique est l'absorption (symbolique et même davantage) du corps et du sang du Christ immolé, et l'on sait avec quelle énergie l'Eglise romaine défend à la fois l'aspect sacrificiel de la messe et la réalité de la présence eucharistique. Seul le prêtre peut consacre. le pain et le vin. Quant au chrétien qui communie sans discernement, il mange et il boit *« sa propre condamnation »* (Ire Epître aux Corinthiens XI, 29). Les textes de l'Evangile sont saisissants :

« Ceci est mon corps (...). Ceci est mon sang (...). Refaites ceci en mémoire de moi (...). Si vous ne mangez la chair du Fils de l'Homme et ne buvez son sang, vous n'aurez pas la vie en vous. Qui mange ma chair et qui boit mon sang a la vie éternelle et je le ressusciterai au dernier jour. Car ma chair est vraiment une nourriture et mon sang vraiment une boisson. Qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi et moi en lui (...). Qui mangera de ce pain vivra éternellement »

Ainsi parle Jésus dans saint Jean. Qu'on le prenne comme on voudra ! Mais une lecture innocente — s'il est possible — de ce texte a un effet massue. Comment ne pas être frappé — c'est le cas de le dire — avec un André Green qu'il FAUT manger le corps du Christ et boire son sang sous peine de dépérissement ; le chrétien qui fréquente l'Eucharistie reçoit promesse d'immortalité ; le Christ est non seulement en lui, mais la réciproque est vraie ; le vœu de l'amour est comblé (4).

Manger et être mangé

La communion est-elle du cannibalisme ? Par sa visée, c'est indéniable. Elle passe par un meurtre, par un sacrifice par une manducation et par la symbolique classique : s'unir à celui que l'on aime et s'approprier ses qualités. Manger Dieu, c'est se diviniser. Mais le sacrement eucharistique est plus que le cannibalisme. Il le dépasse et le sublime. Il est matériellement disjoint de la cruauté de la mise à mort, encore que, sans le Golgotha, il n'y aurait pas eu d'Eucharistie, laquelle indique clairement la séparation de la chair et du sang. D'autre part, la matière première de l'Eucharistie, le pain et le vin — deux produits de la terre, — lui donne une dimension cosmique et, pour ainsi dire, panthéiste. Le règne végétal, d'ailleurs, préfigure le règne animal et, en un sens, l'engendre ; à travers l'Eucharistie, le cycle de la création recommence. Que la présence du Christ soit totale (« réelle » dans le pain et le vin comme l'affirme la théologie catholique) donne à l'incarnation un prolongement inouï et fait perdre à l'incorporation, effet du cannibalisme, tout caractère de cruauté. Ici, la violence de l'amour se fait silencieuse, pudique. Des hosties et des coupes de vin consacré, il y en aura toujours, partout et pour tous. C'est un geste de tendresse indépassable. Le repas auquel Jésus convia ses amis présente un caractère universel. C'est la vertu du christianisme, qui a poussé sur le terreau de religions antérieures, d'en avoir assumé le meilleur, d'avoir purifié leurs rites et fait éclater les barrières de la race et des nations (5).

En fin de compte, le cannibalisme traduit la peur — et l'envie — de manger l'autre et d'être mangé. Sa motivation plonge dans l'inconscient. L'enfant, à peine sorti des entrailles qui l'ont porté pendant neuf mois, commence à se nourrir en s'incorporant un produit directement issu du sein de sa mère. Par essence l'homme, être relatif, ne se suffit pas à lui-même. Il lui faut manger pour vivre (et donc détruire), mais aussi se perdre corps et biens dans l'autre pour s'accomplir. Le Dieu qu'il s'est fabriqué alimente son rêve. Il désire alternativement se l'approprier et se fondre en lui. Manger et être mangé sont les deux pôles de l'amour, image inversée de la haine.

HENRI FESQUET.

(2) Chez les Battas de Sumatra, l'anthropophagie fait partie du système judiciaire : sont condamnés à être mangés vivants les adultères, certains voleurs, les prisonniers, etc.

(3) G. Marsot accueille l'idée que le cannibalisme correspond à un mouvement de piété filiale ou d'amitié et transcrit ces deux sentences trésiliennes : « Il vaut mieux être logé chez un ami qu'englouti par la froide terre » et « Il est plus désirable d'être consommé par ses amis que par les vers ».

(4) *Destins du cannibalisme* (1972), Gallimard.

(5) Les perversions du culte eucharistique n'ont pas manqué. Dans *la Cendre et les Etoiles* (1970), Jacques Lacarrière évoque le culte aberrant de chrétiens connus sous le nom de Barbelognostiques. Une liturgie orgiaque aboutissait à la consécration eucharistique, avec les paroles même du Christ, du sperme et de menstrues. Lorsqu'il arrivait qu'un coït liturgique aboutisse par négligence à la fécondation d'une femme, on extirpait son embryon, et on le mélangeait dans un mortier à du miel, de l'huile et des condiments. Avec cette sorte de « pâtés », chacun des membres de la communauté communiait.

Cette secte sévissait au quatrième siècle, et l'évêque d'Alexandrie a dû prononcer quatre-vingts excommunications.

ÉDUCATION

Le recteur d'Amiens après le 10 mai

« L'homme du président » à l'heure du changement

De notre envoyé spécial

Amiens. — Homme du président, il l'était sans conteste Du président Valéry Giscard d'Estaing s'entend. Il ne s'en défend pas. Quand M. Loïc Spartel, titulaire de deux doctorats d'Etat, rencontre, en 1972, celui qui deviendra président de la République deux ans plus tard, il est séduit. « Je l'ai suivi », *confesse-t-il aujourd'hui.*

L'ascension s'accélère. Reçu premier à l'agrégation de chimie organique, nommé directeur de l'U.E.R. de pharmacie à l'université de Nantes, il est bientôt élu vice-président, puis président de cette université en 1975. La même année, il prend aussi la présidence départementale de Loire-Atlantique du P.R. Mais il réussit moins bien dans l'amphithéâtre politique : échec de sa tentative pour s'emparer de la mairie de Nantes en 1977, échec aux législatives de 1978. Qu'importe ! Il a essayé. Il est récompensé. Le 1er janvier 1979, le voici recteur de l'académie d'Amiens. Il l'est encore.

Quand il arrive en Picardie, ce Breton, qui fait partie de l'équipe de France de voile, surprend. Au style volontiers rugueux de son prédécesseur, par ailleurs membre du comité central du R.P.R., M. Spartel substitue la « manière » giscardienne. Tout en souplesse. Les syndicalistes enseignants l'admettent sans fard. C'est un homme « parfaitement libéral », *dit un responsable du SNES (Syndicat national des enseignements de second degré).* « Jamais agressif », *dit un autre du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.).* « Toujours cordial, le mot n'est pas excessif », *renchérit un troisième du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.). Assurément, M. Spartel est un homme de contacts.*

« De contacts inopérants », *ajoutent cependant les mêmes, qui se sentent écoutés, mais guère entendus. Car on peut discuter et ne pas abandonner pour autant ses prérogatives.* « Je prends les avis, je reçois les suggestions, mais c'est moi qui décide », *se plaît à rappeler le recteur. Et ses interlocuteurs de déplorer :* « Il nous donne souvent l'impression d'être d'accord avec nous, mais quand on apprend sa décision, on voit bien qu'il n'en était rien. » *Ce qui ne l'empêcha pas, ils le reconnaissent, de défendre son académie, sa région, de profiter de ses entrées dans les précédents ministères de l'éducation et des universités pour, comme il dit lui-même,* « ramener des postes ». *Et aucun ne l'accuse d'avoir abusé de ses préférences politiques pour privilégier telle commune ou tel établissement.*

Il y a bien cette affaire de fichier qui traîne : les élèves majeurs, candidats bacheliers d'un lycée technique de Compiègne, ont reçu, à domicile, pendant la campagne présidentielle, un tract d'invitation à un meeting giscardien, à Chantilly (le Monde *du 21 avril). M. Spartel s'indigne. Lui, mêlé à l'utilisation du fichier du baccalauréat ? Mais* « n'importe quel parent, n'importe quel enseignant, peut connaître les adresses des élèves d'une classe, *ajoute-t-il.* Il n'y a pas besoin de recteur pour cela ! »

L'homme d'une nouvelle politique ?

Le soir du 10 mai, au vu des résultats électoraux, le recteur Spartel est, de son propre aveu « déçu en tant qu'homme ». *Il se pose la question de démissionner, puis se ressaisit et se souvient que* « ses opinions passent après le service du système éducatif ». *Il se forge, vaille que vaille, une nouvelle loyauté qu'il assortit d'une clause de sauvegarde :* « Si je vois l'éducation se dégrader, je m'en irai. Si l'on me demande de prendre des mesures contraires à mes idées, je démissionnerai. »

Contraires à ses idées ? Par exemple ? « Je suis attaché à une société de libertés. Si les syndicats exigent l'accès aux dossiers des personnels sans que les personnels en aient exprimé le souhait, je refuserai. »

Pour l'heure, le recteur, qui « manquerait plutôt d'informations », *a été reçu avec ses vingt-six collègues, le 9 juin, par le nouveau ministre. Il a entendu M. Alain Savary,* « un homme digne, qui parle peu », *leur demander de préparer la décentralisation* (« Je ne peux qu'être d'accord à 100 % »), *et de réussir la rentrée.* (« J'ai réussi les deux précédentes ; je veux réussir celle-ci. ») *Le ministre tient aussi à plus de concertation de la part des recteurs avec les enseignants et les parents.* « Ça ne me pose pas de problèmes », *assure M. Spartel. Il a donc à nouveau reçu les syndicats avec qui, plusieurs fois pendant l'entretien, il s'est déclaré, comme par le passé* « tout à fait d'accord ».

Ses partenaires, qu'il réunira le 6 juillet, s'interrogent. M. Spartel peut-il, comme il lui est demandé, « appliquer la nouvelle politique gouvernementale » ? *Tous ne réclament pas sa tête ; aucun ne veut de chasse aux sorcières. Mais, estime le responsable du SNI :* « Il est difficile de faire tout un jour et le contraire de tout le lendemain. » *Le SNES est prêt à parier qu'il est* « capable de jouer le jeu, de ne pas faire d'obstruction », *à condition que soient* « renforcées pour les personnels les possibilités de concertation et de participation aux décisions ». *A la C.F.D.T., l'on voit mal qu'il puisse être* « l'homme d'une nouvelle politique » : *certains redoutent qu'il ne fasse le pire des calculs : attendre que le désir de changement s'émousse, que des blocages apparaissent, que l'inertie revienne, pour être là, celui qui reprendra les choses en main. Comme avant.*

En attendant, il est entré dans ses nouveaux habits. Au cours d'une réunion du conseil régional du sport scolaire, le 17 juin, entendant un syndicaliste, professeur d'éducation physique, parler du « ministère de l'éducation », *M. Loïc Spartel s'est offert la coquetterie de le reprendre en souriant* « ... de l'éducation nationale ».

CHARLES VIAL.

● *Instituteur agressé à Romans.* — Pour avoir demandé à trois jeunes élèves de quitter la cour de leur établissement scolaire, à Romans (Drôme), un instituteur, M. Armand Pei-Tronchi, a été violemment frappé, le jeudi 18 juin, par le frère d'un des enfants, âgé de dix-neuf ans. M. Pei-Tronchi souffrirait d'un traumatisme crânien.

La répartition des postes créés à la rentrée dans le second degré

Le ministère de l'éducation nationale a communiqué, vendredi 19 juin, la ventilation des postes d'enseignants dont la création sera inscrite au collectif budgétaire qu'examinera, en juillet, le Parlement. Quelques indications ont aussi été données sur les conditions de recrutement et d'emploi des personnels correspondant à ces postes (le Monde du 20 juin). Voici le tableau de la répartition des postes du second degré.

	Postes déjà offerts au budget 1981	Postes inscrits au collectif (*)	Total pour la rentrée 1981
Agrégation	1 100	300	1 400
CAPES-CAPET	2 200	2 560	4 760
Professeurs de lycée d'enseignement professionnel	4 500	610	5 110
Conseillers principaux et conseillers d'éducation	330	410	740
Conseillers d'orientation	55	20	75
Professeurs d'enseignement général de collège	0	1 080	1 080
Professeurs d'éducation physique et sportive	275	225	500
Professeurs adjoints d'éducation physique et sportive	460	100	560

(*) C'est-à-dire dont la création a été annoncée à l'issue du conseil des ministres du 10 juin et qui seront inscrits au collectif budgétaire dont la discussion est prévue au cours de la prochaine session parlementaire.

SELON SON SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La FEN devra « apprendre l'indépendance syndicale »

A l'occasion de sa première conférence de presse, le 19 juin, M. Jacques Pommatau, secrétaire général de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), s'est attaché à définir la stratégie syndicale dans le nouveau contexte politique. Ce dernier nécessite, selon lui, *« un changement d'attitude et de comportement »*. *« Depuis vingt-cinq ans*, a-t-il déclaré, *le pouvoir politique se confondait totalement avec le patronat et les adversaires de la classe ouvrière. Maintenant, nous sommes en face d'interlocuteurs qui, pendant des années, ont partagé notre combat, ont tenu un langage identique au nôtre. »*

Si, à ses yeux, les exigences restent *« les mêmes »*, M. Pommatau estime qu'il s'agit maintenant de *« vivre et apprendre l'indépendance syndicale »*

Première illustration de cette démarche : la FEN, tout en se félicitant des premières mesures sociales du gouvernement, a émis quelques réserves sur certaines d'entre elles. Ainsi, concernant les rémunérations dans la fonction publique, elle *« regrette l'insuffisance »* des premiers textes, le gouvernement ne s'étant pas rallié à sa proposition d'une augmentation de 200 francs par mois pour les plus bas salaires et n'ayant pas pris en ce domaine *« des mesures du même ordre que celles qu'il a prises pour le SMIC »*.

La FEN considère enfin que les créations d'emploi pour la prochaine rentrée scolaire — onze mille six cents dans le secteur de l'éducation — sont *« insuffisantes »* dans certains secteurs, essentiellement en ce qui concerne les non-enseignants.

RELIGION

Saint-Germain-des-Prés va devenir l'église des étudiants

Un nouveau curé : le Père Goudey

La très parisienne église Saint-Germain-des-Prés — qui fut successivement une abbaye, une basilique et une paroisse sans parler de la raffinerie de salpêtre qu'elle devint sous la Révolution, — va changer d'affectation et de curé. Mgr Jean-Marie Lustiger, archevêque de Paris, a décidé que ce lieu de culte, sans interrompre sa vocation territoriale, deviendrait l'église des étudiants de la région parisienne. Des aumôniers du Cep (Communauté chrétienne universitaire) y exerceront, à partir du mois de septembre, la pastorale des étudiants.

Le Père Bernard Goudey, responsable du Cep, deviendra curé de Saint-Germain-des-Prés ; il remplacera le Père Jean-Jacques Latour, qui fut vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, et va être nommé délégué culturel de l'archevêché.

Jusqu'à présent, les étudiants ne disposaient pas d'une paroisse attitrée, mais seulement de chapelles dans le voisinage de certains centres universitaires (rue Linné dans le cinquième arrondissement, Antony, etc.). L'église Saint-Séverin a toujours été un pôle d'attraction, mais d'une manière non organique.

Les étudiants de la région parisienne ont quelque dix-sept aumôniers à leur disposition (Cep), ainsi que les religieux franciscains et jésuites affectés à la faculté d'Orsay et aux grandes écoles.

Déjà, à la fin du Moyen Age, Saint-Germain-des-Prés a été l'église des penseurs et des philosophes. Depuis 1819, les cendres de Descartes se trouvent dans une chapelle latérale (le crâne est au Musée de l'homme). Saint-Germain-des-Prés était dédiée au sixième siècle à sainte Croix-saint Vincent. Childebert y abrita les trophées rapportés de Saragosse. L'abbaye s'élevait au centre d'un vaste domaine agricole qui recouvrait les sixième et septième arrondissements. Indépendante de l'archevêché de Paris, elle relevait directement du pape. Au cours de l'histoire, Saint-Germain-des-Prés s'est appelée Saint-Germain-le-Doré, à cause du revêtement de cuivre de son toit.

La nouvelle page tournée par Mgr Lustiger est en harmonie avec la destinée estudiantine et culturelle de la plus ancienne des grandes églises parisiennes. C'est une des premières initiatives du nouvel archevêque de Paris, qui fut en son temps un aumônier d'étudiants apprécié.

HENRI FESQUET.

SCIENCES

AVEC LE NOUVEAU SUCCÈS DE LA FUSÉE ARIANE

L'Europe de l'espace entre dans la phase opérationnelle

La fusée européenne Ariane a subi avec succès son nouvel examen de passage et effacé ainsi l'échec essuyé, en mai de l'année dernière, avec le deuxième exemplaire de la fusée. Lancée vendredi 19 juin à 14 h. 33 (heure française) depuis le centre guyanais de Kourou, Ariane a placé le satellite météorologique européen Météosat-2 et le satellite de télécommunication expérimental indien Apple sur une orbite de transfert correspondant exactement à celle qui était prévue : 201 kilomètres de périgée, 36 206 kilomètres d'apogée.

Dès ce samedi 20 juin, Météosat-2 a été transféré sur une orbite géostationnaire (36 000 kilomètres d'altitude) grâce à la mise à feu de son moteur d'apogée, qui a eu lieu avec succès, exactement à l'heure prévue (6 h. 15, heure française). Lundi 22 juin, vers 21 heures (heure française), ce sera le tour d'Apple. Mais, quel que soit le résultat de cette dernière opération, le troisième exemplaire de la fusée européenne a rempli son contrat et, avec elle, les responsables du programme et les industriels associés à l'opération — notamment ceux qui sont chargés des moteurs. Il ne reste plus qu'à dépouiller les données du vol et à préparer le prochain tir prévu pour le mois d'octobre ou le mois de novembre de cette année. Mais, d'ores et déjà, l'Europe de l'espace devient opérationnelle.

Réussir le tir et prouver qu'Ariane est une alternative crédible à la navette spatiale américaine, dont le monde entier a admiré le vol parfait, était de la plus haute importance pour l'Europe. Pour le nouveau gouvernement de la France, même si c'est l'ancien qui doit, en bonne justice, en être crédité, le succès de la fusée présente, aussi, un grand intérêt. M. Mitterrand a annoncé sa volonté de réduire la part des ventes d'armes dans le commerce extérieur. C'est une intention louable, mais il faut remplacer les armes par autre chose, et il ne peut s'agir que de matériels de technologie avancée. L'industrie spatiale propose, précisément, de tels matériels. Le président de la République souhaite aussi renforcer la coopération européenne, et, dans ce domaine, Ariane, à la pointe de la technologie, n'est-elle pas le fruit exemplaire d'une collaboration européenne bien menée ?

De la guerre des nerfs au sans faute

De notre envoyé spécial

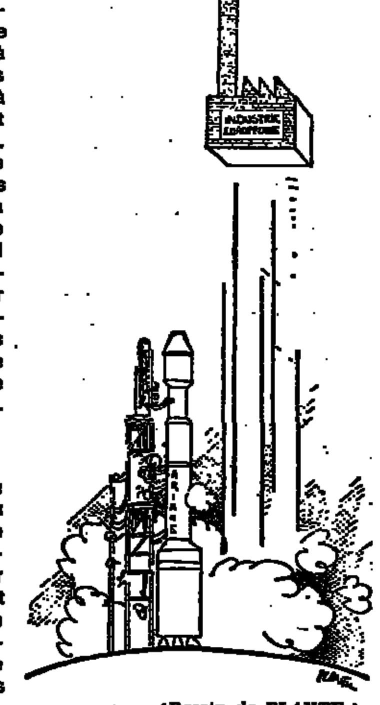
Kourou. — C'est un sans faute que les Européens ont réussi, mais après bien des péripéties. Dès le début, la chronologie s'est déroulée sans histoires, à peine perturbée, quelques minutes, par des difficultés de liaison avec la station de poursuite américaine d'Ascension. Mais, très vite, les responsables du lancement ont été soumis à une redoutable guerre des nerfs. A 8 h. 14 (heure locale), alors que tous les écrans de contrôle autorisaient le tir, l'ensemble de lancement passait au rouge. A peine cherchait-on une explication que le vert était à nouveau affiché. Chacun respire, mais à tort : cinquante-neuf secondes seulement avant la mise à feu, le compte à rebours est à nouveau arrêté. *« Tension trop élevée sur une électrovanne du système de contrôle d'attitude et de roulis du troisième étage »*, précise d'une voix neutre le commentateur de service.

Le temps de remédier à l'incident et vingt et une minutes de retard se sont accumulées, car une partie de l'hydrogène et de l'oxygène liquides contenus dans les réservoirs du troisième étage s'est évaporée. Il faut compléter le remplissage. Les écrans repassent alors au vert et les conversations reprennent le temps d'un nouvel incident. Les deux radars installés à Kourou et à Cayenne ne parviennent pas à travailler en synchronisation. Le temps passe et les responsables du vol se réunissent pour évaluer la situation et le risque que l'on peut prendre en tirant dans des conditions de lancement légèrement dégradées. En aucun cas, en effet, le chef de la sécurité n'autoriserait le tir s'il n'avait en permanence les informations sur la trajectoire nécessaires à sa mission. Une solution de remplacement est finalement adoptée.

9 h. 22 : la guerre des nerfs continue. La station d'Ascension, encore elle, n'est pas prête 9 h. 24 : à nouveau tout est au vert sur les consoles de contrôle. Le compte à rebours reprend. Plus que huit minutes d'attente. Cinq, quatre, trois, deux, un, zéro il est 9 h. 33. Ariane crache des torrents de flammes orange et s'élève bientôt, sous la formidable poussée de ses quatre moteurs, au-dessus du centre spatial guyanais. Les applaudissements crépitent, tandis que le commentateur annonce : *« Pression nominale : pilotage correct. »* Le bruit des moteurs parvient enfin jusque dans la salle de contrôle, pourtant éloignée d'une dizaine de kilomètres du pas de tir.

Comme à la parade

Et puis tout s'enchaîne, un peu comme à la parade, séparation du deuxième étage suivie de sa mise à feu ; largage de la coiffe qui protégeait les satellites pendant leur traversée dans l'atmosphère. Bientôt les contrôleurs au sol lèvent les bras au ciel pour saluer l'allumage — combien redouté — du troisième étage. *« C'est gagné »*, s'exclament les spectateurs. Dans un coin de la salle, le président-directeur général du Centre national d'études spatiales (CNES), M. Hubert Curien, et le directeur général de l'Agence spatiale européenne (ASE), M. Erik Quistgaard, paraissent moins tendus. On croit revivre le lancement réussi du premier exemplaire d'Ariane en décembre 1979, qui, en venant s'ajouter à celui d'aujourd'hui, qualifie définitivement le lanceur. Deux tirs sur les quatre programmés, doivent, en effet, être couronnés de succès pour qu'Ariane devienne opérationnelle. M. Curien fait alors part de sa satisfaction, tandis que M. Quistgaard prend des paris sur l'avenir en déclarant que l'Europe pouvait prétendre, désormais, lancer une partie des quelque deux cents satellites qui seront mis sur orbite d'ici à la fin de la décennie.



(Dessin de PLANTU.)

Désormais la confiance est revenue. Les constructeurs du lanceur comme les responsables du programme sont libérés d'un grand poids. Au plan technique, tout d'abord, car ils ont démontré magistralement que les modifications faites sur les moteurs Viking du premier et du deuxième étage étaient efficaces.

Au plan politique, aussi, tant il est vrai que nombre de décisions engageant l'avenir étaient liées à cet événement. C'est le cas pour le second pas de tir que l'Europe doit construire, à Kourou, et pour lequel le gouvernement de M. Barre avait pris une décision à la veille de l'élection du 10 mai. Les Européens doivent se prononcer à ce sujet au début du mois de juillet et l'on peut penser qu'ils le feront, sans réticence, de manière que les premiers travaux de génie civil soient engagés d'ici à une quinzaine de jours. Cette nouvelle installation, dont le coût est estimé à 600 millions de francs, devrait être achevée dans le courant du deuxième trimestre 1984. C'est à partir de ce nouvel ensemble de lancement que devrait être lancée, en septembre-octobre 1985, le premier exemplaire de la fusée Ariane-4 capable de placer sur orbite de transfert une charge utile double — 3 500 kilogrammes — de celle emmenée par Ariane-1, pour un coût inférieur de 55 %.

20 % à 30 % du marché

Le feu vert pour le développement de ce lanceur n'a pas été donné, mais les Français ne devraient pas manquer d'arguments pour convaincre leurs partenaires européens de financer ce programme de 1 100 millions de francs. Le dossier doit être prochainement visé par le conseil d'administration du CNES avant d'être transmis aux autorités de tutelle, puis aux Européens qui doivent prendre une décision avant la fin de l'année.

C'est maintenant sans arrière-pensée que les promoteurs d'Ariane peuvent miser sur les lanceurs Ariane-2 et Ariane-3, nettement supérieurs en performances au lanceur actuel pour mieux répondre aux besoins de la clientèle. Le premier tir de ce nouveau véhicule devrait avoir lieu au milieu de l'année 1983. Mais au-delà de tout cela, c'est pour l'Europe et les industriels l'espoir de voir se multiplier les ventes du lanceur Ariane au cours de la prochaine décennie et d'enlever, face à la concurrence américaine, 20 à 30 % du marché. Au moment même du tir, les équipes d'Ariane espace, la société chargée de promouvoir le lanceur, étaient en Arabie Saoudite pour arracher une commande qui pourrait s'ajouter aux sept déjà enregistrées et aux quatorze réservations de créneaux retenus par l'ESA, et les clients arabes, américains, colombiens, australiens et luxembourgeois.

La parole est désormais aux commerciaux mais aussi aux satellites européen et indien Météosat-2 et Apple mis en orbite au cours de ce lancement et dont la voix a été quelque peu étouffée par le bruit du tir d'Ariane.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

LE MESSAGE DE FÉLICITATIONS DE M. MITTERRAND

M. François Mitterrand a adressé le vendredi 19 juin le message suivant au personnel de la base de Kourou :

« *J'adresse*, déclare M. Mitterrand, *mes chaleureuses félicitations aux ouvriers, ingénieurs, techniciens de la base de Kourou et à tous ceux qui, au C.N.E.S. et dans l'ensemble de l'industrie française et européenne, ont préparé ce succès.* » « *Il constitue*, conclut le président de la République, *un pas déterminant dans l'effort mené par l'Europe pour développer de manière autonome une famille de lanceurs performants.* »

MM. Pierre Mauroy, premier ministre, Jean-Pierre Chevènement, ministre d'État, ministre de la recherche et de la technologie, et Pierre Joxe, ministre de l'industrie, ont également adressé des télégrammes de félicitations

La navette américaine et l'« impérialisme » des militaires

Alors qu'Ariane connaît un succès qui confirme les commandes déjà prises et qui pourrait en augmenter le nombre, les utilisateurs de la navette spatiale américaine manifestent quelques inquiétudes. La brillante démonstration que fut le premier vol, en avril dernier, les a rassurés sur le plan technique. Mais d'autres problèmes se posent, dont le plus important est la disponibilité de la navette.

Pour diverses raisons, en particulier des délais de fabrication du réservoir externe, qui est la partie non réutilisable de la navette spatiale, la NASA vient de réduire le nombre des missions de celle-ci. On devrait n'en compter que trente-quatre d'ici à 1985, alors que quarante-huit étaient prévues. Même si tous les clients déclarés de la navette ont obtenu un « créneau », cette réduction a des aspects inquiétants : elle signifie que l'utilisateur qui ne sera pas prêt à l'heure dite aura du mal à retrouver une place. Or les constructeurs de satellites savent combien il est difficile de tenir des délais précis. Le fait de ne pas disposer de son lanceur — en général le demandeur d'une mise en orbite partagera la soute de la navette avec d'autres clients et devra être prêt en même temps qu'eux — introduit des rigidités fort gênantes.

Plus inquiétant encore est le risque de conflits qu'entraîne l'utilisation à la fois civile et militaire de la navette. Le département de la défense américain s'est vu reconnaître une priorité absolue d'emploi si les intérêts vitaux des États-Unis sont en jeu — et on peut lui faire confiance pour utiliser cette clause. Les clients civils craignent donc d'apprendre au dernier moment que leur place est prise. Témoignant devant le Sénat, le nouvel administrateur de la NASA, M. James Beggs, vient de reconnaître que ce risque est sérieux et qu'il faut « mettre en place un mécanisme pour régler ce problème ».

On vient d'avoir un exemple de cet « impérialisme » des militaires : désirant protéger un satellite T.D.R.S., qui relaie certaines transmissions entre la navette et le sol, contre un espionnage électronique soviétique, les militaires américains ont demandé le report de son lancement. Or ce satellite est indispensable au bon fonctionnement du laboratoire Spacelab que l'Agence spatiale européenne (ESA) a fourni à la NASA. Il aurait alors fallu, soit repousser encore la première mission du Spacelab — qui a déjà trois ans de retard — soit accepter que bon nombre des résultats scientifiques recueillis soient perdus, faute d'un moyen de les transmettre au sol. Une vigoureuse pression diplomatique de l'ESA a « aidé » les militaires à retirer leur demande. Mais cet incident renforce la crainte qu'ont les clients civils de passer en second, sentiment qui incite certains à tourner les yeux vers Ariane. — M. A.

AVEC L'AMARRAGE DE COSMOS-1267 SUR SALIOUT-6

L'U.R.S.S. prépare des trains spatiaux habités en permanence

L'Union soviétique lance chaque année, sous le nom générique de Cosmos, une centaine de satellites aux missions très variées, certains sont des prototypes d'engins qui seront plus tard connus sous un autre nom, et jettent alors une lueur sur le futur du programme soviétique. C'est le cas de Cosmos-1267, mis en orbite le 25 avril dernier, et dont les évolutions peu orthodoxes ont attiré l'attention des observateurs. L'orbite de ce satellite, voisine ces derniers jours de celle de la station spatiale Saliout-6, indiquait une relation entre la mission de Cosmos-1267 et le programme de vols habités.

Effectivement, Cosmos-1267 s'est amarré, le vendredi 19 juin, sur Saliout-6, et un communiqué publié à Moscou, a indiqué qu'il est destiné « *à tester les systèmes et les éléments d'appareils spatiaux de l'avenir, et à mettre au point des méthodes d'assemblage de trains spatiaux de grandes dimensions* ». Communiqué qu'on ne peut pas ne pas rapprocher de la déclaration faite deux jours plus tôt par M. Brejnev. Remettant l'ordre de Lénine aux cosmonautes Vladimir Kovalenok et Viktor Savinykh, qui viennent de séjourner soixante-quinze jours dans Saliout-6, M. Brejnev a déclaré que « *l'U.R.S.S. va mettre en place des complexes scientifiques orbitaux à fonctionnement permanent dont les équipes seront renouvelées* ». Le pas depuis longtemps attendu d'une occupation permanente de l'espace va donc être franchi.

Une autre station à la fin de l'année

Il ne le sera peut-être pas à très court terme. D'après certaines indications, la station Saliout-7, qui doit remplacer Saliout-6 vers la fin de cette année, serait presque identique à sa devancière. Une occupation permanente est possible, mais serait mieux justifiée pour une station plus importante, dont Saliout-7 pourrait éventuellement être un des éléments. On relève aussi que Cosmos-1267 a été précédé par Cosmos-929, lancé en juillet 1977, qui avait eu un comportement similaire, mais qui ne s'était pas amarré sur une station. Après de nombreuses manœuvres, Cosmos-929 avait renvoyé vers la Terre un compartiment de grande taille, assez semblable à un vaisseau Soyouz. Il semblerait que Cosmos-1267 se soit livré à la même opération le 24 mai dernier. Il est clair en tout cas que les missions des deux Cosmos se ressemblent, et l'écart de temps qui les sépare montre que les Soviétiques progressent avec prudence.

JUSTICE

La Ligue des droits de l'homme propose des « mesures d'urgence » dans le domaine des libertés

Lors d'une conférence de presse réunie jeudi 18 juin à Paris, le président de la Ligue des droits de l'homme, M. Henri Noguères, a souligné le caractère positif des premières décisions gouvernementales dans le domaine des libertés, tels la volonté de supprimer la Cour de sûreté de l'État, juridiction d'exception « *archaïque et que la France est le seul pays d'Europe à conserver en temps de paix* » ; ou des choix symboliques dans deux affaires qui ont pendant longtemps mobilisé l'opinion publique : Plogoff et le Larzac.

Le président de l'organisation a ensuite souhaité que la future Assemblée discute d'un certain nombre de projets de lois prioritaires visant à l'abrogation de la peine capitale ; l'abrogation des lois « sécurité et liberté » et « anticasseurs » ; l'amnistie des prisonniers politiques ou des condamnés par les tribunaux militaires (seuls les mobiles de l'infraction étant pris en compte à l'exclusion de la peine prononcée quelle que soit son importance). Auparavant, parmi les « *mesures d'urgence* » que le gouvernement pourra prendre « *sans décision préalable du Parlement* », la Ligue englobe la suppression des quartiers de sécurité renforcée, l'abandon des fichiers policiers et militaires mentionnant la race, la confession, l'appartenance politique ou syndicale. A ce sujet, la Ligue a dénoncé l'existence d'un formulaire spécial rempli régulièrement par la gendarmerie nationale auprès des greffes des tribunaux mentionnant le nom et l'adresse de toute personne condamnée et les peines prononcées, y compris avec sursis.

Urgentes aussi, des mesures concernant l'institution militaire, tels « *l'application plus loyale* » de la loi sur l'objection de conscience et l'arrêt des poursuites contre les « *renvoyeurs de livrets* » ; le respect, à l'armée, des libertés d'opinion et d'association.

Opposée à une « *chasse aux sorcières* » dans tous les domaines, la Ligue des droits de l'homme a toutefois précisé qu'il convenait d'écarter certains magistrats qui occupent des postes-clés au ministère de la justice. Certains fonctionnaires « *compromis dans le gouvernement précédent* » devraient, selon M. Noguères, bénéficier « *d'un avancement dans un endroit où ils soient hors d'état de nuire* » et à des fonctions qui « *ne soient pas d'autorité* ».

La Ligue des droits de l'homme, après avoir appelé à voter au second tour des législatives pour le candidat de gauche restant en lice, a indiqué qu'elle ferait pression sur le gouvernement pour qu'il tienne ses promesses.

ACCÉLÉRATION

A la maison d'arrêt de Colmar, qui a un effectif théorique de 131 places, 198 personnes sont, à ce jour, détenues. Malgré cet encombrement que déplorait récemment le procureur de la République lui-même, Mlle Marie-Thérèse Peiffer, les magistrats semblent pressés de faire exécuter les courtes peines, celles qui vont être amnistiées.

Au parquet, on se contente d'indiquer qu'en l'absence d'instructions contraires de la chancellerie, les peines doivent être exécutées normalement, c'est-à-dire immédiatement.

On sait cependant que habituellement, notamment pour permettre à certains condamnés de ne pas perdre leur emploi, on les autorise à effectuer leur peine pendant leurs congés. Or, à Colmar, ces demandes sont refusées.

[Rappelons que l'exécution des peines est à la discrétion des parquets. Celui de Colmar pourrait, même en l'absence d'instruction, différer l'incarcération de certains détenus.]

Faits et jugements

LE SUICIDE D'UN ENFANT

Un garçon de treize ans s'est donné la mort, jeudi 18 juin à Argentan (Orne). Demi-pensionnaire dans un établissement de la ville, il avait été surpris, jeudi en fin de matinée, alors qu'il dérobait un vêtement dans un rayon libre-service d'un magasin à grande surface. Interpellé par un surveillant du magasin, il fut ensuite entendu par un officier de police alerté par la direction. Après cette audition, le jeune homme devait être reconduit par la police dans son établissement scolaire.

Puis, revenu au domicile de ses parents, le garçon prit une carabine 22 long rifle appartenant à son père et se tira une balle dans la tête. Hospitalisé au C.H.U. de Caen, le jeune garçon n'a pu être sauvé, malgré une intervention chirurgicale. Il y est mort, le vendredi matin 19 juin, des suites de ses blessures.

Le vêtement dérobé coûtait 30 francs.

Trafic d'hormones : un ancien vétérinaire belge est recherché.

Un mandat d'arrêt international a été diffusé, le vendredi 10 juin, contre M. Gérard Hubert, un ancien vétérinaire belge âgé de soixante-deux ans, soupçonné de s'être livré depuis plusieurs années au trafic intensif des œstrogènes huileux (DES), utilisés dans le passé par les éleveurs de bétail pour hâter l'engraissement des animaux, mais qui sont désormais interdits d'emploi en France.

Interpellé en mai 1979 par les services de douane de Bordeaux, alors qu'il se trouvait en possession de mille doses de DES de 10 centilitres chacune, M. Hubert devait être radié peu après de l'ordre des vétérinaires de Belgique. M. Hubert, qui résidait dans la banlieue de Liège, serait actuellement en fuite.

Ce sont les services de la gendarmerie nationale d'Angers (Maine-et-Loire), qui, au terme de longs mois d'enquête, ont réussi à identifier l'ancien vétérinaire comme étant l'un des principaux pourvoyeurs en « hormones » opérant vers la France. A l'heure actuelle, six juges d'instruction sont saisis d'affaires intéressant le trafic et l'utilisation d'œstrogènes.

Dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par le juge d'instruction de Laval (Mayenne), les gendarmes français ont participé en compagnie de leurs homologues belges à une perquisition au domicile de M. Hubert, en Belgique, où ils ont découverts les preuves irréfutables de son activité illicite.

Des policiers témoignent contre des policiers.

Trois policiers de la brigade anti-criminalité (BAC) des Hauts-de-Seine, le brigadier Jean-Michel Guedjali, 34 ans, et les gardiens Gérard Tellier, 30 ans, et Jean-Claude Grun, 42 ans, ont comparu, le jeudi 18 juin, devant le tribunal de grande instance de Nanterre, sous l'inculpation de coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de plus de huit jours, sur la personne de M. Albert Aolio-Mouanga, un chef d'équipe de nationalité ivoirienne, âgé de 29 ans.

Le 3 septembre 1980, M. Aolio-Mouanga avait été interpellé à Neuilly (Hauts-de-Seine) par les trois policiers qui avaient pris son véhicule en chasse, estimant qu'il venait de brûler un feu rouge. Le plaignant a indiqué qu'il avait été frappé et insulté, d'abord dans sa voiture, puis au poste de police de Neuilly. Admis à l'hôpital quatre heures après les faits, M. Aolio-Mouanga souffrait d'un enfoncement de la boîte crânienne et de fractures des côtes.

Le brigadier et les deux gardiens ont nié les faits, arguant de la « rébellion » de M. Aolio-Mouanga, mais deux autres gardiens de la paix, cités par l'accusation, et présents au poste de police au moment des faits, ont confirmé les dires du plaignant. Le tribunal a mis le jugement en délibéré jusqu'au 2 juillet, après que Mme Hue, substitut, eut requis contre le brigadier Guedjali une peine d'emprisonnement avec sursis et une peine d'amende qui ne puisse tomber sous le coup d'une prochaine loi d'amnistie.

Toulouse : une manifestation pour une amnistie « totale ».

Une cinquantaine de jeunes gens et de jeunes filles se réclamant d'un « *collectif pour l'amnistie totale* » ont occupé, vendredi 19 juin de 16 h. 30 à 22 h. 30, le siège de la fédération départementale du parti socialiste à Toulouse, rue du Taur. Sous une banderole où figurait la mention « *pas d'amnistie généreuse, mais une amnistie totale* », ils ont distribué aux passants des tracts revendiquant « *l'amnistie totale de tous les prisonniers sans distinction* », et où on pouvait lire que la libération d'une quarantaine de prévenus était insuffisante, « *le projet d'amnistie actuel n'intéressant que 8 % des prisonniers* ». Le tract ajoutait : « *Les quarante-deux mille détenus des prisons françaises, dont 90 % sont issus des classes défavorisées, enfermés par l'ancien régime, veulent bien partager l'espoir au présent.* »

● RECTIFICATIF. — Une erreur s'est glissée dans l'information publiée dans *le Monde* daté 7-8 juin sous le titre : « *Un Chiraquien ni « avec » ni « pour » Chirac* ». L'avocat qui assistait M. Roland Urban, le défendeur au référé introduit par M. Chirac n'était pas M[e] Patrick Bernard, mais M[e] Patrick Bertrand.

هكذا من الاصل

Le Monde

culture

PATRIMOINE

L'AVENIR DU « SALON D'ÉTÉ »

Jean Dubuffet contre la régie Renault

L'affaire du *Salon d'été* de Jean Dubuffet, qui depuis quatre ans oppose l'artiste à la régie Renault, a été plaidée une nouvelle fois en appel, le 17 juin, devant la cour de Versailles. Le premier arrêt de la cour d'appel de Paris, prononcé le 2 juin 1978, en faveur de la Régie et autorisant celle-ci à ne pas poursuivre la réalisation de l'ensemble monumental qu'elle avait commandé à Jean Dubuffet, avait, en effet, été cassé en janvier 1980 en vertu du droit moral de l'artiste sur son œuvre.

Rappelons l'histoire. En novembre 1973, la régie Renault, dont le directeur est alors M. Pierre Dreyfus, confie à Jean Dubuffet le soin de créer dans le périmètre des nouveaux bâtiments au Point du jour un ensemble monumental qui servira de lieu de repos et de détente au personnel des usines.

Quelques mois plus tard, l'artiste présente à la Régie son projet et la maquette de ce que sera le *Salon d'été* : un nouveau développement de son monde « hourloupéen », avec sièges, bancs autour d'un bassin (pré-existant), arbres de résines blanches dessinés, de formes noires, bleues, striées. Le projet est accepté, la réalisation commence. Dubuffet reçoit, comme prévu au contrat, 400 000 F. L'exécution est à la charge de Renault. Jusque-là tout va bien. Avec le *Salon d'été*, la Régie apporte une preuve magistrale de son action de promotion de la création artistique contemporaine qu'elle développe intelligemment depuis plus de dix ans dans l'entreprise.

La roue tourne

Puis la roue tourne. M. Vernier-Palliez remplace M. Pierre Dreyfus. Il est décidé que le *Salon d'été* ne sera pas terminé, en raison des difficultés qu'entraîne la construction. Dubuffet décide de porter l'affaire devant les tribunaux : procès, appel, Cour de cassation, nouvel appel, décision à Versailles le 8 juillet prochain.

Bien des choses ont été dites sur cette affaire tristement célèbre, qui a provoqué l'indignation de nombreuses personnalités du monde artistique et littéraire, en France et à l'étranger. Il faut y revenir, car elle est d'une importance qui dépasse le cadre de la personne et de l'œuvre de Jean Dubuffet. Si, décidément, on trouve lamentable que la création d'un de nos rares artistes contemporains de renommée internationale puisse être pareillement traitée en France, le procès que Dubuffet intente à la régie Renault est une aubaine : l'occasion exceptionnelle de mettre en évidence l'insuffisance des lois protégeant les droits des créateurs sur leurs œuvres et l'absence de dispositions spécifiques pour l'établissement de contrat de commande artistique. Occasion exceptionnelle : les cas de grandes commandes sont rares de nos jours et, aussi, peu d'artistes qui auraient toutes les bonnes raisons de se plaindre, peuvent se permettent, comme Dubuffet, de se « *battre jusqu'à l'os* », pour reprendre une de ses expressions.

Si Mᵉ Barthely, avocat de la Régie, a pu, devant la cour de Versailles, traiter la commande du *Salon d'été* comme n'importe quelle commande sous contrat commercial, aboutissant à cette idée extraordinaire que seule la *Salon* en construction était une œuvre originale, alors que le Salon en construction était une reproduction, donc que l'artiste n'avait de droit moral que sur la maquette, c'est bien que la loi de 1957 sur la propriété littéraire et artistique est à revoir. Ou alors, il ne nous reste plus qu'à nous plonger dans un abîme de réflexion sur l'authenticité de plus de la moitié de notre patrimoine, non seulement contemporain mais aussi ancien : monuments, statues, qui décorent notre vie depuis une époque où les commandes allaient de soi. On pourrait aussi se demander au fond si toutes les tapisseries d'Aubusson et des Gobelins ne sont pas, elles aussi, des reproductions. Et pour en revenir à Dubuffet, si M. Rockefeller qui a demandé à l'artiste quatre arbres pour le parvis de la Chase Manhattan Bank ne s'est pas fait berner. Les New-Yorkais qui passent devant la Chase Manhattan Bank, où quatre arbres de Dubuffet promènent leur folie « hourloupée », auraient-ils affaire aussi à une reproduction ?

A Versailles où l'artiste était présent, le crâne toujours aussi lisse, le regard toujours aussi bleu, et le dos toujours un peu plus tassé, Mᵉ Boyeure et Mᵉ Kiejman, pour Dubuffet, ont habilement amené le débat sur le caractère social et culturel de l'œuvre, une commande destinée au public — la régie Renault n'est-elle pas une entreprise nationalisée ? — qui doit lui être restituée, une œuvre pour notre patrimoine : ne serait-il pas aussi important de construire aujourd'hui un ensemble monumental que sous Louis XIV ? N'est-il pas important de laisser à notre époque des monuments comme le *Salon d'été* ?

GENEVIÈVE BREERETTE.

FORMES

Ni miracle ni magie

Il est bien proche, le passé sur lequel se penche Raymonde Godin. Mais plein d'enseignements. Cette mini-rétrospective étalée sur une décennie en apprend davantage qu'une longue exégèse (1). En 1971 — alors que l'artiste canadienne travaille et expose depuis une vingtaine d'années — c'est la dernière huile, un de ces jardins dont les frondaisons seront de plus en plus sophistiquées. La métamorphose coïncide avec le choix de l'acrylique légère et limpide. Et s'échelonnent les étapes de *l'Espace et des signes*. La reproduction de la nature en son simple appareil, toujours présente, s'efface devant les sensations repensées, transcendées, qu'elle provoque, intensément rythmées, indexées sur les saisons. Peinture à la fois éternelle et temporelle dont j'ai eu l'heur de célébrer les éclosions successives en pleine terre, en plein ciel.

Voici d'autres peintres qui semblent de la même famille, ou qui du moins s'imposent à l'exigeante attention d'amateurs de la même tribu : en premier lieu Michel Duport, dont la joie de peindre commence avec le traitement du matériau (2). Nous livrera-t-il un jour ses secrets, ses recettes ? Il lui suffira de répondre que « *la peinture ne se fait pas par miracle ou par magie. L'image montre le travail qui l'a produite* ». Elle bénéficie d'une technique personnelle longuement mise au point. Pans de toile cousus ensemble, dont les coutures soulignent les frontières de ces quadrilatères merveilleusement colorés et équilibrés. Qu'on les scrute pour ainsi dire à la loupe. Seulement, c'est l'ensemble qu'il faut voir avec le recul nécessaire. Polyphonie subtile au service d'un hédonisme auquel il faut adhérer sans vergogne.

Second exemple de savante alchimie, Robert Trellu, un nouveau venu celui-là, livre le convaincant résultat de recherches approfondies — c'est le mot : Trellu creuse en artiste et en artisan le signifiant et le signifié — et, retrouvant les méthodes des grands ancêtres, il s'inspire aussi de leurs présentations en triptyques et polyptyques aux volets souvent peints recto verso. Tel de ces panneaux irradie comme un ostensoir Et de toutes ces aériennes superpositions de couleurs, de ces subtils paysages mentaux se dégage une jubilation sereine qui reste étrangement, dans la même galerie (3), avec les *Onomatopées des corps noirs* d'Aldo Bresciani, Io nes puissantes ...ues des ténèbres où l'érotisme et la mort font bon ménage. Ainsi confrontées ces œuvres se font mutuellement valoir.

Aurait-il fallu reparler de Souchi si elle ne s'était renouvelée ? Ici (4), les deux manières coexistent : l'ancienne, fort décorative ...rtes, les huiles aux entrelacs rythmés, interférences un peu répétitives auxquelles nous étions accoutumés ; et la récente, les pastels qui font apparaître une dimension supplémentaire. La couleur plus riche, les traits plus compact, s'enfoncent dans un espace soudain agrandi. Certaines compositions rubescentes, certain la...is bleus sur fond rouge, montrent que cette fois Souchi « tient la forme ».

Et, puisque nous nous complaisons dans le royaume de la délectation souveraine, où ont régné et règnent encore Matisse et Bonnard — leur leçon n'a pas cessé d'être efficace, tant mieux, — laissons-nous enchanter par la palette joyeuse de Shafic Abboud (5), qui demande aux choses visibles, lisibles, de lui servir de tremplin. En pleine possession de ses moyens, l'artiste libanais chante une sorte d'hymne à la vie en gammes orangées, mauves, écarlates, vertes. La *Robe chinoise* éblouira. Mais on trouvera plus de recherche et de réussite encore dans *la Cuisine rose*, *le Repas* ou *le Bain*, thème bonnardien qu'Abboud n'a pas eu peur de reprendre.

Changeons de climat et d'époque avec trente dessins et aquarelles de grands et de petits maîtres français du dix-neuvième siècle (6). Ni déchets ni surprises dans leur diversité. Le temps a sanctionné leurs mérites. On s'attarde volontiers devant un rare portrait de Corot à l'âge de vingt-six ans par Boilly ; devant trois personnages tracés avec la rigueur d'une gravure par François Bonvin ou encore des paysages d'Harpignies, une étude de Fromentin pour la *Fantasia*, et d'autres noms tout aussi cotés : Bertin, Ciceri, Devéria, Isabey, Georges Michel, Ary Scheffer, Vauzelle, Vernet, etc. A ne pas manquer avant leur dispersion.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.
(2) Galerie Jacob, 28, rue Jacob.
(3) Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse.
(4) Galerie Lambert, 14, rue Saint-Louis-en-l'Ile.
(5) Brigitte Schehadé, 44, rue des Tournelles.
(6) Galerie Delestre, 8, rue de Varenne.

DANSE

« Flowers » par la Lindsay Kemp Company

D'entrée de scène, le ton est violent et la référence à Jean Genet n'est pas de trop pour que nous acceptions de nous laisser entraîner dans ce monde inversé plein d'outrances et de dérision. Le spectacle commence par une fresque étagée où des garçons, prisonniers d'une lumière crue, se livrent à une scène de masturbation collective. Au milieu d'eux apparaît un Christ en croix. A partir de là, tout est possible. Lindsay Kemp et sa compagnie orchestrent sur tous les modes théâtraux les stéréotypes de l'homosexualité.

Lindsay Kemp est un mime anglais, très connu dans toute l'Europe, et s'il a pu aller aussi loin dans la transgression, c'est qu'il s'est de plus en plus orienté vers la substitution du geste à la parole avec ce que cela offre comme liberté d'interprétation aux spectateurs.

Il est la Divine, sorte de star vieillissante. Cabot génial, il projette dans ce rôle ses propres fantasmes, ses souffrances aussi, usant du style glamour et de la gestuelle du théâtre Kabuki dans un mélange détonante. Même le ballet de Gisèle, décidément bien sollicité par les nostalgiques du surréalisme (on pense à Graziella Martinez), sert d'exutoire à son désespoir de vieux travesti un peu gras, à la calvitie soudain dévoilée.

Flowers, c'est la Passion selon Jean Genet, avec ses saintes femmes devenues d'horribles clochardes et ses beaux anges à la bouche sanglante, qui viennent frôler ce monde de violence, d'obscénité, de sadisme. Le ciel côtoie l'enfer, parfois la poésie prend le dessus, comme dans le tableau des parapluies luttant contre le typhon ; parfois c'est le burlesque qui l'emporte avec le numéro des trois prostituées, qui dansent pour attirer l'attention du client. On aime *ou* on déteste. C'est de toute manière fascinant.

Les couleurs sont vives et le rouge sang domine. Le drame se masque de paillettes, de maquillages agressifs et de gestes emphatiques. Cela sent la poudre de riz et les fleurs pourrissantes, et aussi les années 60, avec le rock and roll, les fumigènes, les lumières stridentes.

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre de la Ville, 20 h. 30.

MUSIQUE

L'UPIC AUX HALLES

De la maternelle à Julio Estrada

Les Parisiens ont fait, le 19 juin, un accueil chaleureux à l'UPIC, la déjà fameuse « machine à composer » de Iannis Xenakis (le Monde *des 22 octobre et 7 novembre), qui présentait tout un concert au petit forum des Halles, pour les « Journées du solstice d'été ». Les auditeurs ne semblaient pas plus déroutés par cette machine avec laquelle on « dialogue » que les groupes de bambins, d'enfants, de lycéens et d'adultes qui proposaient leurs « œuvres » réalisées ces dernières semaines au cours des ateliers.*

L'initiation, nous a-t-on dit, a été rapide et même si la table à dessin ne résout pas tous les problèmes, elle donne incontestablement une prise sur le mystère musical. Les plus réussies de ces pièces, parfois les plus naïves, gardaient une fraîcheur proche du dessin et témoignaient d'une souplesse qui apprivoisait l'ordinateur mieux que certaines ambitieuses compositions nées à l'IRCAM, talent mis à part.

Le ballet de soucoupes volantes, aux couleurs fraîches, aux crescendos foudroyants, des enfants de la maternelle de Sèvres, comme les belles métamorphoses sonores, les mélanges de sonorités d'orgue, de chants d'oiseaux, les évolutions de lignes assez subtiles des lycéens de Massillon, manifestaient une liberté d'imagination qui faisait un peu défaut aux élèves de composition du Conservatoire, empêtrés dans leurs contradictions. Et l'on était ému de voir s'élever et s'entrecroiser les courbes inlassables des élèves de l'Institut des jeunes aveugles, comme de grands paysages abstraits aux couleurs fulgurantes.

Côté « professionnels », aux œuvres fortes de Mâche, Eloy et Xenakis, déjà entendues à Lille, s'ajoutaient deux pages remarquables, affirmant les possibilités de la machine en des genres très divers. Solar *de Pierre Bernard est une pièce, sinon descriptive, du moins très évocatrice, avec ces explosions et ces vents solaires qui sous-tendent une trame harmonieuse, évoluant sans cesse vers des couleurs plus radieuses, jusqu'à des cloches et des orgues célestes ; rien n'est trop riche pour ce soleil brillamment « orchestré ».*

Et Eua-On *du compositeur mexicain Julio Estrada soutient de bout en bout un extraordinaire continuum de sons creux et foisonnants, unifié par une volonté implacable, monstre tragique à tête de Gorgone, composition très abstraite, la plus intense que nous ait donnée l'UPIC après le grandiose, mystérieux et terrible* Mycenae Alpha *de Xenakis, œuvre fondatrice où, après les quelques tâtonnements du début, on sent s'affirmer rapidement l'emprise et la maîtrise du créateur.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Deux autres concerts consacrés aux œuvres de Xenakis sont donnés au Forum des Halles (niveau — 3), ce samedi 20 et le 23 juin.

PEINTURE

Le centenaire de la naissance de Léger

(Suite de la première page.)

Pendant que Picasso, né la même année, en 1881, peignait, à vingt-six ans, un tableau pivot de la peinture moderne, *les Demoiselles d'Avignon*, lui s'attardait encore du côté de l'impressionnisme finissant, dont témoignent l'unique *Portrait de mon oncle* (1909) et deux paysages corses.

De cette période, il ne subsiste presque rien, le peintre ayant tout détruit, insatisfait qu'il était de son travail. C'est sa rencontre avec la peinture de Cézanne qui va le changer, Cézanne qui vient de mourir et auquel le Salon d'automne rend un hommage en 1904, avant de lui consacrer une rétrospective en 1907.

L'apparition au grand jour de l'œuvre de l'ermite d'Aix-en-Provence avait déjà déterminé la peinture de Picasso et de Braque, qui en ont tiré le cubisme. Léger aussi a participé à cette aventure, un peu plus tard, avec *le Pont*, d'un cubisme indécis qui marque cependant chez lui un tournant décisif. Puis, vers 1910, avec la solide architecture de *la Couseuse*, suivie de *Nus dans la forêt*, où s'affirment les « volumes modelés » d'expression dure, et, en 1912, avec ces *Fumées sur les toits de Paris*, animées d'un surprenant dynamisme interne. Désormais, il n'y aura plus dans ses tableaux de surfaces mortes, mais des surfaces vives, où se heurtent le plus franchement du monde des formes plastiques d'une grande variété. Les amateurs de formules faciles parlaient de « tubisme », mais il n'y avait pas plus de tube que de cube dans ce nouvel espace pictural fait d'emboîtements. Il n'y avait que des cônes, des cylindres et des sphères, formes auxquelles Cézanne ramenait tout ce qu'il voyait dans la nature.

Avec ces volumes dont la fermeté est inspirée par David, Léger vient d'en finir avec la dilution impressionniste. Et s'il côtoie Picasso et Braque chez Kahnweiler, Delaunay et Chagall à la Ruche où il vit, il se démarque de tous, en refusant les couleurs complémentaires, cherchant à isoler par contrastes les couleurs qui deviennent ce qu'il a appelé des « formes-couleurs ». Les courbes s'opposent aux droites, les volumes modelés aux surfaces planes, les tons locaux aux nuances jusqu'à la perte de la réalité du sujet. Ainsi cette *Noce* de 1911, chef-d'œuvre de l'époque de la Ruche, appartenant à Beaubourg, où les formes volent et menacent de s'écrouler comme dans un aérien Chagall cubiste. Juste après, ce sont les « formes contrastées » de la *Nature morte aux cylindres* de 1913, de *l'Escalier* et du *Réveille-matin* de 1914, qui marquent le plus souverainement l'apport sans précédent de Léger au cubisme.

Sa peinture ne tarde pas à devenir l'expression du quotidien vécu, au moment de la première guerre mondiale. Ayant laissé le Paris des peintres en pleine « révolution » abstraite, Léger se retrouve au front (il a refusé le service du camouflage où sont ordinairement versés les artistes) au niveau « du peuple français » qui se bat, parmi ces artisans de la terre, du fer, du bois dont il admire l'argot. Léger n'a pas rapporté de scènes de guerre comme d'autres, mais des *Partie de cartes* où il dit la fraternité des hommes. Et aussi le souvenir de la fameuse culasse d'un canon 75 « *scintillant en plein soleil, magie de la lumière sur le métal blanc* », qui lui a appris plus que tous les musées du monde. « *La vie moderne*, disait-il, *est pleine d'éléments pour nous. Il faut savoir les utiliser. La grande difficulté est de les traduire plastiquement.* » De là découle son époque dite mécaniste, splendidement illustrée par des tableaux tels que *le Poêle*, *les Disques*, 1918, appartenant au Musée de la Ville de Paris, *le Pont du remorqueur*, du Centre Georges-Pompidou, et l'autre version du Musée de Grenoble.

Pour peindre, Léger regardait naguère les tableaux des autres, le voici qui se tourne vers la réalité même. *Le Portrait du mécanicien*, de 1920, aux cheveux et aux moustaches lissés, le bras musclé et tatoué à la Popeye (sauf qu'il ressemble à Noël Roquevert !), en est un magnifique exemple. Le Léger tendu et dynamique devient ici statique comme un peintre d'icône d'aujourd'hui. Contrairement aux futuristes, il ne se contente pas de la symbolique du sujet. Un portrait, un nu, une fleur font son affaire : « *Ce qui importe, c'est la manière d'en sortir.* » Et on voit bien comment il s'en sort, lorsqu'en 1920-1921 il peint cette série de femmes par deux ou par trois, sur leur canapé près de leurs fleurs, ou bien lisant, toujours comme des archétypes d'odalisques dont même la chevelure bouclée sur fond de décor géométrique a un effet architectural.

Dans les guinguettes populaires

Sur ce double thème dans un même tableau, Léger fait des expériences : du seul décor géométrique il fait des compositions abstraites dont il constate vite qu'elles sont trop à l'étroit sur des tableaux de chevalet, qu'elles aspirent à l'ampleur des murs, à l'accompagnement du travail d'un Le Corbusier, qui, à l'époque, ne demandait que ça. Puis il se concentre sur l'objet seul, l'objet en tant qu'architecture, comme cette *Bouteille de syphon*, 1924, d'une esthétique pop' avant la lettre, à laquelle se sont référés bien des peintres des années 60 et 70. La présence formelle exaspérée des objets est désormais sa « *préoccupation plastique* ». Même le corps et la figure humaines, il les voit et les peint tels des objets silencieux.

On les retrouve donc, ces objets, au centre des tableaux, bien définis, bien réels. Et cette reconquête des choses (un arbre sans feuilles, un rocher, un pantalon fripé), on peut la suivre dans la série de dessins et aquarelles exposés au Centre Georges-Pompidou. A Biot, il y a un tableau célèbre, *la Joconde aux clés*, presque dadaïste, fondé sur la rencontre d'un trousseau de clés, du visage de Mona Lisa et d'une boîte de sardines. Dans une seconde version, il a remplacé la Joconde par un parapluie et dispersé le tout dans l'espace du tableau, comme s'il s'était contenté de soustraire la table à ces natures mortes en état de lévitation.

C'est aux années 30, après un premier voyage aux Etats-Unis, que Léger commence à peindre les *Loisirs* : les « plongeurs » qu'il voit grouillants dans l'eau du port de New-York, puis les « acrobates », les « *cyclistes* », les « *musiciens* »... De ces derniers, il y a une version américaine et une autre française. Pour ce thème que Picasso avait traité avec une esthétique de commedia dell'arte, Léger est allé chercher les modèles dans les guinguettes populaires à accordéon et à tuba et leur a donné des airs de séraphins d'image d'Epinal.

Les *Cyclistes* sur fond rouge de Biot, 1945, est un tableau préparatoire au monumental *Hommage à David* du Centre Georges-Pompidou, dont on retrouve une inspiration analogue, servie par un état de grâce dans ces angéliques *Parties de campagne*, qui, en 1952, semblaient épaisses. Le temps a fini par donner raison à Léger et aujourd'hui ce bonheur figuré avec tant de conviction et de puissance plastique force la tendresse. Naturellement, on ne terminera pas cette visite à Biot sans jeter un regard sur *les Constructeurs* en pantalons boudinés (« *Un pantalon est vrai quand il n'a pas de pli* »), qui se balancent en haut des poutres de fer grises avec le ciel par-dessus. Dans cette grande fresque du travail, dont il voulait donner une vérité durable, Léger a exemplairement transformé les « valeurs sentimentales » des hommes en « valeurs plastiques », étant bien entendu que « *l'anecdote, ça date très vite* ».

JACQUES MICHEL.

★ Peintures de Léger, au Musée de Biot, jusqu'au 28 septembre.

★ Dessins de 1928-1934, au Centre Georges Pompidou, jusqu'au 13 juillet.

CINÉMA

« Dr JEKYLL ET LES FEMMES »

de Walerian Borowczyk

Voilà un film qui risque de ne plaire à personne : ni aux amateurs de fantastique, car ils n'y retrouveront pas l'intrigue angoissante de la nouvelle de Stevenson, ni à ceux qui depuis *Contes immoraux* et *la Bête*, voyaient en Borowczkck le cinéaste lyrique et baroque du cérémonial sexuel, celui qui avait transcendé la représentation pornographique des accouplements charnels par un érotisme « artistique ».

Sans se préoccuper de l'atmosphère victorienne, de la dualité du b...n et du mal, Borowczyk a accumulé les scènes de violence et de c...uté dans des images très sophistiquées, avec effets de couleurs, de lumières et de flous, dans une sorte de mascarade où l'érotisme est toujours lié au sado-masochisme et à la mort. Tout se passe en une nuit, dans un hôtel particulier qui ressemble à un théâtre et où ont lieu les fiançailles du docteur Jekyll avec une certaine Fanny Osborne.

La réalisation se veut frénétique, elle n'est que caricaturale. Les acteurs, à commencer par Udo Kier, sont exécrables, à croire qu'on les a fait jouer exprès de façon grimaçante et insupportable. Seule originalité du scénario par rapport aux adaptations précédentes : Jekyll se transforme en prenant un bain dans une eau additionnée de produits chimiques. Et Fanny Osborne, qui a découvert la vérité au milieu de cette nuit de cauchemar, de meurtres et de sévices sexuels, le rejoint — par amour ? — dans la transgression, en se trempant elle aussi dans la baignoire, ce qui lui donne de curieux yeux rouges et un sourire de vampire. Ni Hyde ni Fanny ne sont, physiquement, des monstres. Ils perdent simplement leur masque de civilisés.

On retrouve ici un thème cher à Borowczyk : l'instinct sexuel comme force de destruction de l'ordre moral, social, oppressif. Mais où est passé son talent ?

JACQUES SICLIER.

★ Voir les films nouveaux.

■ Le ministère de la culture a lancé récemment un appel d'offres pour la réalisation de projets destinés à promouvoir la recherche ethnologique en France. Quatre axes prioritaires sont proposés pour 1981 et 1982 : famille et parenté, savoirs naturalistes populaires, le fait industriel et la technologie, ethnologie en milieu urbain. Le Conseil du patrimoine sélectionnera les projets, dont les dossiers doivent être déposés avant le 30 juin 1981 (Mission du patrimoine ethnologique, direction du patrimoine, ministère de la culture, 3, rue de Valois, 75042, Paris Cedex 01.)

« CONTES IMMORAUX » CENSURÉ A LA TÉLÉVISION

Contes immoraux passera à la télévision amputé du quatrième et dernier sketch, le 25 juin à 2 h. 10, dans le cadre des vingt-quatre heures de cinéma sur Antenne 2. Dans cet épisode intitulé *Lucrèce Borgia*, on voit les mœurs dissolues de la cour pontificale au temps d'Alexandre VI. Il a été jugé inconvenant de montrer de pareilles images après l'attentat dont a été victime Jean-Paul II.

GEORGE-V - LES IMAGES
LUMIÈRE - PARAMOUNT
MONTPARNASSE - PARAMOUNT
GALAXIE - BUXY Val-d'Yerres



20 JUIN - RADIO FRANCE



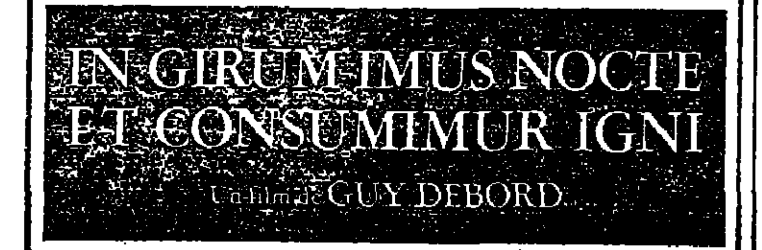


21 JUIN - ÉGLISE BILLETTE



TH. CHAMPS-ELYSEES, MARDI 23 JUIN, 20 h. 30
Le violoniste
Itzhak PERLMAN
Au piano : Bruno CANINO
Loc. Théâtre de 11 h à 17 h 30 - 723-47-77 - p.e. OAI/Valm.

CONTRESCARPE



SPECTACLES

théâtres

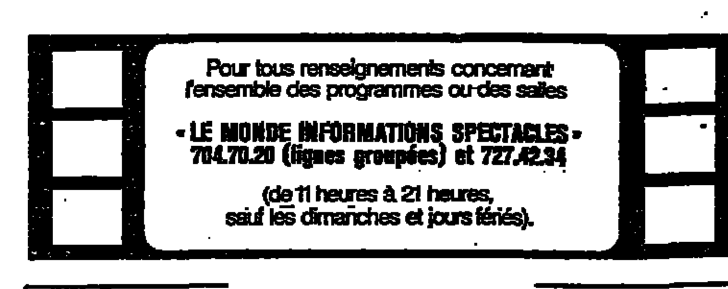
Marie la louve : Lucernaire (544-57-34) : sam., 20 h. 30.
Boulevard du crime, sam. et dim., 16 h. ; la Skada, sam., 22 h. ; dim., 18 h. : Carreau du Temple (274-43-11).
La Nuit juste avant les forêts : Petit-Odéon (325-70-32) : sam. et dim., 18 h. 30.
Pauvre France : Palais-Royal (297-59-81) : sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. 30.
Le Journal d'Anne Frank : Meudon, Théâtre (632-67-18) : sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.
Simplex Michel : Théâtre Présent (203-02-55), sam., 21 h. ; dim., 16 h.

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française (296-10-20) : l'Education d'un prince ; la Double Inconstance (sam. et dim., 20 h. 30, dim., 14 h. 30).
Chaillot (727-81-15) : Calderon (sam., 20 h. 30) ; salle Gémier : la Méprise (sam., 20 h. 30).
T.E.P. (797-96-06) : Théâtre d'images compagnie F. Guilbard (sam., 20 h. 30).
Petit T.E.P. (797-96-06) : Compagnie le Four solaire (sam., 20 h. 30).
Centre Pompidou (277-12-33), Journées de culture mexicaine (sam. et dim. à partir de 14 h.). — Cinéma lettriste (sam. et dim., 15 h. et 19 h.).
Théâtre de la Ville (271-11-24) : Cuarteto Cedron (sam., 18 h. 30) ; Lindsay Kemp Company (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Théâtre musical de Paris (261-19-83). Ballet folklorique de Mexico (sam., 20 h. 30, dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Antoine (208-77-71) : Potiche (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Artistic-Athévains (355-27-10) : l'Orage (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Astelle-Théâtre (238-35-53) : l'Occasion ; le Ciel et l'Enfer (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Atelier (606-49-24) : les Trois Jeanne (sam., 21 h.).
Athénée (742-67-27) : Faisons un rêve (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30).
Bouffes du Nord (239-34-50) : la Cerisaie (sam., 15 h. et 20 h. 30).
Cartoucherie, Théâtre de la Tempête (328-36-36) : D'un Céline l'autre (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Chaudron (328-97-04) : Demeter II (sam. et dim., 20 h. 30).
Centre d'art celtique (258-97-62) : Prévert Jacques, Breton André (sam., 20 h. 30, dim., 17 h.).
Cité internationale universitaire (589-38-69), Resserre : Une conversation chez les Stein sur M. Goethe absent (sam., 20 h. 30). — Galerie : Lotte à Weimar (sam., 20 h. 30). — Grand Théâtre : le Malade imaginaire (sam., 20 h. 30).
Comédie des Champs-Elysées (723-27-21) : Madame est sortie (sam., 20 h. 45, dernière.
Comédie italienne (321-22-22) : la Mère confidente (sam., 21 h).
Comédie de Paris (281-00-11) : Boris Supervian (sam., 20 h.).
Croq'Diamants (272-20-06) : la Voix humaine (sam., 20 h. 30) ; Mama-Hari (sam., 22 h. 15).
Ecuries des abattoirs de Vaugirard (250-26-76) : la Dynastie des malpropres (sam., 21 h., dim., 16 h.).
Espace Cardin (266-17-30) : Andromaque (sam., 21 h.).
Espace Gaité (327-95-94) : Ivres pour vivre (sam., 21 h 45).
Espace Marais (271-10-19) : The last laugh (sam. 22 h.).
Fondation Deutsch de La Meurthe (540-62-22) : Avis de rencontre (sam 20 h. 45).
Fontaine (874-74-40) : J'aimerais bien aller à Nevers (sam., 20 h. 30) ; les Aviateurs (sam., 22 h.).
Gaîté-Montparnasse (322-16-18) : Elle voit des nains partout (sam., 20 h. 15) ; Tranches de vie (sam., 22 h.).
Galerie 55 (326-63-51) : le Chant du bouc (sam., 20 h. 45).
Huchette (326-38-99) : la Cantatrice chauve (sam., 20 h. 15) ; la Leçon (sam., 21 h 30)
Le Lierre (586-55-83) : Désormais (sam., 20 h. 30, dim., 15 h. 30).
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir : Ecoute Israël (sam., 18 h. 30) ; les Amis (sam., 20 h. 30) ; Clodo de Dieu (sam., 22 h. 45). — Théâtre Rouge : Ella Télégrammes (sam., 18 h. 30) ; Shérazade (sam., 22 h. 30). — Petite salle : Parlons français (sam., 18 h. 30).
Madeleine (265-07-09) : Arsenic et Vieilles Dentelles (sam., 20 h. 45).
Maison des Amandiers (797-19-59) : Diaboliquement vôtre (sam., 21 h.).
Marigny (256-04-41) : Domino (sam., 21 h. ; dim., 15 h.). — Salle Gabriel (225-20-74) : le Garçon d'appartement (sam., 21 h.).
Mathurins (265-90-00) . Huis Clos ; Pétition (sam., 21 h. ; dim., 16 h.).
Michel (265-35-02) : On dînera au lit (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Michodière (742-95-22) : les Mystères de l'amour (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).



Samedi 20 - Dimanche 21 juin

Montparnasse (320-89-90) : Exercices de style (sam., 21 h.) — Petite Salle : Pierrot d'Asnières (sam., 20 h. 30).
Poche-Montparnasse (548-92-97) : Accordez vous violons (sam., 20 h. 45).
Roquette (805-78-51) : Pentablogues (sam., 20 h. ; dim., 16 h. 30) ; Auguste (sam. et dim., 21 h. 45) ; II : San Antonio (sam. et dim., 20 h. 30) ; le Fétichiste (sam. et dim., 22 h. 15).
Studio des Champs-Elysées (723-35-10) : le Cœur sur la main (sam., 20 h. 45, dim., 15 h. 30).
T.A.I. Théâtre d'Essai (278-10-79) : l'Objet aimé (sam., 18 h. 30) ; l'Ecume des jours (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Théâtre Atelier (977-31-85) : l'Evangile selon Barabbas (sam. 20 h., dim., 15 h. et 20 h.).
Théâtre d'Edgar (322-11-02) : Nous, on fait où on nous dit de faire (sam., 22 h.) ; De quoi j'me jumelle (sam., 20 h. 30).
Théâtre du Marais (278-03-53) : le Pique-Assiette (sam., 20 h. 30).
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80) : Euphoric Poubelle (sam., 20 h. 30) ; la Marelle (sam., 22 h. ; dim., 20 h. 30).
Théâtre de la Mer (589-70-22) : Toi et tes nuages (sam., 20 h. 30).
Théâtre de Plaisance (320-00-06) : la Chasse au snark (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre Présent (203-02-55) : le mime Pradel (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80) : I. L'Amour de l'amour (dim., 15 h.) : II. la Mort d'Ivan Illitch (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Théâtre Saint-Médard (783-60-88) : Ubu président (sam., 20 h. 30)
Théâtre 13 (202-16-88) : George Dandin (sam., 20 h. 45, dim., 15 h.).
Théâtre Tristan-Bernard (522-08-40) : le Français né malin (sam., 21 h. ; dim. 15 h. et 18 h. 30).
Variétés (233-09-92) : l'Intoxe (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35) : Jamais deux sans moi (sam., 20 h. 30) ; Woody folies (sam., 21 h. 30) ; la Revanche de Nana (sam., 22 h. 45).
Blancs-Manteaux (887-16-70), I : Areuh = MC 2 (sam., 20 h. 15) ; A. Didier (sam., 21 h. 30) ; Des bulles dans l'encrier (sam., 22 h. 30). — II : Sardines grillées (sam. 20 h. 15) ; Attachez vos ceintures (sam., 21 h. 30) ; Tempête sous 2 bérets basques (sam., 22 h. 30).
Café d'Edgar (322-11-02) : C. de Turckheim (sam., 18 h. 30) ; Sœurs siamoises cherchent frères siamois (sam., 20 h. 30) ; la Jacassière (sam., 21 h. 30 ; les Suisses (sam., 22 h. 30).
Le Connétable (277-41-40) : A la rencontre de Marcel Proust (sam., 20 h. 30).
Coupe-Chou (272-07-23) : le Bel Indifférent (sam., 19 h.) ; le Petit Prince (sam., 20 h. 30) ; Va-t-en je t'aime (sam., 21 h. 45).
L'Ecume (542-71-16) : A. Delille (sam. 20 h. 30), F. Guiterre (sam. 22 h.).
Le Fanal (233-91-17) : Pourquoi ? (sam. 20 h.) ; Monsieur Francis Blanche (sam., 21 h. 15).
Lucernaire (544-57-34) : Katiouchka (sam., 22 h. 30).
Pavés (631-13-62) : D. Jumeau (sam., 21 h.) ; C. Lefebvre (sam., 22 h. 30).
Le Petit Casino (278-36-50), I : Phèdre à repasser (sam., 21 h.) ; T'as pas vu mes bananes ? (sam., 22 h. 15). — II. Des bigoudis à l'intérieur de la tête (sam., 22 h.).
Pied-Bleu (285-32-16) : la Caisse du chat (sam. et dim., 20 h.) ; Ah ! Si j'avais su monter à bicyclette (sam. et dim., 21 h. 15).
Le Point-Virgule (726-67-03) : J. Charby (sam. 20 h. 30) ; les Demoiselles de Rochechouart (sam., 21 h. 30) ; Du ronron sur les blinis (sam., 22 h. 45).
Soupap (278-27-54) : Amours noires, humours tendres (sam., 20 h.) ; A l'ombre d'A. Breffort (sam., 21 h. 30)
Splendid (887-33-82) : Enfin seul (sam. 20 h. 30) ; le Troisième Jumeau (sam., 22 h.).
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48) : la Grande Shirley (sam., 21 h. 30) ; Moi, mes monstres sacrés et moi (sam., 23 h. 30) ; les Petites Filles modèles (sam., 22 h. 30).
La Tanière (337-74-39) : S. Belloc (sam., 20 h. 45) ; Maxime Piolot (sam., 22 h. 30).
Tremplin de Paris (281-56-79) : Tirez sur le psychanalyste (sam., 19 h. 15) ; la Pendicite tombe mal (sam., 20 h. 15).
Vieille Grille (707-60-93) : Une cocaïne allemande (sam., 21 h. 30). (Mozart, Dvorak, Wiren) (dim., 21 h.).

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45) : Sept Ans de ball... bye bye (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Le music-hall

Aire libre (322-70-78) : J.-L. Debattice (sam., 20 h. 30) ; J.-Y. Joanny (sam., 22 h. 15).
Casino Saint-Martin (208-21-93) : Stone et Charlotte Julian (sam., 21 h.) ; Génération Hollywood (sam., 23 h.).
Centre Rose-Croix (271-99-17) : Ayawaska (sam., 20 h. 30).
Moderne (874-10-75) . le Chant du peuple juif assassiné (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).

Mogador (285-28-80) : Magic Story (sam., 20 h. 30, dern.).
Palais des Glaces (607-49-93) : Baden Powell (sam., 20 h. 30).
Piazza Beaubourg (272-45-58) : I. Kirjuhel ; A. Kremski (sam. et dim., 21 h.).
Théâtre Montparnasse (322-77-30) : Pepe de Cordoba (sam., 22 h., dim., 17 h. 30).

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05) : G. Badini Swing Machine (sam. et dim., 21 h. 30).
Chapelle des Lombards (357-24-24) : C. Barthélémy, trio (sam., 20 h. 30) ; Los Hijos del Rey (sam., 23 h.).
Cloître des Lombards (233-54-09) : M. Reverdy, M. Hatumont, B. Paganotti (sam., 20 h. 30 ; Atlantico (sam., 22 h. 30).
Dreher (233-48-44) : Kenny Drew, A. Lewitt, Guest Star (sam. et dim., 21 h. 30).
Dunois (584-72-00) : Doudou Goulrand Quartet (sam., 21 h.) ; Modern Guy (dim., 18 h.).
Espace Gaité (327-95-94) : E. Depardieu, F. Bernheim (sam., 20 h. 15).
Espace Marais (271-10-19) : Cerf-Volant (dim., 20 h. 30).
Gibus (700-78-88) : Romantic rock
Golf Drouot (770-47-25) : Cabine 13 (sam., 22 h.).
Jazz Unité (776-44-26) : Philly Joe Jones Quartet (sam., 21 h.).
New Morning (745-82-58) : Dexter Gordon Quartet (sam., 21 h.) ; Betty Carter (dim., 21 h.).
Olympia (742-25-49) : Odeurs (sam., 19 h. et 22 h.), dernières.
Petit-Opportun (236-01-36) : René Urtreger Trio (sam., dim., 23 h.).
Théâtre de la Potinière (742-54-74) : Bratsch (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).

Les concerts

Ranelagh : Orchestre de la CIMA (Lulli, Haendel, Gluck, Mozart) (sam., 20 h.).
Radio France, studio 106 : A.-M. Blanzat, J. Darlington (Gluck, Pergolèse...) (sam., 18 h. 30 ; Grand auditorium : Orchestre de chambre de la Philharmonie de Berlin (Mozart, Schubert, Haydn) (sam., 20 h. 30).
Centre Mandapa : K. Gosh, S. Lal (sam., 21 h.).
Palais-Royal : Orchestre de l'Ile-de-France, dir. J. Fournet (Borodine, Tchaïkovsky, Beethoven) (sam., 21 h.).
Forum des Halles : Concert électro-acoustique (Xénakis) (sam., 20 h. 30).
Lucernaire : A. Perchat, M. Boizot, C. Guyot (Bolling) (sam. et dim., 19 h. 30) ; G. Magnan (Debussy, Mozart, Beethoven) (sam., 21 h.) ; P. Verle, P. Huelle (Dowland, Bésard, Vivaldi) (dim., 17 h. 30).
Hôtel Saint-Aignan : A. d'Amico, L. Wright (Beethoven, Brahms (sam., 21 h.) ; N. Monestier, A. Bat Shalom (mélodies espagnoles, Vivaldi, Marot) (dim., 17 h. 30).
Eglise St-Julien-le-Pauvre : R. Parrot, D. Megevand, D. Cahen-Comtois (Carolan, Mozart) (sam., 21 h.).
Palais des Sports : Canto général de Théodorakis (P. Neruda) (sam., 20 h.30).
Chapelle des Pères-du-Saint-Esprit : L. Caravassilis, P. Bride, N. Henon-Kufferath (Bach) (sam., 21 h).
Eglise Saint-Sulpice : J.-J. Grunenwald (Bach) (sam., 20 h. 45).
Théâtre des Champs-Elysées : D. Barenboïm, L. Yordanoff, Chœur de l'Orchestre de Paris, dir. A. Oldham (Schubert, Schumann) (dim. 20 h. 30).
Notre-Dame : R. Falcinelli (Dupré) (dim. 17 h. 45).
Comédie italienne : J. de Aguiar (Roncalli, Granata, Bartolotti, Murcia) (dim., 18 h. 30).
Conciergerie : M. Amoric, G. Robert (Vivaldi, Corelli, Boccherini) (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis-des-Invalides : Orchestre du Val-de-Marne, Chorale des Invalides, dir. J. Cussac (dim. 17 h.).
Eglise suédoise : J.-M. Bauman, E. Arnal (Schubert, Satie, Ravel, Gerschwin) (dim., 21 h.).
Sainte-Chapelle : E. Carat, C. Voizé (Fischer, Bach, Beethoven...) (dim., 21 h.).
Chapelle Saint-Louis de La Salpêtrière : S. Beltrando (Casella, Bac, Cage, Chertok) (dim., 16 h. 30).
Eglise Saint-Merri : Ensemble Venance Fortunat (chant grégorien) (dim., 16 h.).
Eglise des Billettes : Ensemble 12 (Vivaldi, Rossini...) (dim., 17 h.).

Dans la région parisienne

Choisy-le-Roi, Kiosque à musique (852-27-54) : P. Merlin (sam., 21 h. 30 ; dim., 18 h. 30). Duo C. François-P. Jacquet (dim., 19 h. 30).
Courbevoie, Maison pour tous (333-63-52) : la Guerre de Troie n'aura pas lieu (sam., 21 h.).
Dampierre, Maison de Fer (350-88-54) : Bal folk (sam., 21 h.).
Malakoff, Théâtre 71 (655-43-45) : la Fille de Rappacini (sam., 21 h.).
Royaumont, Abbaye (035-30-16) : The Tallis scholars (Tallis, Byrd, Sheppard...) (dim., 17 h. 30).
Sceaux, Les Gémeaux (660-05-64) : Luther Allison (sam., 21 h.).
Senlis, Fondation Cziffra : E. Davoust (Mozart, Beethoven, Chopin) (dim., 16 h.).
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano (374-73-74) : Un billet pour Broadway (dim., 18 h.).

XVIIIe FESTIVAL DU MARAIS

Hôtel d'Aumont : Miguel Manara (sam., 21 h. 30).
Théâtre Essaïon I : Malawika (sam., 18 h. 45) ; Incendie au sous-sol (sam., 20 h. 30) ; les Nonnes (sam., 22 h.). — II : Du bout du monde au cœur de Blaise (sam., 18 h. 30) ; Piège de méduse (sam., 20 h. 15) ; le Combat (sam., 21 h. 15).
Eglise Saint-Merri : Pro Cantione Antiqua (sam., 21 h. 15).
Cave de l'Hôtel de Beauvais : la Malédiction de la souris (sam., 20 h. 30) : Colporteur d'images (sam., 22 h.).
Place du Marché-Sainte-Catherine : le Tourdion (sam., 21 h. 30).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Sam., 15 h. : Aérograd, d'A. Dovjenko ; 17 h. : Au nom de la loi, de P. Germi ; 19 h. : Souvenirs d'en France, d'A. Téchiné ; 21 h. : Histoire d'un acteur ambulant, d'Y. Ozu ; dim., 15 h. : Feu Mathias Pascal, de M. L'Herbier ; 17 h. : le Journal d'une femme de chambre, de J. Renoir ; 19 h. : Un drôle de paroissien, de J.-P. Mocky ; 21 h. : la Joyeuse Suicidée, de W. A. Wellman.

BEAUBOURG (278-35-57)

Sam., 15 h. : la Boîte à musique, de J. Boulting ; 17 h. : Chien enragé, d'A. Kurosawa ; 19 h. : le cinéma grec contemporain : 19 h. : Baby sitters, de N. Zapatinas ; 21 h. : le Bigame, de L. Emmer. — Dim., 15 h. : Aelita, de J. A. Protozanov ; 17 h. : Chasse tragique, de G. de Santis ; 19 h. : le cinéma grec contemporain : Deux Lunes au mois d'août, de K. Ferris ; 21 h. : la Jeunesse, de K. Ichikawa.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Quintette, 5e (534-35-40)
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suis.), v. angl. : Studio Git-Le Cœur, 6e (326-80-25). Balzac-Olympic, 8e (561-10-60), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Marignan, 8e (359-92-82), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Wepler, 18e (522-46-01), Tourelles, 20e (364-51-98).
LA BOUM (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Monte-Carlo, 8e (225-09-83), Richelieu, 2e (233-56-70). Monte-Carlo, 8e (225-09-83).
BREAKING GLASS (Ang., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Français, 9e (770-33-88), Parnassiens, 14e (329-83-11).
LA CAGE AUX FOLLES No 2 (Fr.), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47), Marignan, 8e (359-92-82).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUS No 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70).
DIVINE MADNESS (A., v.o.) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40), Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Capri, 2e (508-11-69), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Wepler, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e, (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), Grand Pavois, 15e (554-46-85) ; Marignan, 8e (359-92-82).
FONDU AU NOIR (A., **, v.o.) : Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap. v.o., **) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24), Normandie, 8e (359-41-18) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
GIMME SHELTER (A. v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA GUERRE DES OTAGES (A. v.f.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e, (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Athéna, 12e (343-00-65).
LABYRINTHE (Fr.) (F. Expér.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All. v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) — v. f. : Français, 9e (770-33-88).
MALEVIL (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
NEIGE (Fr), (*) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Bienvenue-Montparnasse, 14e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA NUIT DES EXTRA-TERRESTRES (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e, (742-56-31).
OUT OF THE BLUE (A., v.o., **) : Studio Logos, 5e (354-26-42).
LE POLICEMAN (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ambassade, 8e (359-19-08). — V.f. : Français, 9e (770-33-88).
POSSESSION (Fr.-All., v.o.) (**) : Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20) ; Colisée, 8e (359-29-46) — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (327-84-50) : Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
POURQUOI PAS NOUS ? (Fr.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64).
PULSIONS (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
QUARTET (Ang.-Fr., v. ang.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88).
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04), h. sp.
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (Chin., v.o.) : Racine, 6e (326-80-25).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (633-43-71) ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
SHOW BUS (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98). 45-91) ; Convention-Saint-Charles ;
LE SOLITAIRE (A., v.o.) : U.G.C. Elysées, 8e (359-12-15).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12), Broadway, 16e (527-41-16).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

FILMS NOUVEAUX

CHARULATA, film indien de Satyajit Ray. — V.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
Dr JEKYLL ET LES FEMMES, film français de Walerian Borowczyk (**). — Rex, 2e (236-83-93). — U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
DOMINIQUE, film américain de Michaël Anderson. — V.o. : George-V, 8e (562-41-46). — V.f. ; Lumière, 9e (246-49-07) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Images, 18e (522-47-94).
LE GUEPIOT, film français de Joska Pilissy. — A.B.C., 2e (236-55-54) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Montparnos, 14e (327-57-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
IDOLMAKER (Au temps du rock and roll), film américain de Taylor Hackford. — V.o. : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
LE MONSTRE DU TRAIN, film américain de Roger Spottiswoode. — V.o. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montparnasse, 18e (606-34-25).
L'ŒIL DU TEMOIN, film américain de Peter Yates. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
SHOGUN, film américain de Jerry London. — V.o. : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
COUSINE JE T'AIME, film espagnol de Fernando Trueba. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

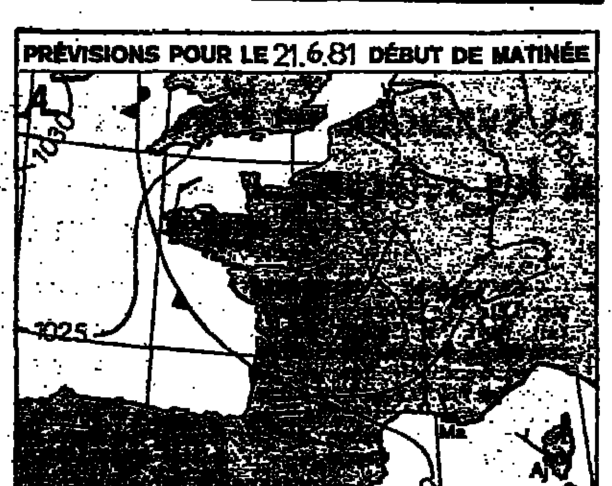
هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE







Evolution probable du temps en France entre le samedi 20 juin à 0 heure et le dimanche 21 juin à 24 heures :

La faible perturbation qui affectait samedi matin le nord-ouest et le nord de la France traversera lentement notre pays ; elle se désagrégera sur les régions méridionales.

Dimanche 21 juin, le temps restera bien ensoleillé de l'Aquitaine aux régions méditerranéennes, mais il y aura des brouillards le matin dans le Sud-Ouest. Sur le reste de la France, après une matinée nuageuse et souvent brumeuse, le ciel sera variable avec des nuages passagers mais surtout de belles éclaircies. En toutes régions, les vents seront faibles et les températures maximales s'élèveront par rapport à celle de la veille.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 19 juin ; le second, le minimum de la nuit du 19 au 20) : Ajaccio, 24 et 12 degrés ; Biarritz, 20 et 11 ; Bordeaux, 21 et 14 ; Bourges, 18 et 11 ; Brest, 15 et 13 ; Caen, 15 et 13 ; Cherbourg, 14 et 12 ; Clermont-Ferrand, 17 et 4 ; Dijon, 18 et 9 ; Grenoble, 20 et 6 ; Lille, 18 et 11 ; Lyon, 18 et 6 ; Marseille, 24 et 12 ; Nancy, 15 et 9 ; Nantes, 20 et 14 ; Nice, 22 et 15 ; Paris-Le Bourget, 19 et 12 ; Pau, 22 et 11 ; Perpignan, 24 et 16 ; Rennes, 18 et 13 ; Strasbourg, 15 et 8 ; Tours, 20 et 14 ; Toulouse, 21 et 9 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 21.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 26 et 15 degrés ; Amsterdam, 16 et 11 ; Athènes, 28 et 22 ; Berlin, 15 et 10 ; Bonn, 15 et 10 ; Bruxelles, 17 et 11 ; Le Caire, 32 et 18 ; Iles Canaries, 23 et 17 ; Copenhague, 18 et 9 ; Genève, 17 et 6 ; Jérusalem, 30 et 15 ; Lisbonne, 27 et 17 ; Londres, 16 et 12 ; Madrid, 31 et 15 ; Moscou, 24 et 17 ; Nairobi, 23 et 13 ; New-York, 28 et 19 ; Palma-de-Majorque, 24 et 14 ; Rome, 24 et 15 ; Stockholm, 16 et 8.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

VIVRE A PARIS

L'enlèvement des objets encombrants

L'enlèvement des objets encombrants est actuellement assuré gratuitement par un service intervenant sur appel téléphonique au standard Allô Propreté (278-78-78) ou aux services territoriaux de la direction de la propreté : 1er et 4e, 272-00-68 ; 2e et 3e, 272-91-14 ; 5e, 354-06-42 ; 6e, 354-27-48 ; 7e, 551-23-68 ; 8e, 561-16-52 ; 9e, 878-48-49 ; 10e, 208-79-47 ; 11e, 700-15-34 ; 12e, 343-36-29 ; 13e, 588-70-36 ; 14e, 320-05-49 ; 15e est, 828-68-34 ; 15e ouest, 525-46-35 ; 16e nord, 533-43-02 ; 16e sud, 527-16-64 ; 17e, 227-28-15 ; 18e, 606-28-91 ; 19e, 607-16-68 ; 20e, 360-53-68.

A la suite de l'expérience réussie de collecte des objets encombrants qui a été réalisée dans le 19e arrondissement pendant ces derniers mois, la direction de la propreté a décidé d'étendre ce nouveau mode de collecte à l'ensemble de la capitale depuis le 1er juin 1981.

Une fois tous les deux mois, des conteneurs de grande capacité seront installés sur la voie publique et y demeureront à disposition de la population pendant une semaine, dans chaque quartier. Les riverains pourront ainsi y déposer à leur convenance leurs vieux meubles et appareils ménagers et les résidus de bricolage.

Ces conteneurs seront aisément reconnaissables grâce aux autocollants « Propreté de Paris » apposés sur leurs flancs et les portes arrière. Les Parisiens seront informés des dates et lieux d'installation des conteneurs par lettre circulaire.

JOURNAL OFFICIEL

Est publié au *Journal officiel* du 20 juin 1981,

UN ARRÊTÉ

● Fixant le montant maximum des mandats dans les relations entre la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, d'une part, et les territoires d'outre-mer, d'autre part.

BREF

DOCUMENTATION

INSCRIPTIONS. — Les inscriptions pour l'entrée à l'Institut national des techniques de la documentation, formation supérieure de documentaliste niveau maîtrise, sont ouvertes, du 1er au 10 juillet et du 1er au 11 septembre, au Conservatoire national des arts et métiers, annexe Montgolfier, 1, rue Montgolfier, 75003 Paris, tél. : 271-24-14 (poste 516).

FÊTE

BRETONS DE PARIS. — L'Union des sociétés bretonnes de l'Ile-de-France organise, comme chaque année, une rencontre de tous les Bretons de la région parisienne. Le traditionnel Pardon se tient au parc des sports de Saint-Denis-La Courneuve, les 20 et 21 juin. Il est consacré à la défense de la langue bretonne et de toutes les langues *régionales*.

★ Union des sociétés bretonnes de l'Ile-de-France, 19, rue du Départ, 75014 Paris. Tél. 033-68-45.

PARIS EN VISITES

MARDI 23 JUIN

« Clamart », 15 h., 26, avenue du Président-Roosevelt, Mme Chapuis.

« La place des Vosges », 15 h., statue de Louis-XIII, Mme Meyniel.

« Hôtel de Lauzun et Baudelaire », 15 h., 17, quai d'Anjou, Mme Saint-Girons.

« La Sorbonne », 15 h., 7, rue des Ecoles, Mme Vermeersch.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Zujovic (Caisse nationale des monuments historiques).

« Atelier de fleurs artificielles », 15 h., métro Saint-Augustin (Approche de l'art).

« Crypte de Notre-Dame », 15 h., parvis (Arcus).

« L'île Saint-Louis », 15 h. métro Pont-Marie (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Bourse en fonctionnement », 12 h. 15, métro Bourse (P.-Y. Jaslet).

« Le Marais », 15 h., façade de l'église Saint-Gervais (M. de La Roche).

« Le Marais », 15 h., métro Saint-Paul (Résurrection du Passé).

« Le Marais », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV (Le Vieux Paris).

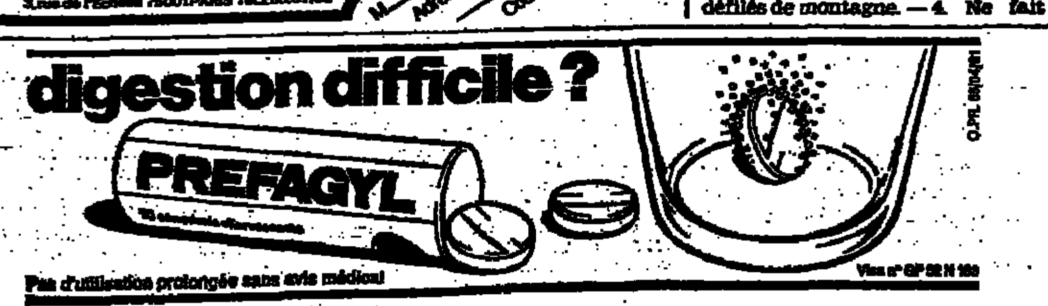
CONFÉRENCES

MARDI 23 JUIN

15 h. 15, 7, rue Danton, M. G. Pegand : « Parapsychologie. Psychocinèse. Matière et conscience » (Psycho-Intégration).

20 h. 30, Centre Rashi-CUEJ, 30, boulevard de Port-Royal, R. P. B. Dupuy : « Abraham : une lecture chrétienne du fondateur du monothéisme hébraïque ».

21 h., 36, rue Jacob, M. André Garnier : « Balades nostalgiques dans les rues de Paris » (La Tisanière, Andrée Gautier).



MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2955

HORIZONTALEMENT

I. Merlan espagnol accommodé à l'italienne. Parure de chevalier. — II. Boîte aux Lettres. A souvent la chair de poule au cours de ses sorties nocturnes. — III. Peignée, en parlant de certaine toison. Pousse, et inversé, repousse. S'est montré optimiste. Amétrope, son gardien aurait fait la fortune d'un opticien. — IV. Avec lui, on ne doit pas manquer de cran. Sa mise exige des effets recherchés. — V. Pris par une souris sur le point d'utiliser son chas. Où celui qui fut soumis longtemps au régime de l'eau douce finit par la trouver saumâtre. — VI. Quand il joue, mieux vaut se trouver du côté du manche. La langue de Tartarin. — VII. Façon de marcher. Où l'on ne peut guère réussir qu'en étudiant son droit. Cité pour mémoire. — VIII. Un fort symbolisant la défense de Belfort. Instrument à vent jouant à l'opéra de Madrid. — IX. Attribut pour Guillaume, identité pour Jeanne. Importune échauffant les oreilles. — X. Trompeurs, ils peuvent mettre dedans. Quoique brillante, on ne saurait dire que la botte de Nevers le fut. Note. — XI. Ses victimes forment un triste festival de cannes. Pièce qu'un four peut conduire au succès. Celui des revendications monte avec les prix. — XII. Copulative. Mer de sable pour vaisseau du désert. Parer une duchesse invitée au palais. — XIII. Tantôt caverne, tantôt taverne. Certains de ses fils ne craignaient pas le strabisme. Opération que beaucoup tentent pour des prunes. — XIV. Ce qui subsiste entre le beau et le superbe. Dans le Finistère. — XV. Firent perdre la priorité à un héritier qui se laissa doubler. Principe résultant d'une extraction de racine. Combien ont ramassé des bûches pour leur permettre de remplir leur rôle !

VERTICALEMENT

1. Pour elle, la plus brillante époque est celle de la restauration. Un vol de canards serait de nature à lui créer une surprise. De l'eau dans l'Eire. — 2. Oiseau plongeur. Variété de « singe » au bras long. — 3. Flot descendant. Article passant dans le canard en dernière heure. Plus rapide dans les défilés de parade que les défilés de montagne. — 4. Ne fait pas rire quand elle est impayable. Mine de sel. — 5. Opposé au bidon. Constructeur très imaginatif. Plus il est sourd, moins il se fait entendre. Chacun de nous le situe à un endroit différent. — 6. Œuvre culinaire à la portée de tout maladroit. Produire une source d'énergie avec certaines essences. — 7. Château-Gontier pour Château-Thierry. C'est, avec ça, une sempiternelle formule interrogative. Alexandrine pour Auguste. — 8. Certaine est condamnée au pistolet, une autre mérite d'être pendue. Meurt dans la joie et renaît dans l'allégresse. — 9. Station d'émissions. Autodétermination. — 10. Objectif archéologique. Bienheureux qui le serait moins en voyant son village de pêcheurs transformé en ville de pécheurs. — 11. Grâce siégeant parfois à la droite de Dieu. Brise-glace. D'un certain point de vue, c'est le premier fleuve de France. — 12. Bien que bêtes, leurs élèves sont plus ferrés qu'eux. Ordre de retraite. Qui utilise de préférence le petit train que la diligence. — 13. A moitié gaga. Négation. Entendu à Séville. La fleur des chants. — 14. On y voit tourner, à l'antipode d'Hollywood, des vedettes américaines. Alternative. On le couvre de fleurs après l'avoir mis en boîte. — 15. Note. Appelle une ouverture dès qu'il est clos. Bismarck y lança une bombe suivie de nombreuses autres.

Solution du problème n° 2954

Horizontalement

I. Chauffard. — II. Hors-la-loi. — III. Ire. Unité. — IV. Ni. Eté. Au. — V. Ozone. Mt. — VI. Ions. Buis. — VII. Sn. Enerve. — VIII. Etirer. Et. — IX. Ragréer. — X. Ilie. Tare. — XI. Ester.

Verticalement

1. Chinoiserie. — 2. Horizontal. — 3. Are. On. Igls. — 4. U.S. Enserre. — 5. Flûte. Née. — 6. Fane. Bérets. — 7. Ali. Mur. Rat. — 8. Rotative. Ré. — 9. Dieu. Setier.

GUY BROUTY.

CARNET

Mariages

— Gérard ZIEGLER et Liana EULLER sont heureux de faire part de leur mariage célébré le 10 juin 1981.

38, rue de France,
06000 Nice.

Décès

— M. et Mme Rabearivelo-Abeille et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Abeille et leur fille,
M. et Mme Claude Abeille et leur fille,
M. et Mme Jacques Abeille et leur fils,
Mme Claude Abeille et ses enfants,
M. et Mme Philippe Abeille et leurs enfants,
ses enfants, petits-enfants, neveux,
Alliés et amis,
ont la douleur d'annoncer la disparition de

M. Jean-Pierre ABEILLE,
préfet honoraire.

Les obsèques ont eu lieu le 18 juin, à Arcachon.
Cet avis tient lieu de faire-part.
« La Guérinière »,
25, rue Colas,
91390 Morsang-sur-Orge.

— Le jeudi 18 juin 1981,

M. Albert BESNAINOU

nous a quittés, à soixante-quatre ans, au terme d'une douloureuse maladie.
De la part de :
Mme Eugénie Besnainou, sa mère,
Mme Lucie Besnainou, son épouse,
Charles et Edith Besnainou et leurs enfants,
Didier et Bernadette Besnainou et leurs enfants,
François Besnainou, son fils,
Les familles Rémi Besnainou, Ancona, Deloro, Kramer, Levy, Brédéka, Seret et Bosso.
L'inhumation aura lieu le mardi 23 juin 1981, à 10 h. 15, au cimetière du Montparnasse (porte Edgar-Quinet), à laquelle sont conviés tous ses amis.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Ni fleurs ni couronnes.

— M. Jean Bignon,
M. et Mme Jean-Marie Giqueaux,
Frédéric, Isabelle et Laurence,
ses petits-enfants,
M. et Mme René Bignon et leurs enfants,
Mme Alice Dexont,
Et tous ses amis,
ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Albert BIGNON,
née Yvonne Dalmont,

pieusement décédée le 18 juin 1981, en son domicile (8, rue Audry-de-Puyravault), à Rochefort-sur-Mer, à l'âge de soixante-cinq ans.
Les obsèques religieuses ont eu lieu le samedi 20 juin 1981, à 10 heures, en l'église Saint-Louis, où le deuil s'est réuni.

— **Marie-Thérèse BROCHIER** a été rappelée à Dieu, le 13 juin 1981.
Ses obsèques ont été célébrées le 16 juin, en la cathédrale de Grenoble, et l'inhumation a eu lieu dans l'intimité, à Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes).

[Marie-Thérèse Brochier était la veuve du journaliste Irénée Brochier, qui dirigea à Grenoble un quotidien d'opinion (voir « le Monde » du 9 mars 1966) et la mère de Mady Heysch, journaliste, directeur des Editions touristiques internationales (voir « le Monde » des 13-14 mai 1980).]

— Lyon.
Mme Jean-Louis Brun et son fils Jean-Pierre,
M. et Mme Jean-Louis Tomino et leur fille,
Mme Lucie Bérard,
Mme Andrée Dubois,
Parents, alliés et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Louis BRUN,
professeur
à l'université de Lyon-I,

survenu le 18 juin 1981, à l'âge de cinquante-quatre ans.
Les funérailles religieuses ont eu lieu le vendredi 19 juin, en l'église de La Chapelle-de-Mardore (Rhône).
Des dons pour la recherche contre le cancer.
Cet avis tient lieu de faire-part.
35, rue Henon,
69004 Lyon.

— Nous apprenons le décès de

M. Pierre CARRE,
ancien directeur général
de « la République du Centre »,
commandeur
de la Légion d'honneur,

survenu le vendredi 19 juin 1981, à l'âge de quatre-vingts ans, à son domicile de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (Loiret).

[Pierre Carre, licencié ès lettres, a dirigé la « République du Centre » de 1947 à 1976. Il fut administrateur de l'Agence Havas et, de 1953 à 1977, administrateur du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (S.N.P.Q.R.).]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Catherine LÉVY,
née Lévy-Lebar,

survenu le 19 juin 1981, à son domicile, à l'âge de cinquante ans.
De la part de :
Me Georges Daniel Lévy, son époux,
Emmanuel Lévy,
Francine Lévy et son époux,
Gérard Fayolle,
ses enfants,
Cécile Fayolle,
sa petite-fille,
Des familles Lévy et Lévy-Lebar.
L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 22 juin.
Réunion au monument crématoire à 10 h. 30 (entrée place Gambetta, Paris-20e).
La famille ne reçoit pas.
8, boulevard Saint-Michel,
75006 Paris.

— M. Roger Millot, son époux,
Sa famille,
Ses amis et camarades,
ont le chagrin de faire part du décès de

Mme Roger MILLOT,
née Yvonne Trébaux,
officier de l'instruction publique,
médaille de l'éducation physique,
professeur honoraire de collège,
auteur d'ouvrages d'enseignement,

survenu le 15 juin 1981, à Maisons-Laffitte (Yvelines).
Des dons peuvent être adressés, en souvenir d'elle, à l'Association pour le développement de la recherche sur le cancer, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, BP 300, 94800 Villejuif.
180, rue Lecourbe,
75015 Paris.

— Mme Robert Roux,
M. et Mme Jacques Roux,
M. et Mme Jean-Pierre Roux,
ses enfants,
Anne-Elisabeth, François, Alexandre, Ludovic, ses petits-enfants,
Toute sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Robert ROUX,
inspecteur honoraire
de l'éducation nationale,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national
du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à Montmorency, le 16 juin 1981, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
L'inhumation a eu lieu à Châteauroux, dans la plus stricte intimité familiale.
25, rue de Jaigny,
95160 Montmorency.
4, route des Bourgognes,
60500 Chantilly.
17 bis, avenue Charles-de-Gaulle,
95160 Montmorency.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ETAT

— Université de Paris-II, mercredi 24 juin, à 15 heures (salle 4), M. Philippe Cavalie : « Essai d'analyse économique du pouvoir dans la France contemporaine ».

— Université de Paris-IV, samedi 27 juin, à 14 heures, amphithéâtre de l'Annexe, M. Jacques Dumont : « Halieutika ; recherches sur la pêche dans l'antiquité grecque ».

— Université de Paris-V, samedi 27 juin, à 8 h. 15, amphithéâtre E.-Durkheim, Mme Jacqueline de Durand-Forest : « L'histoire de la vallée de Mexico selon Chimalpahin Quauhtlehuanitzin (du onzième au seizième siècle) ».

PRESSE

NOUVELLES REVUES

● *Vidéo-7*, mensuel « grand public », annoncé comme tel par le groupe de presse Edi-7 (Hachette), devrait sortir le 26 juin. Le magazine, qui correspond au « décollage » du marché vidéo en France, sera tiré sur 88 pages (dont 36 en couleurs), et vendu au prix de 10 F. La production de la revue sera assurée par la société Pressinter, associée pour la circonstance à Europe-1.

● *Les Cahiers de la communication*, revue interdiciplinaire et scientifique, traitera de tous les aspects de la communication. Sous la direction de M. Francis Balle, professeur à l'université de Paris-II et directeur de l'Institut français de presse, et de M. Jean-Marie Cotteret, professeur à l'université de Paris-I, elle est lancée par Dunod.

Chaque cahier s'intéresse à l'ensemble des recherches menées sur les organes d'information et aux différentes formes de la communication quelles qu'en soient les finalités : politiques, juridiques, sociologiques, économiques et technologiques. Cinq numéros par an sont annoncés, dont un double. Prix : 50 F (sauf pour le numéro double). Le numéro 1 est disponible. Le numéro 2 est attendu pour septembre.





CONSOMMATION

SELON UNE ENQUÊTE DU CREDOC

Les trois quarts des Français aspirent à un changement progressif de société

Il y a trois ans que les Français aspirent à un changement de société et qu'ils préfèrent, pour y parvenir, la méthode douce. Pour la troisième année consécutive, en effet, sur les deux mille personnes (1) interrogées par le CREDOC (2), les trois quarts estiment que *« la société française a besoin de se transformer profondément »* et les deux tiers se déclarent favorables à des *« réformes progressives »* plutôt qu'à des *« changements radicaux »*.

L'enquête que mène chaque année le CREDOC, depuis 1978, sur *« les conditions de vie et aspirations des Français »*, est réalisée à la demande d'une dizaine d'administrations ou organismes publics tels que le commissariat du Plan, les ministères du travail et de l'environnement, le Centre d'études sur les ressources et les coûts, la Caisse nationale des allocations familiales, l'E.D.F., etc. Elle touche le niveau de vie, l'environnement, la vie en société et la famille, les attitudes à l'égard de l'énergie et du progrès technique.

Un des points marquants de ce travail est la mauvaise opinion des Français sur la justice : près de 70 % d'entre eux pensent qu'elle fonctionne assez mal ou très mal, 22 % qu'elle fonctionne assez bien et seulement 1 % qu'elle fonctionne très bien.

Pour les mois qui viennent des deux craintes souvent évoquées, du chômage et de l'augmentation des prix, c'est le chômage qui, pour 62,6 % des personnes interrogées, à la fin de 1980, est le souci le plus grave, tandis que 32,5 % s'inquiètent davantage de l'inflation et que 4,9 % les jugent aussi grave l'un que l'autre. À la fin de 1978, on redoutait davantage le chômage (68,6 %) que la hausse des prix (29,2 %).

L'appréciation de l'évolution depuis dix ans du niveau de vie s'est dégradée en 1980 par rapport à 1978 près de la moitié des personnes interrogées (45,9 %) estimaient, en 1978, que leur niveau de vie s'était amélioré et le quart, qu'il s'était dégradé (24,4 %). À la fin de l'année dernière, ils étaient moins nombreux à trouver que leur situation était meilleure (39,1 %) et plus nombreux à la trouver moins bonne (33,6 %). L'ensemble des personnes interrogées se sont d'ailleurs, au fil des trois années, montrées plus pessimistes sur l'évolution du niveau de vie de l'ensemble des Français que sur leur situation personnelle.

Restriction des dépenses

De la même façon, la proportion de ceux qui s'imposent régulièrement des restrictions, sur certains postes de leur budget, a augmenté, de 52,4 % en 1978 à 59,3 % en 1980 : on restreint ainsi ses dépenses sur les vacances et les loisirs, sur l'habillement, sur l'achat d'équipement ménager et sur la voiture. L'obligation d'économiser est, bien sûr, d'autant plus ressentie et pratiquée que le revenu est plus faible, et beaucoup plus chez les moins de cinquante ans que chez les plus âgés.

Les dépenses de logement ne posent pas de *« gros problèmes »* à 59,6 % des personnes interrogées, mais leur nombre a diminué de trois points et demi en trois ans, tandis que 37,6 % jugent cette charge *« lourde »*, *« très lourde »* voire *« insupportable »*. La charge logement est ressentie plus lourdement chez les locataires (46,2 %) et chez les accédants à la propriété (41,7 %) que chez les propriétaires occupant leur logement (28,4 %).

Les Français qui s'attendent assez massivement (sept personnes sur dix) à faire face à une pénurie d'énergie sont, pour la moitié d'entre eux, d'accord avec les projets nucléaires de l'Electricité de France (50 % de la production d'électricité à l'horizon 1985).

Très favorables à la protection de l'environnement (neuf sur dix des personnes interrogées), les deux tiers des Français jugent que la famille est *« le seul endroit où on se sente bien et détendu »*, et ils sont de plus en plus nombreux à penser (62,8 %) que les travaux du ménage et les soins des enfants doivent être indifféremment accomplis par l'homme et la femme.

Enfin, 40 % des Français se sentent *« seuls et coupés des autres »* (contre 36,6 % en 1978) et ils sont de plus en plus nombreux (87,5 % en 1980 contre 82,2 % en 1978) à trouver les gens moins *« amicaux et serviables qu'autrefois »*.

(1) Ces deux mille personnes constituent un échantillon représentatif de la population âgée de plus de dix-huit ans.

(2) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), 142, rue du Chevaleret, Paris-13e.

RÉVISION OBLIGATOIRE DE DEUX CENT MILLE AUTOCUISEURS MOULINEX

Les auto-cuiseurs Moulinex de 10 litres, fabriqués entre 1971 et mai 1975, devront faire l'objet d'une *« révision obligatoire »*. C'est ce que prescrit un arrêté du 3 juin du ministère de l'industrie, pris en raison de quelques cas de brûlure de gravité modérée liés à leur utilisation : une longue durée de service de ces appareils, associés à un emploi intensif de détergents pour le nettoyage des couvercles, peut avoir amené une dégradation de l'écrou de serrage. Les autocuiseurs concernés se reconnaissent au fait que, sur le couvercle, la traverse de blocage n'est pas démontable.

La société Moulinex, qui a fabriqué deux cent mille autocuiseurs de ce type, a déjà échangé six mille couvercles. Un délai d'un an a été fixé pour la réalisation complète de cette révision, qui est pratiquée dans cent vingt centres d'entretien de la firme. Une campagne d'information sera lancée pour préciser les modalités pratiques de révision et d'échange.

Tout en se déclarant pour la liberté des prix M. Delors prévoit des sanctions en cas d'abus

« La défense des consommateurs est un volet essentiel de la politique de défense du pouvoir d'achat, qui comprend non seulement des actions comme celles qui viennent d'être décidées en faveur des bas salaires et des prestations sociales, mais aussi la politique des prix et de la concurrence. (...) Si j'entends maintenir le principe de la liberté des prix et la priorité à la concertation, je saurai faire montre de la fermeté nécessaire. » C'est ce qu'a notamment déclaré M. Delors, ministre de l'économie et des finances, qui présidait, vendredi 19 juin, la première réunion du Comité national de la consommation, tenue depuis son entrée en fonction.

Le ministre, qui est hostile à un blocage des prix généralisé, a précisé que, au cas où *« ni la concurrence ni les engagements contractuels n'auraient suffi à empêcher les abus »*, des sanctions efficaces seraient envisagées. Il s'agirait essentiellement d'une intervention directe sur les prix par le biais de taxations, le blocage des prix ne devant être imposé que dans des secteurs très délimités.

Pour M. Delors, il est nécessaire de définir clairement le rôle respectif de l'Etat et des associations de consommateurs. L'Etat doit faire respecter les textes existants et, pour ce faire, renforcer l'action des services administratifs compétents. *« Il n'est plus question de démanteler la direction générale de la concurrence et de la consommation*, a déclaré le ministre, *mais de la renforcer. »*

Quant aux organisations de consommateurs, il faut envisager de leur offrir un accès plus direct à la télévision, grâce à une augmentation des temps d'antenne de l'Institut national de la consommation, qui doit rester un outil technique, et grâce à une modification du cahier des charges des différentes chaînes. L'accès des associations à la justice doit également être amélioré. Le statut des organisations devra être précisé dans le cadre du projet de loi sur le développement de la vie associative, avec notamment les procédures de « congé-formation » et de « congé-représentation ». M. Delors a, en outre, encouragé les associations, dont la multiplicité est un inconvénient, à engager des actions collectives qui seront favorisées par la régionalisation et la décentralisation.

Enfin, le ministre, qui s'est déclaré favorable à l'élaboration de « contrats-types », branche par branche, entre entreprises et associations, s'est déclaré opposé à l'instauration d'une taxe parafiscale sur la publicité, destinée à financer l'action des organisations de défense des consommateurs.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le taux annuel d'inflation est revenu à 11,7 % en mai

De notre correspondant

Londres. — L'indice britannique des prix de détail a augmenté de 0,7 % en mai. Calculé sur douze mois, le taux d'inflation s'est établi à 11,7 %, soit à son plus bas niveau depuis deux ans. Il enregistre une légère diminution par rapport au mois d'avril (12 %), mais est très largement inférieur à son niveau de mai 1980 (21,9 %). Ce taux, encore au-dessus de la moyenne des pays de l'O.C.D.E. (10,6 % en avril), est plus faible que celui enregistré en France (12,7 %).

L'augmentation des prix a été particulièrement sensible dans le secteur des industries nationalisées (charbon, gaz, électricité, tarifs ferroviaires et routiers, tarifs postaux et téléphoniques), ayant atteint 22 % en un an.

La baisse, jusqu'à présent rapide, du taux d'inflation devrait se ralentir, et les experts considèrent comme trop optimistes les prévisions officielles, selon lesquelles le taux d'inflation tomberait à 10 % à la fin de cette année et à 8 % en 1982. La chute de la livre par rapport au dollar a eu pour conséquence une hausse annuelle de 23,5 %, au cours des six derniers mois, des prix des matières premières et du pétrole. Toutefois, cet accroissement sera légèrement compensé par la modération relative des augmentations de salaires.

Un indice tenant compte des prélèvements fiscaux et de la Sécurité sociale confirme d'ailleurs l'abaissement du niveau de vie des travailleurs. Pour éviter une diminution de leur pouvoir d'achat, ils auraient dû recevoir une augmentation salariale de 15,3 % au cours des douze derniers mois. Or cette augmentation n'a été que de 14 % et elle devrait s'établir autour de 10 % au cours des prochains mois. — H. P.

PÊCHE

LA COMMISSION EUROPÉENNE AUTORISE LES CHALUTIERS ESPAGNOLS A CONTINUER DE PÊCHER AU LARGE DES COTES FRANÇAISES.

(De notre correspondant.)

Bruxelles. — La Commission européenne a demandé le 17 juin aux Etats membres de la C.E.E. d'autoriser les chalutiers espagnols à continuer à travailler dans la zone communautaire des 200 milles nautiques au large des côtes françaises.

Cette demande ne manque pas de surprendre car elle vient après que les autorités de Bruxelles eurent informé, il y a une semaine à peine, le gouvernement espagnol que la flotte basque ne devait plus venir jeter ses filets dans les lieux de pêche français. Les capitales européennes, y compris Paris (ne serait-ce que pour éviter un nouveau différend franco-espagnol), accepteront-elles de faire droit à la requête de la Commission ?

À Dublin, Londres et Paris, on est d'autant plus surpris que c'est la Commission elle-même qui avait pris l'initiative de suspendre les droits de pêche octroyés à l'Espagne pour 1981, estimant que les ressortissants de ce pays avaient dépassé leurs quotas (*le Monde* du 13 juin). La réaction du gouvernement espagnol avait été immédiate, puisque M. Bassols, secrétaire d'État espagnol chargé des relations avec la C.E.E., avait immédiatement demandé à la Commission de reconsidérer sa position. C'est à la suite de cette démarche que Bruxelles a opéré son revirement demandant la réouverture des eaux françaises aux bateaux ibériques. — M. S.

P.T.T.

Les syndicalistes Force ouvrière veulent que la poste et les télécommunications retrouvent leur caractère de services publics

« Ce congrès a été touché par l'état de grâce », constatait, ravi, M. Claude Pitous, secrétaire général de la Fédération syndicale des travailleurs des P.T.T. Force ouvrière, en clôturant, vendredi 19 juin, les treizièmes assises nationales de l'organisation.

Un climat enthousiaste et constructif a dominé les travaux auxquels la jeunesse des délégués et la situation politique française n'étaient pas étrangères. Mais ce fut aussi un congrès de travail, où l'on se refusa à toute surenchère tout en repoussant la moindre concession sur le rôle syndical. « Nous devons conserver notre situation revendicative, voire contestataire », a expliqué M. Pitous.

Les problèmes des trois services des P.T.T. (postes, télécommunications, services financiers) ont été longuement débattus pendant ces quatre journées et ont donné lieu dans les résolutions finales à un certain nombre de propositions.

La solution aux maux de la poste passe d'abord, selon Force ouvrière, par l'assainissement de sa situation financière. Ce qui ne veut pas dire, bien au contraire, qu'il faut continuer la politique de *« rentabilisation »* du service suivie jusqu'ici et qui a conduit notamment à fermer des bureaux ruraux, avancer les heures limites de dépôt du courrier ou encore faire un certain nombre de *« cadeaux »* au secteur privé. Opposés à ces *« bradages »* du service public, les congressistes ont demandé avant tout une augmentation des crédits de fonctionnement accordés à la poste. Ils souhaitent en outre que le déficit lié au tarif préférentiel consenti à la presse *« fasse l'objet de toute l'attention du nouveau pouvoir afin qu'il détermine rapidement les moyens d'y mettre un terme »*.

Force ouvrière exige aussi une *« revalorisation du réseau postal »*, de façon à améliorer l'acheminement et le tri du courrier. Il faut, dit le syndicat, *« se donner les moyens »* d'obtenir que sur l'ensemble du territoire toutes les lettres soient distribuées le lendemain du jour où elles auront été déposées dans les bureaux.

La politique suivie dans les télécommunications inquiète par sa propension à favoriser la *« filialisation »* de certaines activités à des sociétés parapubliques (Transpac, Telefax, Etablissement général de télécommunications) et la *« privatisation »* pure et simple de quelques autres.

Selon Force ouvrière, la commercialisation, la pose et la maintenance des installations terminales classiques ou nouvelles doivent revenir à l'administration, de même que la sous-traitance massive des raccordements doit être revue en baisse. D'une manière générale, le syndicat *« exige que soit mis fin à des choix axés sur le profit capitaliste, transformant les télécommunications en champ d'essai des matériels et les télécommunicants en démarcheurs commerciaux du secteur privé »*. De même qu'il condamne le recours exagéré à l'emprunt, qui constitue, depuis quelques années, le moyen privilégié de financement des investissements.

Enfin, les congressistes se sont préoccupés de l'irruption de la télématique et des nouveaux moyens de transmission sur le marché des télécommunications au cours des prochaines années et ont souhaité que les développements technologiques en cours s'étendent dans le sens d'un progrès bien compris et non dans celui d'une course à la rentabilité et au profit pour le secteur privé. En particulier ils affirment que les personnels des lignes sont parfaitement aptes à maîtriser un domaine comme celui des fibres optiques et que le recours à des entreprises extérieures n'est pas nécessaire.

Les services financiers des P.T.T. connaissent, pour leur part, des difficultés de deux ordres : d'abord celles qui découlent de l'informatisation des services, laquelle entraîne le plus souvent des compressions d'effectifs ; ensuite, celles qui tiennent au refus des pouvoirs publics de reconnaître à la poste le bénéfice des attributions d'une institution financière. Si les services financiers connaissent un déficit persistant, ont dit les participants, c'est à cause de la *« sous-rétribution »* des fonds qu'ils mettent à la disposition du Trésor et de la Caisse des dépôts et consignations. En conséquence, ils proposent que les chèques postaux et la Caisse nationale d'épargne ne soient plus seulement des *« teneurs de comptes »*, mais qu'ils aient l'initiative de la gestion financière de leurs avoirs (ce qui, au passage, résoudrait en partie le problème du financement des investissements dans les P.T.T.) et que *« soit très rapidement organisé un service de prêts personnels »*.

Restent enfin, communs aux trois secteurs, deux principes « intangibles » qui ont été réaffirmés au cours de ce congrès : la nécessité de maintenir le monopole des P.T.T., car l'égalité des droits d'accès aux services comme la protection des libertés individuelles et collectives imposent de *« prémunir la fonction de communication des abus et détournements des missions les plus rentables »*, et de garantir l'unité entre la poste et les télécommunications. Même sur le strict plan technique, l'évolution des composants et des matériels dans les domaines des transmissions et de la commutation permet en effet de ne plus avoir à séparer les signaux selon leur nature d'origine : écrit (télécopie), parole (téléphone) ou image (annuaire électronique Télétel). C'est un signe des temps.

— JAMES SARAZIN.

URBANISME

L'ACHÈVEMENT DU PROJET DES HALLES A PARIS

Les associations demandent l'organisation d'une exposition publique

La commission extra-municipale de l'environnement et la commission départementale des sites doivent examiner, respectivement le 23 et le 24 juin prochains, les projets d'aménagement d'un jardin pour enfants (Mme Claude Lalanne) et de différents espaces publics (M. Paul Chemetov), qui doivent trouver place sur l'emplacement des anciennes Halles de Paris.

Les responsables de deux associations, le Copras (Comité pour la participation, la recherche et l'animation dans les secteurs urbains) et l'Union des Champeaux viennent, à ce propos, d'écrire aux nouveaux ministres de la culture, M. Jack Lang, de l'équipement et des transports, M. Louis Mermaz, et de l'environnement, M. Michel Crépeau. Ils relancent, en demandant l'organisation avant tout examen de ces projets d'une exposition publique, un débat déjà ancien et auquel, notamment, M. Jack Lang, conseiller de Paris, s'était à plusieurs reprises intéressé.

Voici un extrait de la lettre des associations, qui est datée du 15 juin.

« Les associations demandent instamment aux ministres de faire réaliser une présentation publique de l'ensemble des plans, schémas et maquettes du jardin, comme de l'ensemble des autres projets de l'opération.

» Les associations demandent que cette présentation des projets au public comporte aussi la présentation des observations des associations dans les mêmes modes d'expression et aux mêmes échelles que les autres documents, complétés éventuellement de photomontages, en permettant la compréhension par les non-techniciens.

» Les associations demandent que cette présentation au public ait lieu dans le quartier des Halles sur un espace public du Forum ouvert en permanence.

» Elles demandent, bien entendu, que cette présentation au public ait lieu très rapidement pour les projets à examiner et que la commission des sites n'en débatte qu'après avoir recueilli les observations des associations et remarques du grand public à cette présentation. Rapidement aussi, c'est l'ensemble des projets déjà approuvés qu'il faudra présenter au public.

» Nous devons préciser enfin que cette demande d'une démarche nouvelle d'un urbanisme sur la place publique doit être prise en considération désormais et dès maintenant dans la France entière par toutes les instances compétentes. »

Pas de delphinarium sans étude préalable

D'autre part, à propos du delphinarium qui pourrait être aménagé à proximité du Forum, projet qui a déjà suscité de vives controverses (*le Monde* du 8 mai et du 9 juin), un de nos correspondants grenoblois nous transmet la réponse que lui a adressée la mairie de Paris.

« Je tiens à vous préciser, dit la Mairie de Paris, *qu'il ne s'agit que d'un projet, évoqué avant tout parce que cet équipement, appelé à avoir une très grande fréquentation, pourrait faire découvrir au public parisien le monde vivant de la mer, des eaux et des rivages. Il est clair que, dans cette perspective, rien ne sera fait sans que le plus grand soin soit attaché au respect de cette vocation.*

» L'obtention des autorisations administratives nécessaires est, du reste, une des conditions de la faisabilité de ce projet, qui est, d'autre part, soumis à diverses études techniques et financières complémentaires.

» Enfin, M. le maire a souhaité qu'un comité scientifique soit constitué, dont l'avis sera déterminant pour la décision finale qu'il sera amené à prendre. Il va de soi, en effet, que si ce comité aboutissait à des conclusions très nettement négatives, le maire en tiendrait le meilleur compte et reviendrait très probablement sur le principe de cette opération. »

TOURISME

CORRESPONDANCE

M. André Henry et l'étalement des vacances

M. André Henry, ministre du temps libre, nous écrit :

Votre édition du 18 juin a consacré quelques lignes à des déclarations que j'aurais faites au sujet de l'étalement des vacances.

Permettez-moi de vous apporter deux précisions :

1° Dans les meetings auxquels j'ai participé récemment, je n'ai fait jusqu'à ce jour aucune déclaration officielle sur le problème de l'étalement des vacances. J'ai simplement évoqué cette question importante pour dire que l'étalement actuel n'était pas convenable et que les remèdes retenus jusqu'ici s'étaient révélés inefficaces.

Il est évident que cette question de l'étalement des vacances est une préoccupation majeure pour le ministre du temps libre, et la concertation sera mise en œuvre dans les meilleurs délais pour parvenir à des solutions meilleures.

2° Les propos qui me sont prêtés ne sont pas exacts. En évoquant les conséquences graves du calendrier scolaire de la désorganisation qui avait été imposé par l'ancien ministre de l'éducation nationale, j'ai précisé :

« On n'a pas le droit de sacrifier l'intérêt des enfants et des adolescents aux commodités des adultes ».

C'est d'ailleurs là une position heureusement partagée par les associations des parents d'élèves, par les organisations syndicales des personnels d'éducation et, sans doute, par les professionnels du tourisme, qui semblent loin d'être satisfaits par la politique conduite précédemment.

● *Deux cent quatre-vingt-cinq millions de touristes dans le monde.* — Deux cent quatre-vingt-cinq millions de touristes se sont déplacés dans le monde en 1980 soit 5 % à 6 % de plus qu'en 1979, selon le rapport annuel de l'Association cantonale vaudoise des hôteliers, qui vient de se réunir près de Genève. La Suisse a elle-même reçu, l'an dernier, près de six millions sept cent mille touristes étrangers. — (A.F.P.)

AFFAIRES

La robotique plutôt que la bureautique

La machine-outil et sa version moderne, la robotique, sont à l'honneur. M. Mitterrand vient d'y consacrer sa première déclaration présidentielle consacrée à l'industrie. Dans un gouvernement où les « symboles » jouent le rôle que l'on sait, ce vigoureux appel du président en faveur d'« une activité aussi importante pour notre développement industriel » témoigne de la priorité que les nouvelles équipes donnent à la mise en place d'une industrie de la robotique.

Cette prise de position tranche quelque peu avec les orientations précédentes qui avaient eu tendance à privilégier l'informatisation du bureau plutôt que celle des processus de production. Certes, ces derniers mois, une certaine inflexion vers la robotique et les « ateliers flexibles » avait été donnée, mais la bureautique conservait le vent en poupe. Or une introduction massive de tels matériels se traduirait par d'importantes suppressions d'emplois dans le tertiaire, un secteur qui n'est pas toujours directement confronté à la concurrence internationale.

Les multiples problèmes sociaux que pose la bureautique, les questions technologiques encore non résolues ont d'ailleurs entraîné un certain changement de ton de la plupart des grands fabricants mondiaux. On explique aujourd'hui que la bureautique s'introduira sans doute moins vite qu'on ne le prévoyait il y a encore un ou deux ans.

Dans le même temps, des pays comme le Japon, les États-Unis, voire l'Allemagne fédérale, préparent activement l'ère des usines presse-boutons. Ceux qui maîtriseront les premiers la robotique pourront rénover rapidement leur outil de production, améliorer leur productivité et s'assurer ainsi un avantage non négligeable dans la compétition internationale. De cela, bon nombre d'anciens responsables du P.S., aujourd'hui aux postes de commande, en sont conscients. Chacun sait cependant qu'un tel processus se traduira par une régression de l'emploi industriel.

Contrainte d'accélérer l'automatisation de ses usines si elle veut conserver son rang industriel, la France peut-elle se permettre, avec près de deux millions de chômeurs, un mouvement similaire dans le tertiaire ? Apparemment, la nouvelle équipe ne le pense pas. Aussi la bureautique risque-t-elle d'être détrônée dans les priorités gouvernementales, au profit de la robotique. — J.-M. Q.

● *Le ministre australien du commerce a accusé vendredi 19 juin la C.E.E. de vendre du sucre à perte.* — Selon M. John Douglas Anthony, la Communauté aurait écoulé 70 000 tonnes de sucre par semaine sur le marché mondial en violation des accords internationaux. Le ministre a fait cette déclaration au cours d'une visite au Brésil, pays producteur de sucre, que l'Australie tente de rallier à un club d'opposants à « la politique de dumping » de la C.E.E. En fait, l'Australie conteste le système communautaire des restitutions à l'exportation. La C.E.E. n'adhère pas à l'accord international sur le sucre.

Les réactions des milieux patronaux aux mesures gouvernementales

M. Robert Delorozoy, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie (A.P.C.C.I.), estime que les mesures décidées lors du dernier conseil des ministres pour le financement des entreprises « *ne sont que le renforcement des dispositions existantes* ». Selon M. Delorozoy, ces mesures n'apportent aucun remède aux difficultés rencontrées par les entreprises pour assurer leurs échéances à court terme à des conditions de taux d'intérêt supportables.

L'A.P.C.C.I. réclame la suppression du décalage d'un mois de la T.V.A., la déductibilité de la provision pour congés payés et le remboursement accéléré des crédits de T.V.A., notamment en ce qui concerne les exportations. M. Robert Delorozoy a expliqué que « *ces mesures restitueraient aux entreprises les avances de trésorerie qu'elles font à l'État (60 milliards de francs).* »

Le S.N.P.M.I. - Patronat indépendant a exprimé quant à lui sa satisfaction à l'annonce des nouvelles mesures gouvernementales, notamment en ce qui concerne les crédits de trésorerie. Toutefois, des réserves sur les modalités de la mise en application de ces décisions ont été émises. Le S.N.P.M.I. s'interroge sur le rôle du crédit d'équipement aux P.M.E. et des CODEFI (comités départementaux pour le financement), « *dans la mesure où ces organismes ont jusqu'alors fait preuve de leur lenteur, de leurs exigences tatillonnes et, trop souvent, de leur inefficacité* ».

Il s'agit d'un « *effort en direction des P.M.E.-P.M.I., mais qui reste insuffisant* », indique dans un communiqué la Confédération générale des petites et moyennes entreprises. Elle déplore cependant que les mesures arrêtées par le gouvernement ne concernent que les entreprises industrielles, alors que les P.M.E. du commerce et des services sont « *frappées par la hausse du SMIC et les frais financiers* ».

La C.G.P.M.E. souhaite notamment que les dispositions gouvernementales soient accompagnées d'une « *moralisation du crédit interentreprises* », d'un effort d'aménagement et de modernisation des équipements au niveau des régions, de mesures d'allégement en matières fiscale et sociale.

CHEZ RENAULT, ÈVE L'ÉCONOME

La régie Renault a remis, vendredi 19 juin, le prototype Ève de voiture économique à l'Agence pour les économies d'énergie, qui avait passé, en juillet 1979, un contrat de recherche avec le constructeur français.

5,4 litres aux 100 km, 157 km/h en vitesse de pointe, tels sont les résultats obtenus par la Régie à partir d'un modèle Renault 18 de base. Le coefficient de pénétration dans l'air a été réduit après étude en soufflerie (0,239, soit, assure-t-on, le meilleur du monde, contre 0,42 pour la moyenne de la production européenne et 0,39 pour la Renault 18).

Le rapport de transmission et l'ouverture du papillon du carburateur sont choisis à chaque instant au moindre coût énergétique, en fonction de la puissance demandée par le conducteur, grâce à l'adoption d'un microprocesseur programmé. Ce système pourra être monté sur les modèles futurs de la Régie. Sur l'un des prototypes, la transmission s'opère grâce à un variateur, système DAF, qui offre une vaste plage de rapports de vitesse. Le projet Ève a coûté 13 millions de francs, partagés également par Renault et A.E.E.

Un modèle Ève Plus devra être mis au point dans dix-huit mois. Sa consommation devrait tomber à 4 litres aux 100 kilomètres. Un autre programme, avec un objectif de 3 litres aux 100 kilomètres, appelé Vesta, est prévu pour 1985. Ève Plus sera équipée d'un système hydropneumatique qui restitue au démarrage l'énergie accumulée lors du freinage.

SOCIAL

REPRISE DES NÉGOCIATIONS SUR LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

« *Les 35 heures par semaine vont dans le sens de l'histoire* », a déclaré, vendredi 19 juin à Saint-Chamond (Loire), M. Jean Auroux, ministre du travail, en ajoutant : « *Elles sont une nécessité pour la fin du siècle. C'est le partage du travail entre ceux qui en ont et ceux qui n'en ont pas.* »

Mais la reprise des négociations sur la réduction de la durée du travail, lundi 22 juin, entre le C.N.P.F. et les syndicats, s'annonce difficile. Si les syndicats font de la semaine de 35 heures un ultimatum, il y aura rupture, laisse-t-on entendre dans les milieux patronaux.

Le C.N.P.F. estime que l'application de la semaine de 35 heures d'ici à 1985 n'est pas possible compte tenu de la conjoncture économique internationale et de la situation des entreprises françaises. Aussi refuse-t-il de s'engager sur un préalable et préfère-t-il trouver un terrain d'entente sur l'aménagement et, éventuellement, la réduction du temps de travail avec l'octroi de jours de congé supplémentaires.

Lors de la réunion tripartite du 12 juin à Matignon, la C.F.D.T. a réclamé l'ouverture immédiate de négociations au niveau des branches professionnelles et l'issue de la rencontre de lundi pourrait dépendre de sa détermination.

LA C.G.C. : ni complaisance ni réticence à l'égard du nouveau gouvernement

Les premières mesures économiques et sociales « *vont dans le sens des propositions de la C.G.C.* », a notamment déclaré, vendredi 19 juin à Lille, M. Jean Menu. Le président de la confédération générale de l'encadrement C.G.C., qui s'exprimait devant le XXV[e] congrès de la Fédération des cadres de la chimie, a souligné que l'attitude de sa centrale à l'égard du gouvernement ne sera « *ni complaisante ni réticente* » et que la C.G.C. ne changera pas son mode d'action.

Rappelant que son organisation était favorable à « *une relance sectorielle pour soulager les entreprises en difficulté* » et à « *un redéploiement industriel vers les secteurs de pointe de l'agro-alimentaire* », M. Menu a, d'autre part indiqué : « *Si certaines nationalisations destinées à battre en brèche des situations de monopole ou à renforcer le secteur de la défense sont nécessaires, il faut encore qu'elles présentent un intérêt économique certain, ce qui n'est pas toujours le cas, notamment dans le secteur de la chimie.* »

UN DIRIGEANT DE MICHELIN CONDAMNÉ A 29 378 AMENDES DE 5 FRANCS

Le tribunal de police de Clermont-Ferrand a condamné, vendredi 19 juin, M. Jean-Claude Tourland, chargé des affaires sociales des usines Michelin de Clermont-Ferrand, à 29 378 amendes de 5 francs chacune (soit 146 890 F), pour n'avoir pas consulté les délégués du personnel sur l'organisation et la fixation des congés payés. Le nombre d'amendes correspond à celui des salariés de l'entreprise.

La manufacture Michelin, reconnue civilement responsable, devra verser 3 000 F à chacun des syndicats Michelin : C.F.D.T. et C.G.T. de Clermont-Ferrand, qui s'étaient portés partie civile.

En 1979, la direction avait décidé de ne pas fermer l'usine en août, et, dans le souci de mieux faire tourner les machines, d'étaler la période des vacances, en assortissant sa proposition de primes pour les salariés qui partiraient en dehors des périodes d'affluence.

● *Refus de licencier.* — Le ministère du travail vient de donner raison à l'inspecteur du travail de Dunkerque, qui avait refusé, en décembre, le licenciement de M. Flatischler, ancien délégué du personnel, à qui il était reproché d'avoir bloqué temporairement, à l'occasion d'un conflit, des véhicules de non-grévistes. La direction d'Usinor avait introduit un recours hiérarchique le 13 février

Avis financiers des sociétés

CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS

Les devises et l'or

Fermeté persistante du dollar

Le dollar à nouveau au voisinage de ses plus hauts cours à Paris en raison d'un regain de tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le franc faisant preuve de résistance après le premier tour des élections législatives, tels ont été les faits les plus marquants d'une semaine encore agitée.

L'amorce d'une décrue des taux américains, s'étendant à ceux de l'euro-dollar, avait bien, pourtant, provoqué un net repli de la monnaie américaine, qui, en trois jours, revenait de 2,3950 DM à 2,34 DM à Francfort et de 5,73 F à 5,56 F à Paris. Mais dès le jeudi, à l'annonce d'un raffermissement des taux outre-Atlantique, les cours de la devise des Etats-Unis se réorientaient vivement à la hausse, de sorte qu'à la veille du week-end ils se retrouvaient à 2,3850 DM et à 5,69 F, après avoir monté jusqu'à 2,39 F et 5,71 F.

Cela n'a pas empêché plusieurs dirigeants allemands, dont M. Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, de juger exagérée la dépréciation du mark par rapport au dollar, précisant que l'augmentation des prix à l'importation en R.F.A. au cours des six derniers mois était imputable pour plus de la moitié à l'évolution des taux de change.

Le franc français a fort bien réagi aux résultats du premier tour des élections législatives. A la veille du scrutin, certains opérateurs avaient redouté quelques « trous d'air » en cas d'une nette victoire de la gauche. Mais l'ampleur de la poussée socialiste et du recul des communistes a plutôt bien impressionné l'étranger, qui redoute, par-dessus tout, l'arrivée du P.C. aux leviers de commande.

Dans ces conditions, avec des hauts et des bas, et avec le secours des taux à 20 % et du « corset » imposé aux exportateurs et importateurs, le franc s'est maintenu à ses niveaux antérieurs.

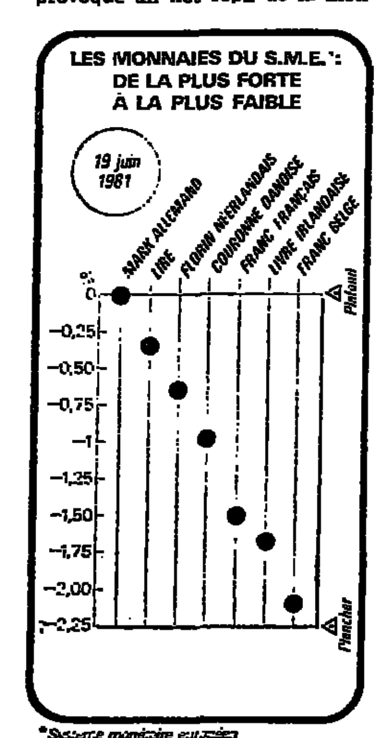
En fin de semaine, des rumeurs de dévaluation recommençaient à courir, liées, entre autres, aux bruits d'une démission de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, démentis officiellement et vigoureusement par le premier ministre, M. Mauroy, démarche passablement inhabituelle. En haut lieu, on continuait à qualifier de « *fantaisiste* » la possibilité d'une dévaluation. Mais, à vrai dire, les opérateurs attendent avec un certain flegme les résultats du second tour, tous les jeux paraissant faits, et la surprise, très vraisemblablement, absente.

A l'approche du week-end, d'autres rumeurs couraient à la Bourse de Paris sur des mesures « techniques » touchant le contrôle des changes au lendemain du deuxième tour des législatives.

On parlait du remplacement éventuel du régime de la devise-titre par celui d'une taxation (premium) comme la pratiquaient les Anglais la dernière année.

En haut lieu, on semble estimer que le régime actuel est satisfaisant, celui de la taxation étant d'une grande complexité. Ce qui est plus plausible, en revanche, c'est un certain aménagement du « corset » imposé aux opérations de commerce extérieur : le régime des couvertures à terme pour les achats de matières premières, qui avait été durci de manière draconienne, pourrait, éventuellement être un peu assoupli.

Sur le marché de l'or, déprimé par le regain de tension sur les taux qui décourage la spéculation, le cours de l'once a glissé en dessous de 460 dollars. — F. R.



*Système monétaire européen

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.-U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..		1,9650 1,9550	11,1808 11,2021	4,0775 4,1055	4,6865 4,6822	76,7332 76,5773	5,2121 5,2100	2 338,35 2 336,22
New-York.	1,9650 1,9550	— —	17,5746 17,4520	48,1927 47,6190	41,9287 41,7536	2,5608 2,5529	37,7002 37,5234	0,08403 0,08368
Paris.....	11,1808 11,2021	5,6900 5,7300	— —	274,21 272,85	238,57 239,25	14,5710 14,6285	214,51 215,00	4,7815 4,7950
Zurich....	4,0775 4,1055	2,0750 2,1000	36,4684 36,6501	— —	87,0020 87,6626	5,3137 5,3612	78,2280 78,7992	1,7436 1,7573
Francfort.	4,6865 4,6822	2,3850 2,3950	41,9164 41,7972	114,93 114,04	— —	6,1075 6,1143	89,9151 89,8686	2,0042 2,0041
Bruxelles.	76,7332 76,5773	39,05 39,17	6,8629 6,8359	18,8192 18,6523	16,3731 16,3549	— —	14,7219 14,6979	3,2815 3,2773
Amsterdam	5,2121 5,2100	2,6525 2,6650	46,6178 46,5116	127,83 126,90	111,2159 111,2734	6,7925 6,8038	— —	2,2289 2,2301
Milan....	2338,35 2336,22	1 190,00 1 195,00	209,13 208,55	573,49 569,04	498,95 498,95	30,4737 30,5080	448,63 448,10	— —
Tokyo....	439,17 438,89	223,50 224,50	39,2803 39,1803	107,710 106,904	93,7106 93,7369	5,7234 5,7314	84,2601 84,2401	0,18781 0,18786

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 19 juin, 2,5458 F, contre 2,5533 F le vendredi 12 juin.

Le marché monétaire

Nouvelle tension aux États-Unis

La valse des taux d'intérêt aux Etats-Unis a de quoi donner des battements de cœur aux milieux financiers internationaux, attentifs au moindre signe, à la moindre brise en provenance de l'Ouest. La semaine dernière (celle du 8 au 13 juin), une accalmie était apparue après la tempête. La décrue semblait devoir s'amorcer à l'annonce d'une nouvelle diminution de la masse monétaire. Une grande banque, la Marine Midland, avait abaissé son taux de base (prime rate) de 20 % à 19 1/2 %, et le loyer de l'argent entre banques, sur le marché des fameux Federal Funds, s'était nettement détendu aux environs de 18 %.

Au début de la semaine commençant le 15 juin, la Chemical Bank, sixième établissement des Etats-Uunis, ramenait même son taux de base de 20 % à 19 %. Mais cet exemple n'était guère suivi et, surtout dès le mercredi, les taux des Federal Funds s'élevaient à nouveau très vivement, dépassant largement 20 % et s'établissant, à la veille du week-end, à 21 %-22 % sans que les autorités monétaires (le FED) jugent bon d'intervenir pour freiner la hausse.

Les autorités américaines le pied sur le frein

Du coup les banques américaines, qui semblaient décidées à s'engager dans la voie de la baisse, ont changé leur fusil d'épaule et commencé même à reprendre le chemin inverse, la Chemical Bank faisant remonter de 19 % à 20 %, non pas son taux de base mais celui de ses avances aux courtiers de Wall Street, les Broker's Loans, imitée par plusieurs établissement. C'est dire que l'incertitude la plus complète règne sur l'évolution des taux aux Etats-Unis, l'annonce hebdomadaire des chiffres de variation de la masse monétaire contribuant encore à désorienter les opérateurs.

Sans doute, de l'autre côté de l'eau, on explique cette nouvelle flambée des Federal Funds par des facteurs techniques et, notamment, l'approche de la fin juin, lourde échéance de fin de mois et de fin de trimestre. Mais il semble bien que les autorités monétaires américaines n'aient toujours pas désarmé, et veuillent continuer à garder le pied sur le frein. Lors de la conférence des ministres de l'O.C.D.E. à Paris, le sous-secrétaire chargé des questions économiques au département d'Etat a longuement justifié la politique de taux élevés menée actuellement par son pays.

Répondant, apparemment, à M. Cheysson, notre ministre des relations extérieures, qui, d'entrée de jeu, avait comparé à un troisième choc pétrolier les conséquences économiques du renchérissement du dollar et de la tension des taux, il a nié que ces facteurs soient la cause de difficultés européennes, plutôt dues, selon lui, à la « *politique d'expansion et de création d'emplois, aux dépens de la lutte contre l'inflation, dans lesquels sont entrés certains pays, notamment en période électorale* ». Et de rappeler qu'il y a trois ans, les Européens, anxieux devant la chute du dollar, adjuraient les Etats-Unis de prendre des mesures énergiques pour réduire leur inflation...

En France, la Banque de France a maintenu imperturbablement le taux de 20 % sur le marché monétaire, à qui elle fournit quotidiennement, en renouvelant ses opérations, un peu plus de 50 milliards de francs, ce qui lui procure de coquets bénéfices, comme aux banques de dépôts, qui dispensent leurs crédits à des taux variant entre 18 % et 23 %. Aussi, pour pallier les effets désastreux de cette flambée sur la situation financière des entreprises, leur a-t-on demandé de faire un effort. Lundi prochain, l'association professionnelle des banques annoncera officiellement un rabais de 3 % pendant juillet et août pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions de francs. Mais le problème reste entier pour les autres, et l'échéance de fin juillet, date à laquelle tout le monde prend ses dispositions avant les congés d'août, risque d'être saignante. Elle le sera également pour certains établissements bancaires et financiers structurellement emprunteurs et « mal bordés », qui se trouvent, d'ores et déjà, dans une position inconfortable. La Banque de France pourra toujours ouvrir une « infirmerie » pour les « éclopés » ; comme l'avait fait la Banque d'Angleterre en 1975 pour les « Secondary Banks » prises au piège de l'immobilier.

Sur le marché obligataire, une légère détente sur le marché secondaire a provoqué un net gonflement des transactions, tandis que les rendements baissaient d'un dixième de point environ, revenant de 16,86 % à 16,77 % pour les emprunts d'Etat, de 17,47 % à 17,38 % pour les emprunts du secteur public et de 18,63 % à 18,53 % pour les emprunts du secteur privé, selon les indices Paribas. Un seul emprunt a été lancé, celui de la société PUK : on l'attendait à taux fixe, mais il a été émis à taux variable indexé sur le cours moyen des obligations (T.M.O.). Courageuse, mais pas téméraire !

FRANÇOIS RENARD.

L'euromarché

New-York se prépare à jouer un rôle de premier plan

La prédominance de Londres en tant que principal euromarché du monde diminuera dans la prochaine décennie. Telle sera inévitablement la conséquence de la décision prise par le Système de Réserve Fédéral (banque d'émission des Etats-Unis) de permettre aux établissements financiers ayant leur siège à New-York d'exercer dans cette ville des activités bancaires internationales en franchise des contrôles et autres restrictions auxquelles sont normalement soumises les banques opérant sur le territoire des Etats-Unis. Il en résultera la création, à New-York même, d'un centre *off-shore* comparable à ce qui existe par exemple aux Caraïbes ou, précisément... à Londres. Les établissements jouissant de cette facilité seront notamment exemptés de l'obligation de constituer des réserves obligatoires auprès de la FED. Les opérations couvertes par la nouvelle réglementation seront limitées aux activités proprement internationales ; les banques qui en bénéficieront ne pourront pas, à ce titre, entrer en relation avec des sociétés américaines.

L'impact de la nouvelle réglementation sera sans doute très réduit dans l'immédiat, mais il devrait progressivement faire sentir ses effets. L'année dernière, 40 % des dépôts en eurodevises étaient effectués auprès des banques londoniennes, la part de Paris et du Luxembourg était respectivement de 14 et de 12 %. Parmi les déposants donnant leur préférence à Londres se trouvent notamment les Japonais. Ceux-ci ont emprunté en 1981 quelque 34,6 milliards de dollars à des banques de Londres et seulement 1,6 milliard à des banques parisiennes (1,4 à des banques luxembourgeoises). Au total, les Japonais à eux seuls représentent 6,5 % des dépôts en eurodevises constitués auprès de banques londoniennes et 15,3 % des emprunts contractés auprès de ces dernières.

Le dollar domine encore de très loin le marché, comptant, à lui seul, pour 66 % au total des dépôts effectués auprès des banques européennes. C'est également à Londres que les résidents des Etats-Unis constituaient le plus gros de leurs dépôts : 44 milliards de dollars contre 2,9 milliards à Paris et 2,6 milliards à Luxembourg. Quant aux emprunts contractés en euro-devises, par des résidents américains, ils sont presque exclusivement conclus à Londres. C'est pourquoi, la création d'une zone bancaire franche *(off-shore)* à New-York devrait normalement porter à terme un coup sévère à la place de Londres. Les statistiques publiées à la fois par la Banque de France, la Banque d'Angleterre et le Commissariat au contrôle des banques du Grand-Duché du Luxembourg, confirment que les membres de l'OPEP marquent une certaine prédilection pour Paris, qui vient, tout de même, en deuxième position après Londres. Les pétrodollars déposés dans cette dernière ville s'élèvent à quelque 50 milliards de dollars ; à Paris, on compte environ 20 milliards et, à Luxembourg, 3,5 milliards seulement, tandis que l'Arabie Saoudite dépose ses fonds à Londres, l'Irak et Koweït détiennent les leurs dans la capitale française. Quant à l'U.R.S.S., elle préfère également Paris (2,7 milliards de dépôts) à Londres (2,3 milliards). Les dépôts russes représentent environ 9 % de l'euromarché français.

La communauté financière internationale semble avoir accueilli avec une certaine indifférence les élections françaises. Bien que les investisseurs privés des pays du Benelux, de la R.F.A., de la Suisse et du Moyen-Orient aient continué à bouder les titres émis par des débiteurs français, ce qu'a montré clairement la récente émission d'E.D.F. (voir la précédente chronique), un test intéressant s'est présenté avec l'émission lancée par Lafarge-Coppée, une des sociétés françaises les mieux dirigées. La société offrait 40 millions de dollars d'obligations à huit ans assorties d'un coupon semestriel de 15,50 % à un prix d'émission n'étant pas encore fixé et devant être ultérieurement déterminé par les conditions du marché. La réponse de la part des investisseurs internationaux a été positive et uniquement déterminée par les conditions proposées par l'emprunteur sans tenir compte du facteur politique. Le fait que le prix d'émission restait en blanc, susceptible d'être influencé par le résultat du second tour, n'avait pas empêché les investisseurs de s'intéresser à cette opération.

Nouvelles émissions

D'une façon générale, la baisse des taux d'intérêt qui s'est manifestée aux Etats-Unis au début de cette semaine a favorisé le lancement de nouvelles émissions. C'est ainsi qu'on a vu la First Southern California Edison emprunter 50 millions de dollars à sept ans avec un coupon de 14,75 % et, là encore, un prix d'émission à fixer ultérieurement. Un autre emprunteur américain, venant lui aussi de la côte ouest, a proposé des conditions encore plus attrayantes. Il s'agit de la Pacific Lighting International (compagnie d'électricité) qui emprunte 50 millions de dollars remboursables en 1989 en offrant un coupon de 15,75 % au pair. Bien que le second de ces emprunteurs offre un taux plus intéressant, le premier, classé dans un meilleur rang (rating) par les firmes spécialisées, a eu la préférence des emprunteurs. Notons encore que la Banque mondiale, qui dans le passé a toujours cherché à placer ses emprunts sur les marchés où le taux d'intérêt est le plus faible, s'est vue, étant données les circonstances, obligée d'emprunter 400 millions de dollars pour une durée de cinq ans. Elle offre un taux d'intérêt de 14 3/8 %, ce qui a été considéré comme un peu juste par les investisseurs malgré la qualité de l'emprunteur. De leur côté, les Canadiens ont continué à se montrer actifs. A la suite de Nova Scotia (voir la chronique précédente), la province du Québec s'est présentée sur le marché en offrant un emprunt de 75 millions de dollars remboursable en cinq ans, mais comportant une option de prolongation pour sept ans. Le coupon porte un intérêt de 14,75 %.

Signalons encore du côté des émissions d'obligations convertibles l'opération lancée par le débiteur japonais Furukawa Electric pour une durée de quinze ans. Le montant de l'emprunt est de 50 millions de dollars ; le coupon porte un intérêt de 6 % seulement. La perspective d'une nouvelle hausse à la Bourse de Tokyo a eu pour effet de provoquer une forte demande sur ces titres. Une autre émission à signaler est celle de la société américaine Blue Ridge Petroleum, elle porte sur un montant de 25 millions de dollars remboursables sur vingt ans ; le taux d'intérêt est de seulement 4 %. Mais, les acheteurs se voient offrir une garantie de l'Amsterdam-Rotterdam Bank. La perspective d'importants gains en capital a joué en faveur de l'opération.

CHRISTOPHER HUGHES.

Les matières premières

Baisse des métaux et du café

Toujours soumises aux caprices des taux d'intérêt — la détente s'avère souvent éphémère, — outre-Atlantique et aux sautes d'humeur du dollar, les places commerciales sont restées déprimées.

L'activité se ralentit dans certains secteurs industriels importants utilisateurs de matières premières. Quant aux stocks, il se gonflent au stade de la production, et leur financement devient de plus en plus lourd à supporter.

MÉTAUX. — *Pour la première fois depuis trois semaines, une baisse s'est produite sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres. Après deux mois de grève, le travail a repris dans les mines chiliennes. Les livraisons de métal vont donc retrouver leur rythme normal. Un nouveau contrat basé sur les cathodes de haute qualité se substituera entièrement à partir du 1er novembre prochain à celui qui est actuellement traité (wirebars).*

Repli des cours de l'argent à Londres. La perspective de la liquidation de 139,5 millions d'onces de métal excédentaire provenant des stocks stratégiques américains d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, conjuguée avec un regain de tension des taux d'intérêt aux Etats-Unis, une baisse de l'or, sont à l'origine de la chute des cours.

Soutenus par la grève qui paralyse encore certaines installations minières, les cours du plomb ont repris, après une courte pause, leur mouvement ascendant à Londres. Aux Etats-Unis, un producteur a majoré de 1 cent par livre le prix de son métal porté à 39 cents.

Les fluctuations sont restées de faible amplitude sur le marché de l'étain. Les négociations relatives à la conclusion d'un accord international sont au point mort. Les divergences portent sur le montant du stock régulateur et sur son financement. Les Etats-Unis — principal pays utilisateur — sont partisans d'un stock régulateur plus réduit.

Les cours de l'aluminium ont décroché à Londres. Ce métal n'échappe pas à la récession, et le ralentissement de la production tend à s'accentuer. Quant aux stocks mondiaux, ils ont pratiquement doublé par rapport à leur niveau le plus bas de 1980.

DENRÉES. — *Le marché du café est de plus en plus déprimé. La baisse atteint 10 % et plus de 20 % depuis le commencement de l'année. Les cours sont revenus à leurs niveaux les plus bas depuis cinq ans et demi. Les récoltes s'annoncent abondantes dans plusieurs pays producteurs. Aussi, le marché ne pourra-t-il puiser un réconfort certain que dans la détérioration des conditions climatiques au Brésil... avec l'apparition de gelées comme en 1975.*

Le repli se poursuit sans discontinuer sur les cours du cacao. Le Brésil, en dépit de prix de moins en moins rémunérateurs n'a toutefois pas l'intention de suspendre ses ventes de fèves.

CÉRÉALES. — *Fléchissement des cours du blé sur le marché aux grains de Chicago. La récolte canadienne est évaluée à 22,5 millions de tonnes, supérieure de 500 000 tonnes aux dernières prévisions, et de 3,2 millions de tonnes à la précédente récolte. Le Canada compte exporter 16,5 millions de tonnes. Il vient de vendre 1,4 million de tonnes de blé à la Chine. Quant à l'U.R.S.S., elle veut conserver à l'Argentine son rang de fournisseur privilégié de céréales. Ce pays avait vendu d'importantes quantités de céréales, tournant l'embargo américain.*

Cours des principaux marchés du 19 juin

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

MÉTAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars) comptant, 859 (879,50), à trois mois, 882,50 (903,50) ; étain comptant, 6 445 (6 485) ; à trois mois, 6 550 (6 610) ; plomb, 369 (361) ; zinc, 438 (425) ; aluminium, 620 (641) ; nickel, 3 120 (3 165) ; argent (en pence par once troy), 504 (542). — New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 77 (78,25) ; argent (en dollars par once), 9,96 (10,35) ; platine (en dollars par once), inch. (445,90) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (89,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), 420-425 (415-430). — Pénang : étain (en ringgit par kilo), 29,37 (29,47).

TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, juil., 84,95 (81,15), oct., 82,40 (80,50). — Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), août, inch. (405) ; jute (en livre par tonne), Pakistan, White grade C, 230 (214). — Roubaix (en francs par kilo) : laine, juin, 41,80 (42,50).

CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S. (comptant), 60,50-61,80 (62,50-62,90). — Penang (en cents des Détroits par kilo) : 275,50-276 (269,50-270,50).

DENRÉES. — New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao en dollars par tonne) : cacao, juil., 1 360 (1 385), sept., 1 455 (1 475) ; sucre, juil., 16,27 (15,75), sept., 16,60 (16,05) ; café, juil., 94,75 (103,90), sept., 95,20 (104,10). — Londres (en livres par tonne) : sucre, août, 205,80 (201,15), oct., 207 (202,75) ; café, juil., 790 (862), sept., 796 (883) ; cacao, juil., 764 (795), août, 808 (824). — Paris (en francs par quintal) : cacao, juil., 880 (925), sept., 985 (960) ; café, juil., 960 (990), sept., 944 (1 040) ; sucre (en francs par tonne), août, 2 471 (2 365), oct., 2 400 (2 350) ; tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne) : juil., 205,5 (208,60), août, 207,80 (210,20) ; Londres (en livres par tonne) : juin, 128 (132), août, 125,60 (131,80).

CÉRÉALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé, juil., 398 1/2 (408 3/4), sept., 418 (426 3/4) ; maïs, juil., 344 1/2 (345 1/2), sept., 353 1/4 (351 1/4). — Indices : Moody's, 1 083,30 (1 080,80) ; Reuter, 1 732,4 (1 734,1).

LA REVUE DES VALEURS

BOURSE DE PARIS

SEMAINE DU 15 AU 19 JUIN

Réalisme résigné

DECIDEMENT, la Bourse de Paris est toujours aussi déroutante ! Coincée entre les deux tours des élections législatives, cette semaine s'annonçait bien mal au vu des résultats du scrutin de dimanche, des résultats qui venaient confirmer les appréhensions de la corbeille à la veille du premier tour. Et pourtant... Non seulement le palais Brongniart n'a nullement cédé au désarroi qu'il avait connu au lendemain du 10 mai, mais il s'est même offert le luxe d'une véritable envolée des cours, mardi, un acquis qu'il a pu conserver en partie jusqu'à la fin de la semaine !

A dire vrai, cette réaction pour le moins étonnante du marché a surpris tous les commentateurs, mais également nombre de professionnels, qui tablaient, lundi en fin de matinée, sur une baisse des cours de 5 % au moins, alors que les indices se sont contentés de varier de quelques décimales par rapport à la clôture du vendredi précédent. Cette absence de réaction au résultat des élections n'occultait pas quelques frissons rétrospectifs de-ci, de-là, mais, pour les boursiers, l'essentiel était là : le parti socialiste remportait une large victoire, certes, mais ce n'était pas vraiment une surprise, et, de plus, l'hypothèque de la nomination de ministres communistes devenait infiniment moins lourde, sans pouvoir, toutefois, être totalement levée.

Dans le même temps, les organismes de placement collectif, Caisse des dépôts et SICAV en tête, comme ils en ont l'habitude depuis plusieurs séances, continuaient à engranger des titres face à une contrepartie de moins en moins décidée à vendre.

Cette première séance de la semaine n'était qu'une répétition, et le lendemain mardi la Bourse de Paris se permettait un redressement aussi inattendu que spectaculaire (plus de 4 % de hausse), dans un contexte fortement empreint de morosité depuis plus d'un mois. Là encore, le volume des ventes sur le marché était si peu important, selon les agents de change, qu'il suffisait de quelques ordres d'achat pour faire monter sensiblement les cours. Tel était le cas pour une bonne vingtaine de titres, qui se sont ainsi adjugé des gains de 10 % à 15 %, dont le côté artificiel n'a pas échappé aux professionnels qui désignaient du doigt les opérateurs obligés de « se racheter » précipitamment alors qu'ils s'étaient portés « vendeurs » à la veille du premier tour.

Cette hausse sensible des actions françaises a tout de même permis la réalisation de quelques prises de bénéfices le lendemain, contraignant la cote à une stabilité dont elle ne devait guère se départir jeudi, alors que les habitués du palais continuaient à examiner les récentes dispositions économiques annoncées mercredi en conseil des ministres. Dans l'ensemble, la Bourse a plutôt fait la fine bouche, mais l'énoncé des mesures de relance gouvernementales n'est pas passé inaperçu pour tout le monde, ainsi qu'en témoignaient les hausses constatées aux magasins, au bâtiment, et, plus généralement, sur les valeurs liées à la consommation.

Vendredi, la proximité du deuxième tour de scrutin a déclenché une certaine nervosité à travers les groupes de cotation, où circulaient les éternelles rumeurs que suscite ce genre d'échéance, au demeurant toujours aussi invérifiables.

Au second coup de cloche annonçant la clôture de cette séance, marquée par une hausse de 1,3 %, les boursiers étaient résignés. Une majorité — peut-être absolue — de socialistes auront la rose à la boutonnière au Palais-Bourbon, et il faut, selon eux, voir là « un moindre mal ». La Bourse s'est toujours targuée de réalisme...

SERGE MARTI.

Valeurs à revenu fixe ou indexées

Une légère amélioration a été enregistrée dans ce compartiment grâce à une petite diminution de rendement sur le marché obligataire, de sorte que les cours ont regagné quelques fractions.

Les emprunts indexés sur l'or ont été diversement traités : la rente 4 1/2 1973, rattachée au

	19 juin	Diff.
4 1/2 1973	2 310	+ 8
7 % 1973	6 512	— 238
10,30 % 1975	79,53	+ 0,73
10 % 1976	77,50	inchangé
P.M.E. 10,6 % 1976	80,10	+ 0,60
P.M.E. 11 % 1977	80,25	+ 1,05
8,80 % 1977	98,20	+ 1,05
10 % 1978	76,30	+ 0,50
9,80 % 1978	74,80	inchangé
9,45 % 1978	73,20	+ 0,40
8,80 % 1978	72,80	+ 0,60
9 % 1979	70,70	+ 0,90
10 % 1979	73,20	+ 0,20
10,80 % 1979	75,70	+ 0,40
12 % 1980	86,70	+ 2,20
C.N.E. 3 %	2 800	— 50

napoléon, après avoir vivement fléchi, s'est redressée en fin de semaine, la Rue de Rivoli ayant, officiellement, démenti la rumeur suivant laquelle la Banque de France frapperait, à nouveau, des pièces d'or. En revanche, l'emprunt 7 % 1973 a passablement fléchi.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

Dans le cadre du regroupement autour de *Pricel*, de la *Compagnie des Chargeurs Réunis* et de la *Société financière d'investissements et de placements (SOFIP)*, les conseils de ces sociétés ont retenu les parités d'échanges suivantes : 1 action *Pricel* pour 1 action *Chargeurs réunis* ; 9 actions *Pricel* pour 4 actions ou 4 parts bénéficiaires *SOFIP*.

Le conseil de la *Société Finan-*

	19 juin	Diff.
Bail Equipement	158	+ 6
B.C.T.	81	+ 3
Banque Rothschild	92	— 0,70
Cetelem	108,50	+ 6,50
Chargeurs réunis	129	— 1,10
Bancaire (Cie)	158	— 10
C.C.F.	134	+ 2,10
C.F.F.	296	+ 14
C.F.I.	108,20	+ 2,20
Crédit du Nord	50,40	— 1,60
Eurafrance	221,10	+ 12,90
Paris Pays-Bas	173	+ 2
Hénin (La)	226,50	+ 13,50
Locafrance (1)	129	— 3
Locindus	257	+ 17
Midi	543	— 78
Prétabail	395	+ 34
Pricel	127,50	+ 2
Schneider	87	— 1
Suez	241,50	+ 9,50
U.C.B.	101	— 1

(1) Compte tenu d'un coupon de 16 francs.

cière de l'Armement, concernée par ce projet de fusion, a jugé bon, compte tenu de la nature de ses actifs et du climat boursier actuel, de surseoir à l'opération projetée.

Alimentation

Lustucru veut divorcer d'avec *Rivoire et Carré* et demande au tribunal de commerce de Grenoble de dissoudre la société holding *Rivoire et Carré-Lustucru*, qui détient des participations de 70 % dans le capital de chaque entreprise.

L'association des deux fabricants de pâtes alimentaires remonte à 1969.

Les objectifs de croissance de *Pernod-Ricard* pour l'exercice premier temps, de supprimer un 1981 sont actuellement remis en question en raison du net ralentissement des ventes, a fait savoir le président du groupe, M. Patrick Ricard, à l'occasion de l'assemblée annuelle. En l'absence de mesures, les résultats ne progresseraient plus que de 5 % à 6 % au lieu des 15 % initialement prévus, mais *Pernod-Ricard* a décidé, un

	19 juin	Diff.
Beghin-Say	171	— 5,20
B.S.N.-G. Danone	900	+ 42
Carrefour	1 565	+ 50
Casino	1 161	+ 29
Occidentale (Gle)	401	+ 26
Guyenne et Gasc.	375	+ 34,90
Martell	807	+ 47
Moët-Hennessy	436	+ 31,50
Mumm	340	+ 15
Olida Caby (1)	225	+ 25
Pernod-Ricard (2)	255	+ 26,70
Source Perrier	126	— 1
Radar	425	+ 24
St-Louis-Bouchon	154	+ 4
C.S. Saupiquet	280	— 7
Veuve Cliquot	890	+ 5
Viniprix	610	— 11
Nestlé	9 580	+ 50

(1) Compte tenu d'un coupon de 10 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 9,70 francs.

certain nombre d'investissements, d'en reporter d'autres et, enfin, d'avancer de deux mois la date d'augmentation des prix de certains produits.

Bâtiment et travaux publics

Très bon début d'année pour la *Société générale d'entreprises* qui a enregistré une progression de 60 % de ses commandes pour les quatre premiers mois de l'exercice 1981, pour un montant de

	19 juin	Diff.
Auxil. d'Entrep.	635	+ 57
Bouygues (1)	694	+ 10
S.C.R.E.G.	112	+ 6
Ciments franç.	155	+ 8
Dumez	841	+ 32
J. Lefebvre	282	+ 7
Gén. d'Entrep.	290	+ 26
C.T.M.	409,50	— 8,50
Lafarge	265	+ 18,80
Maisons Phénix	466	+ 9
Poliet et Chausson	378	— 18

(1) Compte tenu d'un coupon de 11 francs.

3,34 milliards de francs. Compte tenu de cet élément, la société estime que son chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 1981 devrait atteindre 10 milliards de francs (T.T.C.).

Filatures, textiles, magasins

L'activité du *Bazar de l'Hôtel de Ville* sera moindre cette année qu'en 1980, lorsque le chiffre d'affaires s'était accru de 16 %, à 2,4 milliards de francs, dont la moitié avait été réalisée par le seul magasin de la rue de Rivoli. Par ailleurs, le groupe des *Nouvelles Galeries* fait savoir qu'il a porté de 43 % à 48 % sa participation dans le B.H.V.

Pour l'exercice en cours au 30 septembre prochain, le résul-

	19 juin	Diff.
Agache-Willot	348	— 10
B.H.V.	196	+ 4,80
C.F.A.O.	482,50	+ 42,50
Darty	545	+ 27
D.M.C.	27,50	— 4,50
Galeries Lafayette	105,80	+ 2,30
La Redoute	593	+ 58
Lainière Roubaix	29	— 1
Printemps	97,80	+ 9,80
André Roudière	155,30	inchangé
S.C.O.A.	40,85	— 0,95

tat net consolidé (part du groupe) de *S.C.O.A.* s'élève à 4,7 millions de francs contre une perte de 21,7 millions pour la même période de l'exercice précédent, le résultat net de la société-mère étant en perte de 7 millions de francs contre un résultat, également déficitaire, de 27 millions de francs.

Matériel électrique, services publics

M. Ambroise Roux, président du groupe « C.G.E. », se refuse à

	19 juin	Diff.
Alsthom-Atlant.	94,70	inchangé
C.E.M.	30	— 0,50
CIT-Alcatel	689	— 9
Electricité (Cie g.)	295	+ 17
Crouzet	245	+ 20
Thomson C.S.F.	201	+ 5
Gén. des eaux	250	+ 10
Legrand	1 230	+ 10
Lyonn. des eaux	307	+ 15
Mach. Bull	40	+ 1,80
Matra	1 060	+ 85
Mot. Leroy-Somer	454	+ 63
Moulinex (1)	52,50	+ 1,40
P.M. Labinal	136	— 20
Radiotechnique (2)	192	+ 6,90
S.E.B.	121	— 1
Signaux	317	+ 10
Télémée. électr.	910	inchangé
Thomson-Brandt	162	+ 2
I.B.M.	367,60	— 17,40
I.T.T.	201	— 9
Schlumberger	565	+ 63
Siemens	654	— 23

(1) Compte tenu d'un coupon de 4 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 21 francs.

accepter l'idée de nationalisation et fait en sorte que le groupe poursuive son avance sur le chemin de la prospérité, en ignorant les menaces qui pèsent sur lui, « pour montrer le service que nous pouvons rendre à la France ».

Pour tout dire, M. Roux ne désespère pas que « la raison l'emportera » et, pour lui, les nationalisations si « néfastes à l'économie » ne sont pas encore faites.

Métallurgie, constructions mécaniques

« Usinor *n'est pas un canard boiteux*, a déclaré son président à l'assemblée annuelle. *La société*

	19 juin	Diff.
Alspi (1)	86	— 6,50
Avions Dass.-Brég.	400	— 9
Fives Lille	113,50	+ 2,50
Chiers-Chatillon	11	+ 0,70
Creusot-Loire	38,10	— 4,70
De Dietrich	311	— 9
FACOM (2)	408	+ 29
Valéo	224	— 8
Fonderie (Gle)	89	+ 2
Marine-Wendel	31,50	+ 0,30
Métal.-Normand.	16,10	— 0,90
Penhoët	280	+ 8
Peugeot S.A.	129,50	+ 5,40
Poclain	146	+ 12
Pompey	83	— 4,90
Sacilor	16,40	+ 0,70
Sagem	635	+ 52
Saulnes	44,90	+ 7,10
Saunier Duval	90	+ 9
Usinor	7	inchangé
Vallourec	43,80	+ 3,30

(1) Compte tenu d'un coupon de 7,50 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 22 francs.

possède un outil de production compétitif comme l'a prouvé le résultat net bénéficiaire dégagé au premier semestre 1980 ». Selon lui, les difficultés du groupe sont celles éprouvées par tous ses concurrents, qui proviennent de la faiblesse des prix de vente, inférieurs de 15 % à 30 % à ceux pratiqués aux Japon et aux Etats-Unis. A propos de la nationalisation d'*Usinor*, il y a précisé : « *qui d'autre que l'Etat peut apporter les milliards de francs qui lui sont nécessaires pour vivre ?* »

Mines, caoutchouc, outre-mer

Les bénéfices d'*Inco* se sont sérieusement érodés durant ce premier trimestre, ne représentant que 28 cents par action au lieu de 2,56 dollars, pour l'exercice 1980 en entier.

	19 juin	Diff.
Imetal	66,10	+ 0,90
Kléber	32,50	+ 5,50
Michelin	759	+ 70
M. M. Penarroya	50	+ 4,50
Charter	27,60	— 0,20
INCO	130,30	— 9,20
R.T.Z.	64,10	+ 1,80
Union minière	94	— 0,50
Z.C.I.	2,79	— 0,06

Le président du groupe table, néanmoins, sur une amélioration mais pas avant le mois d'octobre. Selon lui, les résultats par action des trois derniers mois pourraient retrouver les niveaux de l'année écoulée.

Pétroles

L'augmentation de capital à laquelle va procéder *British Petroleum* à travers une émission d'actions en numéraire, pour un montant total de 600 millions de livres sterling, constitue la plus grosse opération de cette nature réalisée à la Bourse de Londres. Il sera créé à cet effet 226,8 millions d'actions, émises au prix de

	19 juin	Diff.
Elf-Aquitaine	605	+ 40
Esso	157,50	+ 5,50
Pétroles Française	121	— 3
Pétroles B.P.	64,50	+ 0,40
Primagaz	240	+ 6,50
Raffinage	90	+ 4,15
Sogerap	247	+ 25
Exxon	430	— 9
Petrofina	580	— 25
Royal Dutch	195	— 9

275 pence chacune, et à raison d'une nouvelle pour sept anciennes. Le gouvernement britannique et la Banque d'Angleterre ne feront pas jouer leurs droits de souscription.

Produits chimiques

Surprise à Francfort au siège du groupe *Hoechst*. Contre toute attente, le chiffre d'affaires de la société-mère a progressé de 2,4 % pour les cinq premiers mois de

	19 juin	Diff.
Institut Mérieux	680	+ 58
Laboratoire Bellon	260	+ 1
Nobel-Bozel	23,50	+ 1,90
Rhône-Poulenc	55,50	+ 1
Roussel-Uclaf	152,50	+ 1,40
B.A.S.F.	361,50	— 8,50
Bayer	364	— 10,50
Hoechst (1)	321	— 21,60
I.C.I.	36	— 0,70
Norsk-Hydro	384,20	— 25,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 12,40 francs.

l'année, pour atteindre 5,06 milliards de deutschemarks.

Les dirigeants se gardent toutefois de tout pronostic, l'augmentation des ventes provenant surtout de l'accroissement des exportations, surtout en valeur du fait des hausses de prix.

Valeurs diverses

Le groupe présidé par M. Cyril Bourlon de Rouvre vient de porter de 7 % à 45,4 % sa participation dans le capital de la compagnie *Fraissinet* par rachat en Bourse de cinq cent seize mille cinq cent

	19 juin	Diff.
A.D.G.	129	+ 1,50
L'Air liquide (1)	403	+ 44,50
Arjomari	86,50	+ 3,70
Bic	462	+ 6
Club Méditer. (2)	450,50	+ 40,50
Essilor	345	+ 17
Europe 1	670	— 8
Gle Ind. Part. (3)	125,20	+ 4,20
Hachette	279	— 3
J. Borel Int.	105	+ 3,90
L'Oréal	632	+ 21
Navigation mixte	148	— 14
Nord-Est	37,10	+ 2,80
Presses de la Cité	402,10	+ 27,10
P.U.K.	73	+ 1,50
St-Gobain P.-à-M.	111	+ 3
Skis Rossignol	422	+ 21
Sanofi	320	+ 23
U.T.A.	128,50	+ 1,50

(1) Compte tenu d'un coupon de 12,50 francs.
(2) Compte tenu d'un coupon de 10 francs.
(3) Compte tenu d'un coupon de 10 francs.

quarante-deux actions au prix unitaire de 65 francs. Pour permettre aux petits porteurs de céder leurs titres dans les mêmes conditions, les cours de Bourse seront maintenus à ce niveau jusqu'au 10 juillet inclus.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 12 6	COURS 19 6
Or fin (kilo en barre)	57 85[illegible]	[illegible]
— (kilo en lingot)	57985	[illegible]
Pièce française (20 fr.)	882 10	851
Pièce française (10 fr.)	499 90	48[illegible]
Pièce suisse (20 fr.)	[illegible]	780
Union latine (20 fr.)	78[illegible]	759
● Pièce tunis. (20 fr.)	5 9 9	688
Souverain	937	85[illegible]
● Souverain Elizabeth II	985	95[illegible]
● Demi-souverain	444 90	4 5[illegible]
Pièce de 20 dollars	456	426[illegible]
— 10 dollars	2888	2[illegible]
— 5 dollars	1 26[illegible]	1 22 50
— 50 pesos	48[illegible]	42[illegible]
● — 20 marks	374 50	379
— 10 florins	785	70[illegible]
● — 5 roubles	435	575

M. Philippe Malet a succédé à M. Michel Caplain à la tête de Suez

Comme cela était prévisible, M. Philippe Malet, déjà administrateur directeur général de la Compagnie financière de Suez, a remplacé M. Michel Caplain, président du groupe, récemment décédé (*le Monde* du 3 juin 1981). A un inspecteur des finances a donc succédé un polytechnicien du corps des Mines, qui fut conseiller technique au ministère de l'industrie en 1952, adjoint au directeur de la sidérurgie à ce même ministère jusqu'en 1960, chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République jusqu'en 1963, date à laquelle il entra au groupe Suez. En 1971, il en devint directeur général en même temps que M. Caplain succédait à M. Georges-Picot, comme président. M. Malet accède à la tête du groupe Suez au moment où celui-ci est menacé de nationalisation. A l'assemblée générale, après avoir fait le vif éloge d'un homme avec lequel il avait travaillé en toute confiance pendant dix-huit ans, il a évoqué cette menace : « Nous déploierons toute notre énergie pour faire partager aux responsables de ce pays notre conviction quant aux conséquences sérieuses, peut-être très graves, et, de plus, je le crois profondément, tout à fait inutiles, par rapport aux buts poursuivis, que provoqueraient de semblables mesures. »

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	15 juin	16 juin	17 juin	18 juin	19 juin
Terme	186 449 043	215 209 090	239 597 027	214 142 857	182 213 224
Comptant : R. et obl	441 446 872	452 903 352	304 936 580	292 493 851	552 386 643
Actions	90 647 168	77 866 207	90 637 462	83 718 437	105 344 234
Total	718 543 083	746 978 649	635 171 069	590 355 145	839 944 101

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1980)

Franç.	73,4	77	76,6	76,4	75,4
Etrang.	138,7	136,7	129,9	132,4	132,4

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100, 31 décembre 1980)

Tendance	79,7	83,2	83,1	83,2	82,1

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	77,3	80,9	81,5	81,3	80,7

Bourses étrangères

NEW-YORK

Perplexité

Montera, montera pas. Par deux fois Wall Street a essayé cette semaine de reprendre son avance. Mais chaque tentative s'est soldée par un échec, et l'indice des industrielles n'a pas réussi à se maintenir au-dessus de la barre des 1 000, pour s'établir à la veille du week-end un peu en dessous, soit à 996,19 (— 10,08 points).

Une grande perplexité, il est vrai, a régné sur le marché, entretenue à la fois par le très vif débat intervenu à la Chambre des représentants sur le plan de réductions fiscales présenté par l'administration Reagan, et par l'évolution contradictoire des taux d'intérêt.

Autour du « Big Board », beaucoup s'interrogent maintenant sur les chances du chef de l'exécutif de parvenir à faire adopter en bloc ses mesures visant à réduire la fiscalité et ne croient plus autant à une prochaine baisse du loyer de l'argent après la brusque remontée du « prime rate » à 20 % en fin de semaine.

En liaison, du reste, avec ce renchérissement, qui a pesé sur le marché obligataire, deux groupes de premier plan, I.B.M. et General Foods, ont décidé d'annuler le lancement des emprunts qu'ils se proposaient d'émettre.

L'activité hebdomadaire a porté sur 271,43 millions de titres, contre 259,7 millions.

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Alcoa	31 5/8	30 1/2
A.T.T.	57 5/8	57 5/8
Boeing	31	30 7/8
Chase Man. Bank	57	56 3/8
Du Pont de Nemours	54 3/4	53
Eastman Kodak	78 1/4	75 1/2
Exxon	33 5/8	35 1/4
Ford	25 3/8	23 5/8
General Electric	66 1/4	64 5/8
General Foods	30 3/4	31 3/8
General Motors	56 1/8	55 1/2
Goodyear	18	19 1/2
I.B.M.	59 1/8	57 1/2
I.T.T.	32	31 7/8
Mobil Oil	56	57 5/8
Pfizer	51 3/4	49 1/4
Schlumberger	99 3/4	92
Texaco	34 1/2	34 7/8
U.A.L. Inc.	29 3/8	26 7/8
Union Carbide	60 1/4	58 3/8
U.S. Steel	30 5/8	36 5/8
Westinghouse	29 1/8	31 1/4
Xerox Corp.	55 1/2	54 3/4

* En dollars.

LONDRES

Repli en fin de semaine

Après un redressement initial favorisé par la détente des pressions inflationnistes, le marché a fait volte-face et s'est replié sans reperdre cependant tout le terrain gagné au départ.

Les opérateurs ont été déçus par l'absence de toute décision gouvernementale visant à relancer l'économie. D'autre part, l'émission d'actions faite par B.P. pour un montant de 600 millions de livres, la plus importante jamais réalisée sur le marché, a passablement pesé sur les cours. Beaucoup redoutent que, en liaison avec la remontée des taux d'intérêt américain, d'autres sociétés ne soient tentées d'agir de la sorte pour se procurer à moindre coût les capitaux dont elles ont besoin, détournant ainsi de la Bourse les liquidités disponibles.

Indices « F.T. » du 19 juin : industrielles, 541,4 (contre 535,8) ; mines d'or, 313,7 (contre 347,2) ; Fonds d'Etat, 65,78 (contre 66,08).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Bowater	261	266
Brit. Petroleum	350	326
Charter	228	230
Courtaulds	65	67
*De Beers	7,55	7,35
*Free State Geduld	36 1/2	30
Gt. Univ. Stores	458	450
Imp. Chemical	278	282
Shell	340	342
Vickers	169	177
War Loan	28 3/4	28 3/4

TOKYO

Au plus haut

Malgré un comportement assez irrégulier lié à l'indécision des opérateurs rendus perplexes par l'évolution contradictoire des taux d'intérêt aux Etats-Unis, le marché, grâce en particulier aux achats étrangers, a poursuivi son ascension et atteint ses plus hauts niveaux de toujours.

Parallèlement, l'activité s'est fortement accélérée, et 3 075 millions de titres ont changé de mains, contre 1 837 millions la semaine précédente.

Indices du 19 juin : Nikkei Dow Jones, 7 714,57 (record absolu) contre 7 669,44 ; indice général, 577,17 contre 572,98 (plus haut de toujours : 578,51, le 17 juin).

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
Canon	1 530	1 510
Fuji Bank	401	400
Honda Motors	1 200	1 250
Matsushita	1 680	1 650
Mitsubishi Heavy	295	313
Sony Corp.	5 380	5 040
Toyota Motors	1 290	1 330

FRANCFORT

Irrégulier

Le marché a évolué de façon assez irrégulière cette semaine. Globalement, les pertes ont compensé les gains et, d'un vendredi à l'autre, l'indice de la Commerzbank n'a pratiquement pas varié, s'inscrivant vendredi en clôture à 732,80, contre 732,40 le 12 juin.

	Cours 12 juin	Cours 19 juin
A.E.G.	51	50
B.A.S.F.	137	135,50
Bayer	137	137
Commerzbank	133	135,50
Hoechst	131,50	124,60
Mannesman	152	156,60
Siemens	247	246,50
Volkswagen	167,90	168,40

Dérapage non contrôlé

Il y a un an, les Skis Rossignol annonçaient une baisse de 42,6 % de leurs bénéfices qui, pour l'exercice 1979-1980, chutait de 27,6 millions de F à 15,8 millions de F, après avoir amorcé leur descente l'année précédente. La principale raison de ce fléchissement était la très mauvaise saison réalisée aux Etats-Unis, où la neige avait cruellement fait défaut, et le président, M. Boix-Vives, pouvait espérer que « le pire était passé ». Eh bien non ! L'enneigement a de nouveau été très mauvais de l'autre côté de l'Atlantique, les frais financiers se sont gonflés jusqu'à atteindre 11 %, et le bénéfice net est tombé à rien (160 000 francs) pour l'exercice 1980-1981, tandis qu'une perte sera enregistrée pour l'exercice 1981-1982, en raison de « la situation sur le marché mondial ». Le report à nouveau, 8 millions de francs, serait néanmoins suffisant pour assurer le maintien du dividende net, ramené, l'an dernier, de 28 F à 20 F. Le président estime que lorsque la reprise d'activité interviendra, probablement en 1982-1983, elle exercera un important « effet de levier » sur les résultats du groupe. En attendant, le groupe a recours au chômage partiel, et pourrait licencier davantage si le marché devenait encore plus dépressif.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

ÉTRANGER

2. AFRIQUE
— La Libye amorce un revirement en faveur du Maroc à propos du conflit saharien.

2-3 PROCHE-ORIENT
— Le Conseil de sécurité de l'ONU condamne Jérusalem après le raid sur Tamuz
— « La Jordanie du refus » (II), par Jean-Pierre Péroncel-Hugoz.

4. EUROPE
— UNION SOVIÉTIQUE : le quarantième anniversaire de l'agression hitlérienne est l'occasion de vives attaques contre Washington et Bonn.

4. DIPLOMATIE
4. ASIE

SUPPLÉMENT QUÉBEC

5. VERS L'INDÉPENDANCE TRANQUILLE.
— Un entretien avec M. René Lévesque.
— La France et le Québec : de l'oubli à la coopération.
6. La chanson québécoise : de l'inspiration nationaliste au disco.
9. Un grandiose parc hydro-électrique

POLITIQUE

10-11. La préparation des élections législatives : les dernières heures de la campagne
11. Situations électorales.

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE

13. La nationalisation des banques.
— Contrôler sans étatiser : un pari
— Pour une vraie réforme du Crédit agricole.
— Trouver de nouvelles ressources pour la Sécurité sociale
16. Les relations avec les pays pauvres : « Assez parlé d'aide », par Gilbert Étienne.

SOCIÉTÉ

17. ÉDUCATION.
— RELIGION
18. SCIENCES : le lancement de la fusée Ariane.
— JUSTICE.
12. SPORTS.

CULTURE

19. PATRIMOINE : Jean Dubuffet contre la régie Renault.
— FORMES : ni miracle ni magie.

ÉCONOMIE

22. CONSOMMATION : selon une enquête du CREDOC, les trois quarts des Français aspirent à un changement progressif de société
23. AFFAIRES.
24. CRÉDITS, CHANGES ET GRANDS MARCHÉS
25. LA REVUE DES VALEURS.

RADIO-TÉLÉVISION (12)
INFORMATIONS « SERVICES » (21)
Mots croisés : « Journal officiel » ; Météorologie.
Carnet (21). Programmes spectacles (20).

La C.F.P. envisage de réduire de moitié ses achats de pétrole mexicain

De notre correspondant

Mexico. — La Compagnie française des pétroles (C.F.P.) vient de faire savoir, à l'occasion d'une visite rendue le jeudi 11 juin à son homologue mexicaine Pemex, qu'elle se proposait de réduire de moitié les achats français de pétrole mexicain et même éventuellement de les supprimer (1). Bien qu'aucune réaction officielle précise n'ait été enregistrée du côté mexicain, le discours de politique énergétique prononcé le mardi 16 juin par M. José Andres de Oteyza, ministre du patrimoine et du développement industriel, indiquait clairement qu'une telle décision serait de nature à altérer substantiellement les relations entre la France (ou n'importe quel autre pays qui prendrait ce genre de décision) et le Mexique.

En mars 1980, après plusieurs années d'efforts, la C.F.P. signait un accord avec Pemex portant sur la fourniture de 100 000 barils-jour et elle obtenait même une clause prévoyant une possibilité d'accroissement de 25 %. Il s'agissait là d'un geste des Mexicains dont les intérêts essentiels se situent dans d'autres directions et qui, pour préserver leurs ressources, ont clairement fixé une limite au volume de leurs exportations (1,5 million de barils-jour alors que leurs exportations actuelles s'élèvent à 1,35 million de barils-jour).

En juin 1981, les conditions du marché des hydrocarbures ont changé en raison de la réduction de la demande mondiale et de l'augmentation de la production d'un certain nombre de pays. Pour la première fois depuis six ans, les consommateurs semblent en mesure de faire prévaloir leurs intérêts.

Parmi les clients du Mexique, le Japon, qui demandait que son contrat passe de 100 000 à 300 000 barils-jour, vient de refuser une proposition dans ce sens et se contentera de 150 000 barils-jour. Les Suédois viennent de suspendre pour une durée de trois mois (ce qui n'entraîne pas de rupture de contrat) leurs achats de 30 000 barils-jour. La France, pour sa part, a fait savoir son intention de réduire de 100 000 à 50 000 barils-jour ses achats de pétrole mexicain, en ajoutant qu'en cas de refus elle envisagerait une suspension dans un premier temps, momentanée, du contrat.

Les trois pays invoquent comme motifs de leur nouvelle politique le prix trop élevé du pétrole mexicain et les difficultés de raffinement qu'il entraîne. En effet, Pemex vend systématiquement 60 % de pétrole de densité moyenne type Isthmus et 40 % de « brut » lourd type Maya.

En se proposant de réduire ses achats de pétrole mexicain, la C.F.P. agit sans doute en fonction de ses intérêts de « compagnie » et conformément à une vision à court terme des problèmes d'approvisionnement pétrolier. M. Oteyza a fait remarquer que la situation actuelle était « conjoncturelle » et que l'équilibre entre offre et demande ne tarderait pas à être rétabli. De surcroît, la situation politique et militaire demeure tendue au Proche-Orient, d'où la France tire 70 % de ses approvisionnements.

On peut en outre se demander si la décision de la Compagnie française n'est pas contraire aux intérêts globaux de la France. Elle risque en effet de rendre plus difficile la signature d'autres contrats extrêmement importants pour l'industrie, qui portent pour l'essentiel sur la construction d'une usine sidérurgique, sur celle du métro de la deuxième ville mexicaine, Monterrey, et sur la vente de technologie nucléaire française, qui semble encore intéresser le gouvernement mexicain. De plus, elle rendrait impossible tout accroissement futur du volume de pétrole acheté par la France au Mexique.

En ce moment délicat pour les producteurs de pétrole, le gouvernement mexicain a montré son extrême fermeté en acceptant la démission, le 6 juin, du directeur de Pemex, M. Diaz Serrano, qui avait choisi de baisser les prix au lieu de réduire la production (*le Monde* du 9 juin). Or M. Serrano était l'un des candidats favoris à la succession du président Lopez Portillo.

Dans son discours du 16 juin, M. Oteyza a été on ne peut plus clair sur la position de son pays : « *Face à ce phénomène transitoire (la baisse des prix)*, a-t-il déclaré, *les acheteurs devront mesurer la possibilité qu'un baril perdu pour eux aujourd'hui est peut-être perdu pour toujours. Nous soutiendrons la thèse de la programmation face à l'improvisation, du long terme face au court terme, de la coopération économique face à la spéculation mercantile, de la garantie d'approvisionnement face à l'aubaine commerciale.* »

FRANCIS PISANI

(1) Le contrat signé, le 23 février 1979, entre PEMEX et Total permet la suspension totale des enlèvements pendant deux trimestres. Une compagnie comme Ashland Oil a ainsi cessé ses achats de brut au Mexique depuis plusieurs semaines.

LE SUPPLÉMENT D'INFORMATION ÉTANT ACHEVÉ

Le procès des inculpés de l'affaire de Broglie pourrait avoir lieu à l'automne

M. André Chevalier, président de la chambre d'accusation de Paris, a achevé le supplément d'information dans l'affaire de Broglie, dont il avait été chargé le 25 avril 1980. La chambre d'accusation devra se prononcer prochainement — lors d'une audience à huis clos — sur le renvoi aux assises des personnes inculpées dans cette affaire. Le procès, sauf pourvoi en cassation au sujet de l'arrêt que rendra la chambre d'accusation, pourrait avoir lieu à l'automne prochain.

Le dépôt, par M. Chevalier, au greffe de la cour d'appel, du dossier des auditions, confrontations et perquisitions auxquelles il a procédé depuis quatorze mois devrait mettre un terme à l'instruction d'une affaire qui s'est faite en trois étapes. Après l'assassinat, le 24 décembre 1976, à Paris, de Jean de Broglie, député de l'Eure, ancien ministre, le dossier avait d'abord été confié à M. Guy Floch. Il le fut ensuite à Mlle Martine Anzani. Cette dernière mettait, le 21 mars 1980, un terme à l'instruction en transmettant le dossier à la chambre d'accusation. Treize jours plus tard, *le Canard enchaîné* révélait l'existence de deux rapports établis par la dixième brigade territoriale de Paris, les 1er avril et 24 septembre 1976, sur la foi de renseignements fournis par un indicateur, Albert Leyris, attestant que la police était au courant de menaces planant sur la vie de Jean de Broglie. Ces rapports n'étaient parvenus à la connaissance du premier juge d'instruction que par des voies détournées. Le directeur de la police judiciaire de l'époque, M. Jean Ducret, affirma, pour sa part, que le magistrat avait été avisé oralement.

Les révélations du *Canard enchaîné* conduisirent la chambre d'accusation à désigner son président, M. Chevalier, pour procéder à un supplément d'information sur ces fameux rapports. M. Chevalier a donc entendu de nombreux policiers, des magistrats, les inculpés, mais il n'a pas jugé nécessaire d'entendre M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur à l'époque du meurtre et qui a toujours affirmé qu'il n'avait pas eu connaissance de l'existence de ces rapports avant la mort de Jean de Broglie.

Le dossier de M. Chevalier ne comporte aucune conclusion, car c'est à la chambre d'accusation qu'il appartient de se prononcer sur d'éventuelles inculpations supplémentaires et, en tout cas, sur le renvoi aux assises des quatre inculpés détenus. Il s'agit de : Gérard Frêche, qui reconnaît avoir accompli le meurtre, l'inspecteur Guy Simoné, qui déclare avoir été chargé, par Pierre de Varga, de recruter un tueur (mais soutient avoir cru que le crime ne serait pas exécuté), Pierre de Varga, qui proteste de sa complète innocence, et Serge Tessèdre, accusé d'avoir présenté Frêche à Simoné.

SELON UNE ÉTUDE AMÉRICAINE

La croissance française serait de 4,7 % mais l'inflation atteindrait 15,1 % en 1982

Washington (*A.F.P.*). — Le programme économique socialiste devrait se traduire, en 1982, par une forte croissance et une aggravation de l'inflation en France, estime la Chase Econometrics dans un document élaboré peu avant le premier tour des élections législatives. Cet organisme de prévision a intégré dans ses modèles les nouvelles données de la politique française au lendemain de l'élection de M. Mitterrand, en tenant compte des premières mesures sociales du gouvernement.

L'étude se fonde sur une relance de la consommation privée qui enregistrerait une augmentation de 4,40 % en 1982 et de 4,90 % en 1983, ce qui devrait permettre une croissance de l'économie de 4,70 % en 1982. Cette croissance devrait se poursuivre en 1983, mais une période de stagnation ou de « *modeste récession* » pourrait intervenir en 1984-1985 « *en raison d'une politique qui semble devoir relancer la consommation davantage que la productivité* ». Les investissements, quant à eux, devraient croître de 2,50 % en 1982 et de 2,80 % en 1983, en raison notamment de l'action du secteur public, avant de stagner « *à cause d'une réduction des bénéfices des entreprises* ».

En se basant sur une hausse totale du SMIC de 20 %, la Chase Econometrics prévoit un taux d'inflation pour 1982 de 15,1 %. Toutefois, en l'absence d'une nouvelle augmentation du SMIC, ce taux devrait être ramené à 12,4 % en 1983. Ces chiffres sont fondés sur une augmentation de la masse salariale de 21,6 % en [illegible] et de 12 % en 1983. Cependant l'action en faveur de l'emploi devrait contribuer à faire passer le déficit budgétaire de 1,[illegible] % du P.I.B. à 2,5 % en 1982, contre un maximum de 2,2 % lors de la récession de 19[illegible]. « *Ce déficit n'est pas très important comparé à ceux de la Belgique, de l'Italie ou de l'Irlande* », souligne le document.

Enfin le déficit commercial atteindrait 109 milliards de francs en 1981 et 119 milliards en 1982.

La politique économique française contribuera, indique l'étude, à augmenter la croissance industrielle de l'Europe de 0,1 % en 1982 pour la porter à 5,7 %, et de 0,6 % en 1983 l'établissant à [illegible] %. Selon un responsable de la Chase Econometrics, « *le programme socialiste ne va pas révolutionner l'économie européenne, mais nous pensons que l'Europe va bénéficier d'un « boom des exportations » en raison de l'évolution des taux de change et nous anticipons une conjoncture nettement meilleure que celle couramment attendue* ».

M. Mitterrand veut appliquer la loi contre le boycottage économique

M. François Mitterrand a décidé d'appliquer pleinement la loi contre le boycottage économique, comme il s'était engagé à le faire avant l'élection présidentielle. Cette loi, votée le 7 juin 1977, prévoyait des sanctions pénales contre les discriminations commerciales fondées sur « *l'origine nationale* », « *l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race ou une religion déterminée* ».

Il s'agissait d'étendre au domaine économique et financier la lutte contre le racisme et notamment de combattre les clauses discriminatoires imposées par les pays membres de la Ligue arabe contre Israël. Toutefois la loi — ambiguë — indiquait que les peines n'étaient pas applicables lorsque les faits visés étaient « *conformes à des directives du gouvernement* ». Dans le souci de ne pas gêner le commerce extérieur de la France, un avis du premier ministre, en date du 24 juillet 1977, écartait de l'application de la loi les opérations relatives à un certain nombre de marchés, notamment dans les pays producteurs de pétrole.

Il s'agissait concrètement de permettre à la COFACE (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) de garantir les contrats passés entre des entreprises françaises et des pays arabes, même s'ils incluaient une clause discriminatoire. Cependant, le 18 avril 1980, le Conseil d'État a annulé l'avis — trop général — du premier ministre. Mais, par une nouvelle directive en date du 9 mai 1980, complétée le 9 juin, le gouvernement, en donnant une nouvelle interprétation des intérêts économiques de la France, réduisait à néant la décision du Conseil d'État.

Selon un communiqué du 19 juin, le président a demandé à M. Mauroy d'annuler les précédentes directives gouvernementales. « *Ainsi la France se trouvera-t-elle en accord avec la position prise par la Communauté européenne et maintes fois rappelée à l'Assemblée de Strasbourg* », aux termes de laquelle le régime des échanges entre les pays arabes d'une part, les États, entreprises et ressortissants de la C.E.E. de l'autre, « *ne devait comporter aucune discrimination, quelle qu'en fût la raison* », souligne la présidence de la République.

● *Le projet de voyage de M. Mitterrand à Washington.* — A la suite des déclarations de M. Jobert selon lequel M. Mitterrand se rendrait à Washington à l'issue du sommet d'Ottawa qui se tiendra les 20 et 21 juillet (*le Monde* du 19 juin), on précise à l'Élysée qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet.

UN AVISO CÔTIER VA ÊTRE LIVRÉ A L'ARGENTINE PAR LA FRANCE

L'aviso provisoirement baptisé « Granville » et commandé par l'Argentine sera remis, lundi 22 juin, par l'arsenal de Lorient à un équipage argentin. Ce bâtiment de 1 170 tonnes, spécialisé dans la lutte anti-sous-marine dans les eaux côtières, était en cours d'essais et devait être livré conformément à un accord datant de 1978.

Le 13 mai dernier, après l'élection de M. Mitterrand à la présidence de la République, le cabinet du premier ministre, qui était alors M. Raymond Barre, avait indiqué que, provisoirement, certaines livraisons d'armes françaises à l'étranger étaient suspendues. Cette note de l'hôtel Matignon concernait en particulier l'Argentine, qui a reçu, depuis longtemps, deux avisos de la France et qui attendait la livraison d'un troisième bâtiment.

A plusieurs reprises, le gouvernement de M. Pierre Mauroy a précisé que les engagements internationaux de la France seraient respectés en ce qui concerne les armements commandés de longue date et promis à la livraison. En revanche, deux pays sont placés sous embargo, l'Afrique du Sud et le Chili, qui étaient en pourparlers pour l'achat de matériels de répression intérieure.

En Tunisie

Les élections législatives anticipées sont fixées au 1er novembre

De notre correspondant

Tunis. — Les élections législatives anticipées auront lieu le 1er novembre et seront, « en principe », le prélude à la reconnaissance des formations ayant participé à la consultation et qui auront obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Cette décision de M. Bourguiba, annoncée jeudi 18 juin à l'issue du conseil des ministres qu'il venait de présider, met fin à plusieurs semaines d'incertitude sur le processus qui doit conduire à l'instauration, à plus ou moins longue échéance, du multipartisme dont le chef de l'État avait reconnu officiellement le principe voici un peu plus de deux mois (*le Monde* daté 12-13 avril).

Le fait de donner aux futures élections valeur de test est expliqué par l'agence officielle Tunis Afrique presse (TAP) par le souci que le multipartisme « *n'ouvre pas la voie à l'émergence de formations incapables de franchir un certain seuil et de se prévaloir d'un minimum de représentativité* », et ne transforme pas le pays en une « *mosaïque politique* ». Mais ne constitue-t-il pas aussi un risque de blocage ? En effet, tous les mouvements d'opposition qui se sont déclarés prêts à « *jouer le jeu de l'ouverture* » en demandant leur droit à une existence légale (1) ont fait savoir depuis quelque temps déjà, en termes plus ou moins nuancés, qu'ils considéraient comme antidémocratique de lier leur reconnaissance en tant que parti aux résultats des élections.

Pour sa part, *l'Action*, organe du P.S.D., écrit : « *L'enjeu est trop important. La reconnaissance d'un parti ne peut être acquise qu'à l'épreuve de la consultation populaire d'où il peut tirer force, légitimité et pérennité* ».

Selon le communiqué du conseil des ministres de jeudi, le président de la République a recommandé aux autorités régionales de veiller pendant la période électorale à « *garantir l'exercice du droit de réunion et des autres droits prévus par le code électoral à toutes les listes de candidature, sans distinction aucune entre celles patronnées par le parti socialiste destourien et celles se réclamant d'autres formations* », ce qui implique notamment la possibilité d'affichage et l'utilisation de la radio et de la télévision.

MICHEL DEURÉ.

(1) Il s'agit du Mouvement des démocrates-socialistes, des deux tendances du Mouvement de l'unité populaire, des communistes, du Rassemblement national arabe et du Mouvement de la tendance islamique.

A Versailles

LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF RETIRE A UNE CLINIQUE L'AUTORISATION D'UTILISER SES REINS ARTIFICIELS

France-Soir rapporte, dans ses éditions de ce samedi matin 20 juin, sous le titre « Soixante-dix malades privés de rein artificiel », accompagné du commentaire : « *le ministre de la santé interdit à une clinique de Bezons de pratiquer la dialyse* », une décision du tribunal administratif de Versailles, notifiée, le 17 juin, à la direction de la clinique Notre-Dame, de Bezons (Val-d'Oise), d'interrompre ses activités de dialyse rénale.

Cette clinique avait pu entreprendre cette activité dès 1978. L'autorisation avait été accordée en 1977 par les services de Mme Simone Veil, alors ministre de la santé. Or, un autre établissement de la région, situé à Cormeilles-en-Parisis, avait, auparavant, déposé une demande similaire qui avait été rejetée, d'où un recours en justice. Le tribunal administratif a estimé que l'établissement de Cormeilles-en-Parisis bénéficiait de l'antériorité et a suspendu l'autorisation accordée à la clinique de Bezons. Dans l'immédiat, les malades reçus dans cet établissement continueront à y être traités comme par le passé, en attendant que le ministère rende exécutoire la décision du tribunal.

La mise en place, en France, d'équipements lourds (scanners, reins artificiels) est régie par une réglementation destinée à veiller à leur répartition harmonieuse sur le territoire et à éviter les doubles emplois. Cette carte des équipements techniques lourds complète celle qui fixe les normes d'équipement en lits. Le tout, arrêté par décret, constitue la carte sanitaire.

L'ouverture des lits, comme celle des équipements lourds, relève donc de décisions ministérielles, contre lesquelles les établissements peuvent faire appel. C'est ce qui s'est produit dans le Val-d'Oise. Il est bien évident que, dans cette affaire, dont l'instruction a requis plusieurs années, la nouvelle équipe gouvernementale n'est nullement impliquée.

[M. Lucien Sfez, directeur du cabinet de M. Edmond Hervé, ministre de la santé, nous a déclaré, ce samedi matin, qu'il ne s'agissait là que « d'un contentieux entre deux cliniques sur une décision ministérielle » et que l'exploitation qui en est faite par France Soir relève « de la manipulation politique et électoraliste la plus simpliste ». De même, dans sa dernière édition datée du 19 juin, France Soir annonçait en première page un renchérissement du crédit dès le mois de juillet. La lecture de l'article faisait apparaître qu'il ne s'agissait que d'une hypothèse fondée sur des décisions qui restent à prendre. Ces décisions, au demeurant, peuvent aller dans le sens contraire si le gouvernement prenait des mesures autoritaires pour faire baisser le coût du crédit en France (le Monde du 6 juin).]

● *L'Union soviétique et l'Irak* ont signé, vendredi 19 juin à Moscou, un accord de coopération économique prévoyant notamment la participation de l'U.R.S.S. à l'exploitation de gisements de pétrole et à la construction thermique, a indiqué samedi l'agence Tass.

Le numéro du « Monde » daté 20 juin 1981 a été tiré à 593 972 exemplaires.

A B C D F G H

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

ÉTÉ

AUJOURD'HUI
Conversations : « Un patron a tous les droits » III
Tradition : Charités bien ordonnées ; Bip-Bip : les chasseurs de trésors IV
Croquis ; Réforme : retraite dorée pour chevaux du troisième âge VI
Islam : Intégrisme et vie quotidienne VII

PARIS A CROQUER
« Pas-traverse » sur la Petite Ceinture VIII

CLEFS
Fossé : Bernard Frank et le mystère japonais IX
Histoire : Malaparte, entre fascisme et communisme X
États-Unis : le plus redouté des « columnists » XI

DEMAIN
Pollution : le Léman au bord de l'asphyxie XII

MONDIOVISION
Bande dessinée de Comès XII

CHRONIQUES
Généalogie : Tous enfants d'Attila ? ; Numismatique : le droit à l'erreur XIV

SPORTS D'ÉTÉ
Escalades XV

LE FEUILLETON DES DOUZE
A quatre pas du soleil (1) XVI

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO NE PEUT ÊTRE VENDU SÉPARÉMENT DIMANCHE 21 JUIN 1981

Le Monde
DIMANCHE



Les écrivains ont avec les lieux des relations particulières. Le souvenir des regards d'enfance et des errances, le choc des espaces, laissent des traces intenses dans les corps et les œuvres. Nous avons demandé à douze écrivains — tous étrangers — d'évoquer une rencontre avec un paysage. Le Turc Nedim Gürsel inaugure cette série en abordant les côtes d'Algérie.

L'Atlas

NEDIM GURSEL

JE suis en avion, seul au milieu des nuages. De temps à autre, lorsque le bleu du ciel apparaît, le soleil me vrille les yeux. Le vieux soleil, gardien de la civilisation méditerranéenne. Je pense qu'il doit exister une relation charnelle entre la géographie et moi. A dix mille mètres plus bas, la Méditerranée. L'eau bleue au bord de laquelle j'ai longtemps vécu. Tendre, familière. Ecumante comme la bouche d'un cheval. La peur que j'ai ressentie l'an dernier en franchissant l'Océan a disparu. Au fond la Méditerranée, c'est le ventre maternel. Pour avoir toujours vécu dans sa proximité, je n'éprouve pas maintenant cette terreur — ce formidable ébranlement lors de l'expulsion du ventre maternel et de la brusque venue au monde — qui m'avait assailli au-dessus de l'Océan. Jusqu'à présent, j'ai toujours vécu dans les zones bleues, vertes ou brunes de l'atlas. Je connais les villes, les fleuves, les montagnes et les vallées. Cet avion me conduit vers la partie jaune de l'atlas, le désert que jadis j'avais fait disparaître sous la forêt, bien plus que dans un pays qui a pour nom l'Algérie.

Le désert fut d'abord un blanc. Comme les montagnes, les fleuves, l'Océan, les forêts. Je n'eus aucun mal à lire les mots clairsemés à la surface de l'*Atlas à colorier* que l'on m'avait offert pour ma circoncision. J'étais déjà en troisième année à l'école communale : Océan (bleu marine) — Mer (bleu) — Montagne (marron) — Cours d'eau (bleu ciel) — Forêt (vert) — Désert (jaune). Mes crayons de couleur étaient posés sur ma table de chevet. De rage, j'avais colorié en rouge ma calotte de circoncis et fait des traînées noires sur les draps. La chaleur était insupportable, ma plaie n'avait pas encore cicatrisé. Mon sablier, un autre cadeau de circoncision, s'écoulait lentement jusqu'au soir. Je commençai par l'Océan. En un clin d'œil, la feuille se couvrit de bleu marine. Un océan profond, houleux, encercla les terres émergées. Par endroits, le bleu marine déborda sur l'Asie et les autres continents. Il s'infiltra dans des formes blanches, tourmentées, dont j'appris bien plus tard qu'elles s'appelaient l'Australie et l'Afrique du Nord. Le crayon s'échappait de mes doigts moites, les couleurs se chevauchaient.

La Caspienne, telle une tache blanche en pleine Asie, la Méditerranée, la mer Noire, demeurèrent vides. J'eus toutes les peines du monde à déchiffrer le mot *« mer »* écrit en minuscules au milieu de chacune d'elles. Je les coloriai à leur tour en bleu. Je tirai des traits marron le long du littoral océanique, sur les blancs où se lisait le mot *« montagne »*. Le centre de l'Afrique, je le recouvris d'une forêt vierge impénétrable. Quand j'en vins aux cours d'eau, je restai perplexe. Notre instituteur nous avait enseigné que les fleuves descendaient des montagnes, et qu'ils se jetaient dans les mers. Mais moi je pensais tout le contraire. Les fleuves devaient prendre leur source dans les mers, couler vers la terre ferme, et se perdre sur des versants désolés, consumés de soleil.

Quand je commençai à tracer le Nil avec un crayon bleu ciel, en le faisant remonter obstinément de la Méditerranée vers l'Afrique, je m'aperçus que le mot *« désert »* était colorié en vert. J'avais étendu le domaine de la forêt au détriment du désert. Pourtant le jaune était ma couleur préférée. J'assimilais tout ce que je percevais en moi, autour de moi, à la couleur des cheveux de ma mère ; je peignais en jaune les oiseaux, les fleurs, le ciel et les champs de mes albums de coloriage. Le pelage de mon chat tigré, qui dormait le soir sur mes genoux, était jaune lui aussi. D'un jaune moucheté, tirant sur le blanc. Ma mère, elle, était un vrai champ de blé dont les épis s'agitaient au vent. Son éclat illuminait mon univers, sa chaleur m'environnait de toutes parts. Désemparé, mon crayon jaune à la main, je m'étais mis à pleurer. Ma mère était allée chez les voisins téléphoner au « circonciseur », en retard pour mon pansement ; mes tantes faisaient la prière. J'étais tout seul dans le lit. Dehors le soir tombait.

L'eau et les mirages

Le désert fut d'abord un blanc. Par la suite, il se métamorphosa en une vision qui s'était formée dans ma tête à partir des manuels et des romans d'aventure que je lisais. La nuit constellée d'étoiles emplissant d'un seul coup le vide, les caravanes de chameaux, les bédouins aux visages basanés, apparaissaient successivement. Parmi eux le Petit Prince, Mahomet au beau visage, La Mecque, Médine et les oiseaux miraculeux de la Kaaba. Je superposai la tribu des Koraïchites, les tempêtes de sable, l'ombre de Rimbaud, qui, une fois guéri de la poésie, avait abandonné les ruelles tortueuses de la vieille Europe pour s'enfuir au Harar, le Coran et le vin de palme, les épées sanglantes et la lettre « alif », l'eau et les mirages, Leyla et Madjnoun, les batailles d'Ali, Hassan et Hussein, puis de tout cela je fis un montage.

Les espaces vides, ou plutôt les négatifs surexposés pris à contre-jour, je les remplis d'images fraîchement acquises. Ainsi une lune rouge, toute ronde. Elle se lève au-dessus de la pierraille. Le vide, un vide qui s'étend à perte de vue. Au loin, des tentes de nomades dressées sur les flancs arides des collines, une cruche laissée dehors pour rafraîchir pendant la nuit, un enfant au ventre gonflé, et les lourds chameaux épuisés. Peut-être quelques femmes, des récipients en cuivre, un vieillard solitaire assis près du feu au clair de lune. A croire qu'il a toujours été là depuis le commencement du monde. Il est tellement hiératique et songeur. L'ombre des flammes rôde sur sa barbe. Il se souvient d'une cité lointaine.

Se souvient-il vraiment d'une cité lointaine ? Je n'en sais rien. Assis en tailleur, il est prostré au coin du feu. L'histoire secrète d'une oasis en plein désert s'accroche à ses regards las. Miraculeusement épargnées par l'incendie, voici quelques lignes de cette histoire secrète, écrite sur une peau de gazelle par un calligraphe manchot, avec un calame fixé à son moignon : « (...) *Des murs blancs, aveugles, qui boivent le soleil. Les remparts d'argile d'une ville sans fenêtres. Un labyrinthe de ruelles débouchant tout à coup sur des cours fraîches. Dans ces cours sans arbres, plus ténébreuses que l'ombre du palmier, il doit y avoir un puits depuis longtemps à sec. Car les mouches tourbillonnent sans cesse, et les fleurs de grenadier sont fanées. A l'intérieur, des femmes silencieuses dans des pièces où la lumière ne pénètre jamais. Une odeur d'huile et de savon flotte dans l'air. Peu à peu la ville se replie sur elle-même, rétrécissant comme une peau de chagrin. Des caractères décoratifs ruissellent des manuscrits. Ce n'est pas la sourate de Jonas, avec les lettres* « alif », « lam » *et* « ra » *en exergue, c'est une nouvelle nuit qui commence. Finies les guerres et les caravanes de chameaux qui acheminaient le sel vers les souks. Un vieillard entre dans la chambre nuptiale avec son corps affaibli, imprégné de sueur et d'essence de rose, c'est tout. Dehors le soir tombe. L'obscurité descend sur les toits badigeonnés en bleu, sur les marchands ambulants qui vocifèrent en raclant les « h » aspirés. Une obscurité pesante, poudreuse. (...) »*

Ensablés

Je suis en avion, seul au milieu des nuages. Je regarde les vagues écumer à dix mille mètres plus bas. Bientôt la Méditerranée prendra fin, et commencera la côte algérienne. Puis la Kabylie, les cimes du Djurdjura où sévissent encore des tourmentes de neige, les Aurès, et enfin le Sahara. Le désert se déplace sans trêve, avec ses ergs et ses squelettes d'animaux. Il avance vers le nord. Il paraît que les jeunes reboisent la steppe pour arrêter la progression du Sahara, je l'ai lu dans le numéro d'*El Moudjahid* que l'hôtesse m'a donné tout à l'heure. Si l'on n'arrive pas à juguler ce fléau, les villes et les oueds seront ensablés.



Je suis en avion, seul au milieu des nuages. Pour moi le désert fut d'abord un blanc. Plus tard, il se transforma en une vision composée d'images multicolores, sorties tout droit des livres et de l'histoire arabe. A l'époque qui suivit le coup d'Etat militaire du 12 mars 1971, il s'insinua dans mon récit *Un long été à Istanbul*. Comme le symbole d'un désespoir contemporain. Le désert, au temps de l'oppression, fut aussi pour moi l'absence d'une femme aimée, l'éloignement insupportable de son corps humide. Sans cesse il enflamma une plaie vive, lancinante. Je l'ai déjà dit, j'étais seul dans mon lit de circoncis. Mes mains étaient moites, j'avais fait un beau gâchis de couleurs. Le vert de la forêt recouvrait toute l'Afrique, il ne restait plus de place ici-bas pour la blondeur de ma mère.

Grésillement

Et maintenant, dans l'avion qui m'emmène vers la partie jaune de l'atlas, je n'ai plus mal, mon imagination est tarie. Je pense que je vais retrouver le désert dans sa vérité intrinsèque, bien des années après l'avoir fait disparaître de mon *Atlas à colorier* en le noyant sous la forêt. Car après quelques jours passés à Alger, j'irai dans le Sud, jusqu'au Sahara. Alors, à peine aurai-je atteint le vrai désert qu'un monde immense, fabuleux, s'écroulera. Se défera l'emboîtement d'images, se dissiperont les souvenirs. C'est pourquoi je me dépêche d'écrire la phrase que vous avez lue plus haut : *« Je suis en avion, seul au milieu des nuages »*, en me disant que c'est toujours ça de sauvé ; et je reviens au premier souvenir, à la première image qui se profile dans ma mémoire comme un assemblage de couleurs. J'ai peut-être tort d'assimiler l'Algérie au désert. Car l'Algérie est un pays tempéré, montagneux. Comment le sais-je ? Grâce aux livres. Quelle idée se fait-on d'un pays jamais vu, que l'on connaît seulement par les livres, la presse et la radio ? Le savoir peut-il remplacer l'expérience, et l'imaginaire, l'observation ? J'ai beaucoup lu sur l'Algérie. Des ouvrages historiques, sociologiques, voire religieux. Des œuvres littéraires aussi. Des poèmes, les romans de Mouloud Mammeri, de Kateb Yacine et de Rachid Boudjedra. J'ai écouté les chants kabyles de Taos Amrouche. Je me suis fait des amis algériens à la Sorbonne. Mais à présent que je suis assis dans le fauteuil de l'avion, l'Algérie n'est pas pour moi un souvenir d'amitié, ni une vision fondée sur la musique et les livres. Ni non plus cette mauvaise photo dans mon manuel de géographie du lycée. Pour moi l'Algérie — Cezayir (1) — est avant tout un son. Çaurait pu être la statue de l'amiral Barberousse à Istanbul, mais pour le moment ce n'est qu'un son.

Chez nous, les soirs où nous mangions du poisson, ma mère fermait la porte de la cuisine et transportait le réchaud à gaz sur la terrasse ; moi j'arrivais dans ses jupes avec mon petit banc. Nous écoutions ensemble le grésillement des maquereaux qui grillaient dans la poêle, et au milieu des vapeurs de friture, nous regardions le soir tomber. Je n'allais pas encore à l'école. La lettre « c » ne s'était pas encore recourbée sur le papier blanc pour prendre son éternelle forme d'arc. C'était pour moi un son que j'entendais dans la poêle. Comme le « z ». Celui-ci se multipliait sans arrêt, en s'étirant à travers le grésillement de l'huile et l'odeur de poisson. Mais maintenant, dans cet avion qui m'emporte vers l'Algérie, la petite terrasse de notre maison provinciale et les gros maquereaux qui cuisaient dans la poêle sont bien loin. Pourtant il me semble que je renifle cette bonne odeur de poisson, associée aux lettres « c » et « z ».

Il y a un instant, j'ai prêté l'oreille lorsque l'hôtesse a annoncé d'une voix douce : *« Nous approchons d'Alger* (2), *attachez vos ceintures. »* Avalant les voyelles, elle a prononcé le « c » et le « z » de façon beaucoup plus marquée que nous ne le faisons en turc. Quand elle a répété la même phrase en français pour ceux qui ne connaissent pas l'arabe, les lettres ont fondu dans sa grande bouche fardée. Au même moment, j'ai aperçu la couronne en or sur l'une de ses canines. Alchimie du verbe ! Un phare qui clignote au bord du sombre abysse de la bouche ! Un instant le mystère du langage m'a été dévoilé, avant de se dérober à tout jamais. Et tandis que l'avion atterrit à Alger, je suis dépossédé de l'espace blanc sur l'atlas et de mes visions du désert. Ma belle Algérie faite de consonnes est restée seule sur l'assiette, comme la grande arête d'un maquereau dépouillé de sa chair. ■

Traduit du turc par
ANNE-MARIE TOSCAN DU PLANTIER.

— Né en Turquie en 1951 et vivant en France, Nedim Gürsel vient de publier *Un long été à Istanbul* (1980, Gallimard). Une nouvelle de lui, *Au seuil de l'hiver*, est parue dans *le Monde Dimanche* du 30 novembre 1980.

(1) Le « c » se prononce « dj » en turc ; l'auteur va jouer sur la ressemblance des mots *« Cezayir »*, « Algérie », et *« Cizirti »*, « grésillement ». — (N.d.T.)

(2) En turc comme en arabe, « Alger » est désignée par le même mot qu' « Algérie ». — (N.d.T.)

Parti pris

Equipements

« A cet emplacement, la ville va construire un foyer pour personnes âgées. Cet équipement sera géré par... »

Un foyer, c'est un équipement, comme un pont, une route, aussi bien qu'une école, ou une maison de jeunes.

Le vocabulaire bureaucratique est ce qu'il est. Il lui faut bien simplifier, classifier. Mais il risque souvent, et c'est le cas, de refléter une attitude, la conception d'une politique.

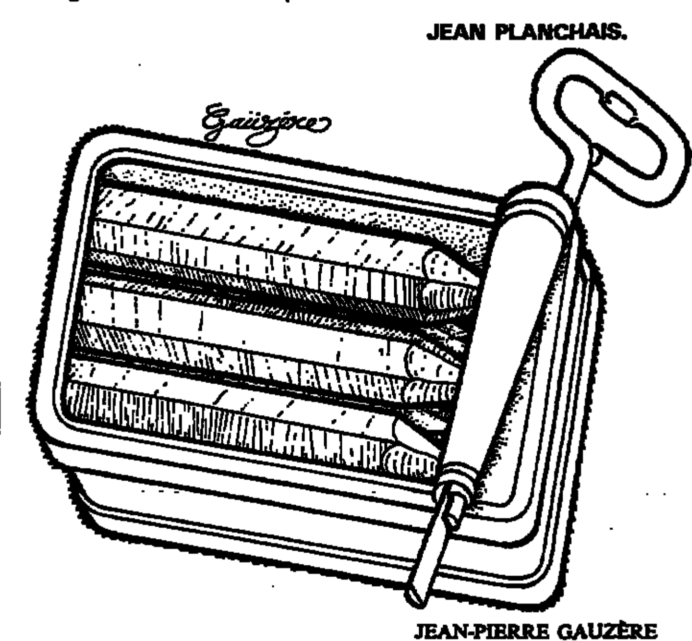
On équipe la vie, faute d'avoir pu la rendre naturellement vivable. On regroupe les gens, on les loge, avec un succès variable. Après quoi on s'aperçoit que cela ne suffit pas, qu'il faut des classes pour les enfants bien sûr, mais aussi des espaces pour qu'ils jouent, des crèches, des lieux de rencontre et d'entraide. On met donc des prothèses. Et on les baptise « équipements », ce qui veut bien dire qu'il s'agit essentiellement de matériels, de boîtes en ciment de formes diverses.

Après quoi on confie à des hommes et à des femmes, avec l'argent qui reste, le soin difficile, la tâche parfois désespérante d'animer les équipements, de faire fonctionner les prothèses. Leur dévouement et leur persévérance sont dignes d'hommage, comme est respectable le souci de mainte municipalité de suppléer à l'inhumanité de certaines conceptions urbanistiques, tout en laissant aux générations futures comme aux électeurs d'aujourd'hui des monuments peints de couleur tendre.

Mais l'artifice n'en demeure pas moins, la démarche ambiguë. Ne serait-il pas préférable que tant d'argent dépensé en murailles et en toitures soit utilisé d'abord pour des rapports sociaux plus faciles, pour investir plus dans les hommes ?

Il est plus difficile d'amener les gens à s'entraider, à se connaître, à aiguiser leur curiosité d'un monde fascinant, de former et de payer des permanents que de bâtir et d'inaugurer. Mais changera-t-on la vie à coups de bétonnières ?

JEAN PLANCHAIS.



JEAN-PIERRE GAUZÈRE

Les loups (suite)

Pour en terminer, du moins je l'espère, avec la question des chiens bergers allemands, je vous expose en quelques lignes mon cas personnel.

J'ai quatre-vingt-un ans, ma femme soixante-dix-neuf, et nous sommes retirés dans un village de la Nièvre. Notre maison est très confortable, mais n'a qu'un seul défaut : le voisin le plus proche est à 200 mètres et la gendarmerie à 10 kilomètres.

Nous possédons un loup *(sic)* excellent pour la garde et très doux avec les familiers et les enfants.

Son domaine, environ 500 mètres carrés, est entouré de barrières et grillages de 2 mètres de hauteur. Il est en liberté toute la journée. Nous l'attachons quand nous avons une visite. La nuit, il couche dans la maison.

Quand nous le sortons pour une baignade dans l'étang, il est tenu en laisse, comme la loi l'exige. Le docteur Pierre Lalu peut venir en toute sécurité dans notre région : ses mollets resteront intacts.

Pour terminer, je vous indiquerai qu'alors que nous étions absents, il y a quelques années, nous avons été cambriolés proprement.

Croyez-moi, ce n'est pas par snobisme que nous avons un berger allemand.

EDOUARD GUYOT.
(Corbigny.)

« Convenances personnelles »

« Étant donné que pour des raisons de convenances personnelles » vous avez jugé bon de subir une intervention chirurgicale à Paris au lieu du centre hospitalier régional le plus proche (Orléans), nous vous informons que nous ne prendrons pas en charge vos frais de transport entre Paris et le centre de convalescence de Beaugency (Loiret). C'est ainsi que s'exprimait la commission de recours gracieux de la caisse primaire d'assurance-maladie du Loiret en me notifiant son refus de prise en charge.

A la suite d'un accident de la route survenu en 1960, les séquelles dont j'ai été victime à l'époque se sont aggravées et ont nécessité une intervention chirurgicale, que j'ai subie le 25 mars dernier dans un centre chirurgical parisien. Il me semblait donc tout à fait logique que, ayant été gravement pénalisé dans mon intégrité physique, je puisse choisir le praticien de mon choix m'offrant, à tort ou à raison, le maximum de garanties pour l'avenir.

De plus, la prise en charge de mon hospitalisation ayant été effectuée sur la base de celle du C.H.R. d'Orléans, la caisse primaire d'assurance-maladie a réalisé un « bénéfice » de quelque 3.200 F, compte tenu que le prix de journée du centre chirurgical parisien était inférieur à celui d'Orléans.

En second lieu, comme il s'agit des conséquences d'un accident de la circulation pour lequel l'adversaire a été tenu entièrement responsable par décision de justice, la Sécurité sociale n'effectue qu'une avance de fonds. Ceux-ci étant ultérieurement remboursés intégralement par la compagnie d'assurance automobile.

Mais *le règlement, c'est le règlement...!* et j'ai dû débourser à ma charge 1.017 F pour être transporté en ambulance de Paris à Beaugency le 22 avril dernier.

Par contre *ce même règlement* m'aurait autorisé à rester 15 ou 20 jours de plus au centre chirurgical parisien, ce qui m'aurait permis de prendre le train et d'utiliser deux taxis avec un coût personnel de quelque 120 F ! mais *le coût supplémentaire pour la Sécurité sociale aurait été de 12.000 F pour 15 jours et de 16.000 F (nouveaux) pour 20 jours*, qu'elle aurait payés sans rechigner...!

J. AUGER.
(Beaugency).

Dérapage

Par un matin tout mouillé, je roulais sur une route sinueuse et sinistre. Le ciel était bas, à l'arrière les enfants mal réveillés se plaignaient du froid, la perspective d'une journée harassante me rendait morose. Et soudain dans un virage la voiture qui dérape, le fossé qui s'approche, un demi-tour, puis un autre, le mur d'en face, le pied qui écrase le frein, une pensée fugitive — voilà que ça m'arrive à moi aussi — ce volant que je ne maîtrise plus, l'affolement et le cœur tout refroidi, et, une seconde ou deux plus tard, ahuris mais indemnes, nous nous sommes retrouvés en sens inverse, sur l'herbe du bas-côté dans une voiture apaisée et triomphante. Cette journée d'hiver ne fut plus alors qu'allégresse et légèreté. Le travail, les corvées, tout me fut une joie. nous étions vivants tous les trois. Depuis, les jours de mélancolie, il me suffit de revivre ces instants pour que tout reprenne sa vraie place.

CHANTAL SENAQUE.
(Raoux, 31160 Aspet.)

Ouvreuses

J'ai envie de vous livrer cette réflexion qui est en même temps une question : est-il pensable que les propriétaires de salles de cinéma soient dans l'impossibilité de payer décemment leurs ouvreuses ?

Il peut paraître pingre de rechigner à donner 1 ou 2 F de pourboire à une ouvreuse, mais il me semble que ce pourboire est injustifié : en effet, surtout dans la petite ville de province que j'habite, il arrive très souvent en semaine que nous soyons seulement cinq à dix spectateurs dans la salle, ainsi l'ouvreuse ne nous rend aucun service sinon de nous suivre en portant notre ticket !!! Ticket qui est d'ailleurs assez cher ! Et même s'il y a du monde le problème reste le même : en donnant des pourboires aux ouvreuses, ne favorisons-nous pas en fait leur employeur, qui n'aura alors aucune gêne à les sous-payer ?

F. ROLLUX,
(Thonon.)

Correspondance

A propos de la lettre d'un Anglais vivant en France (*le Monde Dimanche*, 10 mai 1981) qui décrivait sans indulgence un employé des P.T.T. sommé d'ouvrir une lettre recommandée contenant la pièce d'identité nécessaire... à la réception d'une lettre recommandée, M. Vincent, de Bourg-la-Reine, nous écrit ;

« Si l'on s'en tient au dernier paragraphe, qui résume les précédents et où il est question des « mains de l'employé qui tremblent », il faut savoir que ce pauvre garçon, en ouvrant un objet de correspondance qui lui est confié, commet une faute très grave — un délit — sévèrement sanctionné. C'est à l'honneur de l'administration de faire respecter le secret de la correspondance. »

C. B.

1980...

Les rejetons de l'Oncle Sam nous bombardent de leurs dernières trouvailles électroniques : le « walk man » et la « citizen band » dont la possession est un pas de plus pour les pauvres Européens que nous sommes vers le salut de l'« American way of life ». Mais plus que deux objets de luxe, ce sont les symboles des deux extrêmes de notre monde occidental « made in U.S.A. ».

Le « walk man », prothèse auditive, instrument de narcissisme musical, qui colle aux tympans, paralyse le cerveau, qui tel le « Big brother » d'Orwell rend toute pensée nulle, qui interdit toute communication.

Comme les œillères empêchent le cheval de quitter la route, les écouteurs empêchent l'individu de quitter son vase clos, la solitude est aujourd'hui transportable et musicale.

La communication n'est plus de mise, ce n'est plus que réception, l'individu lui-même émet son propre message et le réceptionne, il ne fonctionne plus qu'en circuit fermé. Le dialogue de sourds s'installe.

A l'opposé, la « citizen band » est un formidable moyen de communication, elle est la télépathie électronique.

Très utilisée par les routiers, elle ponctue leur errance de bouffées de solidarité, elle contribue parfois à sauver des vies.

Elle crée un réseau de communication très hétérogène qui relie directement entre elles des personnes qui veulent repousser les limites de l'indifférence qui les entoure.

Mais, curieusement ou paradoxalement, cet organe de liberté, d'égalité et de fraternité fut interdit et est aujourd'hui strictement réglementé.

On voit qu'entre les deux pôles de notre société le pouvoir a fait son choix.

Quant à nous, peut-être vaudrait-il mieux que nous choisissions ce que Robert Charlebois appelle la « solidaritude ».

CHARLES DE RIVOYRE,
(étudiant),
(Grenoble).

V.N.S.A.

Un lecteur qui nous demande de lui conserver l'anonymat nous signale son cas, assez étonnant.

Marrakech n'est pas le paradis sur terre que vendent les agences de voyages, mais reste une ville très agréable, au cœur d'un pays passionnant. On pourrait se demander pourquoi un V.N.S.A. (1) qui a la chance de vivre et de travailler (peu) dans une cité que les touristes ne font que traverser, pourquoi un V.N.S.A. se plaindrait de son sort.

J'ai la malchance d'être ici le « V.N.S.A. pas content ». Depuis mon arrivée au Maroc, soit *plus de six mois, j'attends le versement de l'indemnité mensuelle* prévue dans l'acte d'adhésion signé par moi à mon arrivée.

Ne possédant aucune fortune personnelle, ce que semblent regretter les services français de Rabat, j'ai dû emprunter pour vivre. Une partie de mes créanciers regagnent la France définitivement en juin et le dirham n'est pas exportable. Comment ferai-je pour les rembourser ?

Durant ces six mois, mes *supérieurs directs* ont fait la preuve abondante de leur *totale inertie administrative.*

J'ai fini par apprendre que mon recrutement s'est fait au début de l'automne 1980 sur simple entretien téléphonique entre [eux]. Bien sûr, *aucun poste budgétaire n'était prévu* pour moi en 1980-1981 mais ce léger détail m'a été dissimulé.

Après six mois de promesses jamais tenues, d'expédients et d'emprunts, je suis à bout de ressources et de patience. Mes multiples démarches sont restées sans effet. Il est regrettable de laisser ainsi un ressortissant français à l'étranger, alors même que tout moyen de pression lui est interdit (tout acte de grève de la part d'un militaire français, etc.). Mon travail de professeur me plaît, je l'accomplis de mon mieux, mais il me reste *moins de 100 Dh en poche...*

Un conseil pas cher aux futurs V.N.S.A. : assurez-vous que votre poste existe, sinon cassez les pieds à vos supérieurs jusqu'à en obtenir un, sans vous laisser abuser par les promesses.

(1) Volontaire du service national actif : en coopération technique (seize mois) culturelle (deux ans).

● Le « Livret du locataire » (Fascicule spécial 77-85 *bis*, texte n° 1148) mentionné dans le dossier « Les loyers et leurs embûches » (*Le Monde dimanche*, du 7 juin 1981) est édité et vendu par le *Journal Officiel* et non par l'Imprimerie nationale. L'adresse mentionnée est exacte : 26, rue Desaix 75732 Paris Cedex 15.

● Précisions : après notre mise sous presse, la banque de données RESEDA *(le Monde Dimanche* du 23-24 mai) a été fusionnée avec la banque AGRILINE en un seul fonds, RESIGRA, désormais géré par le ministère de l'agriculture.

Actuelles

La télé-pub

« La publicité est une de ces forces nouvelles dont il paraît impossible actuellement de préciser la portée future.

» Odieuse à de soi-disant délicats, la publicité, même forcenée, semble, aux yeux des meilleurs esprits, un facteur excellent de prospérité générale. Souhaiter sa disparition, son amoindrissement, serait désirer un désastre mondial. C'est grâce à la publicité que nous avons la presse quotidienne à 5 centimes, si copieuse, si littéraire et si bien informée. c'est grâce à la publicité que d'immenses et d'affreux murs gris deviennent d'une polychromie si coruscante, d'une si irrésistible allégresse ! Et tant d'autres bienfaits que le manque d'espace m'interdit d'énumérer (...).

» Pour que l'affiche donne son plein d'efficacité, il faut qu'elle soit aperçue et considérée par beaucoup de gens, des gens pas pressés (...). Comment s'opérera ce miracle ? Oh, de la façon la plus naturelle ! Confortablement assis dans un fauteuil, vous aurez devant les yeux, non plus la glace traditionnelle, mais l'ininterrompu défilé de mille réclames diverses. (...) »

Ce miracle de la « télévise » a été prophétisé — un peu malgré lui, grâce à un découpage pervers, avouons-le — par un voyant, Alphonse Allais, encore lui, dans *le Sourire* du 8 février 1902.

JEAN GUICHARD-MEILI.

VOUS et MOI

A la maison

A la maison, les surfaces jouent habilement entre le laineux et le lisse, le râpeux et le glissant.

Dans la cuisine, rien ne doit accrocher le regard de façon parasite, détourner l'objet de sa fonction. Que l'œil et le chiffon glissent sur les surfaces carrelées, vitrées, briquées. Saleté, rugosité, sont abolies par l'éponge qui contient son pesant d'eau. Mais pour faire briller le matériau, il est parfois besoin d'une poudre abrasive qui ne mordra que sur les taches, jamais sur le support, toujours réfractaire aux intempéries culinaires. Bref, jamais de porosité. Les surfaces sont briquées à blanc, à zéro même, permettant un éternel recommencement. Cette construction, le repas, on doit pouvoir très vite l'effacer, l'abolir. La hotte avale les odeurs, le vide-ordures engloutit les déchets, on se retrouve la conscience pure.

Les fours se font maintenant à écran transparent. Il faut pouvoir suivre de près les avatars du poulet embroché. Dans son bac de verre, on peut aussi observer la pousse de la plante, le jeu des racines. La vie moderne demande à voir, comme au poker, sinon à savoir. Si le savoir s'abstrait, friand de généralités, l'homme veut tout voir *in vitro.* Tout se dénude. Les corps, les comptes en banque.

Comme les structures immobilières obligent souvent à confondre cuisine et salle à manger, les casseroles se couvrent de fleurettes, on introduit du bois, du papier grand-mère. Il faut inviter les gens à s'attabler, les appâter. Plus question de se glisser hors de la pièce où a été concoctée la préparation, il faut la déguster sur place. Mais ces obstacles de parcours, fleurettes, motifs, matériaux plus nobles, pourraient tromper la vigilance, faire négliger la tache, la brisure. Aussi expriment-ils au fond un supplément de lisse. Si décor il y a, c'est qu'il y a soin, et chacun sait que la fleurette sera brassée dans la machine. On retrouve alors le glissant, perspective de fuite pour l'œil, la main, le pied.

La salle de bains et ses faïences, nickels, miroirs, dit la même pureté originelle à retrouver chaque matin. L'eau, ici, est toute-puissante. Elle glisse sur les corps, accroche la lumière aux courbes de la chair. L'eau, dans sa transparence, purifie ce qu'elle touche.

Dans les pièces où l'on se tient, il faut de la chaleur, physique, esthétique. Même si les chaises de la salle à manger — quand on a une salle à manger — ont encore la raideur nécessaire pour éviter que l'on ne s'appesantisse, immergé dans la mangeaille, il s'agit, dans les pièces d'habitation — le décompte des pièces de l'appartement n'englobe ni la cuisine, ni la salle de bains, ni les toilettes — de retenir les yeux, les pas, les corps. Le caractère laineux s'accentue à mesure que l'on approche de la chambre à coucher. Déjà le séjour pouvait offrir velours et tapisseries sur quoi s'alanguir. Mais, dans la chambre, il faut sur les murs, aux fenêtres, du tissu qui retienne le dormeur, l'empêche de s'enfuir, empêchant aussi le sommeil de le fuir. Mol édredon, couvre-pied crocheté, permettent aux corps de s'enfourner, aux visages de s'enfouir... Le soyeux lui-même aura un grain, une tenue. Comme pour les vêtements. Un vêtement doit glisser sur le corps, car il est fait pour être enfilé ou ôté. Mais il doit tenir sur la personne, et un matériau de bon aloi montrera le tracé de son tissage, il aura de l'existence, du poids, même si c'est un poids plume.

Dans les pièces à vivre, on trouve des pans d'étoffe pour étouffer les voix, des tapis ou moquettes pour alanguir les pas. Les bois jouent sous les doigts, et le plaisir est d'en sentir les nervures, veines originelles, et même les trous de vers, marques indélébiles du temps qui creuse ici son espace, au lieu de s'enfuir, d'un coup d'éponge, sous les morsures de la lessive. A la maison, que le temps glisse ou adhère, on peut le toucher du doigt.

MARIE-LOUISE AUDIBERTI.



هكذا من الاصل



TESTELIN

Conversations

« Un patron a tous les droits »

Autour d'une table, Pierre, Jean-Luc, Brigitte, Michèle, Christian et les autres : des apprentis en cours de contrat chez des artisans. Premiers pas dans le monde du travail. Qu'ont-ils à dire de leurs patrons ?

YVES MATOUK

LA sonnerie a beuglé à 13 h. 45, triste comme une usine. Aspirant une dernière bouffée de leur cigarette, les apprentis se sont dirigés lentement vers les ateliers ou les salles de cours. Jusqu'au C.A.P. (certificat d'aptitude professionnelle), ces garçons et ces filles, âgés de seize à dix-huit ans environ, ne seront qu'aux trois quarts immergés dans le monde du travail. Une semaine par mois, ils quittent leur patron et viennent suivre des cours dans ce centre de formation patronné par la chambre des métiers.

Laissés pour compte du système scolaire, Pierre et Jean-Luc, dix-sept ans, voulaient tous deux devenir électroniciens. Le premier exerce aujourd'hui dans la maroquinerie, le second dans la cordonnerie. Brigitte voulait travailler dans la reliure, elle a trouvé une place en papeterie. José, apprenti cordonnier, ambitionne de tout laiser tomber une fois son diplôme en poche pour « *faire du cinéma* ». L'entrée dans le monde du travail a été vécue le plus souvent comme une déchéance. « *Au début, j'ai été déçue par la maroquinerie,* dit Danièle pudiquement. *C'est comme à l'usine. On me donne les pièces toutes coupées et je les couds à la machine. C'est mon père qui m'a poussée vers le cuir.* » Mais, comme les autres, Danièle avoue s'être aujourd'hui « *habituée* ». Pascal, éjecté du lycée en troisième, a connu le chômage pendant un an et les reproches continuels de ses parents. « *Ah ! si tu avais travaillé à l'école.* » En attendant de trouver du travail, André a fait mille petits jobs. « *Par exemple, je sortais les chiens de l'immeuble où mes parents étaient gardiens. C'est en allant au cinéma avec ma sœur que je suis rentré demander dans une serrurerie-cordonnerie s'ils n'avaient pas besoin d'un apprenti. On m'a dit d'aller au siège de la société. Et ça a marché.* »

Épreuve

La première journée de travail a été une épreuve. « *J'ai cru que je n'y arriverais jamais,* dit André. *Le patron n'arrêtait pas de me dire « Mais non, pas comme ça ! » Planter un clou droit, c'est une affaire !* » « *Moi, mon patron ne m'a montré qu'une fois, et seulement les choses difficiles,* se souvient Béatrice. *Il me disait : « Regarde bien ». Moi je tremblais. Dans la papeterie, il faut de l'adresse, pour assembler les feuilles en liasses. J'ai paniqué et j'ai tout fait à moitié. Alors le patron s'est mis en colère et il m'a fait tout recommencer.* »

« *Moi, j'ai cru que j'allais devenir dingue,* renchérit Michèle, monteuse en tricot, *parce que je n'ai pas un patron mais quatre. Le père, la mère, la fille et le gendre, et ils ne sont jamais du même avis. Le premier jour on m'a mise aux finitions. La mère m'a donné une aiguille et m'a dit de rentrer les fils. Sa fille est arrivée quelques minutes après, et elle m'a dit de les couper. Bien entendu, la mère est repassée ensuite et, quand elle a vu que je coupais les fils, elle a fait un scandale... c'est toujours comme ça.* »

Main d'œuvre à bon marché, les apprentis servent aussi de bonne à tout faire. Jacinthe, apprentie potière, « *passe trois heures par jour, en moyenne, à faire le ménage, nettoyer les fours, emballer les poteries... Enfin, tout le reste, quoi !* ». José, lui, est debors la moitié du temps, à effectuer les courses de ses patrons. Mais il n'est pas mécontent : « *Ça me balade* », dit-il.

De leur patron, les apprentis déclarent apprendre surtout les règles de la hiérarchie et l'obéissance. Et c'est presque malgré lui qu'ils acquièrent les techniques d'un métier. « *Si un jour je suis à mon compte,* lance Michèle, *j'aiderai mon apprenti au lieu de me mettre dans des colères impossibles, à hurler sans rien expliquer. Et je ne l'obligerai jamais à ramasser, comme on m'a obligée à le faire, des boîtes de cinq cents épingles jetées volontairement par terre toutes les heures, et cela pendant huit jours. J'en avais des trous dans les doigts.* » Les brimades atteignent rarement cette perversité. Et les interdictions — parler, fumer, aller boire un café — sont dans l'ensemble bien acceptées.

Relations familiales

Un patron cordonnier, serrurier ou orthopédiste travaille d'abord avec sa femme et ses enfants, les employés et apprentis s'agglomérant ensuite autour de cette cellule. Il y a donc peu de conflits du travail dans le monde de la boutique. Et encore les voit-on plutôt comme des conflits de personnes ou de générations.

Christian, apprenti orthopédiste, déteste que les relations familiales interfèrent avec la hiérarchie. « *Un des ouvriers est le père de mon patron. Ce vieux est dans la chaussure depuis trente-cinq ans. Chaque fois que le fils cherche à faire évoluer les choses, à innover, le vieux fait toute une histoire. Et puis il n'arrête pas de dire du mal des jeunes. Si ce n'était pas le père du patron, ça fait longtemps qu'il aurait reçu une chaussure sur le coin de la figure. D'ailleurs, il reste tout seul dans son coin. Il le sent bien qu'on ne veut pas lui parler.* »

Jean-Michel, orthopédiste également, travaille chez son père. « *C'est moi qui me tiens au courant de l'innovation. Mon père n'aime pas tellement changer ses habitudes de travail. Alors on s'engueule très souvent. Et puis, il faut reconnaître qu'il est assez désordre. Il ne supporte pas quand je le remets à sa place.* »

Conflit du travail ou conflit de génération, les apprentis cherchent d'abord à les éviter. « *On s'écrase* », reconnaissent-ils en chœur. Mais ce n'est pas toujours possible. Ainsi, Pierre s'est attiré la haine de son patron à cause de ses retards fréquents. « *Il est super-radin. Pour lui, dépenser de l'argent, c'est comme si...* (Pierre cherche vainement une comparaison assez forte.) *Si vous arrivez deux minutes en retard, il va vous dire de récupérer. Des fois, il s'énerve tellement que je sens qu'il a envie de me frapper.* »

« *On m'avait envoyée faire une course,* se souvient Michèle. *Lorsque je suis revenue, la vieille m'a sauté dessus en hurlant : « Alors, où étais-tu passée ? Ça fait un quart d'heure que je te cherche partout ! Va me chercher de l'eau ! » Je lui réponds : « Mais vous pouvez attendre un peu ! Je ne peux pas être aux champs et à la ville en même temps. » Alors, elle m'a pincé le bras, tirée vers l'ascenseur et jetée dedans. Je me suis cogné la tête. Alors je suis ressortie, je lui ai jeté sa pièce de 5 F, j'ai pris mon sac et je suis rentrée chez moi. Le lendemain, quand je suis revenue, elle s'est un peu excusée.* »

Béatrice se vante d'avoir su désamorcer un conflit. « *Un jour, il y a eu une erreur et ça s'est reporté sur moi. Le patron a commencé à crier, mais je lui ai fait comprendre qu'il ne fallait pas prendre les enfants du bon Dieu pour des canards sauvages. J'ai dit : « Tout le monde n'a qu'à faire attention. » Ça s'est arrêté là.* »

La bagarre entre un apprenti et un patron, « *ça n'est jamais bon,* dit Béatrice. *On n'a pas tellement de défense. Ça plaît pas à un patron quand on lui démontre qu'il a fait une erreur. Un patron, c'est comme un prof, il a tous les droits.* » « *Même entre ouvriers, il n'y a pas d'égalité* », ajoute Jean-Luc.

Quoi qu'en disent les apprentis, la hiérarchie du monde du travail se transpose également à l'école. Au cours de l'entretien, une violente querelle a éclaté entre Christian et Béatrice. « *En orthopédie,* a déclaré Christian, *on travaille autant avec sa tête qu'avec ses mains. Souvent les jeunes qui veulent entrer dans la profession ne veulent pas faire l'effort...* » « *Mais dans tous les métiers c'est comme ça* », a coupé Béatrice. « *Non, non, pas dans tous les métiers. Pas dans la papeterie, voyons* », a lancé Christian, méprisant.

Suffoquée d'être ainsi dévalorisée, Béatrice a hurlé : « *Dans la papeterie, les difficultés se révèlent au fur et à mesure. Pour un millimètre, des fois, tu dois tout refaire. J'aime autant te dire que tu as du boulot.* » « *Ouais, mais tu le fais à la machine* », a répliqué Christian. « *Mais non, quand il y a 20 000 liasses à faire, c'est à la main qu'on les fait* », a dit Béatrice, avouant ainsi involontairement le caractère morne et répétitif du métier de papetier.

Daniel, apprenti luthier, appelé en renfort, est venu au secours de Christian. « *Les luthiers aussi étudient les motivations de leurs apprentis. Ils ne veulent pas qu'on parte au bout de trois mois.* » Daniel a parlé du bout des lèvres. Il ne se sent pas réellement concerné par le débat qui oppose Béatrice à Christian, la papeterie à l'orthopédie. Derrière l'apprenti, le petit patron pointe déjà le nez. ■

TRADITION

Charités bien ordonnées

Cent vingt confréries dans l'Eure, soixante-dix dans le Calvados et la Seine-Maritime. Au vingtième siècle, les charités normandes issues du Moyen Age perpétuent une tradition d'entraide.

JOELLE ILOUS

UNE fois par an, les confréries de charité normandes se donnent rendez-vous pour défiler à travers un village. Depuis leur création, rien n'a changé. Les charitons, ceints d'une écharpe brodée, arborent de riches chasubles. Sur l'épaule gauche, un drap, dont la couleur varie, aux armes de la confrérie. Tous sont vêtus de la même façon : ils se veulent égaux et solidaires. La charité a sa croix, ses symboles : candélabres finement ciselés, bâtons, drapeaux portant gravée la date de fondation de la confrérie. Au milieu de cette centaine d'hommes, le clocheteux, ou tintenellier. Autrefois chargé d'annoncer les offices et les enterrements, il agite ses clochettes de bronze d'un geste monotone. D'un pas lent et grave, la procession gagne l'église. Une messe solennelle est célébrée en son honneur. Puis les charitons se retrouvent pour la grande réunion annuelle, le banquet.

Dans l'Eure, la création des premières confréries pieuses de laïcs (1080 à Menneval, 1240 à Giverville) est intimement liée à l'idée de la mort et de l'au-delà. *« Elles ont d'abord été des associations ayant pour but essentiel de défendre les pauvres. Mais c'est surtout au temps des grandes épidémies de peste (1348 et 1596) qu'elles se chargent de la sépulture des défunts, des messes posthumes »*, explique Maurice Quéruel, quatre-vingt-deux ans, ancien restaurateur-grainetier, frère de charité de Giverville. Associations bénévoles, les charités ont leurs statuts, enfermés dans d'épais volumes reliés : les matrologues. Ils contiennent les indications relatives à la vie de la confrérie (liste des frères, comptes et dépenses...).

Au fil des siècles, l'attitude à l'égard de la mort évolue. L'hygiène, les progrès de la médecine, l'urbanisation, viennent à bout des plus terribles maladies. Très controversées, les confréries sont attaquées dans leurs fondements. Par le clergé d'abord, jaloux de leur puissance. Par la Révolution ensuite, qui dissout les charges, en août 1792, et confisque les riches ornements exhibés lors des processions. L'église considère d'un œil sévère ces associations qui ne rassemblent que des *« drôles »*. Sous l'étiquette de la foi la plus sincère, ne vont-ils pas brandir la croix jusque dans les cafés où on les retrouve un verre à la main ? Elle désapprouve ces pratiques sacrilèges, ces banquets qui prennent trop souvent l'allure de beuveries et donnent lieu à des proverbes populaires : *« Si ton veau ne boit pas, mets-le dans la charité. »* Pourtant, quand les fidèles se détournent, quand les bras manquent pour secourir, pour enterrer, le clergé s'empresse de se tourner vers les charitons. Peut-être pour raviver une foi qui s'endort ?

En 1806, un arrêté spécifie que les confréries serviront à l'exhumation des morts. Officiellement reconnues, elles reprennent leurs activités. Mais les luttes successives les ont affaiblies. Durement touchées par la confiscation de leurs biens, elles disparaissent des villes. En revanche, en milieu rural où le progrès social est long à venir, elles sont toujours présentes. L'Église tente de les contrôler. Le 31 octobre 1842, Mgr Olivier, évêque d'Evreux, publie une lettre concernant le règlement définitif des quelque cinq cent quarante-sept confréries du diocèse. La plupart refusent de se soumettre, et maintiennent leur existence à bout de bras. Mais les malades et les indigents sont pris en charge par l'État ; les hôpitaux et les œuvres de bienfaisance se multiplient. Riches ou pauvres, les morts sont enterrés. La « charité » bat de l'aile...

L'union

La guerre de 1914-1918, puis celle de 1939-1945, lui porte un coup fatal. Isolées, les confréries s'étiolent. Maurice Quéruel décide de leur donner un second souffle. Le 31 août 1947, il organise à Giverville le premier congrès des charités normandes. Quatre-vingt confréries répondent à l'appel, regroupant plus de huit cents charitons. L'année suivante, le statut de l'union et le réglement général du diocèse sont définis par Maurice Quéruel, le comte Dauger, maire de Menneval, et l'évêque d'Evreux. Le 29 avril 1948, le comte Dauger est élu grand maître des confréries et Maurice Quéruel, secrétaire. L'union est dirigée par un conseil d'administration de douze à quinze membres élus par les maîtres de chaque confrérie. Outre les représentants bénévoles, l'union s'entoure d'un important personnel ecclésiastique et laïc : « châpelain », pour célébrer les messes anniversaires ; « clerc », chargé des tâches matérielles (collecter les fonds, prévenir les frères d'un décès, du jour de l'enterrement...). Le conseil de l'union se réunit une fois par an avec les maîtres de charité et organise une assemblée générale annuelle qui se termine par le banquet.

« Nous tenons beaucoup à ce repas auquel assistent deux cents à trois cents frères, explique le comte Dauger, qui exploite avec son fils les 150 hectares qui entourent son château. *Il permet de renouer les contacts entre les confréries, d'entretenir la solidarité. Pendant la procession, on reste silencieux. Le repas permet de se défouler. »* Lors du banquet, on célèbre aussi la venue des nouveaux maîtres. *« Le maître*, précise Maurice Quéruel, *est à la fois le chef et le directeur de la confrérie. On l'appelle aussi échevin ou prévôt. Pendant un an, il dirige la charité, tient les comptes, la représente devant l'union. Chaque frère est sûr d'être maître un jour, puisque chaque année on avance dans la hiérarchie. »*

Le nombre d'adhérents, limité, est de douze à quatorze frères en moyenne. Ils doivent acquitter un droit d'entrée et, surtout, donner l'assurance d'être de bons chrétiens. Au total, les charités de l'Eure rassemblent un millier d'hommes, recrutés dans tous les milieux sociaux (professions libérales, ouvriers, commerçants...). La moyenne d'âge oscille autour de la quarantaine. *« Malheureusement, les effectifs tendent à se restreindre. Avec l'exode rural, les jeunes quittent les villages. Certaines confréries ne comptent plus guère que cinq ou six membres. »* Les femmes ne demanderaient pas mieux que de remplacer les jeunes, mais les statuts sont formels. Les matrologues mentionnent bien quelques maîtresses de charité, mais, même partiellement admises, les femmes n'ont pas droit aux manifestations publiques.

« Pour être chariton, ajoute Maurice Quéruel, *il faut être très disponible, ce qui gêne le recrutement. Notamment pour les travailleurs d'usine. Certaines confréries s'adaptent aux circonstances et aménagent des horaires de funérailles tôt le matin. La cérémonie finie, chacun peut retourner à son travail. » « Pendant des années, on se soumet à la loi de l'assistance mutuelle. On se rend au domicile d'un inconnu sur un simple appel, par n'importe quel temps »*, renchérit le comte Dauger. Dans sa commune (Menneval compte 1 400 habitants), il se refuse à conférer un monopole aux pompes funèbres. Il veut laisser à ses électeurs le choix entre un service anonyme et une aide communautaire.

Renaissance

En temps d'épidémies, on enterrait tout le monde. Aujourd'hui, on limite les services funèbres aux frères et aux indigents. Lorsque les frères ont acquitté leur service, on leur décerne un diplôme d' *« agréé de charité »*. Certificat qui leur assure, ainsi qu'à leur famille, un enterrement gratuit. Rassemblés directement à l'église, les charitons enfilent la soutanelle noire et la bavette blanche de l'ordre. Dans le chœur, ils participent à la liturgie. Puis, ils recouvrent le cercueil d'un drap richement brodé et transportent le défunt jusqu'au cimetière. Pour la mise en terre, ils revêtent leurs plus beaux ornements.

Pourtant, faire fonctionner une charité est coûteux. On alloue des petites sommes aux pauvres. On répare les ornements. On participe aux dépenses de l'église (chauffage, luminaires). Pour faire face aux frais, on utilise les cotisations des membres, l'argent des quêtes, pratiquées le dimanche après la messe, les amendes. Mais ce sont surtout les legs et dons de toutes natures qui assurent l'équilibre financier de la confrérie.

Mais si la hache de guerre est enterrée entre l'Eglise et les charités, leur survie dépend toujours du bon vouloir du maire ou du curé. Pour un maire, c'est la garantie d'avoir dans sa commune des inhumations assurées à un moindre prix. Pour le prêtre, c'est la certitude de compter parmi ses fidèles un groupement actif de chrétiens. Les charitons, présents à toutes les grandes messes (Pâques, Toussaint, Noël), sont tenus d'assister à l'office le premier dimanche de chaque mois. Ils remplacent parfois les enfants de chœur et font célébrer des messes anniversaires. *« Certains prêtres « progressistes » s'opposent radicalement à cette survivance anachronique*, soupire M. Dauger. *Ils signent même l'arrêt de mort des charités en supprimant les quêtes, en interdisant l'accès au chœur, les messes posthumes. »*

En milieu rural, les confréries témoignent encore d'une solidarité très vivace. Depuis quelques années, on assiste à une renaissance. Des charités languissantes se réorganisent. D'autres prennent vie.

A Saint-Aubin-le-Vertueux, près de Bernay, un jeune homme de vingt-cinq ans, monteur de lignes aux P.T.T., a décidé de faire revivre la charité disparue depuis cinquante ans. Pour briser l'isolement. A Saint-Léonard-de-Fécamp, les nouveaux habitants sont accueillis par des frères, qui leur proposent leurs services. Ils se mettent à la disposition de tous pour créer un lien, une entraide. Et perpétuer une tradition de bonne volonté. ■

BIP-BIP

Les chasseurs de trésors

Grâce aux détecteurs de métaux, la technique moderne met la chasse aux trésors à la portée de tous.

EMMANUEL HAYMANN

AU ministère de la culture, c'est la hargne et la grogne. *« Ceux-là on les a particulièrement dans le collimateur »*, nous a déclaré fort élégamment un haut fonctionnaire qui tenait à rester anonyme. *« Ce sont des personnes néfastes à la science et à l'histoire »*, a commenté Martin Lalande, responsable de l'archéologie au cabinet de l'ancien ministre. Ces citoyens, déclarés coupables sans appel par les services archéologiques, sont les cent mille prospecteurs de France, cent mille passionnés qui, armés de leurs détecteurs de métaux, emploient leurs loisirs à sonder les sols dans l'espoir d'en exhumer quelques témoignages du passé.

Didier Audinot, président de l'Association pour la promotion de la détection et de la recherche archéologique et historique, estime, lui, que les archéologues officiels transforment le sous-sol national en une chasse gardée à leur seul profit : *« Les prospecteurs amateurs sont là pour obtenir une meilleure gestion du patrimoine, chacun y a droit. On ne voit pas pourquoi des bandes organisées feraient le black-out sur des pièces uniques. »* On se croirait à une joute pré-électorale...

Et Didier Audinot illustre son propos. Grâce à son détecteur, il a découvert, il y a deux ans, un atelier complet de faux monnayeurs datant du règne du Louis XIII et enfoui dans les soubassements de la citadelle de Doullens (Somme). La trouvaille est d'importance puisqu'il s'agit du seul atelier de ce genre que nous connaissons. *« Nous avons remis tout ce matériel à un responsable de l'Association de défense de la citadelle, sans même exiger un reçu. Or, cette découverte historique n'a été déclarée nulle part, même l'Hôtel des monnaies de Paris ne connaît pas l'existence de cet atelier. Il est réservé à la délectation intellectuelle de quelques érudits locaux ! »*

A la mairie de Doullens, on nous a confirmé candidement que l'atelier de faux monnayeurs est entreposé au collège Montalembert, un établissement privé de la ville, et qu'il n'est pas visible par le public, *« à moins d'en demander l'autorisation au professeur de gymnastique du collège »*. Ainsi, les archéologues locaux n'ont pas jugé nécessaire de prévenir les services concernés à Paris et, jusqu'à présent, cette découverte due à quelques amateurs n'a pu être utile ni aux scientifiques ni au public. Ce genre d'anecdotes vient étayer la thèse des prospecteurs amateurs qui se prétendent les meilleurs défenseurs du patrimoine.

La prospection à l'aide de détecteurs magnétiques de métaux connaît depuis plusieurs années une grande vogue aux Etats-Unis. Cet enthousiasme pour la chasse aux trésors gagne vite la Grande-Bretagne, et le professeur Tony Hackens, professeur d'archéologie et de numismatique à l'université de Louvain, en Belgique – qui prépare un rapport sur la prospection à l'intention du Conseil de l'Europe, – souligne *« la diffusion extraordinaire des détecteurs »* et cite quelques chiffres avancés au Royaume-Uni : *« Trois mille exemplaires vendus par mois, un demi-million d'adhérents à différents clubs. »* Cette mode traverse la Manche et arrive en France, où elle trouve un public passionné qui voit dans le détecteur de métaux le moyen technique de remonter le passé.

Le petit Stevenson qui sommeille en chacun de nous se réveille à l'idée de transformer l'Hexagone en une vaste île aux trésors dont la terre renfermerait des fortunes fabuleuses : des caisses remplies de louis d'or, des magots merveilleux cachés au fond de sombres cavernes.

Il est vrai qu'au cours des périodes les plus troublées de l'histoire de France de multiples trésors furent enfouis, et ils n'ont pas tous été découverts. Au cours des guerres de religion, pendant la Révolution française et lors de la seconde guerre mondiale, les assassinats en masse, l'instabilité politique et l'exode des populations poussèrent familles terrifiées, congrégations pourchassées, dignitaires déchus à celer leurs richesses sous terre ou dans les puits.

Ainsi, en 1569, un capitaine de l'amiral de Coligny, se rendant au siège de Poitiers, s'empara au passage de l'abbaye de Charroux, qui avait alors la réputation d'être l'une des plus riches de France. Il mit consciencieusement le feu aux bâtiments et voulut faire main basse sur les trésors du lieu. Mais il n'en trouva qu'une faible partie. Les pièces les plus importantes avaient disparu. En 1856, lorsque les religieuses de Charroux décidèrent de faire abattre un mur de l'ancien cloître, elles découvrirent avec stupeur des reliquaires en argent doré dissimulés trois siècles auparavant. Les chasseurs de trésors sont persuadés qu'il reste encore d'autres objets précieux à retrouver.

La Révolution française

La Révolution française, période riche en bouleversements, fut propice à l'enfouissement des biens et trésors des nobles à travers toute la France. Les aristocrates choisirent bien souvent ce moyen de préserver leurs richesses en attendant des temps meilleurs. Quand Louis XVI décida de fuir son royaume, le 21 juin 1791, une troupe de hussards l'attendait de pied ferme aux abords de la frontière, à Montmédy-Haut (Meuse). On le sait, le roi se fit arrêter et n'arriva jamais au village, où l'attendait une fortune considérable au moyen de laquelle le roi espérait sans doute préparer son retour. Les soldats loyalistes, affolés, cachèrent les caisses volumineuses qui risquaient de les faire repérer et s'enfuirent en Belgique. Ils ne purent jamais revenir et le trésor du ci-devant dort toujours dans un souterrain ou dans un champ des environs de Montmédy-Haut...

Lors de la dernière guerre mondiale, de nombreuses familles en fuite dissimulèrent sous terre des sommes d'argent au hasard des routes de l'exil. Une mallette pleine à ras bord de diamants qui aurait été jetée dans un charnier des environs de Nancy est recherchée activement. On dit également que les nazis eux-mêmes, en quittant la France, cachèrent des sommes importantes, en particulier dans la région de Brest. *« Mais je n'aime pas trop rechercher ces trésors de 1940*, avouait, légèrement gêné, un prospecteur, *je me sens un peu charognard ! »*

Retrouver de grands trésors historiques a toujours fait rêver les aventuriers du fantastique, et, depuis le dix-neuvième siècle, des passionnés se sont consacrés à la recherche obstinée de trésors oubliés. Le plus célèbre d'entre eux, l'Allemand Henri Schliemann, décide, à l'âge de trente-six ans, après avoir amassé une fortune exceptionnelle dans l'import-export, de consacrer son existence à la réalisation d'un rêve d'enfance : retrouver la ville de Troie. Il suit d'abord des cours d'archéologie à Paris, réunit ensuite une équipe de cent cinquante ouvriers et fouille sans relâche les entrailles de la terre. De longues années plus tard, le 15 juin 1873, Schliemann met au jour, dans les ruines de la ville retrouvée, des bijoux antiques que son imagination enflammée lui fait prendre pour le trésor de Priam...

« Poêle à frire »

Jusqu'à une époque récente, la chasse aux trésors et la recherche effrénée du patrimoine enfoui dans le sous-sol étaient réservées aux archéologues méticuleux et aux aventuriers enragés. Mais, à la fin du siècle dernier, le physicien Guglielmo Marconi, préparant dans son atelier une expérience scientifique nécessitant deux bobines de fil de cuivre soumises à un champ électrique, constata par hasard que le champ magnétique se modifiait lorsqu'il



approchait une barre de fer de l'ensemble. Cette découverte sera, beaucoup plus tard, à l'origine d'une nouvelle conception de la chasse aux trésors.

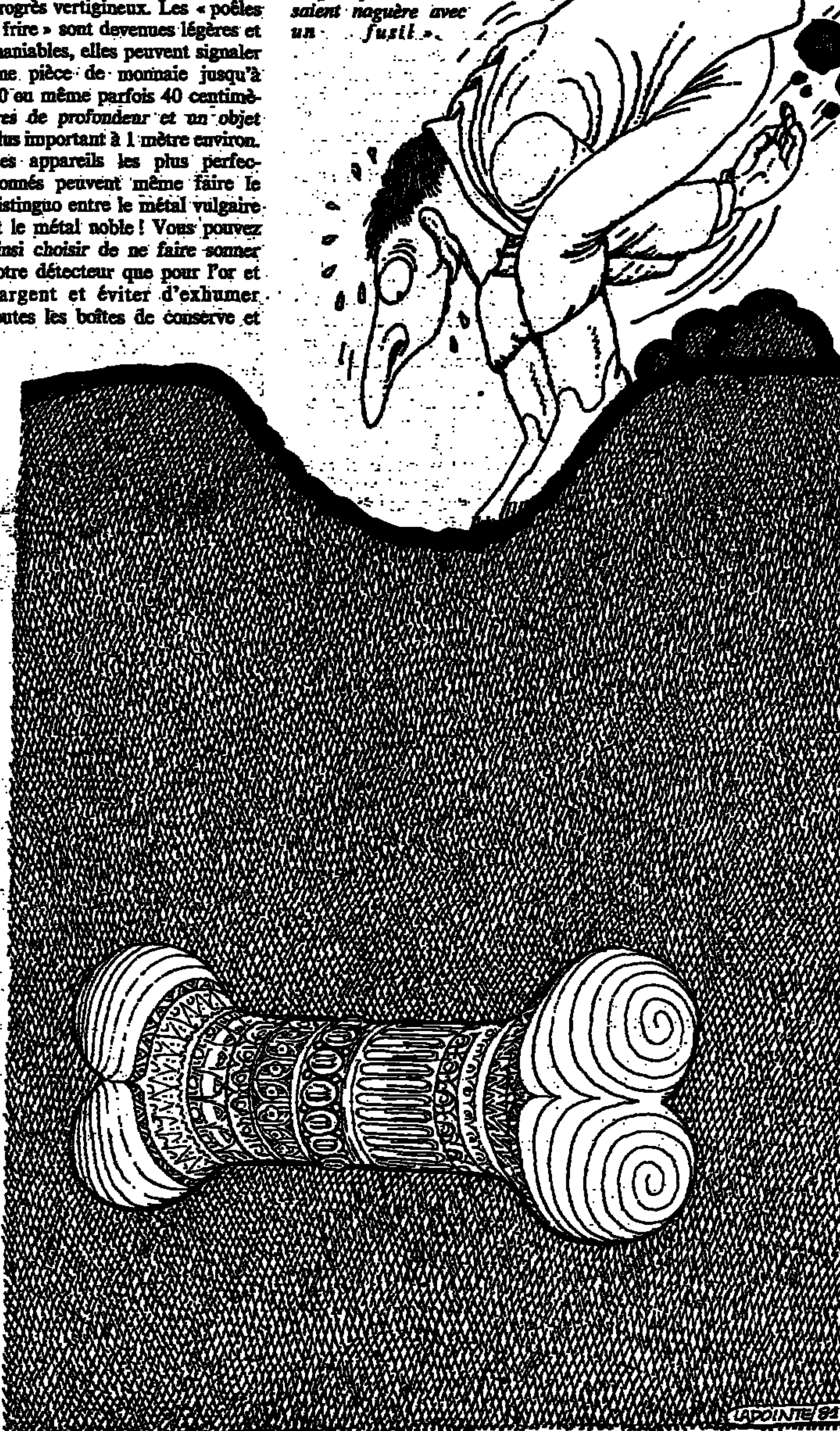
Les Américains eurent l'idée d'utiliser cette propriété magnétique pour concevoir des appareils destinés à signaler les mines explosives enterrées par l'ennemi. Les premières « poêles à frire », de volumineux engins effroyablement lourds, firent leur apparition sur les champs de bataille de la guerre de 1914-1918. Lors du second conflit mondial, la miniaturisation commençait déjà à faire sentir ses effets bénéfiques. Seul problème, l'appareil devait être alimenté par des piles énormes d'un poids total de plus de 20 kilos ! Vers 1950, certains débrouillards rachetèrent aux stocks de l'armée américaine de tels détecteurs et les utilisèrent pour récupérer du matériel de guerre perdu et le revendre au poids du métal.

Ces dernières années, la technique des détecteurs a fait des progrès vertigineux. Les « poêles à frire » sont devenues légères et maniables, elles peuvent signaler une pièce de monnaie jusqu'à 30 ou même parfois 40 centimètres de profondeur et un objet plus important à 1 mètre environ. Les appareils les plus perfectionnés peuvent même faire le distinguo entre le métal vulgaire et le métal noble ! Vous pouvez ainsi choisir de ne faire sonner votre détecteur que pour l'or et l'argent et éviter d'exhumer toutes les boîtes de conserve et les capsules de bouteilles qui, dans les endroits fréquentés, sont la plaie du prospecteur.

De fabrication française, anglaise ou américaine, les détecteurs peuvent coûter 400 francs pour les modèles les plus simples et atteindre 6 000 francs pour les appareils les plus sophistiqués. Mais l'on peut, pour un peu moins de 2 000 francs, acquérir un appareil possédant tous les gadgets indispensables au chasseur de trésors moderne : discriminateur pour éviter la ferraille, système de rejet d'effet de sol pour pouvoir travailler même sur les terrains contenant des particules ferreuses, disque de recherche étanche pour sonder les petites rivières... Voilà donc à portée de main un appareil qui transforme la promenade dominicale de n'importe quel père tranquille en palpitante quête du Graal (1).

Portrait-type

François Andrieu, président d'un autre groupe de prospecteurs, l'Association culturelle française de recherches, de sauvetage et d'informations historiques et écologiques, distingue principalement deux sortes de chercheurs : *« Il y a les numismates qui, par la quête sur le terrain, peuvent assouvir leur passion et rechercher la pièce unique qui manque encore à leur collection* (2) *; et il y a ceux qui veulent par la détection concrétiser un rêve et faire de la chasse aux trésors une aventure possible. Il existe encore une catégorie, les anciens chasseurs un peu repentis et qui retrouvent, le détecteur en main, l'instinct de la chasse et de la traque qu'ils assouvissaient naguère avec un fusil ».*





CLAUDE LAPOINTE

Jean-Pierre Bouey, qui partage son temps entre la vente des détecteurs à Paris et la recherche sur le terrain, constate qu'il est très difficile de brosser le portrait-type du prospecteur : *« Il a entre douze et soixante-dix ans et appartient sans doute à toutes les catégories socio-professionnelles, avec un petit avantage pour les professions libérales, les instituteurs et les représentants, qui, eux, ont beaucoup de temps libre et voyagent souvent. Le prospecteur est passionné d'histoire et d'archéologie, curieux des choses de la vie, accrocheur. »* Il est vrai que le prospecteur doit être acharné, capable de mener des recherches en bibliothèque avant de se lancer dans la nature avec son appareil. Car il est rare qu'un trésor soit découvert tout à fait par hasard. Le détecteur n'est qu'un outil, il faut savoir où promener la tête ronde de l'appareil qui contient les deux bobines de cuivre prêtes à ronronner.

Il faut aussi se préparer à subir parfois quelques déceptions. Nous avons ainsi suivi un prospecteur au cours d'une détection qu'il avait méthodiquement préparée. En étudiant l'histoire de cette région, non loin de Paris, il constata que sur ce champ aujourd'hui planté et rentabilisé cantonna jadis une légion romaine. *« Vous verrez,* avait-il annoncé, déjà victorieux, *nous trouverons des pièces romaines ! »* Le propriétaire du champ accorda facilement l'autorisation d'explorer son lopin et le détecteur sonna plusieurs fois. Notre prospecteur mit au jour une belle quantité de billons romains. Hélas ! les pièces, rongées par les engrais chimiques dont les terres sont aujourd'hui abreuvées, ne présentaient que des surfaces absolument plates et lisses, ce n'étaient plus que des *« savonnettes »*, comme on dit en jargon de prospecteur.

Mais on peut parfois mettre au jour de vraies fortunes. Pour cela, un seul truc : la persévérance. *Dernièrement*, un prospecteur passionné d'histoire romaine avait déterminé que dans un sous-bois devait être enfouie la solde de toute une armée romaine. Il s'y rendit armé de son détecteur et chercha. Après des heures de prospection, il n'avait trouvé que de petites pièces en bronze sans grand intérêt pour un collectionneur.

Il rentre chez lui persuadé qu'il s'était trompé dans ses estimations. A quelques jours de là, il rencontra un ami qui partageait la même passion, et lui raconta son désenchantement. L'ami ne dit rien mais n'en pensa pas moins. Il se rendit sur le site et prospecta sans interruption pendant une journée. Rien. Il retourna le lendemain très tôt et reprit ses investigations. Le soir, il *avait mis au jour deux pots pleins* de pièces romaines de très grande valeur. La *morale de* cette histoire pas très morale nous est donnée par le prospecteur lui-même : *« Pour trouver, il ne faut pas aller loin, il faut aller souvent. »*

Car toutes les régions de France sont riches en histoire et le sous-sol en contient encore les souvenirs. On racontait depuis longtemps que Mirabeau avait confié avant de mourir 5 400 louis et 101 800 livres en assignats à son valet de chambre Nicolas Mercier. Ce dernier écrivit le 13 janvier 1792 au maître de poste de Fontainebleau pour lui dire qu'il avait enseveli cette fortune dans la forêt. On serait tenté de croire à une mystification. Pourtant, au printemps de l'année dernière, un chercheur trouva dans cette forêt un rouleau de pièces datées de 1790. Il s'agit peut-être d'une (faible) partie du trésor de Mirabeau, qui fut alors, comme cela se pratiquait souvent, morcelé et caché en plusieurs endroits.

La législation

Mais le trésor que le prospecteur heureux découvre grâce à son appareil lui appartient-il ? Peut-il conserver sa trouvaille sans craindre de se retrouver sur le banc d'infamie ? La vente des détecteurs de métaux est autorisée. La chasse aux trésors – à l'exception des lieux archéologiques recensés où toute fouille est strictement prohibée – n'a jamais fait l'objet d'une interdiction. Pourtant, Mᵉ Jean Gavaudan, avocat au barreau de Meaux, ancien prospecteur lui-même, affirme que *« personne aujourd'hui ne peut assurer que l'on peut prospecter sans risques ».*

La base de la législation concernant la découverte des trésors est constituée par l'article 716 du code civil, qui indique clairement que *« la propriété d'un trésor appartient à celui qui le découvre dans son propre fonds ; si le trésor est trouvé dans le fonds d'autrui il appartient pour moitié à celui qui l'a découvert et pour moitié au propriétaire du fonds ».* Mais en 1942, Jérôme Carcopino, professeur en Sorbonne et ministre du gouvernement de Vichy, fait voter une loi – validée en 1945 – *« portant réglementation des fouilles archéologiques ».* C'est sur ses vingt-six articles que tentent de s'appuyer les services archéologiques pour empêcher le développement de la détection.

L'esprit de cette loi était bien entendu d'interdire les vastes chantiers archéologiques sauvages. Le législateur n'aurait jamais pu imaginer que, quarante ans plus tard, son texte servirait à pénaliser quelques amateurs grattant la terre à quelques centimètres de profondeur seulement : *« Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles et des sondages à l'effet de recherches de « monuments pouvant intéresser la préhistoire, l'art ou l'archéologie », sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation... »*, énonce l'article premier de la loi Carcopino. *Pour obtenir* cette autorisation, il faut préparer un volumineux dossier à soumettre aux services compétents du ministère de la culture avant le mois de décembre de chaque année ; les autorisations sont fournies au mois de mars seulement : une aussi lourde procédure ne peut convenir aux recherches ponctuelles des chasseurs de trésors.

Dans quelle mesure l'amateur du dimanche qui prospecte au bois de Boulogne à la recherche de souvenirs de la guerre de 1870 porte-t-il ombrage au travail des archéologues ? Michel Brezillon, inspecteur général des fouilles et antiquités à la direction du patrimoine, n'hésite pas à répondre que *« tous les objets enfouis sont archéologiques, la guerre de 1870 fait aussi partie du patrimoine national ».* Ainsi, même si vous exhumez un vieux fusil rouillé, témoignage des combats du siècle dernier, vous trouverez toujours un archéologue fanatique qui viendra prétendre que vous marchez sur ses plates-bandes.

Sur instruction de l'ancien ministre Jean-Philippe Lecat, des procès ont été intentés contre des prospecteurs. Et les jugements rendus démontrent bien le trouble qui règne dans les esprits. Le premier cas concernait un modeste ouvrier, M. B..., qui s'était vanté dans une revue d'avoir mis au jour environ trois cents pièces de monnaie (dont aucune en argent ou en or). En appel à Rouen, l'accusé fut déclaré coupable mais dispensé de peine. Dans l'affaire M. C..., le prévenu fut relaxé par le tribunal de grande instance de Dijon bien qu'il eût affirmé aux gendarmes qu'il recherchait des *« objets gallo-romains ».* Le tribunal tint compte du fait que M. C... fut appréhendé *« alors qu'il se livrait à une prospection stérile ».* Enfin, M. D..., jugé à Saumur, fut condamné à 1 000 francs d'amende pour avoir, selon les termes du jugement, *« sur un endroit de fouilles archéologiques, enfreint la réglementation et ainsi découvert non fortuitement des pièces de diverses époques ».*

Mais la notion de « fouilles archéologiques » est floue et Mᵉ Gavaudan fit remarquer dans sa plaidoirie que *« si la police, la gendarmerie, le parquet, ignorent les délimitations de ces sites, comment peut-on reprocher à un simple particulier de les avoir violés ? ».*

Dans les autres pays d'Europe, le malaise est le même. En Grande-Bretagne, on a livré aux prospecteurs une sorte de permis de chasse qui ne semble pas donner satisfaction. En Italie et en Grèce, les détections ont été presque totalement interdites, ce qui a provoqué un développement effarant de la fouille clandestine. Le Conseil de l'Europe s'est penché sur ce problème. Une réunion de spécialistes aura lieu cet automne en Irlande pour tenter de trouver une sorte de compromis amical qui servirait alors de fondement à des recommandations aux divers pays de la Communauté. Mais un principe a d'ores et déjà été retenu lors d'une séance préparatoire qui s'est tenue à Paris il y a quelques mois : on ne peut envisager de supprimer un nouveau hobby dans notre civilisation de loisirs. Le professeur Tony Hackens affirma même qu'il était *« important de garder ouvertes toutes les possibilités d'effectuer un travail commun constructif entre archéologues et amateurs afin de parvenir à accorder toutes leurs valeurs aux trouvailles de signification culturelle ».*

Loin de ce brouhaha juridique, les cent mille amateurs de France continuent de gratter la terre à la recherche d'un passé qui leur appartient aussi. ■

(1) Emmanuel Haymann est l'auteur d'un guide de la détection (*la Chasse aux trésors*, éd. Pierre-Marcel Favre, 29, rue de Bourg, Lausanne). N.D.L.R.

(2) Alain Weil y a consacré dans ces colonnes deux de ses chroniques (17 février et 27 juillet 1980).

CROQUIS

Copropriété

Depuis longtemps, ils l'avaient repérée et admirée chez un vieux monsieur à Neuilly. Il la sortait de temps en temps, dans son jardin, juste pour l'astiquer et faire ronfler son moteur et, sans doute, pour le seul plaisir d'écouter le bruit doux, régulier et puissant de cette collection de cylindres.

Après de longues négociations menées par les plus diplomates, la passion partagée de l'automobile a touché le propriétaire : la Cadillac a changé de mains.

Ils se sont mis à six non pas tellement pour son prix — quelques milliers de francs — mais pour pouvoir l'entretenir. Maîtresse coûteuse... en essence ! Cette Cadillac noire des années 50, un rêve avec ses volumes de chromes, ses sièges moelleux et profonds en velours, ses innombrables gadgets, un véritable salon roulant avec une mécanique incroyable en ces temps de crise.

Bien sûr, ils ne peuvent pas se promener tous les jours dans cet énorme engin, gourmand et encombrant à garer ; bien sûr, il y a les quolibets des collègues de bureau, des passants, moqueurs ou envieux : « Aspirateur à nanas !) » (mais sont-elles encore sensibles aux charmes de cet objet suranné ?) « Bagnole d'émir ! » et même : « Tas de ferraille ! »

Mais il y a *surtout*, pour les six copains, le plaisir de balades très confortables, celui de voyager différemment. « On se croirait dans l'Orient-Express ! », affirme l'un d'eux, lyrique.

Il y aura bientôt une expédition lointaine avec la grosse américaine, mais en attendant, elle est louée à la journée, avec son chauffeur, pour les mariages.

Il va falloir cependant la repeindre, car la Cadillac a subi, l'autre nuit, un bombage, aussi rétro qu'elle : *« U.S. go home ! »* en grosses lettres blanches...

OLIVIER LERIDON.

Fantômes

L'entrée de la petite ville, joyau du dix-huitième siècle, où le temps s'était arrêté comme sur les pétales d'une rose qui se dessèche, ressemblait à celle d'une grande villa. Des arcades élégantes encerclaient la place ovale, pavée, où donnaient de petites maisons et quelques beaux palais. Une fausse façade, qui équilibrait l'architecture d'ensemble, s'ouvrait sur un jardin parsemé de grands arbres. Personne. Les fenêtres étaient toutes fermées, le lieu propre, sans signe de vie. On aurait dit que les propriétaires étaient partis en laissant derrière eux cette saison morte, et toutefois pleine d'attentes, qui prélude au retour annuel.

Dans les ruelles adjacentes, ni paysans, ni une étable pleine d'animaux ou chaude de leur odeur, ni un groupe d'enfants jouant par terre. Pas de linge étendu au soleil, pas de chats errants en quête d'une mie de pain, pas de fleurs en pots sur les rebords des fenêtres, pas de vieilles assises sur le pas des portes. Rien et personne. La poussière, marquée par nos empreintes, s'était accumulée sur le dallage comme sur les meubles d'une maison fermée. Des fenêtres avaient les carreaux cassés, des volets pendaient, des toits s'étaient affaissés. Un chien jaune passa, la queue en l'air. Ce fut le signal. Dans la rue à côté apparurent les premières figures humaines.

C'étaient des vieilles habillées en noir, en jupes longues, un grand foulard sur la tête. Rangées au pied d'un mur, sur des chaises basses, elles nous regardaient sans rien dire, sans sourire, fixement. Un peu plus loin, les marches d'un palais. En haut, un homme qui avait plutôt l'air d'un majordome ; il portait un frac et un papillon noir ; les larges pantalons cachaient des chaussures aux boucles d'argent. Seules notes colorées, un fin ruban rouge sur le revers, et ses yeux bleu faïence, très intenses sous le froncement des sourcils noirs. Il nous demanda poliment si le palais, le théâtre et l'église Majeure nous intéressaient. Munis de billets, nous le suivîmes. Au cours de la visite, un autre groupe de visiteurs se fit entendre : des Américains qui avaient l'air de ne rien comprendre, à se demander comment ils étaient tombés dans les bras de ce guide fantôme.

Voilà ! C'étaient bien des fantômes. Pourquoi cette ville était-elle morte ? Construite par un prince mort sans héritiers, elle avait commencé à se détériorer tout de suite en redevenant un village de campagne, paré d'œuvres d'art et d'ornements qui périssaient et qui pesaient lourdement sur la vie des paysans qui préféraient l'abandonner. Qui l'aurait sauvée ? Les fantômes des anciens habitants bien sûr ! Voyant que les familles s'établissaient ailleurs et que personne ne restait pour conserver leur chaleur à ces murs, ils avaient reparu. Ces maisons ne seraient pas leur tombe, le soleil et les gens les verraient encore. Gardiens et grand-mères avaient ainsi repris possession du lieu, dont ils ne voyaient pas la ruine croissante, et dont ils étaient fiers comme si eux-mêmes l'avaient construit ou inventé. Leur organisation attirait les touristes ignorants et sans soupçons.

Les petites vieilles sortaient, lentes comme des escargots après la pluie, pour faire couleur locale, et montrer aux visiteurs que c'était une ville non seulement belle, mais vivante. Même les fantômes des vieillards souffrent un peu d'être assis longuement sur ces petites chaises, et ils n'y restaient que le temps que les étrangers entrent dans le palais. D'une fenêtre sur la rue, nous vîmes en effet qu'elles avaient disparu, avec leurs sièges, sans laisser de traces dans la poussière. Pour les guides, le fait de débiter tout leur savoir en une unique cantilène de mots toujours semblables ne dérangeait pas le touriste habitué aux explications monotones de tous les musées. Restaient les habits, très démodés, mais c'étaient bien des fantômes d'époque, et ils n'avaient pas beaucoup de choix. Les gens s'en allaient ainsi toujours contents de la visite, du billet qui coûtait peu, et des cartes qu'ils avaient pu acheter.

Nous partîmes bien vite sans nous attarder à quelque détail ou à admirer quelque sculpture, pour ne pas montrer que nous savions.

BENEDETTA FLORIDI.

CONTE FROID

Le zèle

En ce temps-là, l'administration était devenue tellement tatillonne dans ce pays bureaucratisé à l'extrême que chaque citoyen avait besoin d'un visa pour passer d'une année à l'autre.

JACQUES STERNBERG.



BARBE

RÉFORME

Retraite dorée pour chevaux du troisième âge

Dans un domaine du Lot, après une vie de labeur, des dizaines de chevaux prennent une confortable retraite.

MARC AMBROISE-RENDU

CURIEUX domaine que Pech-Petit. Dans l'admirable paysage des collines du Lot, toute une cavalerie s'engraisse sur 50 hectares de pâtures et de bois de chênes. Boxes ou abris douillettement garnis de paille, le logement est tout confort. Aux deux repas quotidiens sont servies de solides rations d'aliments complets dûment vitaminés. L'herbe verte est à volonté. Pour digérer, on se promène à l'ombre des sous-bois. Au moindre bobo, le soigneur est là, de jour comme de nuit. Le dentiste fait sa visite annuelle et le maréchal-ferrant pose des fers-pantoufles à ceux qui souffrent des pieds. Les soixante-dix pensionnaires de Pech-Petit mènent une telle vie de château que leur entretien coûte 500 000 F l'an.

Or ce qui pourrait être un élevage modèle de pur-sang n'est qu'une maison de retraite pour chevaux du troisième âge. Ces animaux rebondis, à la robe luisante, ne font strictement rien. Pas même une heure de manège avec un enfant sur les reins. Leurs 28 tonnes de viande ne paraîtront jamais non plus à l'étal des boucheries chevalines. Les bêtes qui meurent sont enterrées dans un cimetière spécial à l'instar de vieux serviteurs respectés.

Alors que certains scolaires n'arrivent pas à monter parce que les heures d'équitation sont trop chères, que la France paye en devises les chevaux de boucherie qu'elle importe et qu'une partie de l'humanité manque cruellement de protéines, le « gaspillage » de Pech-Petit n'est-il pas choquant ? Josette Boon, épouse d'un industriel lillois et cavalière depuis longtemps, ne le pense pas. Ne le pensent pas non plus les dix mille personnes qui ont rejoint l'association qu'elle a créée : « L'œuvre pour la protection des chevaux âgés et malheureux » (1).

Ces dix mille, dont le nombre s'enfle chaque année, fournissent par leurs cotisations l'essentiel des ressources de Pech-Petit. Ils estiment que, entre les animaux de compagnie que l'on choie et le cheptel exclusivement élevé pour sa viande, les chevaux subissent un sort injuste : on les respecte tant qu'ils servent de monture puis, sans égards pour les services rendus, on les transforme en biftecks. Nos ancêtres les Gaulois doivent se retourner dans leur tombe, eux qui, affamés par l'assiégeant, préféraient se rendre plutôt que de dévorer leurs destriers. Pourquoi aujourd'hui les chevaux réformés n'auraient-ils pas droit comme les vieux travailleurs à une retraite bien gagnée ?

Succursales

L'œuvre de Pech-Petit traduit à sa manière la nouvelle attitude des sociétés industrialisées à l'égard du monde animal. Après les campagnes contre le massacre des bébés phoques et la vivisection, la création des Nations unies des animaux (*le Monde* du 1er février), voici les maisons de retraite pour bourrins. Dans les trois cas les bêtes ne sont plus considérées comme les esclaves des hommes mais comme leurs égales. A quand une déclaration des droits des vivants ainsi libellée : « Tous les êtres vivants naissent libres et égaux en droits » ?

Ce sont, bien entendu, les Britanniques qui, dès le siècle dernier, ont montré le chemin. Le premier refuge pour chevaux a été ouvert en 1886 près de Londres. Il fonctionne toujours. Des institutions similaires existent aux Etats-Unis et dans sept pays d'Europe.

L'association française lancée en 1970 par Josette Boon ne gère pas que le domaine de Pech-Petit, à quelques kilomètres de Cahors. Elle peut compter sur une douzaine de « succursales » plus modestes à travers la France. Ce sont des éleveurs qui ont accepté de recevoir quelques chevaux retraités. L'œuvre leur verse pour chacun une pension alimentaire de 260 F par mois.

Ce n'était pas suffisant pour satisfaire toutes les demandes de placement. Vingt-quatre particuliers soigneusement sélectionnés et régulièrement inspectés hébergent chacun un pensionnaire, qui le plus souvent tient compagnie à leur propre monture. Au total, l'association assure ainsi une paisible retraite à cent soixante chevaux, ânes et poneys. Certains propriétaires versent par avance une cotisation pour que leur cheval trouve un jour place au refuge. C'est, en germe, la préfiguration d'une sorte de caisse de retraite pour chevaux. Tous les renseignements concernant les conditions d'accueil peuvent en tout cas être trouvés dans un récent ouvrage consacré à l'œuvre de Josette Boon (2).

Les refuges ne ressemblent en rien à des mouroirs peuplés de haridelles. Les trois mille visiteurs qui chaque année affluent au domaine de Pech-Petit, par exemple, sont tout étonnés de découvrir une superbe cavalerie caracolant librement derrière le fil discret des clôtures électriques. Qu'ils viennent de l'armée, des clubs hippiques, de la garde républicaine ou des services municipaux, les chevaux réformés ont un passé d'athlètes.

Des copains

A la différence des humains et de nombreuses espèces animales, les chevaux ne portent pas leur âge. Même les vétérinaires et les maquignons qui viennent en curieux à Pech-Petit ne peuvent le déterminer qu'en observant la denture des pensionnaires. Il est vrai que ces professionnels ne sont guère accoutumés à examiner des montures qui ont dépassé vingt ans. A ce stade, qu'elles aient servi sur les hippodromes, en concours hippiques ou dans les manèges, elles partaient jusqu'ici pour l'abattoir. Or elles pourraient vivre encore de nombreuses années. On peut admirer à Pech-Petit une dizaine de chevaux qui ont franchi le cap des vingt-cinq ans. Ils s'ébrouent, jouent et galopent dans les prés comme des jeunes. *Darling*, ex-champion de concours hippique, a trente-quatre ans, *Lavarède*, le doyen, trente-sept ans. Ce n'est qu'à cette pointe de leur troisième âge que les pensionnaires commencent à grisonner et que leur silhouette devient plus anguleuse.

Les maisons de retraite pour chevaux vont devenir de véritables centres d'observation scientifique pour les hippologistes. On s'est aperçu, par exemple, que les juments ne connaissent pas la ménopause. Les étalons pas davantage. Même certains hongres, pourtant châtrés depuis belle lurette, continuent à être attirés par leurs compagnes jusqu'à la fin.

Jean-Marie Landat, ancien maître d'équitation devenu le soigneur des hôtes de Pech-Petit, ne manque pas de désigner aux visiteurs un pur-sang à la robe sombre qui va vers ses vingt ans et souffre d'emphysème. Malgré cela, *Bon Espoir* tombe successivement amoureux de toutes les juments arrivant au centre. Sur ce plan-là, au moins, les chevaux ne détellent jamais. Est-ce le secret de leur vitalité prolongée ?

Ils ont en tout cas besoin d'affection. Les pensionnaires de Pech-Petit se regroupent par affinités, et c'est entre copains qu'ils partent en balade dans les bois. A ceux qui boudent leur picotin parce qu'ils n'ont plus « le moral » on adjoint une chèvre qui partage leur box. Cette gentille compagnie semble leur redonner le goût de vivre. En revanche, ils prennent un coup de vieux et se mettent brusquement à grisonner lorsqu'ils perdent leur camarade de prédilection. Autre constatation étonnante, les chevaux qui mordaient et donnaient des coups de pied quand ils étaient au manège deviennent doux comme des agneaux à Pech-Petit. On peut sans aucun risque les laisser approcher par les enfants en visite.

L'œuvre de Josette Boon et de ses amis n'est pas seulement une bonne action dans le goût de l'époque. Elle nous apprendra peut-être bien des choses sur l'art et la manière de vivre notre propre troisième âge. ■

(1) Domaine de Pech-Petit, Cremps, 46230 Lalbenque.

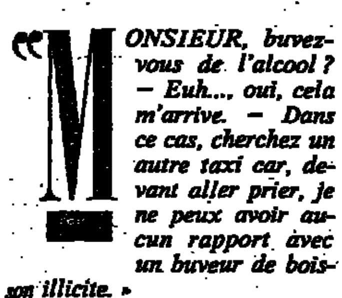
(2) *Le bonheur existe, même pour les chevaux*, par Xavier Six, Éd. Best-seller.

ISLAM

Intégrisme et vie quotidienne

Même en n'étant pas au pouvoir, les fondamentalistes islamiques parviennent peu à peu à modifier l'existence des habitants du Proche-Orient.

JEAN-PIERRE PÉRONCEL-HUGOZ



« MONSIEUR, *buvez-vous de l'alcool ? – Euh..., oui, cela m'arrive. – Dans ce cas, cherchez un autre taxi car, devant aller prier, je ne peux avoir aucun rapport avec un buveur de boisson illicite.* »

« *Etes-vous musulman ? – Non. – Alors, je ne peux vous prendre dans mon taxi car, aujourd'hui, je vais à la mosquée.* »

Le jeune médecin franco-algérien acteur involontaire, dans une rue du Caire, de la première de ces scènes, le journaliste libanais impliqué dans la seconde sur une place de Damas, n'en purent mais. « *Il faut s'y faire* », leur dirent, à la fois résignés et un brin moqueurs, des Egyptiens et des Syriens à qui cela était arrivé : « *Ce sont les mots d'ordre des Frères* » – si présents désormais dans la vie quotidienne au Proche-Orient qu'on ne précise même plus qu'ils sont « *musulmans* ».

Le sont-ils d'ailleurs vraiment ? Car est-ce servir fidèlement l'islamisme, doctrine à bien des égards assez large d'esprit (quant au pardon des fautes, au plaisir, à la limitation des naissances, par exemple), surtout lorsqu'on la compare au christianisme, que de la ramener à quelques interdits tirés la plupart du temps non pas du Coran, mais de la Sunna. Dite *Tradition de Mahomet*, celle-ci, souvent plus exigeante que la Révélation – l'adultère est fouetté dans le Coran et lapidé dans la Sunna ; – est un recueil d'un demi-million de phrases (hadiths) attribuées au prophète de l'islam, que l'on a commencé à réunir près d'un siècle après sa disparition, et dont quarante-deux seulement sont « *sûres* » (1).

Cochons noirs

Qu'à cela ne tienne ! A l'instar de l'ayatollah Khomeiny (2) en Iran, les fondamentalistes ont remis en circulation à Tunis, au Caire, à Alep ou à Bassorah la vieille liste oubliée des « *onze choses impures* » pour un « vrai » musulman – sur laquelle, faisait malicieusement remarquer un savant atomiste arabo-américain, ne figure pas la pollution nucléaire, mais seulement, et par ordre : « *l'urine, l'excrément, le sperme, les ossements, le sang, le chien, le porc, l'homme et la femme non musulmans, le vin, la bière, la sueur du chameau mangeur d'ordures.* » Le commentaire traditionnel précise, et cela explique l'attitude de nos dévôts chauffeurs de taxi, que le contact avec l'un de ces éléments « *impurs* » oblige le musulman à refaire ses ablutions avant de prier.

Les intégristes, au Levant, ne sont pas tous mahométans. Alors qu'environ 35 % seulement des juifs israéliens sont vraiment pratiquants, la Knesset a, en mars 1981, approuvé en première lecture la loi Abramovitch interdisant l'élevage et la vente du porc sur tout le territoire de l'Etat hébreu, enlevant ainsi un gagne-pain à plusieurs kibboutzim et... obligeant désormais les Israéliens amateurs de cochonailles à aller s'approvisionner en Cisjordanie, comme les consommateurs de coquillages, de crustacés ou de poissons sans écailles, denrées déjà proscrites depuis longtemps en Israël au nom de la loi judaïque, vont acheter celles-ci à Gaza. Du bon usage des territoires occupés...

Mais il n'est pas sûr que ces facilités dureront, du moins pour le cochon, car les Frères musulmans s'agitent beaucoup ces temps-ci sur les deux rives du Jourdain afin d'empêcher les chrétiens palestiniens ou jordaniens d'engraisser des porcins. En Haute-Egypte, invoquant tantôt le pacte attribué au calife Omar (634-644), tantôt Abou Youssef Yacoub, juriste d'Haroun Al-Rachid (huitième siècle), ils tracassent les fellahs coptes, au nom de textes venus de la nuit des temps, pour qu'ils cessent d'élever leurs petits cochons noirs, même dans les villages entièrement ou en majorité chrétiens.

L'Eglise copte-orthodoxe complique elle-même la vie de ses fidèles en refusant désormais quasi systématiquement, dans un pays où pourtant le divorce existe, aux termes de la loi générale, pour les chrétiens, d'annuler les mariages. Alors que le patriarche précédent, Cyrille VI (1959-1971), était très libéral sur ce point, son successeur, Chenouda III, plus jeune, plus moderne sur bien des questions, se montre inflexible sur celle de l'indissolubilité des liens conjugaux, poussant ainsi des conjoints dans une situation vraiment impossible à embrasser l'islam, lequel permet la répudiation à l'homme et exige la rupture de l'union entre la femme devenue musulmane, dont l'époux est resté chrétien.

On connaît ces croix géantes que les chrétiens libanais mettent partout, y compris sur la crosse de leurs armes, et qui veulent avant tout dire : « *Ici, nous ne sommes pas musulmans !* » Cela se passe en zone chrétienne, au pied du mont Liban. Cela passe moins bien dans les autres pays de la région, où, sauf en quelques bourgades ou quartiers, les non-musulmans ne sont jamais majoritaires. La mode des croix commence néanmoins à y fleurir un peu partout, dans les voitures ou les magasins, sur les poitrines ou aux porte-clés. Plus elles sont voyantes, mieux cela vaut. Comme si les sujets de discorde n'étaient déjà pas suffisants entre les confessions abrahamiques ! le symbole de la croix est en effet aux yeux des musulmans la négation même du Coran, qui dans la sourate des Femmes (3) annonce :

« Jésus, fils de Marie
Le prophète de Dieu
(...) ils ne l'ont pas tué
Ils ne l'ont pas crucifié ! »

« *Mais eux exposent des Corans partout !* », font valoir les chrétiens. Ouverts sur la plage arrière des voitures ou dans les vitrines les plus inattendues, où le soleil les jaunit, ou bien sur les bureaux au milieu des pots de colle et des machines à écrire. Un jour où nous allions en feuilleter un, aux belles enluminures, sur le guéridon d'un haut fonctionnaire égyptien, celui-ci l'enleva prestement en s'excusant : « *Seuls les musulmans peuvent y toucher...* » L'air de rien, cette resacralisation de tout ce qui concerne le Coran a permis peu à peu, en se basant sur la disposition nassérienne mettant des sentences coraniques au programme scolaire, d'éliminer des lycées d'Egypte la quasi-totalité des professeurs de langue arabe non musulmans. En Syrie, l'une des demandes des Frères est la remise en vigueur de l'ancien règlement interdisant aux femmes d'entrer dans les cinémas publics, bien qu'il soit rarissime de croiser l'une d'entre elles dans les salles syriennes.

***

Ce retour d'une sorte d'horreur sacrée à l'endroit de ce qui n'est pas de son sexe ou de sa religion se retrouve chez ces étudiantes voilées et gantées des universités d'Alexandrie, d'Assiout, d'Amman ou de Beyrouth-Ouest, qui, une fois dentistes ou médecins, refusent de soigner des hommes. L'université d'Al-Azhar, pourtant financée par le budget national, déjà interdite aux Egyptiens non musulmans (mais ouverte aux étrangers musulmans) et pratiquant la ségrégation sexuelle, vient de se fermer aux musulmanes, qui, par goût ou par conviction, ne veulent pas renoncer à la jupe et au chandail. Depuis février 1981, toute femme pénétrant dans l'enceinte d'Al-Azhar – qui, rappelons-le, n'est plus, depuis 1961, par décision de Nasser, une simple faculté de théologie et de droit coranique, mais une université complète dispensant aussi bien des cours de médecine que de littérature française – doit revêtir un « *vêtement islamique* ». « *Les contrevenantes seront déférées devant un conseil de discipline* (appliquant) *traditions et principes musulmans.* » *Al-Daoua* (l'Appel), organe des Frères égyptiens, a vigoureusement applaudi « *la décision courageuse* » du recteur d'Al-Azhar bannissant « *les habits indécents* » de son université. Les étudiants de sexe masculin pourront, en revanche, continuer à porter des jeans étroits ou des chemisettes échancrées, encore que le jeune prédicateur de la mosquée des Mères-des-Musulmans, à Daher, au Caire, soit en train de se faire une réputation en anathémisant « *les porteurs de pantalons moulants, ces inventions des sionistes et des associateurs* » (*mouchrikine*, terme par lequel on désigne en arabe les chrétiens quand on veut signifier que la Trinité est contraire à l'unicité divine).

Port-Saïd

« *Si c'est ça l'Etat laïque que vous voulez instaurer en Palestine, eh bien, bravo !* », disait cette année à un responsable palestinien, qui ne trouva pas de parade, l'épouse d'un dirigeant libanais musulman, furieuse de trouver maintenant à Beyrouth-Ouest des hommes qui refusent de lui serrer la main « *parce qu'ils doivent prier* », ou des supermarchés ne débitant plus ni jambon ni vins. Au Caire, les célèbres établissements Groppi, tenus depuis plus de cent ans par une famille suisse tessinoise, fournisseur attitré du gouvernement et de la bourgeoisie, étant, à la suite d'une augmentation de capital, passés sous contrôle d'un Frère musulman égyptien ayant fait fortune en Arabie Saoudite, ne vendront plus ni alcools ni charcuterie. Sur les avions d'Egyptair, huit sur dix des commandants de bord refusent que l'on serve de l'alcool aux passagers.

A l'école hôtelière d'Alexandrie, une vingtaine d'élèves ont fait grève pour ne plus avoir à mettre de vin dans leurs sauces ni à en apporter aux clients. Le même phénomène s'est produit dans des hôtels en Syrie, tandis qu'à Khartoum les autorités décidaient elles-mêmes d'interdire la consommation de boissons alcoolisées dans les clubs de Khartoum, où nul éthylisme n'avait pourtant été constaté. A Port-Saïd, ville franche, escale maritime, le gouvernement a proscrit l'alcool dans toute la cité depuis l'an passé. Un peu partout la bourgeoisie musulmane commence à éliminer de son cadre de vie les représentations de la figure humaine, théoriquement interdites par l'islam. Des douaniers égyptiens ont refusé catégoriquement de dédouaner des pieds de lampe importés représentant des corps humains.

Quand les Frères musulmans ou assimilés (il existe actuellement au Proche-Orient une multitude d'associations intégristes, la plupart de création récente, dont on parvient mal à établir les liens avec la confrérie mère, jugée quelquefois par elles « *trop patiente* ») trouvent que le pouvoir ne va pas assez vite, ils interviennent eux-mêmes. Plusieurs revues arabes qui avaient négligé de faire retoucher sur leurs photographies le décolleté plongeant arboré lors de sa première sortie par la fiancée du prince de Galles, ont été rachetées par piles entières et détruites sur ordre des Frères. En Arabie Saoudite, ceux-ci dénoncent à la police les détenteurs de films pornographiques, mais comme là, pour être juste, il faudrait dresser procès-verbal à la moitié des sujets du roi Khaled, ces plaintes sont rarement suivies d'effets... Nul ne proteste, cependant, contre le quasi-monopole accordé dans toutes les salles obscures du monde arabe (sauf en Arabie, pour la seule raison que les projections publiques y demeurent prohibées) à un certain cinéma américain qui rend un culte effréné à la déesse Brutalité !

En Egypte, les fondamentalistes ont mis au point un réseau de surveillance des librairies arabes qui peut faire disparaître en quelques heures de la capitale et en quelques jours de tout le pays un ouvrage tiré à des milliers d'exemplaires qui leur déplaît. Quand l'auteur est connu – comme récemment l'universitaire Nazmi Louca, dont le livre *Rencontre entre le christianisme et l'islam (4)* s'est littéralement volatilisé dès sa sortie – cela fait un peu de bruit. Mais qu'est-ce qui ressemble plus à un succès de librairie qu'un rachat organisé ?

Apostasie

En revanche, et cela fait enrager chrétiens et musulmans modernistes, le petit livre sur *les Droits de l'homme en islam* que le ministre égyptien des biens religieux en personne, le cheikh Zacharia El Berry, vient de prendre soin de publier dans une édition trilingue arabe-française-anglaise (5), et où on lit notamment que « *l'assassinat du converti (de l'islam à une autre confession) (...) ne va pas à l'encontre de la liberté de religion* », se vend normalement.

La peine de mort pour l'apostat de l'islam ne se justifiait qu'à l'aube de cette religion, lorsque l'abandon de celle-ci signifiait passage dans le camp ennemi, avait expliqué au siècle dernier le bon cheikh Mohamed Abdou (1849-1905). Mais aujourd'hui la mode est de considérer le réformateur égyptien de l'islam sunnite comme une vieille lune. Lui et tous les écrivains « *qui n'ont de musulman que le nom* », comme Taha Hussein ou Toufik El Hakim, sans parler de plumes « *païennes* » comme Platon ou Aristote, sont maintenant boycottés et ont fait parfois l'objet d'autodafés dans plusieurs universités arabes, notamment en Egypte. Mme Hoda Abdel Nasser, fille du premier raïs, chargée d'un cours de sciences politiques au Caire, s'est vu demander avec insistance par certains de ses étudiants de ne plus leur enseigner « *que des auteurs musulmans, puisque tout est dans l'islam* ».

L'envahissement progressif de la vie quotidienne par un intégrisme cafard propagateur d'un islam à ras du sol, à la fois replié sur lui-même et agressif, est loin d'être accepté sans humeur par la majorité des mahométans. Ici, c'est un marchand musulman chassant une femme voilée qui prétendait être servie avant une « *porteuse de croix* ». Là, c'est le patriarche chaldéen de Bagdad échangeant des vers avec un ouléma sur la beauté des deux religions. A Alexandrie, c'est un universitaire musulman qui ose déclarer : « *Dans un nombre important d'États musulmans s'apprêtant à appliquer la charia (loi islamique), deux questions figurent en tête de leurs projets : l'application des sanctions contre le vol et contre les consommateurs d'alcool. C'est à croire que ces deux sanctions sont les points fondamentaux de l'Islam ! Oublient-ils que l'une des bases de l'islam (...) est le devoir religieux de la zakât (aumône rituelle représentant, grosso modo, 2,5 % du revenu annuel et du capital), ce droit que l'islam reconnaît aux pauvres sur les biens des riches ?* »

La chance actuelle des intégristes, c'est que la majorité des régimes arabes, terrifiés par le spectre d'une révolution à l'iranienne, ont choisi de leur abandonner plus ou moins le contrôle du comportement personnel ou social des citoyens, espérant qu'ayant là fort à faire le mouvement fondamentaliste y épuisera des forces qu'il aurait pu utiliser dans le champ politique. Mais qui peut croire que les Frères musulmans se laisseront prendre au piège d'un tel calcul ? ■

(1) De 1969 à 1972, les *Feuilles de travail* (nos 21 à 30) de l'Institut pontifical d'études arabes de Rome ont donné la version arabe et française de ces quarante-deux hadiths.

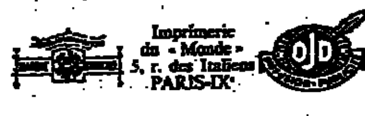
(2) *Principes politiques, philosophiques, sociaux et religieux*, de Rudollah Khomeini, traduits par Jean-Marie Xavière. Éditions libres - Hallier, 1979.

(3) Traduction de l'orientaliste française Denise Masson, revue par l'ouléma libanais Sobhi Saleh et approuvée par Al-Azhar. Dar al-Kitab al-Lubnani. Beyrouth (*le Monde* daté 9-10 décembre 1979).

(4) Editions Gharib, Faggala, Le Caire, 1981.

(5) Éditions Mimbar el-Islam, Le Caire, 1981.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot, Claude Julien.



Commission paritaire des journaux et publications : no 57 437

REFLETS DU MONDE

STUTTGARTER NACHRICHTEN

Jamais à court de cadavres

Les étudiants en médecine, en R.F.A. comme ailleurs, passent pour affectionner certains rites un peu macabres, en matière de dissection notamment. On en sera particulièrement convaincu après la lecture des *Stuttgarter Nachrichten*. Le quotidien de Stuttgart écrit en effet : « *Un cortège funèbre assez inhabituel se dirige vers le cimetière d'Essen-Uberruhr : environ deux cents étudiants en médecine portent cinq cercueils et douze urnes qui vont être enterrés. Les jeunes gens n'ont pas connu les défunts de leur vivant. Ils ont étudié pendant un semestre sur ces cadavres la morphologie du corps humain dans l'amphi de dissection.*

» *La cérémonie des funérailles, à laquelle participent les étudiants qui se trouvent en deuxième année de médecine, est devenue depuis cinq ans une tradition à la faculté d'Essen. Les personnes qui mettent leur corps à la disposition de l'institut d'anatomie après leur mort sont nombreuses.* « Nous avons environ cinq cents donneurs dans nos fichiers, *explique le professeur Herbert Brettschneider*, et nous avons la réputation de ne jamais être à court de cadavres pour les cours d'anatomie (...). »

« *On met un cadavre à la disposition de douze étudiants.* « Nous préparons les étudiants à ce qui les attend », *explique le professeur Brettschneider. La mort, que doivent affronter les futurs médecins dont la mission est de préserver la vie des patients, fait aussi l'objet de certains cours. Les médecins relatent leurs expériences avec les mourants, les professeurs de philosophie font un cours sur la signification de la mort dans l'histoire spirituelle de l'Europe, et les psychiatres enseignent aux étudiants comment se comporter au chevet des mourants. Des techniques opératoires sont expliquées dans des séminaires avec projections de films. (...) Les étudiants respectent scrupuleusement la volonté des défunts au sujet de leur enterrement.* « Nous devons toutefois renoncer aux inhumations en mer, car cela revient trop cher », *explique le professeur Brettschneider. Il y a aussi des donneurs qui ne veulent pas être enterrés. Dans ce cas-là, les anatomies sont conservées à l'institut et vont enrichir ses collections.* »

THE SUNDAY TIMES

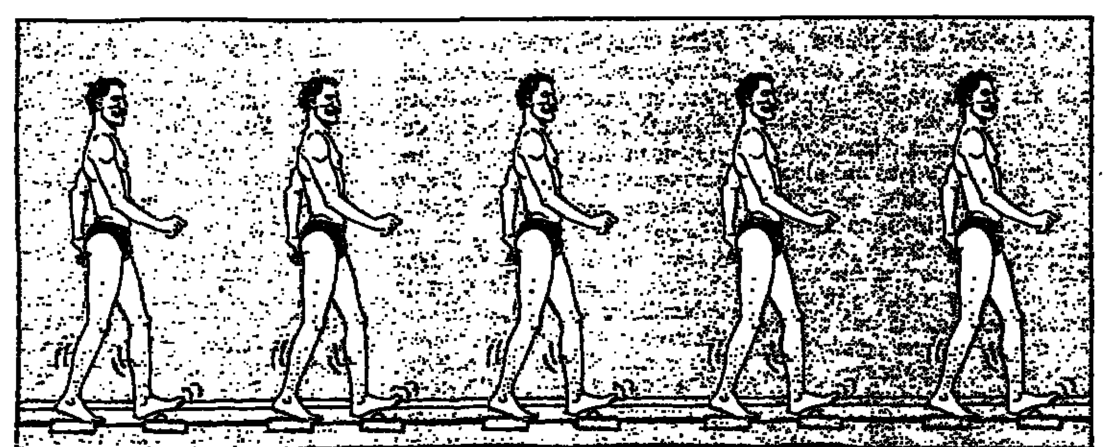
Une île à vendre

Si les Écossais sont connus pour leur tempérament opiniâtre, le *SUNDAY TIMES* montre qu'il existe des limites et qu'à l'impossible nul n'est tenu. Le titre insolite du journal résume bien la situation inextricable dans laquelle se trouve placé un couple qui avait acheté, en 1962, une petit île, Shona, située au large des côtes de l'Écosse : « *A vendre : une île, avec des cerfs, du saumon, des chats sauvages, deux cent cinquante moutons, des aigles, etc. Et huit êtres humains* ».

« *L'île, qui ne mesure que 2 miles sur 1, a du saumon, des truites saumonnées, des cerfs, des chats sauvages, des faucons pèlerins et des aigles royaux. Les propriétaires, Digby et Kay Vane, l'ont achetée en 1962, pour 20 000 livres. Il y avait huit petites fermes, une école et une demeure en ruine, Shona House. Les Vane s'y installèrent avec leurs quatre enfants (...). L'île de Shona peut nourrir deux cent quatre-vingts moutons seulement, raconte Digby Vane, mais les renards dévorent en moyenne cinquante agneaux chaque saison, de sorte que le manque à gagner est énorme. Le relief est tourmenté, et difficile à mettre en valeur, et, bien qu'il y ait cent variétés de conifères, l'exploitation ne peut rapporter qu'à long terme (...).* »

« *Les époux Vane avaient l'intention de passer le reste de leurs jours sur l'île, mais ont conclu que la charge était trop lourde pour eux. « J'ai » presque soixante-dix ans, dit » Digby Vane, et en outre il » n'y a pas d'avenir pour nos » enfants sur l'île ; ils ont » des bébés et doivent » trouver du travail. ». « C'est l'agence Knight, Frank et Rutley qui est chargée de la vente, et, si celle-ci réussit, les Vane s'installeront en Angleterre.* » *Peut-être pour vivre désormais près d'un hôpital, comme le leur ont conseillé des amis qui ont un sens de l'humour bien particulier pour qui n'est pas anglo-saxon.*

PARIS À CROQUER



« Pas-traverse » sur la Petite Ceinture

TEXTE : PIERRE CHRISTIN

DESSINS : ENKI BILAL

DANS le matin frisquet, la gare d'Auteuil est mignonne et tristounette. Fragment de pâtisserie crémeuse échappée d'une belle époque révolue, c'est le point de départ obligé du voyage un peu étrange que nous avons décidé d'entreprendre, circumnavigateurs légèrement pantouflards peut-être, mais déterminés à boucler une large boucle autour de la grande ville. Notre but ? Faire le tour de Paris par la Petite Ceinture, ou plutôt par ce qu'il en reste.

Au total, trente-deux kilomètres à parcourir dans le sens des aiguilles d'une montre. En braves voyageurs de seconde classe sur le bref parcours où les trains circulent encore. En convoi de marchandises ensuite, même s'ils sont rares à suivre le passage du nord-est jusqu'à la Glacière. A pied pour le reste puisque la section sud est totalement désaffectée. En rêve ou presque pour finir, tant la capitale a changé jusqu'à perdre la mémoire d'un moyen de transport qui, pendant longtemps, occupa dans la vie quotidienne des parisiens une place essentielle.

Il est 8 h 11 et, dans un vieux bruit de ferraille, les voitures cinquantenaires mais indestructibles de la ligne d'Auteuil commencent à égrener les stations encastrées entre les nobles immeubles de Passy ou de l'avenue Henri-Martin. Passagers en tenue de bureau, petites loupiotes tremblotantes, moleskine fatiguée, signal d'alarme bien rouge qui inspire confiance, poste de conduite avec des belles manettes en cuivre comme sorties d'un Jules Verne... Notre périple s'annonce pépère et populo. Coup d'œil à la gare de l'avenue Foch, où débarquaient jadis les têtes couronnées et les présidents en exercice pour rallier l'Élysée en suivant un parcours plus spectaculaire, certes, que la traversée des quartiers quelques peu prolétaires où s'étaient implantées les grandes gares de voyageurs. Autres temps, autres mœurs. Même si les fastes républicains ont repris récemment du poil de la bête, l'architecture rigolote et décatie du bâtiment ne constitue plus un symbole utilisable.

Neuilly-Porte Maillot, Pereire-Levallois... Les gares défilent dans un couloir végétal où pullulent les iris en fleurs. Pont-Cardinet : terminus de cette mini-ligne sauvée par son électrification précoce (1925) et par les turfistes toujours fidèles à l'hippodrome du Bois. Bref sursaut moderniste avec les escalators qui nous transbahutent vers les tentacules de Saint-Lazare.

Et puis changement de décor, car décidement on quitte les beaux quartiers pour des lieux industrieux où se sont implantés il y a plus d'un siècle, sur des terrains alors campagnards et bon marché, les gares de marchandises des grands réseaux désormais constitués. C'est ainsi que le tronçon initial de la Petite Ceinture, Batignolles-La Chapelle, est le premier mis en service en 1852. La remorque des wagons se fait alors avec des chevaux et l'on ne pense pas encore aux voyageurs mais à une liaison ferroviaire commune aux réseaux pour éviter le transbordement des marchandises en transit. Ce n'est qu'en 1862 que le transport sera étendu aux voyageurs et en 1869 que le circuit sera fermé.

Gare de la Chapelle. Un petit train de marchandises doit partir à 10 h. 56. A part nous, il véhicule de la bière, du vin, des boissons gazeuses, et le faible trafic jusqu'à Bercy ou un peu au-delà ne se justifie plus guère, en dehors de cette louable fonction-désaltérante, que par un modeste transport de ferrailles, de vieux papiers, de charbon... Errance au milieu des voies entrelacées pour trouver notre convoi. Quand on arpente ainsi au milieu d'innombrables files de wagons dormant portières closes, on ne sait plus très bien ce qui est anachronique. Les potagers minuscules qui se sont coincés entre les boulevards des maréchaux et le ballast de la Ceinture ou bien les entrepôts Calberson flambant neufs qui se dressent juste à côté ? Les postes d'aiguillage, les signaux et les téléphones un peu archaïques issus d'un long passé ferroviaire ou les nouveaux rails ayant près de trois cent mètres de long qui serpentent lentement à quelque distance avant d'aller rejoindre leur lieu de pose où ils seront soudés sur place ? Le vrombissement diffus et hargneux du périphérique qui tourne lui aussi autour de Paris à quelques encablures, ou le silence peinard et organisé qui règne ici ?



Broumpf ! La motrice diesel s'ébranle et nous avec. Dans la chaude atmosphère de la cabine de conduite nous entamons à petite vitesse un curieux trajet. Nous sommes bien à Paris. nous sommes bien en 1981, et pourtant... C'est une plongée dans le temps que nous opérons, plus qu'une translation dans l'espace. Entrepôts déglingués, cours pavées recouvertes de mousse, baraques biscornues, échoppes d'artisans : c'est le Paris de Zola que nous traversons plus que l'orgueilleuse métropole du XX[e] siècle. Quais ruinés de stations devenues à jamais anonymes : Pont-de Flandre, Quai-d'Avron, Bel Air-Ceinture...

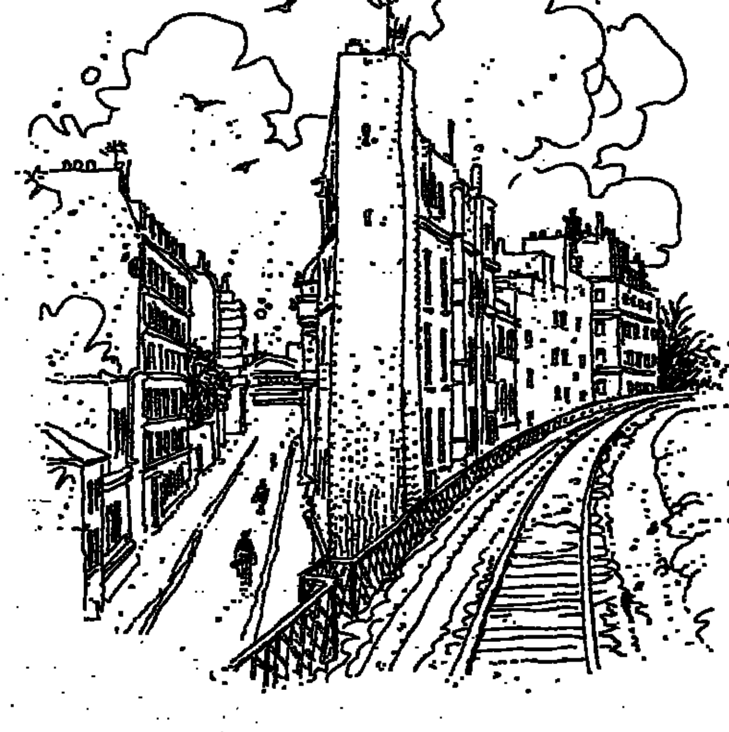
Une petite halte nostalgique perdue au milieu d'un quartier en pleine rénovation. Peut-on arrêter le train ? Bah, ce n'est pas prévu, mais la circulation n'est pas exactement infernale dans le coin. Pied à terre tandis que le mécanicien met la gamelle du déjeuner à chauffer sur le tuyau d'échappement de la loco tout en évoquant les souvenirs du temps de la vapeur et la cuistance du même nom qu'on se faisait alors à coup de jets brûlants et bien ajustés sur la portion de midi.

Il y a encore des horaires affichés sous la verrière crevée de la gare. Les derniers, en date du 15 mai 1934. Ceux d'avant la fermeture définitive de la Petite Ceinture aux passagers. On déchiffre une précision engageante sous les tarifs : « Billets d'aller et retour à prix réduits dits billets d'ouvriers ». Dur. Mais pas pire que le remboursement de la carte orange aux chômeurs des années 80.

On passe au-dessus de l'ancienne ligne de la Bastille dégommée par le R.E.R. et dont il ne reste plus, qu'une entaille aux rails arrachés, et puis on traverse la Seine avant de surplomber l'écheveau scintillant de Paris-Austerlitz. Nouvel arrêt. Définitif celui-ci, puisque nous n'avons plus devant nous qu'une voie unique un peu méandreuse et tout à fait interdite qui, à quelque distance, s'enfonce dans les profondeurs du sous-sol parisien.

Nous vérifions notre petit matériel, torches électriques, plans, carnet de notes et de croquis, godasses de marche. En avant.

Les lieux sont solitaires, très solitaires. Beaucoup de chats vivants et furtifs qui mènent là une vie à leur guise. Pas mal de chats morts également, petits corps



momifiés gisant au milieu des plumes qui volettent sous nos pas. Ces plumes sont celles de leurs proies venues agoniser à leur côtés, car les squelettes de pigeons parsèment la voie.

Spontanément, nous prenons une sorte de « pas-traverse » à toutes petites enjambées de rentiers arthritiques mais vaillants. L'automatisme est vite acquis et le nez en l'air, arpentant entre les rails rouillés, nous songeons à la grande ville qui s'agite là-haut, loin au-dessus et comme irréelle. Long tunnel soutenu par des étais. Flaques d'eau luisantes. Il fait un froid de chien. Bilal s'obstine à faire un dessin (non publié, c'est étrange) dans la nuit aux odeurs de salpêtre. Brrr...

Nous ressortons, toujours en tranchée. Toute une végétation sauvage a proliféré sur les pentes abruptes. Mais, par endroits, des riverains astucieux se sont aménagé avec coquetterie de discrets recoins. Un terrain de boules fait le meilleur usage des quais de l'ancienne station Maison-Blanche. Plus loin, il y a des poulaillers et des cages à lapins. Ailleurs encore, c'est un douillet bungalow entouré d'une treille appétissante qui s'est habilement incrusté entre la muraille et la voie, là où le soleil tape aux bonnes heures de la journée.

A l'occasion, on bute aussi bien sûr contre les rejets de la cité moderne. Piles de prospectus largués à partir d'un pont par un distributeur lassé de faire le pied de grue du côté de la porte d'Italie. Chaises du parc Montsouris balancées dans le grand trou, peut-être le fait d'un amoureux déçu par leur usage. Quelques caddies chipés à une grande surface de la porte d'Orléans. Une cuisinière écrabouillée dans sa chute. Une Suzuki désossée avant de partir à l'abîme.

Jalons mystérieux aussi à intervalles réguliers que ces espèces de mausolées murés à l'exception d'un judas d'observation et qui plongent à la verticale pour se raccorder, dit-on, aux catacombes.

Bizarre de penser qu'en ces lieux aujourd'hui désertiques, à l'apogée de la Petite Ceinture en 1905, passaient un bon nombre des trente millions de voyageurs qu'elle acheminait chaque année ! Mais la ligne devait être très vite supplantée par le métro, les tramways et les autobus, donnant aux parisiens l'habitude de traverser leur capitale de long en large, plutôt que d'en faire le tour, tandis que les marchandises, elles, transitaient de façon beaucoup plus rationnelle par la Grande Ceinture, située loin au-delà de la ville.

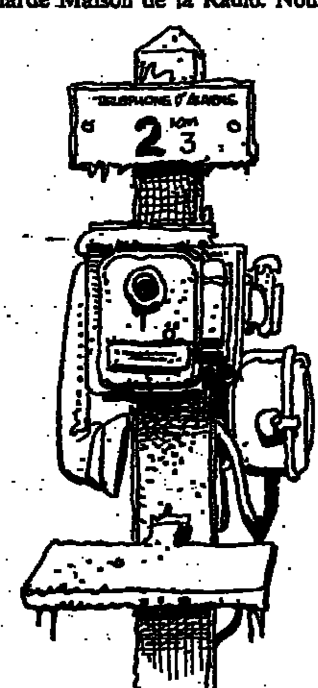
Et lorsque nous émergeons du côté des anciens abattoirs de Vaugirard, en enjambant les robustes barrières de foirail du quai à bestiaux, c'est le trou.

Blanc subit sur notre plan.

Petite Ceinture rayée de la carte depuis que le viaduc d'Auteuil a été démoli en 1960 et le boulevard Exelmans remodelé pour s'adapter à l'automobile.

On ne peut plus qu'imaginer les fourgons tirés par une machine 230 compound à cylindres en tandem passant au dessus des anciens bateaux-mouches.

Il existe néanmoins encore un moyen de rêver sur du concret. Et c'est ce que nous faisons en ralliant la gare du Champ-de-Mars. En 1900, en effet, une nouvelle ligne se raccordant à celle d'Auteuil est mise en service pour l'Exposition. Elle sera fermée dès 1924 faute de voyageurs. Mais il en reste un fabuleux pont en courbe où cohabitent chats, oiseaux et même canards complètement paumés entre les blocs anguleux du Front de Seine et la rondouillarde Maison de la Radio. Nous



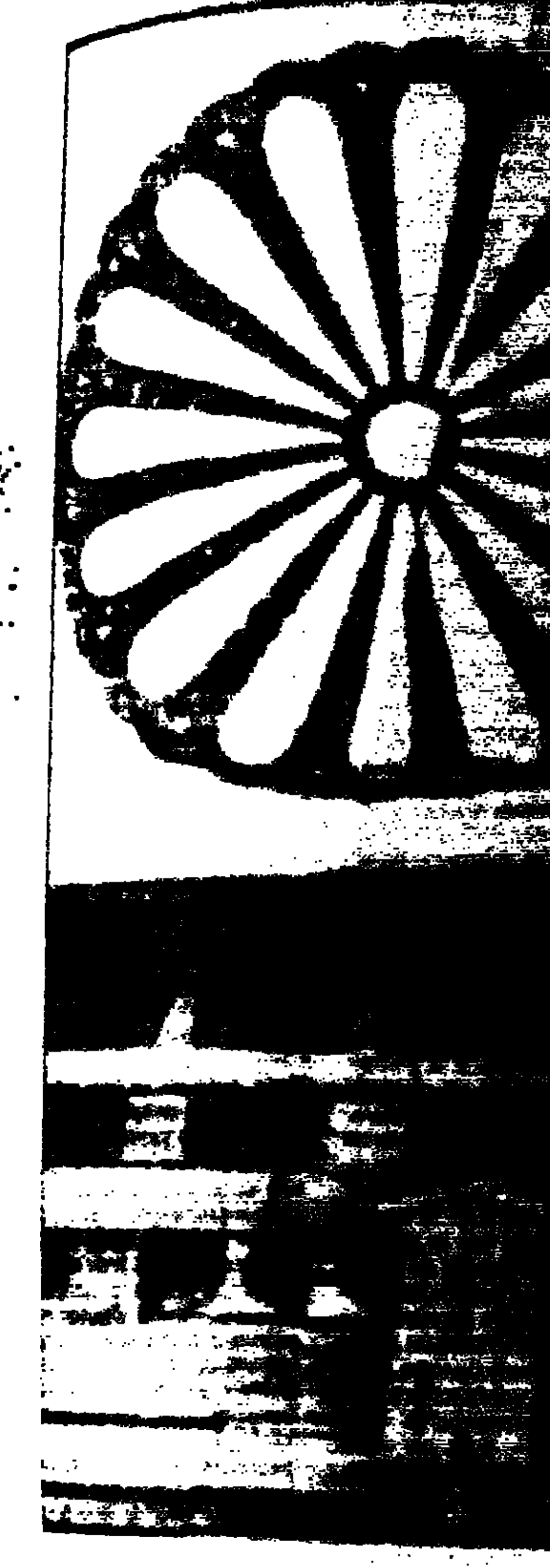
traversons à nouveau la Seine en reprenant précautionneusement notre « pas-traverse », car il y a quelques méchants trous dans le tablier du pont. Et nous arrivons à un tunnel muré pour cause de délabrement et de clochardisation. Une bête porte pas plus grande que celle d'une cuisine de F3 est là, perdue dans le vaste arc de cercle. Nous n'en cherchons pas la clé car elle est triste, cette porte...

Un peu de crapahutage pour réintégrer un circuit piétonnier habituel, un bref salut à la gare de Boulainvilliers qui montre le bout de son nez tarabiscoté entre deux gueules béantes du tunnel muré, et puis nous retrouvons la gare d'Auteuil dans l'après-midi finissant. Notre voyage est terminé.

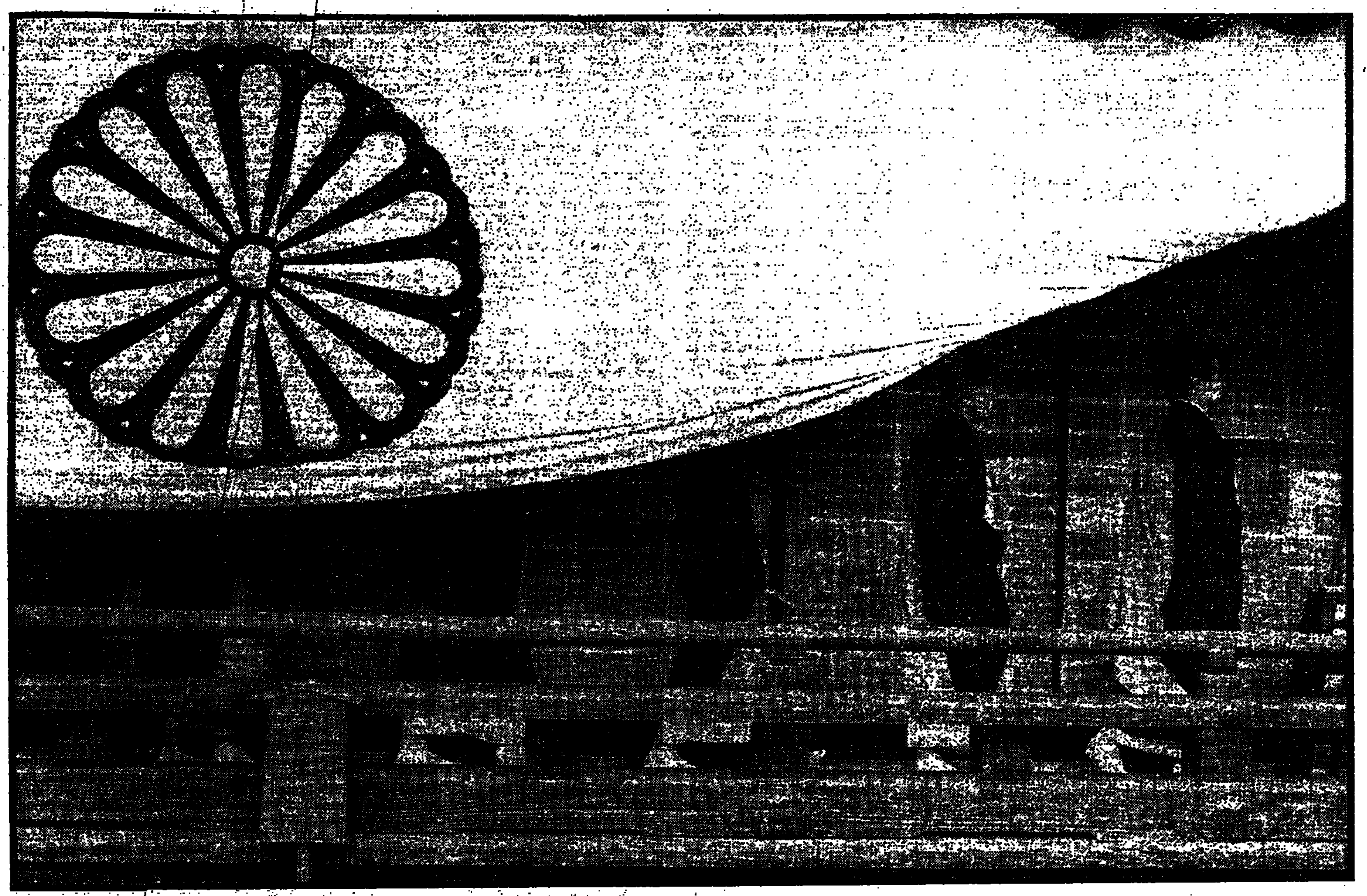
Divers projets, dont certains très avancés et fort justifiés comme la liaison Ermont-Invalides, redonneront sans doute vie à certains morceaux de ce qui fut la Petite Ceinture.

Mais pour l'instant celle-ci reste surtout le cercle quasi magique d'une archéologie songeuse. La vieille ville des quartiers ouvriers et des jardinets populaires s'obstine à survivre sous le béton et l'acier qui peu à peu l'engloutissent. ■

Prochaine étape :
LES FRINGUES DU FORUM



هكذا من الأصل



ALAIN MC KENZIE

FOSSÉ

Bernard Frank et le mystère japonais

Mal connus des Occidentaux, les Japonais sont habités d'une curiosité insatiable pour les autres. Et ils souffrent d'autant plus de se sentir inaccessibles et incompris.

CHRISTIAN DELACAMPAGNE

LE Japon qui semble surtout intéresser les Occidentaux est celui des montres et des mots ; le Japon classique, *lui*, ne passionne encore qu'un nombre limité de chercheurs – et c'est dommage. L'un des plus grands d'entre eux, Bernard Frank, nous aide à mieux comprendre les raisons de ce fossé qui continue de séparer l'Europe de l'Extrême-Orient. Après avoir dirigé la Maison franco-japonaise de Tokyo et enseigné à l'École pratique des hautes études, Bernard Frank est, depuis 1980, professeur au Collège de France.

Ses travaux ont porté essentiellement sur l'histoire des religions, les conceptions relatives à l'orientation et au calendrier, la démonologie, le panthéon bouddhique, l'esthétique traditionnelle, le rôle des jardins à certains moments de l'histoire de la culture japonaise. Mais Bernard Frank est également le traducteur en français de deux grandes œuvres de la littérature japonaise : *Histoires qui sont maintenant du passé* (classique anonyme des XI[e]-XII[e] siècles) et *Narayama*, nouvelle publiée en 1956 par un très singulier auteur contemporain, Fukazawa (ces deux livres chez Gallimard).

∴

– L'intérêt des chercheurs pour le monde japonais est beaucoup plus récent, en France, que l'intérêt pour les civilisations indienne ou chinoise. Pourriez-vous rappeler quels ont été les principaux moments dans la constitution de cette « japonologie » française ?

– La première étape fut la création d'un enseignement du japonais à l'École des langues orientales, en 1863 : neuf ans après l'arrivée des vaisseaux du Commodore Perry, quatre ans après l'ouverture du premier consulat français à Yokohama et cinq ans avant la grande réforme de Meiji, qui mit un terme au régime du shogunat.

» Mais les études universitaires ne progressent vraiment qu'avec la création de l'École française d'Extrême-Orient : le premier spécialiste méthodologiquement sérieux du Japon, Claude Maître, y entre en 1901, et y attire Noël Péri, qui devait produire d'admirables travaux sur le *nô*.

» La troisième étape commence dans les années 20. La vogue japonisante a disparu depuis déjà longtemps, faisant place à celle de l'art nègre. Mais, en 1921, Paul Claudel devient ambassadeur de France à Tokyo. Sa grande idée est que la France est appelée à servir d'intermédiaire entre le Japon et l'Occident. Il s'emploie donc à mettre sur pied une institution qui permette aux Japonais de découvrir ce qu'il y a de meilleur dans la culture européenne et aux Français d'étudier d'aussi près que possible la culture japonaise. Résultat : la Maison franco-japonaise, que Claudel inaugure en 1924. Un spécialiste du bouddhisme, Sylvain Lévi, en est le premier directeur, et parmi les premiers pensionnaires on trouve Charles Hagueneaur, qui est appelé à devenir durant un demi-siècle le maître des études japonaises en France.

La « voie des dieux »

– Venons-en à vos propres travaux. La plus grande partie d'entre eux concerne les religions japonaises. Pourriez-vous brosser rapidement le tableau de celles-ci ?

– Le Japon vit sur une double tradition religieuse : shinto et bouddhisme. Le shinto – ou *« voie des dieux »* – est la religion d'origine du pays, antérieure au bouddhisme. C'est plutôt un monde de croyances qu'une doctrine organisée. Il est difficile à définir parce que son histoire se perd dans la nuit des temps et qu'on peut vouloir le saisir à toutes sortes de niveaux. Il présente des aspects très archaïques et d'autres très raffinés dont la conjonction est vraiment impressionnante. Il appréhende l'homme dans son milieu naturel et social, et lui apprend à se conformer à certains rythmes fondamentaux, à respecter certaines harmonies. Il vise à lui rendre propices les puissances surnaturelles plus ou moins diffuses qui l'entourent.

» Ces puissances, qui demeurent toujours redoutables, sont les *kami*, esprits de la nature qui sont souvent, en même temps, conçus comme étant à l'origine d'une lignée humaine : c'est ainsi que la Maison impériale fait remonter sa généalogie au grand *kami* féminin solaire, Amaterasu, dont le temple se trouve à Isé. On offre devant les sanctuaires des *kami* des spectacles, des concerts, des offrandes, qui doivent être de la plus grande pureté. Les rites de purification sont très importants dans le shinto, et cet aspect n'est pas sans rapport avec le goût extrême des Japonais pour le propre, le neuf, le frais, les architectures de bois blanc, les surfaces impeccables...

– Et le bouddhisme ?

– Le shinto, comme on vient de le voir, enseigne à l'homme comment vivre de façon harmonieuse et bénéfique. Mais, traditionnellement, à cause de son horreur de la souillure, il rejette dans l'ombre tout ce qui concerne la mort, et ne se soucie pas de répondre d'une façon précise au problème du devenir dans l'au-delà. C'est ici que le bouddhisme trouve sa place. Cette religion d'origine indienne est arrivée du continent par la Corée au VI[e] siècle de notre ère et a pris pied dans les milieux de la cour avant de se développer plus largement dans la population. Elle a été reçue d'abord comme une doctrine de protection globale de la société. Il faut voir en effet que la recherche bouddhique de la Délivrance n'a pas eu pour corollaire, comme l'a montré si bien Paul Mus, de séparer radicalement le monde de communautés monastiques dont il assurait la subsistance, en retour de quoi il était fondé à espérer d'elles non seulement le plus haut des exemples, mais aussi, sur un plan plus immédiat, la satisfaction de toutes sortes de souhaits grâce au principe, très tôt admis, de la réversibilité des mérites.

» Il va de soi que cette idée se retrouvait au niveau suprême : si l'empereur protégeait le bouddhisme, le bouddhisme protégerait l'empire. Les éléments de l'entourage impérial les plus ouverts aux influences du continent virent dans cette nouvelle religion un moyen, supérieur entre tous, d'assurer la sécurité du pays et sa prospérité, à commencer par la venue d'heureuses récoltes. Adopté officiellement, le bouddhisme joua un rôle décisif, à part égale avec l'idéologie confucianiste elle aussi importée, dans la rédaction d'un manifeste exposant les principes éthiques et politiques du gouvernement, la fameuse *« Constitution en dix-sept articles »*, composée au début du septième siècle. Les liturgistes du shinto n'ont évidemment pas manqué de regarder ces développements avec une certaine inquiétude : le bouddhisme ne se flattait-il pas d'apporter les mêmes avantages que le shinto, des conceptions morales plus définies et des vues cosmologiques d'une tout autre ampleur ?

Kami et bouddhas

– Toutefois, après une période de tension, une sorte de modus vivendi a réussi à s'établir pour quelques siècles ?

– Il faut se rappeler que, dans tous les pays où il s'est diffusé, le bouddhisme a su composer avec les religions préexistantes. Il n'a jamais nié l'existence des dieux locaux ; il s'est borné à expliquer que ces dieux eux-mêmes se trouvaient pris dans le mouvement de la transmigration universelle et qu'eux aussi étaient transitoires. Il y a donc eu, au Japon, composition entre les *kami* du shinto et les bouddhas : les *kami* ont été vus d'abord comme des manifestations locales des bouddhas. Plus tard, ce sont les bouddhas qui ont été expliqués par certains comme des manifestations des *kami*. Après 1868, où le shinto a été proclamé seule religion d'Etat, il y a eu séparation officielle des deux cultes, et la symbiose a pris fin. Aujourd'hui, lieux de culte shinto et lieux de culte bouddhique sont toujours normalement distincts, mais il y a des cas de mixité que rien n'interdit, étant donné que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il n'y a plus de religion d'Etat.

– Et le tantrisme bouddhique, cette tradition ésotérique qui est née en Inde et s'est épanouie au particulier au Tibet ?

– Il a été introduit au Japon de façon systématique au début du neuvième siècle, sous une forme d'ailleurs très épurée, et y a donné naissance à de remarquables œuvres d'art. Il y existe toujours et a de nombreux temples, dont certains sont très populaires. Il postule l'identité de notre être – corps et esprit – avec une sorte de bouddhéité universelle et enseigne à mettre en œuvre techniquement, sur toutes sortes de plans, ce principe d'identité.

– Et les mouvements de réforme à l'intérieur du bouddhisme ?

– Les trois principaux : zen, amidisme, bouddhisme du Lotus reconsidéré par Nichiren, se sont développés – ou sont apparus – aux douzième et treizième siècles. Le premier prône une rigoureuse voie d'ascèse personnelle ; le second et le troisième, à partir de références tout à fait différentes, proposent des voies fidéistes axées sur un enseignement concentré dans une formule minimale.

– Que pensez-vous du zen ?

– Son importance, qui est réellement très grande, a été surévaluée en Occident par rapport à d'autres doctrines, du fait des *Essais* de Suzuki (1) qui ont exercé beaucoup d'influence sur nos milieux.

(Lire la suite page X.)

(1) D.T. Suzuki, *Essais sur le bouddhisme zen*. L'édition originale en trois volumes date de 1926-1934.

HISTOIRE

Malaparte, entre fascisme et communisme

L'évolution de Curzio Malaparte illustre l'itinéraire de ces intellectuels italiens qui ont cru voir une filiation entre la dictature mussolinienne et la révolution russe.

PIERRE MILZA

UN livre récent (1), non traduit en français, analyse l'itinéraire d'une des gloires culturelles de l'Italie mussolinienne. Son nom : Kurt Erich Suckert, changé en 1925 pour celui — *italianissime* — de Curzio Malaparte. Son destin : celui d'un écrivain de haut vol (l'auteur de *Kaputt* et de *la Peau*) dont la relation avec le fascisme a été complexe et tumultueuse.

L'installation de la dictature mussolinienne est à peu près achevée lorsque Malaparte publie, en 1928, son *Arcitaliano*, une œuvre poétique sur le thème de l'italianité profonde, puisée aux sources de la terre et des morts. L'auteur est un journaliste de trente ans, écrivain déjà célèbre et ami personnel de Turati, secrétaire général du parti national fasciste. Héros honoré de la guerre « patriotique », coqueluche des salons, où son verbe séduit, admirateur passablement jaloux du Duce, qui se méfie de lui comme de tout ce qui peut porter ombrage à sa gloire, Malaparte se dit et se veut à cette date aussi « fascistissime » que l'homme qui gouverne l'Italie nouvelle. Il aurait même tendance à en rajouter dans le sens du terrorisme « purificateur » et anti-intellectuel qui avait fait, quelques années plus tôt, les beaux jours du squadrisme. N'est-ce pas lui qui écrivait, dans la préface d'un livre de l'ex-futuriste Soffici : « *Nous aurions dû remplir Rome de morts. Il y avait autant de gens à pendre que de représentants de la grande famille des disciples de Croce et de Salvemini, de patriotes bon genre et de rhéteurs ! Le peuple nous aurait baisé les mains* »?

Quoique occupé depuis le tournant de 1925 à normaliser la « révolution fasciste » et à rassurer les possédants, Mussolini laisse dire, jouant habilement sur les équivoques du discours musclé des intellectuels en chemise noire. Tantôt pour montrer à ses adversaires de la veille et à ses partenaires du moment qu'il détient toujours un gros bâton en réserve pour les temps difficiles. Tantôt pour offrir un alibi idéologique à la mobilisation des masses qu'implique la mise en place de l'Etat totalitaire.

Nous retrouvons ici la spécificité du fascisme-régime. Sur un versant, la pratique autoritaire d'un Etat nationaliste et impérialiste, visant à la restructuration du corps social, dans une perspective qui laisse aux anciennes classes dirigeantes l'essentiel de leurs prérogatives et tend même à renforcer leur assiette économique. Sur l'autre, un mouvement et une idéologie qui se veulent révolutionnaires et rêvent de promouvoir un homme nouveau. Tout le problème est de savoir sur quel versant se tiennent la hiérarchie fasciste et son chef, et surtout — c'est ici que le phénomène Malaparte peut en partie éclairer notre lanterne — quelle est la nature de cette « révolution » et de cette humanité nouvelle qui hantent la pensée des gourous de la culture fasciste.

Malaparte s'est inscrit au parti fasciste en septembre 1922. Un petit mois avant la marche sur Rome. Comparée à celle d'un Marinetti, qui figure parmi les pères fondateurs du mouvement, son adhésion apparaît donc un peu comme celle d'un rallié de la dernière heure. Ce qui ne veut pas dire que sa démarche soit très éloignée, pendant les années de l'immédiat après-guerre, de celle de beaucoup de jeunes anciens combattants engagés dans l'aventure mussolinienne. Avec, peut-être, une teinte d'originalité qui tient en partie — en partie seulement — à son destin familial et personnel.

Soif de tempête

Le jeune Kurt Erich est né en 1898 d'un père allemand immigré en Italie. Technicien spécialisé dans la teinture des étoffes, Erwin Suckert était venu s'installer quelques années plus tôt à Prato, en Toscane, alors capitale mondiale du recyclage des tissus. Il y avait épousé, en 1894, une jeune fille de la « bonne bourgeoisie » milanaise, dont le père avait été l'ami de Boito et de Verdi. Des sept enfants nés du couple Suckert, Kurt Erich était le troisième. Milieu relativement à l'aise. Enfance paisible, quoique vécue largement hors du giron familial, dans la maison nourricière d'un paysan toscan, dont l'image et l'attachement affectif le marqueront davantage que ceux de son propre géniteur. L'adolescence est classiquement celle d'un jeune bourgeois qui, à treize ans, est placé dans l'un des meilleurs collèges de la péninsule, le Cicognini à Prato. Il y restera jusqu'à la guerre, baignant dans une atmosphère intellectuelle où, sur fond de culture classique, se croisent les influences des idéologies à la mode : marxisme, anarchisme, radicalisme de gauche, nationalisme surtout, dont la vitalité et le non-conformisme verbal ne peuvent que séduire une jeunesse qui s'ennuie dans l'Italie de la « Belle Epoque ».

Kurt Erich incline plutôt à cette date pour les idéaux démocrates de tradition mazzinienne qu'incarne le petit parti républicain, dont il devient, en 1913, le secrétaire local de la section « jeunes ». Un parti républicain qui, notons-le, s'est largement ouvert, depuis la guerre de Libye, aux influences du courant nationaliste et qui va constituer, au printemps 1915, l'un des épicentres de la campagne interventionniste.

Malaparte a tout juste seize ans lorsque la guerre européenne éclate. L'Italie, on le sait, n'entrera dans le conflit qu'une dizaine de mois plus tard, mais, dès février 1915, Kurt Erich quitte collège et famille pour passer en France, volontaire de la « légion garibaldienne » en partance pour le front de l'Argonne. Curieuse troupe que celle de ces jeunes gens rassemblés en Avignon avant leur départ pour l'enfer. « *Chemise rouge presque noire* », nous dit le biographe de Malaparte. Et, de fait, c'est déjà l'esprit du squadrisme qui souffle sur la légion, point de rencontre de petits bourgeois idéalistes, d'apprentis lansquenets et d'intellectuels marginalisés, poussés par les vents contraires de la contestation anarchisante et de la démocratie autoritaire.

Faux départ. L'armée française juge le petit garibaldien de Prato un peu tendre pour les rudes besognes de l'avant et le renvoie dans ses foyers. Il y restera deux mois. Juste le temps d'achever son année scolaire et de prendre une part active à la campagne interventionniste, au coude à coude avec les syndicalistes révolutionnaires, les socialistes de gauche et les nationalistes de tout poil. Encore une antichambre du fascisme. A l'annonce de la déclaration de guerre, c'est la section tout entière des jeunesses républicaines — Suckert en tête — qui prend le chemin du bureau d'engagement.

La guerre va faire de l'adolescent délicat parti comme simple soldat un chef de section dans le corps d'élite des *alpini*. Après la troisième offensive Ludendorff, Suckert fait partie du petit contingent italien qui est envoyé sur le front français et laissera sur le champ de bataille de Bligny la moitié de ses effectifs. L'aventure virile finit mal pour beaucoup de ces enfants grandis trop vite et qui, comme lui, auraient eu vingt ans en 1918. Elle laisse un goût bien amer cette « *soif de vent et de tempête* » dont parle Malaparte dans un poème écrit lors de la veillée d'armes en Avignon et dédié aux garibaldiens de l'Argonne.

Populisme

Que le premier fascisme (celui des années 1919-1921) soit un phénomène de classes moyennes, il n'y a plus beaucoup d'historiens aujourd'hui pour le contester. Le désaccord porte sur la nature de cette catégorie sociale. S'agit-il, comme l'énonce l'historiographie classique, de la petite bourgeoisie que les transformations de l'économie capitaliste, amplifiées par la guerre et par la crise, tendent à marginaliser ? Ou au contraire — c'est ce qu'affirme, sans preuves décisives il est vrai, l'historien italien Renzo De Felice — d'un comportement spécifique aux classes moyennes « émergentes » (techniciens, fonctionnaires, instituteurs, ex-métayers et fermiers devenus propriétaires de la terre qu'ils cultivent...) ?

Par son ascendance paternelle, Malaparte appartient à la petite-bourgeoisie citadine et technicienne qui, si l'on suit De Felice, voit dans le fascisme un moyen d'installer son hégémonie politique. Lui-même est un intellectuel ancien combattant dont le cursus n'a pas été rompu par la guerre. Celle-ci, à la différence de beaucoup de ses contemporains, aurait pu au contraire lui servir de tremplin en permettant au jeune officier démobilisé d'entrer — ce qu'il a fait — par concours spécial dans la diplomatie, et — ce qu'il n'a pas fait, mais par choix délibéré — d'y faire carrière. Voilà pour l'« émergence ». Mais, par ses attaches privilégiées avec Miltiade Baldi, son père nourricier, Malaparte s'enracine en même temps dans un milieu populaire rural, ballotté, au lendemain de la guerre, entre les deux tendances contraires de la révolution et de la contre-révolution.

Emergent ou non, le terrain socio-culturel sur lequel a poussé le jeune Kurt Erich le prédispose à contester durablement le pouvoir et l'idéologie de l'*establishment* bourgeois. A partir de quoi — romantisme et ambition aidant — toutes les voies sont libres, du léninisme à la révolution conservatrice, et Malaparte, comme pas mal d'autres, va osciller de l'un à l'autre, jusqu'au moment où il sera clair que le fascisme-régime aura surtout servi à restructurer l'ordre des nantis.

Le fil rouge de cet itinéraire compliqué réside peut-être dans un populisme antimoderniste qui n'a rien de très spécifiquement « fasciste », dans la mesure où la tendance dominante du fascisme affirme hautement sa modernité, sa rupture avec l'ordre traditionnel, sa volonté de forger un « homme nouveau », bref se rattache davantage au futurisme qu'à l'esprit de la Contre-Réforme. En 1921, lorsque paraît *Viva Caporetto !*, c'est, disons, le filon national-bolcheviste qui affleure. Malaparte — qui goûtera à cette occasion du gourdin nationaliste, et dont le livre sera interdit par trois gouvernements successifs, y compris celui de Mussolini — y interprète la débâcle d'octobre 1917 sur l'Isonzo comme une révolte du peuple opprimé et trahi, prolongé par une imaginaire marche sur Rome des paysans-fantassins.

Ce n'est pas la prise du pouvoir par la « classe ouvrière », en partie « embusquée » dans les fabriques (selon le mythe de l'époque) mais bien la levée en masse de l'Italie profonde, rurale, élémentaire. Voilà l'homme qui adhère au fascisme en 1922. Par opportunisme ? Un peu sans doute ; mais, réduite à ce terme, l'explication est courte. Bien davantage parce qu'il voit dans Mussolini le tribun charismatique qui avait manqué aux *Saints maudits* (c'est le titre de la seconde version de l'ouvrage) de Caporetto. Sans doute, comme tant d'autres, se leurre-

Bernard Frank

(Suite de la page IX.)

» On a cru y trouver une spiritualité qui serait une sorte d'« antireligion », dépouillée de tout aspect institutionnel et formel.

» Maintenant qu'il est davantage connu, on sait bien que le zen est entouré de tout un apparat rituel et cultuel qui lui fournit des moments forts dans ses emplois du temps minutieusement réglés. On s'est plu à n'en retenir que des aspects d'apparence immédiatement assimilables, tandis que d'autres, qui l'étaient moins, restaient ignorés. On a cru pouvoir atteindre à travers lui une sorte d'essence du bouddhisme débarrassée de toute référence à une évolution doctrinale encombrante ; mais on a ainsi fabriqué une manière de néo-zen à usage occidental, parfois sincère, souvent un peu snob, pour gens pressés, plutôt qu'approché réellement une voie qui réclame patience, modestie, et à laquelle conviennent assurément mal certaines publicités ronflantes. A ceux — et j'en connais — qui pratiquent cette voie dans la discrétion et l'austérité qu'elle réclame, je tiens à dire, au contraire, tout mon respect.

Isolement

— Ces contresens occidentaux concernant le zen ne sont qu'une illustration de la difficulté qu'il y a pour un Occidental à appréhender la civilisation japonaise. A quoi tient, selon vous, cette difficulté ?

— Ayons présent à l'esprit que la civilisation japonaise est une civilisation insulaire, qui n'a eu pendant longtemps que peu de contacts directs avec le monde extérieur. Un tel isolement a permis l'éclosion de modes de vie et de pensée très particuliers, la culture de certains comportements spécifiques : par exemple, la grande économie de moyens avec laquelle les Japonais aiment s'exprimer, l'importance qu'ils accordent à l'intuition, le primat qu'ils donnent à l'action sur la parole...

» Mais cette sensibilité, qui s'est éduquée à l'écart, n'est pas du tout restée imperméable aux influences extérieures. Au contraire : tant de courants venus de la Chine et certains, à travers elle, de l'Inde plus lointaine, sont arrivés jusqu'à cet archipel du bout du monde, où ils ont été accueillis, cultivés et préservés tandis que, dans bien des cas, ils disparaissaient de leur contrée d'origine. Très tôt, les Japonais ont eu envie de se mesurer à l'aune des autres, que ces autres aient été les Chinois, jadis, ou les Occidentaux, aujourd'hui. Le couple « intérieur-extérieur » est resté l'une de leurs préoccupations constantes. Ils ont toujours été fascinés par les expériences de la confrontation, comme si le fait de mieux connaître l'ailleurs pouvait les aider à s'apprécier plus justement eux-mêmes. Ils ont été aussi toujours sensibles à l'avance que le monde extérieur, en quelque domaine que ce fût, pouvait avoir acquise sur eux, et ils n'ont cessé de chercher à intégrer à leur civilisation tout apport susceptible de l'enrichir.

— Ces emprunts sont évidents, aujourd'hui, dans le domaine technologique.

— Oui, mais il ne faut pas considérer qu'ils se limitent à ce domaine-là : l'intérêt du Japonais à l'égard de l'autre est aussi de l'ordre de l'esprit. Il a toujours voulu savoir qui était l'autre et, notamment, ce qui fait l'humanité de l'homme occidental en face de lui-même. Il y a, chez lui, un rêve de s'approprier une fois totalement l'aventure de l'autre, pour en revenir finalement, sur le tard, à l'approfondissement de la sienne. Cette curiosité inlassable, qui peut s'élever jusqu'à une sorte de passion absolue, ne doit pas être réduite à un simple moyen mis en œuvre pour réussir dans la compétition mondiale : elle est plutôt l'une des causes qui expliquent le succès japonais dans cette compétition.

— Qu'est-ce qui distingue, selon vous, les Japonais des Indiens ou des Chinois ?

— J'ai le sentiment que les Indiens ou les Chinois sont beaucoup plus tournés vers leur propre univers. L'Indien, dans la conscience du trésor spirituel dont il est dépositaire, le Chinois, dans celle de la supériorité de sa tradition civilisatrice, donnent tous deux l'impression de vivre à l'intérieur d'un monde qui, pour l'essentiel, se suffit à lui-même ; je ne crois pas beaucoup me tromper en disant que, pour eux, de façon générale, l'étranger n'est pas si important. Pour les Japonais, au contraire, l'étranger est un éternel partenaire ; on pourrait dire aussi que le Japonais a toujours eu, par rapport au monde extérieur, un complexe de frère cadet ; arrivé — hier comme aujourd'hui — un peu plus tard que l'autre, il a éprouvé un besoin de faire aussi bien et, même — pourquoi pas ? — mieux que celui-ci. Il est connu qu'un Japonais en voyage se sent toujours péniblement isolé.

» De la même manière, les Japonais, dans le concert des nations, se sentent insuffisamment intégrés ; c'est pourquoi ils sont, au fond, très préoccupés des réactions de jalousie ou de crainte qu'ils inspirent, frustrés d'être tenus à l'écart parce que réputés inaccessibles, et convaincus eux-mêmes bien souvent — il faut le dire — du peu de vraie volonté qu'auraient les étrangers de les comprendre...

— Avez-vous jamais eu un problème de communication avec les Japonais ?

— Jamais. Je me suis toujours senti de plain-pied avec eux. C'est un peuple en réalité très chaleureux et accueillant. Pour que ce peuple s'ouvre à vous de la façon la plus généreuse, il suffit parfois d'un rien dans les paroles ou le comportement, d'un rien qui crée la confiance dès lors qu'a été éprouvée avec l'interlocuteur l'impression, si fugitive soit-elle, d'une communauté d'expérience ou de sensibilité. Le Japon est un pays vivant plein de drôlerie et qui, en dépit de l'énorme quantité de travail qu'il abat, sait, à sa manière, fort bien jouir de la vie. Ce sens du travail qui est le sien et qui donne lieu, ici, aux appréciations les plus contradictoires, m'évoque irrésistiblement, quant à moi, ce que de Gaulle, un jour, appelait à propos du Plan, un sentiment d'« *ardente obligation* » : il y a, en tout Japonais, comme un capitaine qui n'aime pas quitter le pont du navire.

» Pourquoi tant s'oublier, dira-t-on — et, en fin de compte, s'aliéner, — dans le travail, alors que l'existence est courte et qu'il est si urgent de s'y aménager des détentes ? Le problème est assurément bien compliqué, et il y aurait quelque impudence à prétendre lui donner une réponse qui semblerait vouloir escamoter toutes sortes de questions sociales brûlantes. Mais on ne peut pas nier qu'il y ait chez les Japonais une passion de créer et d'apprendre plus forte qu'à peu près partout ailleurs sur la terre. Ariyoshi Sawako, romancière bien connue au Japon, qui passait ces temps-ci par Paris, interviewée par un hebdomadaire déclarait : « *Nous avons encore tant à apprendre ! C'est si peu, vingt-quatre heures dans une journée...* » ■

A quatre pas du soleil

(Suite de la page XVI.)

— *Ah ! non, alors !* s'écria-t-il. *Ce soir, c'est trop tarte ! J'aime mieux aller voir les copains.* »

Sa voix déraillait. Il se dandinait, une assiette sale à la main.

« *Eh bien, vas-y*, répliqua-t-elle. *Mais je veux que tu sois revenu dans une heure !* »

Il partit en traînant les pieds dans ses baskets sales. La porte d'entrée claqua.

Restée seule, Solange goûta avec délice le vide et le calme de l'appartement. De vagues rumeurs lui parvenaient de tous côtés à travers les cloisons trop minces. Ses mains travaillaient dans l'eau savonneuse, loin de sa tête. Elle rinçait une assiette après l'autre. « *Et pourquoi pas un lave-vaisselle ?* », se dit-elle soudain. Un éblouissement l'arrêta. Puis elle se remit à ranger la cuisine.

Elle n'était plus chez elle, dans son logis minuscule et bruyant, mais avenue Foch, sous les hauts plafonds, dans une atmosphère cossue, feutrée, intime. Etienne Delachaume était très contrarié. « *On me l'a sûrement volé dans la foule, quand nous sortions du cinéma*, disait-il à sa femme. *Tu marchais devant moi. J'ai été bousculé. Si je tenais le salaud qui a fait ça !...* — *Et moi*, disait sa femme, *je parie que tu l'as perdu dans la salle. Tu as cru le ranger et tu l'as glissé à côté de la poche. Combien avais-tu sur toi ?* » Il haussait les épaules : « *Je ne sais pas au juste : deux ou trois mille...* » Il mentait. Elle riait : « *Tu es incorrigible ! C'est absurde de se promener avec une pareille somme dans son portefeuille ! Tu ne le reverras jamais ! — C'est bien mon avis*, soupirait-il. *Mais je me console en pensant que j'aurais pu perdre cet argent aux courses.* »

Il s'asseyait et allumait un cigare. Dans l'immense salon on n'entendait pas les bruits des voisins. Il y avait là des fauteuils recouverts de soie ancienne, des tapis par terre, des tableaux aux murs et une petite lampe spéciale qui brûlait sur une table basse pour chasser l'odeur du tabac. « *J'ai téléphoné à la direction du cinéma*, disait-il encore. *On ne leur a rien signalé après le nettoyage du matin. — Je te conseille de passer rue des Morillons, aux objets trouvés* », insistait sa femme. Il acquiesçait de la tête : « *Oui, oui, bien sûr. Vois-tu, ce que je regrette le plus dans cette affaire, c'est la disparition des photos. J'y tenais beaucoup à ces instantanés de notre vie !* » Il se penchait, prenait les mains de sa femme et les baisait galamment, l'une après l'autre.

Tout à coup, Solange lâcha son balai, se précipita dans l'entrée, feuilleta l'annuaire des téléphones et pointa son doigt sur le numéro d'Etienne Delachaume. Neuf heures et demie du soir. N'était-il pas trop tard pour l'appeler ? Et que lui dirait-elle ? Epouvantée par son audace, elle ne pouvait cependant résister à la tentation. La tête creuse, la bouche sèche, le cœur battant contre les côtes, elle décrocha l'appareil et forma le numéro d'une main faible. La sonnerie retentit jusque dans son ventre. Elle voulut reposer le combiné. Mais déjà une voix d'homme, grave et ferme, venue du néant, prononçait le fatidique : « *Allo* ». Elle balbutia :

« *Je voudrais parler à M. Etienne Delachaume.* »

Elle s'assit sur une chaise, les jambes coupées, les larmes aux yeux.

(A suivre.)

La semaine prochaine :

II. — Rendez-vous manqué à la Closerie des Lilas, par Pierre-Jean Remy.

t-il sur les potentialités révolutionnaires du fascisme. Il en reviendra. Pour l'instant, il lui suffit de croire à la mort prochaine de l'ordre bourgeois.

Pour quelle naissance ou pour quel renouveau ? Là où le discours officiel du fascisme parle de plus en plus fréquemment de changer l'homme et de faire entrer l'Italie dans le vingtième siècle, Malaparte dit bien haut son refus de la société industrielle et de tous les modernismes idéoligiques et culturels. Comme Papini et comme Ardengo Soffici, autres collaborateurs de la revue *Il Salvaggio* « le Sauvage », il aspire à voir entrer le fascisme dans une voie qui est celle de la tradition populaire, provinciale et fondamentalement contre-révolutionnaire de l'*« Anti-Risorgimento »*. Cela, dans un but bien précis qui est de restaurer l'ordre ancien, l'ordre « naturel », bouleversé par l'industrialisme et par le capitalisme. Virage à droite, sous la sainte bannière de la Contre-Réforme, mais pas pour très longtemps et pas dans le même sens que le régime.

Comprendre Lénine

« Le but final de la révolution fasciste est la restauration de notre civilisation naturelle et historique, dégradée par la montée triomphante de la barbarie de la vie moderne. » L'homme qui écrit ces lignes au milieu des années 20 a peu de chances de s'entendre durablement avec les inspirateurs d'un régime qui s'engage alors résolument dans la voie du progrès économique et de la modernisation. Quitte à parquer la révolution dans le champ du discours et à resserrer les liens avec les possédants : industriels et agrariens. Entendons-nous bien. Malaparte n'est pas, et ne sera jamais, un antifasciste, un ennemi déclaré de la dictature mussolinienne. Jusqu'au début des années 30, il profite largement des égards que lui prodigue le régime. A trente ans, il devient, avec l'appui du pouvoir, directeur de *la Stampa*. Il fréquente la haute société fasciste, traite d'égal à égal avec Turati et Balbo, séjourne à Paris après l'assassinat du chef du *Fascio*, pour organiser la chasse aux *fuorusciti*, et son rôle dans l'affaire Matteotti reste peu clair. Il ne répugne ni à l'intrigue, ni aux basses besognes, ni à la flagornerie à l'égard du Duce.

Et pourtant c'est le même Malaparte qui, en 1932, va rompre une première fois avec le fascisme. Pas seulement parce qu'il s'est égaré dans les détours du sérail, croyant un peu naïvement qu'il pouvait rivaliser d'influence avec un Farinacci ou avec un Balbo. Mais parce que, entre la réalité du fascisme-régime et l'idée qu'il se faisait de la révolution exterminatrice des valeurs bourgeoises, il y a une faille qui s'élargit au fur et à mesure que la hiérarchie prend du ventre et que le pouvoir compose avec le capital.

D'où le regard porté sur le communisme après le voyage en U.R.S.S., au printemps 1929. Malaparte y rencontre Staline et Litvinov, Maïakovski et Gorki, et tire de son séjour au pays des soviets la substance de deux livres, *Intelligenza di Lenin* (intelligence au sens de compréhension) et *le Bonhomme Lénine*, qui paraîtra trois ans plus tard en France et sera interdit par la censure fasciste, comme par celle de Hitler. Retour aux sources, plutôt que conversion à la doctrine marxiste-léniniste. Ce qui fascine en effet le jeune directeur de *la Stampa* dans l'expérience soviétique, c'est de voir fonctionner l'État populaire et antibourgeois dont il avait rêvé à l'époque de *Viva Caporetto !* Cela, dans un pays resté fondamentalement rural et où Boukharine envisageait, peu de temps auparavant, de fonder l'avenir socialiste sur des bases paysannes.

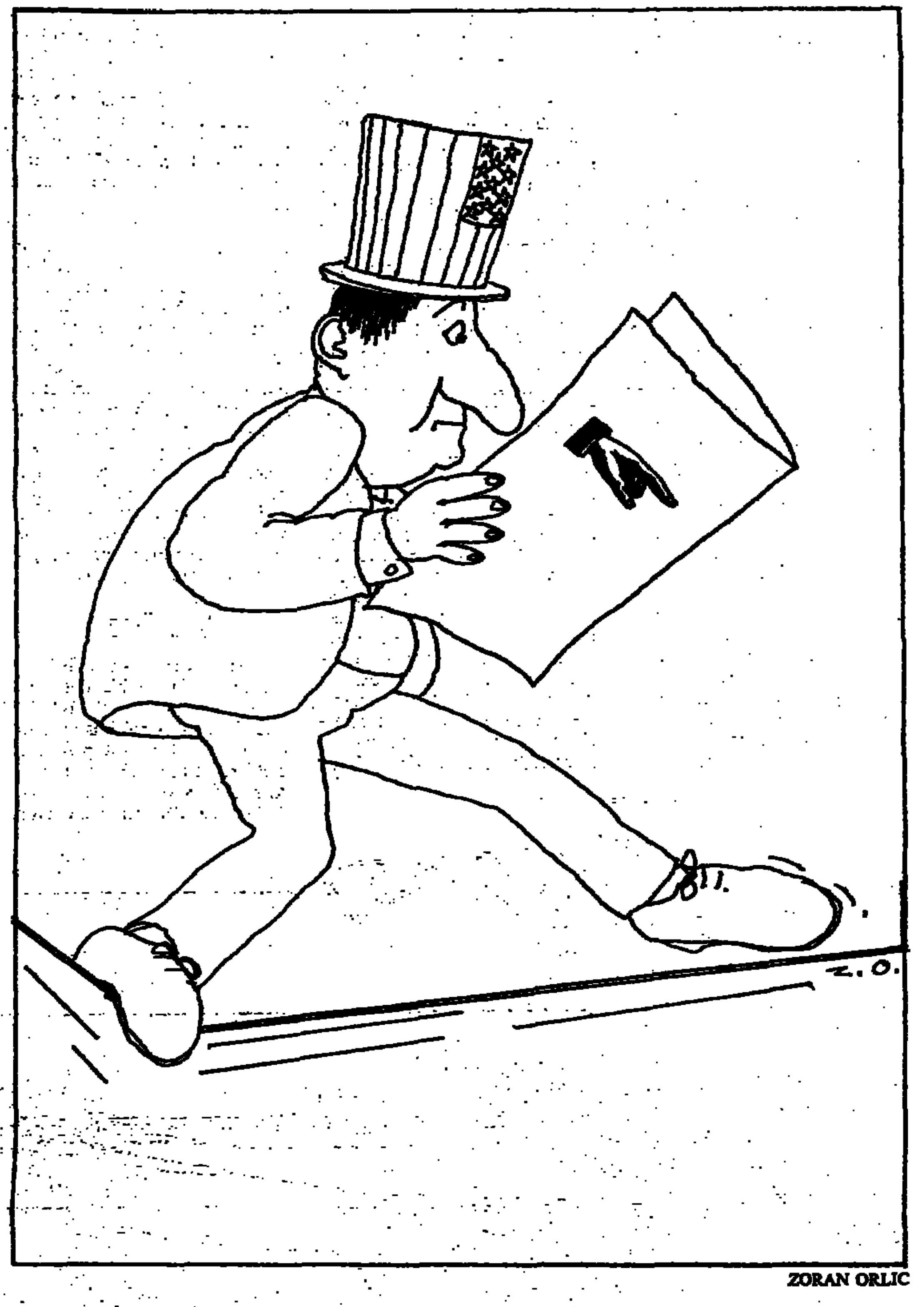
De là, l'illusion d'optique que Malaparte nourrit dans ses rapports avec le communisme. *« Je crois*, écrit-il, *que le phénomène de la révolution russe, qui se poursuit parallèlement à la révolution italienne dans sa haine et sa lutte contre l'esprit moderne... est le complément de la révolution italienne. Elles s'aident l'une l'autre dans leur commune destruction de la* modernité, *et l'une n'est ni concevable, ni possible*, ni juste, *sans l'autre. »*

Le voyage à travers le fascisme de Curzio Malaparte ne s'achève pas en 1933, après le demi-exil en France, la rupture avec Italo Balbo et son éviction de *la Stampa*, par l'arrestation de l'écrivain en disgrâce. Condamné à cinq ans de *confino* aux îles Lipari pour *« activité antifasciste à l'étranger »*, celui-ci ne purgera qu'une partie de sa peine, grâce à la protection de Ciano, devenu l'étoile montante du régime. Dès l'automne 1934, le voici en résidence surveillée à Forte dei Marmi, cage dorée où il vit des amours dannunziennes avec Virginia Agnelli, veuve du prince héritier de l'empire Fiat, et donne des articles au *Corriere della Sera*. On le retrouve en 1937 à la tête d'une revue littéraire, *Prospettive*, dans laquelle il manifeste sans enthousiasme son adhésion de principe à l'égard du régime, tout en contemplant d'un œil désabusé l'embourgeoisement de celui-ci et son dérisoire alignement sur le modèle hitlérien.

Hommes de « droite » ou de « gauche », quelques-uns des plumitifs du régime, parmi ceux qui, prenant au sérieux le verbe mussolinien, avaient cru que la dictature fasciste était grosse d'une révolution, se retrouveront en 1944 sur les rives du lac de Garde, thuriféraires sinistres de la sanguinaire République sociale. D'autres, comme Marinetti, choisiront de cacher leur désenchantement en prenant le chemin du front russe ou celui de l'Afrique.

Malaparte appartient à la légion autrement nourrie des résignés et des conformistes. Mais le cœur n'y est plus. Depuis le début des années 30 a commencé la lente dérive qui, par fidélité à ses engagements premiers — c'est peut-être la seule cohérence du personnage-caméléon que fut Malaparte — et plus par inclination populiste que par conviction idéologique, le conduira à recevoir sur son lit d'hôpital, quelques semaines avant de mourir (en juillet 1956), sa carte de membre du parti communiste italien, signée de la propre main de Togliatti. On songe à ces lignes de Soffici, écrites en juin 1944 : *« Si l'Axe ne devait pas gagner la guerre, la plupart des vrais fascistes qui auraient échappé à la répression passeraient au communisme et formeraient un bloc avec lui. Nous aurions alors franchi le fossé qui sépare les deux révolutions. »* ■

(1) Giordano Bruno Guerri, *L'Arcitaliano, vita di Curzio Malaparte*, Milano, Bompiani. 1980, 330 p.



ZORAN ORLIC

ÉTATS-UNIS

Le plus redouté des « columnists »

Conseiller de presque tous les présidents des États-Unis, Walter Lippmann fut, pendant soixante ans, le plus influent des éditorialistes américains.

HENRI PIERRE

« L*A plus dangereuse des tentations pour un éditorialiste est de se considérer comme un acteur sur la scène mondiale et non comme son observateur... C'est pourquoi, si je pense avoir quelque chose à dire sur certains sujets, je suis sans importance en tant que personne. Je ne donne pas de conseils à l'humanité ou même à ceux qui me lisent à l'occasion... »* Cette belle leçon d'humilité surprend venant de Walter Lippmann, qui, pendant six décennies, ne s'est pas contenté de commenter les événements mais les a orientés. Beaucoup plus qu'un simple témoin, il tint en effet une place unique dans la vie publique américaine, jusqu'à un âge avancé. Comment les présidents des États-Unis, les chefs d'État et de gouvernements étrangers, les hommes politiques, auraient-ils pu dédaigner ou ne pas solliciter les avis et conseils d'un *columnist* qui, par l'intermédiaire de deux cents journaux, exerçait une grande influence sinon sur l'opinion publique du moins sur la classe politique américaine ?

Avec des fortunes diverses, il fut l'éminence grise, le conseiller de presque tous les présidents, de Theodore Roosevelt à Kennedy, avant de se brouiller spectaculairement avec Johnson à propos du Vietnam. Il était le sage de Washington que les grands et moins grands de ce monde venaient consulter dans sa maison de Woodley-Road, et son voyage annuel en Europe était organisé comme une visite d'homme d'État, encore que, pour compléter son information, il ne voyait pas seulement les dirigeants, mais aussi ses pairs journalistes et des personnalités privées.

Et pourtant, empruntant la formule à ses vieux amis journalistes, il écrivait un jour : *« Plus de journalistes ont été anéantis par le sentiment de leur importance que par l'alcool... »* Suprême coquetterie ou sagesse profonde d'un homme arrivé au sommet de sa carrière, appréciant avec plus de distance les hommes et les choses. Parce qu'il fréquentait en permanence les allées du pouvoir, il recommandait avec insistance à ses confrères de prendre leurs distances avec les dirigeants et de s'assurer une indépendance financière. *« Personne ne devrait entrer dans le journalisme s'il devait entièrement et exclusivement en dépendre pour son existence »*. Lui-même a toujours été extraordinairement payé (1), ce qui lui assurait une plus grande liberté pour critiquer vigoureusement les gens en place, pour aller à contre-courant de la pensée officielle du moment. Mais peut-être, comme l'ont souligné ses détracteurs, les hommes au pouvoir toléraient-ils les attaques et critiques de Walter Lippmann parce qu'ils savaient bien qu'il ne mettait pas en cause les valeurs fondamentales de la société.

A dire vrai, l'intérêt de la remarquable biographie de M. Ronald Steel (2) ne tient pas seulement à la riche évocation de ce « siècle américain », de cet empire américain auquel Lippmann a assisté et même participé, mais aux indications et révélations qu'elle donne sur l'homme privé. Loin d'être un hagiographe, M. Steel éclaire les coins sombres, expose les faiblesses d'une personnalité compliquée, qui n'était pas le personnage rationnel et détaché qu'il prétendait être, mais un homme de passion et de contradictions.

Juif antisémite ?

Ce libéral, cet homme de gauche, évolua rapidement vers la droite selon un itinéraire classique, qui ne pouvait surprendre. Mais avant tout, il était un élitiste n'ayant qu'une confiance relative dans la démocratie, à moins qu'elle ne soit dirigée par des hommes éclairés, équilibrés. *« L'agitation n'est pas ma vocation »*, écrivait-il pour justifier son refus de tout engagement politique. Et au directeur d'un journal qui lui demandait de prendre une position plus tranchée dans ses éditoriaux, il répondit : *« Je ne vais pas passer ma vie à donner des coups de clairon... »* Il en donna peu, sauf à la fin de sa vie, contre la guerre du Vietnam. En revanche, il fut singulièrement discret sur l'affaire Sacco-Vanzetti, sur les victimes du maccarthysme, et entièrement muet sur les Rosenberg. Manque de conviction, ou, comme lui reprochent ses critiques, de courage politique ? Peut-être jugeait-il qu'apprécier dans une perspective mondiale ces événements était secondaire par rapport aux problèmes prioritaires de la guerre et de la paix.

En revanche, il semble avoir voulu ignorer ou oublier ses origines juives, auxquelles il devait d'être resté un outsider (une situation voisine de celle d'Henry Kissinger), même au sein de l'Establishment dont il avait réussi par ses talents à forcer les portes. Beaucoup de ses amis juifs ne lui pardonnèrent pas de refuser son identité juive et surtout d'avoir exprimé sur les juifs des vues particulièrement déplaisantes.

A Harvard, la conscience de sa supériorité intellectuelle lui avait permis de surmonter sans mal de petites manifestations d'antisémitisme. Mais, comme beaucoup de juifs allemands déjà installés à New-York, il voyait avec inquiétude arriver des immigrants de Pologne et de Russie, craignant que cet apport massif ne provoque l'antisémitisme. *« Par leur aspect physique et leurs noms, les juifs se font remarquer... et parce que les juifs se font plus remarquer que les autres, ils sont dans une plus grande obligation de ne pas pratiquer les vices de notre civilisation... la criarde vulgarité commerciale est plus remarquable chez les juifs parce qu'ils sont eux-mêmes plus remarqués... »*, écrivait-il. Il alla encore plus loin en 1922, en se déclarant d'accord avec l'administration d'Harvard qui estimait qu'une proportion de juifs supérieure à 15 % amènerait une ségrégation plutôt qu'une fusion des cultures. Trois mois après l'arrivée d'Hitler au pouvoir et au lendemain d'un discours d'apparence conciliante du Führer, il écrivait : *« Une fois de plus, à travers le brouillard et le vacarme, l'hystérie et la passion animale d'une grande révolution, nous avons entendu la voix authentique d'un peuple civilisé... Ce serait être profondément intolérant que de refuser à l'Allemagne de parler comme une puissance civilisée parce que des choses non civilisées s'y passent... »* Apparemment, Lippmann regretta ultérieurement cet article qui le brouilla définitivement avec de hautes personnalités juives, car cet éditorial ne figura pas dans la série publiée en recueil deux ans plus tard.

Passion

Le tumulte de sa vie privée faisait contraste avec la lucidité tranquille, le détachement, de l'éditorialiste qui voulait aider ses compatriotes à *« s'ajuster aux réalités »*. Il fut par excellence un *« Realpolitiker »*, corrigeant ses propres jugements, révisant ses positions, et il ne serait pas difficile de noter dans ce qu'il a écrit des contradictions et même des erreurs d'appréciation.

Plutôt sévère dans ses jugements (*« Un aimable boy-scout »*, disait-il en parlant de Roosevelt), avare de compliments pour Kennedy dont il jugeait froidement la politique (*« une collection très mélangée d'erreurs, de faux départs et aussi de brillantes visions »*), Lippmann avouait qu'il ne pouvait écrire sans passion sur de Gaulle. *« Plus qu'un grand homme, un génie »*, écrivit-il. Il fut le plus ardent défenseur du chef de la France libre, d'abord contre Vichy puis contre Giraud, auprès d'administrations américaines hostiles ou sceptiques.

Dernière bataille

Curieusement, à l'âge respectable de soixante-quinze ans, qui normalement aurait dû renforcer sa modération naturelle, il livra sa dernière mais plus violente bataille contre la politique de Johnson au Vietnam. Exclu de la Maison Blanche, déserté par de vieux amis, accusé de sénilité, il retrouva une seconde jeunesse pour combattre le président... *« Sa vanité, son refus entêté d'accepter les limitations du pays et les siennes propres sont à l'origine de toutes les difficultés... »* Il dénonça le *« globalisme »* et rejeta la conception d'une Amérique *« policeman du monde libre »*. *« L'Amérique de Johnson n'est plus l'Amérique de notre histoire... C'est un empire bâtard qui s'appuie sur la force pour atteindre ses objectifs, qui a cessé d'être l'exemple de la sagesse et de l'humanité d'une société libre... »*, écrira-t-il encore, justifiant, sans les rallier, les jeunes manifestants opposés à la guerre du Vietnam qui déchiraient leurs fascicules de mobilisation. Il se fit l'avocat du plan gaulliste de neutralisation du Vietnam, soutenu seulement par une poignée de « colombes » — sénateurs et journalistes libéraux. Il dénonça le « parti de la guerre ». Le conflit avec Johnson prit un caractère personnel, et le président ne se priva pas dans ses commentaires de stigmatiser les *« erreurs »* d'un *« éditorialiste âgé et qui malheureusement est encore avec nous... »*.

Ce fut son dernier combat. Deux ans plus tard, en 1968, il quitta Washington pour prendre une semi-retraite, écrivant moins régulièrement avant d'être diminué par plusieurs attaques cardiaques dont la dernière, en décembre 1974, lui fut fatale.

Ce que Lippmann ne pardonna jamais à Johnson c'est d'avoir fait semblant d'être de son avis, d'avoir voulu le manipuler, de paraître accepter un règlement négocié de la guerre du Vietnam, alors qu'il intensifiait la guerre. *« Il m'a trompé »*, déclara Lippmann avec indignation. Vanité blessée, ou bien avait-il découvert tardivement, et malgré son expérience, que les hommes politiques peuvent à l'occasion mentir effrontément et sans rougir aux journalistes ?... ■

(1) En mai 1962, Lippmann, âgé de soixante-treize ans, signa un contrat avec le *Washington Post* qui, en contrepartie de deux éditoriaux par semaine pendant huit mois de l'année et seize articles pour l'hebdomadaire *News Week*, lui assurait 75 000 dollars par an, plus 90 % des recettes venant de la vente de ses articles. Le journal lui assurait également un appartement à New-York, deux secrétaires, un assistant chargé de recherche, des frais de représentation, une voiture et le remboursement de ses voyages. A sa mort, sa veuve recevrait 25 000 dollars par an pendant dix ans.

(2) *Walter Lippmann and the American Century*, par Ronald Steel, Bodley Head, 1981.

POLLUTION

Le Léman au bord de l'asphyxie

La France et la Suisse luttent depuis plus de vingt ans contre la maladie du lac Léman... Jacques Piccard et son sous-marin entrent en lice.

GEORGES DUPONT

« *MES excréments m'appartiennent et je conteste à l'Etat le droit de me priver de cette ressource.* » Avril 1979 : Lucien Keller, docteur ès sciences, chimiste, prend l'offensive contre la loi fédérale suisse qui exige que toutes les eaux usées passent dans des stations d'épuration pour y être décantées. Aberration biologique, proclame-t-il ; une mesure de surcroît inefficace et coûteuse. Il veut empêcher qu'on évacue ses déjections et autres liquides résiduaires vers la station d'Aubonne, l'une des cent trente-huit usines de dépollution fonctionnant autour du Léman, lesquelles doivent, en théorie, retenir les impuretés avant le rejet du filtrat dans le lac. En réalité, elles laissent échapper assez d'éléments fertilisants pour menacer le bassin lémanique d'asphyxie à court terme.

A cette infrastructure lourde et partiellement impuissante, Keller prétend opposer un système individuel d'épuration biologique, qu'il veut créer dans sa vieille ferme retapée de Lavigny (canton de Vaud). Une technique « douce » de transformation bactérienne des matières organiques contenues dans ses eaux de w.-c. et de cuisine ; celles-ci seront ensuite dirigées vers un étang et « lavées » grâce à l'action de plantes, joncs et jacinthes aquatiques. En fin de circuit, l'eau sera restituée à la nature « *propre en ordre* », comme on dit chez les Vaudois. Outre le méthane combustible, produit de la décomposition bactérienne, Keller récupérera des engrais naturels pour son potager et son verger — richesses que l'Etat, justement, veut lui « voler » en l'obligeant de les jeter dans la vidange publique.

Mais le Conseil d'Etat l'a débouté. Lucien Keller devra raccorder ses conduits au collecteur d'égouts communal, « *ces égouts ennemis de la nature* », comme il dit. Pour les techniciens de l'administration, son projet est non seulement illégal mais irréaliste : que se passerait-il durant les six mois de l'année où la végétation est au repos ? Au demeurant, la solution Keller ne s'appliquerait qu'aux terrains agricoles ou tout au plus à des propriétés de vastes dimensions. Comment l'adapter aux villes... à moins de construire celles-ci à la campagne, comme le proposait Alphonse Allais !

Keller a perdu sa bataille contre les autorités, mais ces dernières n'ont pas pour autant gagné leur guerre contre la pollution lacustre. Le « bleu Léman » chanté par les bardes romands a de nos jours une mine plutôt verte si ce n'est grisâtre, quand son teint ne vire pas franchement aux tons boueux ou même à la couleur rouille. L'aspect en surface n'est qu'un pâle reflet d'un mal beaucoup plus profond.

Parce que le Léman est en grande partie un « lac suisse », on pense ondes immaculées et fonds cristallins ; mais la vie proprette sur les coteaux environnants ne se miroite guère dans la crasse profonde de ces eaux, comme le constatèrent déjà les 33 000 visiteurs de l'Exposition suisse de 1964, à Lausanne, qui plongèrent à bord du mésoscaphe *Auguste-Piccard*, premier sous-marin touristique au monde, construit par le fils du célèbre professeur et son continuateur, Jacques Piccard. Or l'état du fond s'est encore dégradé considérablement depuis seize ans, au point que la triple vocation de ce lac (production d'eau potable, pisciculture, baignade) est d'ores et déjà en péril.

Eaux glauques

Le Léman est en permanence « engraissé » par les phosphates que déversent les ménages (avec leurs détergents), l'industrie (avec les effluents de ses traitements chimiques), l'agriculture (avec ses fertilisants artificiels dont une partie est lavée par l'érosion et finit dans le lac). Or la population riveraine a augmenté de 50 % en trente ans, l'industrie est en expansion constante, l'agriculture applique, au nom d'une exploitation intensive, des méthodes de plus en plus délétères, quand ce ne sont pas au contraire les pratiques inadéquates d'autrefois, tel l'épandage sur des sols gelés qui provoque la fuite des engrais vers le lac.

Ces rejets de phosphates fertilisent la flore aquatique et engendrent le développement sauvage du plancton, dont la prolifération, l'été, transforme le lac en un bouillon de culture végétale et rend ses eaux fâcheusement glauques. Tous ces organismes meurent et tombent sur le fond, où ils ont besoin d'oxygène pour se décomposer en éléments susceptibles d'être réintroduits dans le circuit de la vie sous-marine. Les premiers dépôts absorbent pratiquement toute la réserve d'oxygène disponible ; les suivants ne trouvent plus suffisamment de « gaz vital » en dissolution pour accomplir leur recyclage biologique. L'eau se charge alors de particules imparfaitement décomposées, inassimilables par la faune lacustre et qui forment une masse polluante, salissante, irréductible.

Le fond du Léman baigne dans un brouillard compact de substances « non digérées », où parfois la visibilité n'atteint pas 50 centimètres, en dépit de l'action de très puissants phares sous-marins. A 20 mètres déjà sous la surface, la pénétration lumineuse du jour est deux à trois fois inférieure à celle qu'on mesure en mer Tyrrhénienne vers 100 mètres et même plus. C'est le phénomène d'*eutrophisation*. (Un milieu *eutrophe* — littéralement : riche en substances nutritives — se caractérise par la rareté de son oxygène et la surabondance de sa matière organique.) Bref, les eaux ne respirent plus.

En cinq ans, le grand lac a perdu 98 000 tonnes d'oxygène, un déficit si important qu'il ne peut continuer de croître sans conséquences catastrophiques.

Concentration alarmante aussi de chlorures, due en partie au salage des routes mais également aux rejets industriels (50 tonnes de sel par jour). Et de sulfures, qui ont contribué à noircir les sédiments du Léman, encore blancs comme neige il y a quinze ans. L'augmentation de la silice, comme celle du phosphore, a des séquelles biologiques que les experts qualifient de « désastreuses » pour la vie du lac, dont le sol, en outre, est devenu le dépotoir de contaminants métalliques — cadmium, plomb, mercure. On trouve du mercure dans les perches, plus encore dans les lottes et les gardons, pas encore à des doses dangereuses pour la santé humaine mais il ne faudrait pas que le seuil actuel soit dépassé.

Faux adultes

L'eutrophisation du lac s'accomplit, bien entendu, au détriment de sa faune. Les poissons disparaissent pour ainsi dire à vue d'œil ; Jacques Piccard a exploré tous les recoins de ces eaux malades dans son nouveau mésoscaphe (sous-marin de moyenne profondeur) et n'a rencontré en bas qu'une poignée de malheureux spécimens qui se baladaient isolément et sans conviction dans cette purée trouble.

Abondantes il n'y a pas si longtemps, les lottes (variété d'eau douce), avec leur goût instinctif pour un environnement propre, se sont raréfiées. Quant au reste de la faune traditionnelle — perches, féras, truites, brochets, ombles chevaliers, — lui aussi est en voie de disparition. Les perches croissent démesurément, et précocement, à cause de l'excès de matière organique dans l'eau ; elles deviennent vite trop grandes pour leur âge. Ces faux adultes, à l'époque où on les pêche, n'ont pas eu le temps de procréer. Aussi l'espèce se dépeuple.

Ces dernières années, le Léman a été surexploité par les pêcheurs professionnels, compte tenu de l'épuisement de ses ressources piscicoles. En 1975, les pêcheurs suisses ont ramené 1 075 tonnes de poisson (ajoutez 409 tonnes pour les pêcheurs français) ; l'an dernier, la prise n'était plus que de 45 tonnes, moins de 4 % de ce qu'avait été la pêche cinq ans auparavant. Côté français, on est friand de petite friture du lac ; et si, dans l'ensemble, on utilise bien les mailles légales, on s'arrange pour manipuler le filet de façon à retenir le jeune poisson qui ne devrait pas être pris.

Rien de très encourageant non plus au chapitre de l'hygiène de l'eau, que l'eutrophisation rend plus difficile à traiter pour la rendre consommable. Le Léman alimente 600 000 personnes en eau potable (uniquement du côté suisse, les riverains français ne dépendant pas de l'eau du lac pour leurs besoins). En 1913, époque où la « *verdunisation* » (javellisation) de l'eau n'existait pas encore et où il fallait puiser à des sources pures pour approvisionner les villes, on songeait sérieusement à desservir Paris en eau potable du Léman, par canalisation. Jusqu'à la dernière guerre, il n'y avait de concentrations dangereuses de bactéries qu'à proximité immédiate des sorties d'égouts. Pêcheurs et plaisanciers partaient la journée sans emporter de ration d'eau potable ; on buvait à même le lac et sans méfiance.

Actuellement, il n'est guère d'endroit du Léman dont on puisse boire l'eau sans quelque risque d'infection. Certaines de ses plages, où la pureté des eaux était jadis au-dessus de tout soupçon, commencent à présenter des risques sanitaires. De plus en plus de propriétés en bord de lac se dotent d'une piscine, ce qui serait apparu saugrenu et d'un snobisme extravagant il y a peu d'années. Toujours prévoyant, le gouvernement helvétique incite d'ailleurs les particuliers, par une aide financière, à construire des piscines qui serviraient de réservoirs en temps de guerre.

Côté France

Comment en est-on arrivé là ? On accuse l'impéritie des « anciens » mais surtout la relative insuffisance des moyens de combat actuels. Ce n'est pas faute d'efforts financiers, pourtant. Afin de satisfaire à la loi fédérale de 1971 sur l'épuration des eaux, les Suisses ont dépensé jusqu'en 1977 plus de 18 milliards de leurs francs extra-lourds ; ils continuent d'en consacrer un milliard annuellement au fonctionnement de leurs installations de purification, sans compter les investissements nouveaux. Cette année, pour la première fois, toutes les eaux usées de Suisse seront traitées avant d'être réadmises dans la nature.

Si la France contribue beaucoup moins que sa voisine à cette action financière et technique, c'est aussi qu'elle contribue nettement moins à la pollution du lac, sa rive n'étant pas peuplée et active comme celle d'en face ; mais c'est, en outre, que les riverains français ne s'intéressent pas autant que les Suisses à la vie du Léman.

« *Contrairement à Annecy*, déclare un notable de Haute-Savoie, *où la population entière défend son lac, celle de Thonon ou d'Evian ne se sent pas très concernée par le sien. Ce n'est guère qu'en été qu'elle prend un peu conscience d'avoir les pieds dans l'eau. Comme elle ne prend pas son eau potable dans le lac, la condition sanitaire du Léman la laisse assez indifférente ; on considère que c'est plutôt l'affaire des Suisses. Et puis, chez nous, les décisions dans ce genre de problème sont avant tout dé-*

MONDOVISIONS

COMÈS

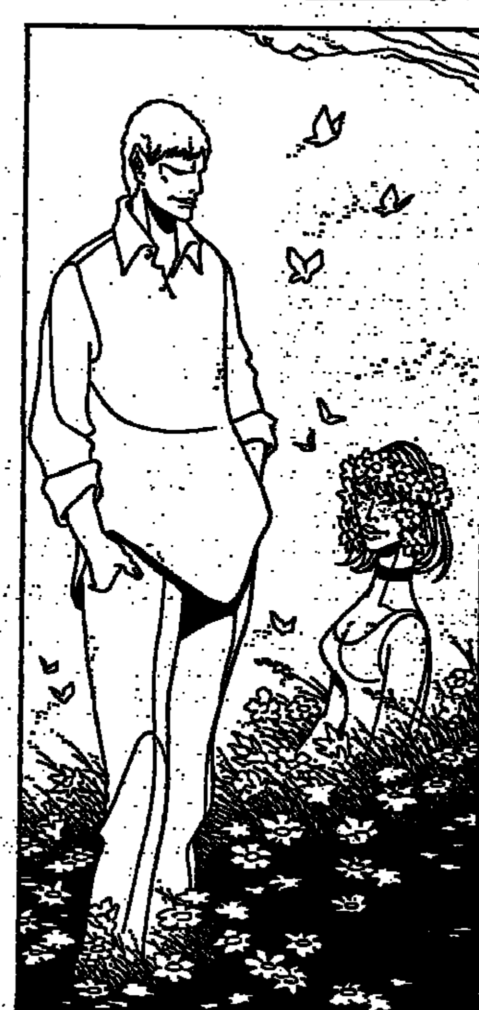






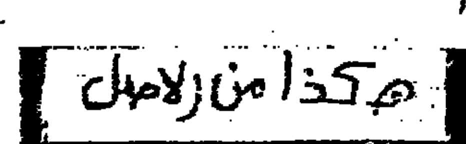












terminées par l'opportunisme politique, alors que les Suisses obéissent plus volontiers aux impératifs de la qualité de la vie. Ici, il faut déjà que le syndicat des pêcheurs, ou celui des hôteliers-restaurateurs, fasse du bruit pour qu'on s'inquiète de la situation – de celle qui est créée non pas tant par la pollution du lac que par le mécontentement des groupes de pression. »

Les industries françaises du Léman, pas aussi nombreuses que du côté suisse, causent proportionnellement moins de dégâts. Thomson-CSF, qui fabrique des composants pour radars, et les Eaux d'Evian, qui débitent quatre millions de bouteilles par jour, ont peu d'interaction directe avec le lac. Seule l'usine Zig-Zag, première productrice mondiale de papier support pour le carbone, déverse des produits difficilement dégradables, tels la lignine ; elle est responsable en grande partie des difficultés de fonctionnement de la station d'épuration de Thonon-les-Bains.

Comment réagit l'industrie quand elle se trouve mise en cause ? Parfois correctement. Lorsque le professeur Jean-Pierre Vernet, du laboratoire de sédimentologie de l'université de Genève, révèle la présence inquiétante de mercure dans les dépôts du Léman, CIBA, un des géants mondiaux de la pharmacie et l'un des deux principaux responsables de cette pollution mercurielle (l'autre sévit plus en amont, dans la région de Viège), entreprend sur-le-champ des travaux gigantesques et coûteux pour retenir les sels toxiques. Quoique les rejets de son usine de Monthey ne soient pas, actuellement encore, exempts de toute trace de mercure, on s'accorde à reconnaître, même dans les milieux écologiques « durs », que le cas CIBA est plutôt un bon exemple de civisme dans l'industrie suisse. Mais les entreprises ne sont pas toutes aussi disposées à coopérer.

Manque de rigueur

Peut-on dire que les moyens déployés à grands frais sont pour autant efficaces ? Manifestement non, puisqu'en dépit de l'amélioration de la qualité des eaux résiduelles déversées dans le lac son état n'a cessé de se détériorer. A vrai dire, cela tient aussi aux dimensions du Léman, donc à son inertie. Dans le grand lac, la même eau séjourne en moyenne plus de onze ans, alors que les plus grosses unités de décantation sont presque toutes entrées en service il y a moins de dix ans. *« Simple question de temps »*, disent les optimistes. Mais la plupart des spécialistes redoutent que le temps, au contraire, n'aggrave les choses.

Une étude de l'Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux indique que les lacs suisses reçoivent aujourd'hui quatre fois plus de phosphate qu'ils n'en peuvent supporter, et que cet excédent provient pour 70 % des eaux usées, même lorsqu'elles sont préalablement traitées. En fait, les normes de rejet sont mal respectées, et l'on reconnaît officiellement que la plupart de stations d'épuration ne sont pas exploitées avec toute la rigueur souhaitable.

La majorité des installations ne sont pas équipées pour la réduction des phosphates, ou, si elles le sont, leur rendement est très médiocre. Même lorsqu'elles fonctionnent relativement bien en temps normal, elles sont vite débordées en période de grosse pluie, et le trop-plein des égouts passe alors directement dans le lac.

Pour le biologiste français Pierre Laurent, qui dirige la station d'hydrobiologie lacustre de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), à Thonon, une mesure nécessaire serait d'avoir des « égouts séparatifs » au niveau de chaque maison individuelle, de façon à évacuer les eaux pluviales et les eaux usées par deux canalisations distinctes. Mais remplacer le réseau unitaire actuel par un tel système, dans une ville comme Lausanne par exemple, coûterait les yeux de la tête.

Le physicien nucléaire Pierre Lehmann, de la Société d'étude de l'environnement (SEDE), à Vevey, est l'un des principaux contestataires – ils sont nombreux tant du côté suisse que du côté français – de la formule technocratique employée pour combattre le pourrissement du lac. A l'instar de Lucien Keller, il affirme que le sol et les plantes sont seuls capables d'épurer efficacement les déchets et d'organiser leur retour dans le cycle de la nature.

La jacinthe d'eau

Comme épurateur, la jacinthe d'eau vaut bien, selon lui, les équipements les plus sophistiqués conçus par nos ingénieurs. Cette liliacée est une véritable usine naturelle à déphosphater. La NASA américaine ne l'a-t-elle pas éprouvée avec succès dans une station expérimentale desservant six mille personnes ? Certes, mais dans des conditions climatiques très différentes, répondent les techniciens « orthodoxes ». Chez nous, il faudrait la cultiver en serre pendant l'hiver. Il est d'ailleurs heureux, disent-ils, que la jacinthe d'eau – aussi appelée *« peste d'eau »* – ne s'adapte pas à nos températures, sinon la navigation sur le lac deviendrait impossible autrement qu'avec des hydroglisseurs. Cette plante a envahi certains canaux de Floride au point d'y créer des problèmes insurmontables de circulation.

Certaines des solutions « naturelles » qu'on propose ne manquent pas de fantaisie. Des esprits inventifs ont voulu mettre des lamantins, voire une baleine, dans le Léman pour nettoyer l'excédent de plancton. On s'est avisé à temps que ces mammifères ne supportent pas l'eau douce et qu'en outre la baleine, équilibrée pour l'eau salée, coulerait à pic si on la plongeait dans le lac.

Plus raisonnable est l'argument des écologistes qui demandent que le mal soit stoppé à la source, c'est-à-dire qu'on interdise l'utilisation des phosphates dans les poudres de lessive et dans les aliments.

La situation a été jugée assez grave par les deux pays riverains pour les décider à créer dès 1960 une Commission internationale pour la protection du Léman contre la pollution. Ses frais administratifs et de recherches incombent pour 25 % à la France, pour 75 % à la Suisse.

La commission, qui ausculte les eaux lémaniques en permanence, accomplit un énorme travail de mesures et de surveillance ; des centaines de milliers d'analyses sont réalisées chaque année pour établir le bulletin de santé du lac. Les spécialistes disposent, pour tester les profondeurs, d'un matériel exploitable en surface uniquement, à partir d'un bateau. On descend et on remonte les divers instruments au bout d'un fil.

Les Piccard

Or le Léman a la chance d'avoir sur place l'outil le mieux approprié à la besogne : un sous-marin conçu essentiellement pour le contrôle des eaux lacustres dans le cadre d'une action de protection de l'environnement. C'est le PX-28, baptisé *F.-A.-Forel*, dernier né de la famille de submersibles construits par Jacques Piccard (Forel, du nom d'un savant vaudois qui inaugura l'étude scientifiqe du Léman).

Piccard, on s'en souvient, est celui qui, le 23 janvier 1960, descendit l'« Himalaya » des profondeurs – Challenger Deep, la plus vertigineuse fosse marine du monde, à 11 000 mètres sous la mer – dans son bathyscaphe *Trieste*. Un destin sympathique a fait, de ce citoyen d'un pays sans frontières maritimes, le premier homme à toucher l'ultime fond du Pacifique (le plongeur autonome le plus profond du monde, le mathématicien Hannes Keller, est également un Suisse). Un exploit en sens inverse de celui de son père, le physicien Auguste Piccard, qui fut le premier à atteindre l'altitude de 16 000 mètres, en 1933, lors d'une ascension héroïque en ballon dans la stratosphère.

Le *Trieste* est aujourd'hui en service dans l'U.S. Navy. Le mésoscaphe *Auguste-Piccard*, dans lequel les visiteurs de la dernière foire nationale suisse reçurent le baptême de la navigation sous-marine, continue sa carrière au Canada, où, reconverti en laboratoire, il sert à la recherche scientifique.

En 1966, la Grumman Aerospace Corporation, la NASA et le Naval Oceanographic Office des Etats-Unis confiaient à Piccard l'étude et la construction d'un nouveau mésoscaphe capable d'effectuer une longue plongée-dérive dans le Gulf Stream. Une commande qui donna lieu à la fameuse expédition de 3 000 kilomètres du *Ben-Franklin*, en 1969, conduite par Piccard lui-même.

Les limnologues (spécialistes des phénomènes physiques et biologiques des lacs) rêvent d'utiliser le mésoscaphe pour visiter l'intérieur du Léman. *« Un outil merveilleux,* dit Pierre Laurent, *et qui nous permettrait de faire beaucoup plus qu'avec les moyens dont nous disposons actuellement. »* Mais le mésoscaphe est un instrument d'un emploi cher par rapport à une embarcation de surface. Cette dernière peut réaliser des dizaines de sorties pour le prix d'une seule plongée. Il faudrait rentabiliser chaque opération sous-marine par une préparation minutieuse. Les scientifiques seraient d'accord, mais la trésorerie hésite.

La collaboration entre Piccard et la commission franco-suisse reste pour l'instant strictement informelle. *« Mais,* confie-t-elle, *nous avons un projet important que nous aimerions réaliser ensemble. »* Projet dont rêve Pierre Laurent. Il s'agit de recréer des zones favorables à la reproduction de l'omble chevalier, espèce spécifique des lacs alpins apparentée au saumon, de chair très délicate. Il y avait, récemment encore, quatre omblières connues dans le Léman, qui assuraient la survie de ce poisson et même sa multiplication. On en pêchait 40 tonnes par an au début du siècle, on en pêche moins de 2 tonnes maintenant. Il est aujourd'hui vendu 68 francs le kilo sur le marché de Thonon, jusqu'à 150 francs sur celui d'Annecy ; le *« roi des poissons lacustres »*, selon Laurent, qui en a fait un de ses dadas scientifiques.

Deux des frayères traditionnelles sont devenues improductives, pour la raison que l'omble pond sur les pierres et les rochers, et, si ces supports sont étouffés par les algues et les matières mortes, leur surface devient inaccessible au frai, et les œufs meurent. On voudrait, grâce au sous-marin, descendre sur les omblières encore actives, connaître exactement les conditions qui leur permettent de fonctionner, de façon à reconstituer le même environnement d'accueil en d'autres points du lac. Le mésoscaphe servirait ensuite à contrôler la bonne marche de cet élevage en milieu naturel. *« Une très belle entreprise,* dit Piccard, *et dont les retombées économiques seraient considérables. »*

Dans l'équipe scientifique qui veille au chevet du Léman malade, certains tiennent pour encourageant le fait que l'état du lac semble n'avoir pas sensiblement empiré ces trois dernières années. Il y aurait même, depuis 1979, quelques petits signes de rémission : augmentation de la transparence, amélioration du régime de l'oxygène, diminution de l'ammoniaque. Le résultat, peut-être, d'une heureuse conjoncture météorologique. Rien qui permette, en tout cas, de justifier un pronostic triomphant. Parviendra-t-on à enrayer le pourrissement du premier lac d'Europe ?

Certes, le Léman n'a pas le monopole des problèmes de pollution. Mais son cas, pour bien des raisons, est exemplaire. Depuis l'époque romantique, il symbolise la majesté et la beauté. Il berce entre ses rives les eaux neuves du Rhône, avant qu'elles n'aillent grandir en France. Il appartient en majeure partie à un pays réputé pour son respect de la nature et la pureté de son environnement. Si on laisse les eaux du Léman mourir, quel espoir pour le reste de la Terre ? ■

Didier Comès a déjà publié *Ergün l'Errant* (Dargaud, 1974) réédité chez Casterman l'an dernier, puis *Silence* (Casterman, 1980) et *l'Ombre du Corbeau* (Editions du Lombard, 1981). Un prochain album, *le Maître des Ténèbres*, paraîtra à la rentrée chez Casterman.


Suite page XIV ➡

















Le « Crible » d'Annie Batlle est suspendu durant l'été.
Il reprendra régulièrement à la rentrée, dès notre numéro du 13 septembre.

GÉNÉALOGIE

Tous enfants d'Attila ?

PIERRE CALLERY

PEUT-ON raisonnablement penser que tous les Français descendent d'Attila ?

Le bulletin de Bourgogne, *Nos ancêtres et nous* (1), nous présente, depuis plusieurs livraisons, la généalogie de Charlemagne. Dans l'une des dernières, le lecteur apprend, sans grande surprise puisque Charlemagne était lui-même roi des Francs, qu'Attila porte le numéro 15 068 dans l'ascendance de celui-ci. Il s'ensuit donc, en bonne logique, que tous les descendants de Charlemagne sont issus d'Attila... (et même – assure le bulletin – de Ramsès II, dont une fille recueillit Moïse au bord du Nil ; donc, de Ramsès Iᵉʳ, son grand-père, qui régna sur l'Egypte vers 1315 avant J.-C. et dont la momie a été retrouvée il y a très exactement cent ans !).

Encore faut-il se savoir descendant de Charlemagne...

La revue (1) s'est-donc attelée à la recherche des ascendants de l'empereur à la barbe fleurie, et trois amateurs ont commenté les résultats obtenus par cette recherche. Le premier, Jean-Pierre Berthier (Troyes), donne les deux cent cinquante-six premiers quartiers, sans faire connaître son appréciation sur l'éventualité que nous fassions partie des descendants de Charlemagne.

Le deuxième, Albert Bertin (Lyon), donne son opinion de façon tranchée. Le problème consiste à retrouver comment nous descendons de Charlemagne et seulement cela, car nous en sommes tous issus, dit-il. Son argumentation repose sur le raisonnement suivant. Du temps de Charlemagne vivaient – théoriquement – environ dix-sept milliards d'ancêtres de chacun d'entre nous, soit quatre-vingt-cinq fois chacun de ses contemporains. En effectuant le calcul inverse à partir des quinze enfants de l'empereur qui atteignirent l'âge adulte, Albert Bertin trouve deux cent cinquante-cinq milliards de descendants contemporains, c'est-à-dire environ cent fois la population mondiale totale...

L'énormité de ces deux chiffres ne doivent pas étonner. Leur différence avec la réalité s'expliquerait par le très grand nombre de mariages, de multiples fois consanguins de façon lointaine, qui les diminuent très sensiblement.

Toutefois, les premiers descendants roturiers apparaissent dès la huitième génération, nous dit Albert Bertin. Et il calcule que vingt-sept générations nous séparent du premier d'entre eux et que, sans même tenir compte de l'augmentation de la population mondiale, celui-ci aurait plus de soixante-sept millions de descendants actuellement vivants. En supposant maintenant qu'il fût français et que sa descendance soit restée en France, chacun des Français actuels en descendrait donc en moyenne au moins une fois.

Mais, calcule-t-il, à cette même huitième génération, il faudrait compter environ deux mille descendants au total, en supposant qu'il n'y ait aucun implexe. Et, ajoute-t-il, chaque Français descendrait donc deux mille fois de Charlemagne (2).

Toutefois, il admet qu'il y a eu mariage entre cousins et – persuadé néanmoins qu'il a raison – il joue au grand seigneur : *« Ainsi, qu'on raisonne comme on voudra, nous descendons tous au moins une fois de Charlemagne, quand ce n'est pas plusieurs dizaines de fois, cent fois ou plus. »*

Cette opinion n'est pas partagée par le troisième commentateur, Philippe Rossignol (Melun), qui écrit dans *Nos ancêtres et nous*.

Hasard

Il considère que les calculs fournis doivent être utilisés avec prudence. Il lui paraît bien peu probable qu'un Pygmée, un Indien des Andes ou un Canaque descende de l'empereur... Il lui semble aventureux d'appliquer à la généalogie les lois du hasard. Il est évidemment bien difficile de ne pas l'approuver sur tous ces points.

Le chercheur tenace des ascendants d'un modeste journalier du dix-neuvième siècle, dans n'importe quelle campagne française, qu'elle soit normande ou berrichonne, franc-comtoise ou savoyarde..., arrive généralement à retrouver plusieurs centaines d'ancêtres, disons les cent vingt-huit quartiers de la huitième génération ou à peu près, une ou deux centaines à la neuvième, quelques dizaines au-delà... Or que trouve-t-il ?

Des journaliers et des manœuvres, quelques laboureurs, un ou deux maréchaux-ferrants, des tisserands et des vignerons forment à peu près uniquement l'éventail des professions.

Les mariages ont lieu à petite distance, peu fréquemment dans le pays même, plus rarement encore au-delà d'une quinzaine de kilomètres. Mais les époux restent dans le même isolat économique, ni plus riches, ni moins. Et, fait remarquable, les alliances se retrouvent dans la même région. Une sorte de mouvement brownien les ramène toujours vers ce qu'on pourrait appeler leur centre de gravité...

Si le même chercheur fait une quête analogue sur un laboureur de situation un peu plus aisée, sur un marchand d'un gros bourg, sur un tourneur ou un épinglier, il trouvera une situation comparable avec les milieux de commerçants, d'artisans, de gros laboureurs, et ces isolats n'auront pas contracté d'alliance entre eux. L'opposé se présente comme une exception aussi rare – et même plus rare encore – que le mariage de la fille d'un polytechnicien d'aujourd'hui avec un vendeur de journaux. Quant à la noblesse, un mariage avec un roturier était une mésalliance... et des deux côtés.

Alors, si pendant trois cents ans, les différents milieux se sont comportés en isolats presque totalement hermétiques, pourquoi aurait-ce été différent au cours des siècles précédents ?

Si le journalier dont nous parlions avait trente mille ascendants contemporains de Charlemagne, c'était probablement le maximum possible. Ces derniers étant également les ascendants de la fille qu'il épousa, et pratiquement tous les mêmes, le fait très curieux de la situation, le paradoxe, est alors que les enfants n'ont pas plus d'ancêtres que leurs parents !

Confortant ce point de vue, M. Michel Guillemain (Montluçon) (3) a soutenu récemment une thèse de troisième cycle à l'université de Paris-IV : *« Thèse par laquelle, nous écrit-il, je suis parvenu à reconstituer la carte d'une centaine de seigneuries de ma région. Cela n'a pas été sans entraîner des découvertes généalogiques surprenantes, comme, par exemple, la pérennité de l'aire de recrutement matrimonial, qui apparaît étroitement liée à la seigneurie (par le formariage) et qui survit au servage (disparu) comme à la seigneurie primitive (démembrée). Il est pour moi certain que l'habitude prise de se marier ici plutôt qu'ailleurs remonte aux dixième/treizième siècles. Une habitude encore vivace avant 1914 (et parfois même perceptible de nos jours : il est entendu dans tel village qu'on se marie « sans histoires » avec un futur qui sera de tel autre village mais qu'il est impensable d'épouser « un gars d'étrange... »*

Et le correspondant précise que cette carte des sympathies villageoises recouvre celle des anciennes seigneuries d'avant 1200, sans aucun rapport avec la distance.

La chance de descendre d'Attila se trouve donc bien compromise et nos recherches n'ont qu'une chance bien aléatoire d'aboutir, faute de mieux, à Charlemagne, ou même à Saint-Louis (4) (descendant direct de celui-ci par plusieurs branches féminines), ce qui résoudrait le problème. ■

(1) *Nos ancêtres et nous*, bulletin trimestriel des sociétés généalogiques de l'ancienne généralité de Bourgogne. Jacques Vincent, 17, avenue Félix-Faure, 69007 Lyon.

(2) *Le Sang de Charlemagne*, Jacques Saillot, 34, rue Dupetit-Thouars, 49000 Angers (bimensuel, 21 × 29,7, 32 pages, abonnement annuel : 200 F) indique effectivement ce chiffre.

(3) Voir *le Monde Dimanche* du 10 mai 1981, p. XIV : « Du portrait ».

(4) *Les Cahiers de Saint-Louis* (trimestriel, 21 × 29,7, 80 pages environ : abonnement annuel : 160 F) s'efforcent de rassembler tous les descendants de Louis IX, des premiers représentants à ceux vivant actuellement.

NUMISMATIQUE

Le droit à l'erreur

ALAIN WEIL

« *ERRARE humanum est, perseverare diabolicum* »..., et pourtant ils persistent dans leurs erreurs ou plutôt dans leur chasse aux erreurs, les collectionneurs qui ne tolèrent que les objets dont la rareté est due à des défauts de fabrication. Quelque soit le domaine de collection auquel on pense, on peut trouver des inconditionnels de l'objet défectueux : le bibliophile est sans cesse à la recherche des tous premiers tirages contenant souvent des erreurs de pagination, des omissions ou des coquilles qui seront corrigées par la suite (par exemple la très rare première édition – Grasset, 1913 – de l'œuvre de Proust – *Du côté de chez Swann* – où manque la table des matières), tandis que le philatéliste se délectera de rares variantes dues à des erreurs d'imprimerie.

Quant au numismate, qu'il collectionne les monnaies, les billets ou même les vieux titres, il peut aussi avoir son lot de curiosités et de raretés erronées ! Précisons tout de suite que ce sont les erreurs visibles qui intéressent le collectionneur, les erreurs cachées comme un poids ou une composition d'alliage incorrects s'apparentant plutôt à la tentative de fraude.

La fabrication des monnaies sous l'Ancien Régime était décentralisée, et ce fait, joint au caractère artisanal de la fabrication (frappe au marteau jusqu'au règne de Louis XIII), peut expliquer les très nombreuses erreurs de légendes que l'on relève surtout dans les ateliers provinciaux où la surveillance était peut-être moindre qu'à Paris. Ainsi, à l'époque de François Iᵉʳ, les testons à l'effigie du roi portent assez fréquemment des légendes où les lettres sont inversées, erronées ou omises (même s'il s'agit du nom du roi, par exemple FRACISCUS au lieu de FRANCISCUS). Aux dix-septième siècle et dix-huitième siècles, les erreurs se font plus rares, donc plus recherchées.

Mais les erreurs les plus fameuses sont celles qui sont peut-être intentionnelles et auxquelles on peut attribuer une interprétation historique. Par deux fois en moins de cent ans, l'hôtel des monnaies de Strasbourg va nous en donner l'exemple. Louis XIV, après avoir pris Illkirch en 1681, avait promis aux Strasbourgeois de leur conserver leur privilège de battre monnaie, mais, en 1693, il fit volte-face et leur imposa une frappe à son nom et à son effigie. On dit que ce manque de parole suscita le mécontentement des Strasbourgeois qui se vengèrent peut-être en émettant, en 1694, un louis d'or où le nom du roi (en abrégé) apparaît sous la forme IVD (pour Iudas) au lieu de LVD (pour Ludovicus). Le même esprit satirique devait se manifester sous le règne de Louis XVI à l'occasion de l'affaire du collier de la reine : sur quelques rares exemplaires des louis d'or frappés à Strasbourg en 1786, on peut observer une petite protubérance située en haut du front du souverain et terminée par une pointe tournée de haut en bas. La tradition veut que cette altération qui rendait la monnaie injurieuse pour le roi ait été délibérément accomplie par le maître graveur de l'hôtel des monnaies de Strasbourg à la demande du cardinal de Rohan, évêque de la ville. On sait que ce dernier avait été arrêté le

(Suite de la page XIII.)







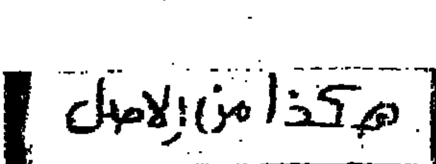












15 août 1785 à la suite de l'affaire du collier de la reine. Il a été impossible d'établir avec certitude la véracité de cette tradition : toujours est-il que le roi fit refondre la quasi-totalité de cette émission. Une trentaine seulement de ces « louis à la corne » échappèrent à la refonte.

Les amateurs de billets erronés sont moins gâtés que les numismates proprement dits, car le contrôle de la Banque de France a toujours été d'une extrême sévérité, et rarissimes sont les coupures non conformes qui arrivent dans la masse monétaire livrée au public. Toutefois, à l'impossible nul n'est tenu, et, de temps à autre, quelques « billets fautés » viennent combler des collectionneurs prêts à tomber en extase devant deux billets authentiques d'une même série portant... le même numéro !

En fin de compte, la monnaie fiduciaire, qu'elle soit de métal ou de papier, ne vaut que par la confiance que le public a dans son authenticité. C'est pourquoi les erreurs de fabrication sont si graves de nos jours et, de ce fait, deviennent très rares : seules beaucoup de chance et de patience permettront désormais au collectionneur de trouver ce spécimen défectueux qui lui est si précieux. ■

(1) A propos de notre dernière chronique sur la scripophilie, plusieurs lecteurs se sont posé des questions sur l'étymologie de ce néologisme, et notamment sur l'origine du radical « scrip ». D'après les Anglais, à qui nous avons emprunté le terme, « scrip » serait une abréviation de titre « subscription receipt » (souscription).

CIMES

Escalades

CHRISTINE DE COLOMBEL

TROP souvent, la presse, la radio et la télévision ont façonné un visage unique de la montagne, celui du drame. Les quelque deux cent mille alpinistes qui, chaque été, prennent le chemin des sommets ne s'y trompent pas. Ils ne sont guère en quête d'héroïsme, mais plutôt de sentiments et d'émotions plus près des histoires troubles de cœur que des frissons d'horreur. Difficile d'extraire l'alpinisme de l'ornière de la tragédie ou de l'exploit, les deux seules manifestations de la montagne qui parviennent au grand public... Pas de stade, pas de compétition officielle, pas d'arbitre. L'aventure est plus secrète, plus intérieure...

La neige dure crisse sous les chaussures. L'aube est plombée,mais il ne faut jamais préjuger de l'avenir. Le sac essaie de se faire oublier. Le cerveau dort *emmitouflé dans du duvet*. Rien n'arrivera avant le lever du soleil. On file à la rencontre du jour. Une heure, deux peut-être s'écoulent avant qu'un froid mordant rappelle à la réalité. On a brusquement basculé dans une atmosphère cristalline et bleutée. Au-dessus, les gigantesques séracs de la Major poussent. Là-haut, dans un ciel pur, se dresse le sommet du mont Blanc. D'ici, il est invisible. Les crampons perforent une croûte glacée, ou parfois râclent la roche d'un ressaut. Le long d'arêtes vertigineuses, la cordée se regroupe et se disloque au rythme des longueurs entrecoupées de relais. L'univers extérieur s'est cristallisé dans le grain froid de la neige, s'est figé dans le vide et le calme environnants. La journée est merveilleuse. Une de ces journées où le sentiment d'exister picote les méninges. Bientôt la Major ne sera plus qu'un souvenir, aiguillon à d'autres courses.

Pour un nombre croissant de vacanciers, l'été est l'occasion de découvrir ainsi la montagne et le *plaisir de quelques belles courses*. Les chiffres témoignent du développement de l'alpinisme. Le nombre de pratiquants affiliés à un club a presque doublé en un peu plus de dix ans. Il est passé de 62 431 en 1969 à 110 396 en 1980. Cet afflux de « nouveaux montagnards » a modifié en profondeur les structures de ce sport.

Classes aisées

L'alpinisme n'est plus réservé aux gens des classes aisées comme au temps de l'âge d'or où les riches sujets de la reine Victoria débarquaient dans les Alpes avec leurs échelles. Les études faites sur les catégories socio-professionnelles qui fréquentent le massif des Écrins, par exemple, sont éloquentes : 21 % de professeurs et d'enseignants, 21 % d'étudiants contre 6,5 % d'employés et 7 % d'ouvriers. C'est pourquoi le premier souci de la Fédération sportive et gymnique du travail (F.S.G.T.) est de créer des conditions favorables à l'accès de la montagne pour toute une catégorie de gens qui n'y viennent pas pour des raisons socio-culturelles. *« La montagne, c'est une création intellectuelle »*, dira même un responsable de la section montagne de cette Fédération, qui voit dans l'alpinisme un sport très enrichissant. Mais il constate également qu'il réclame un investissement physique important. Beaucoup de travailleurs, qui ne disposent que des vacances pour se reposer, ne sont pas prêts à le fournir.

La complexité de l'alpinisme réside dans le fait qu'il nécessite non seulement la connaissance d'une technique, mais également celle d'un milieu et de soi-même.

Les récits des débuts de l'alpinisme abondent en détails sur ce milieu que les naturalistes découvraient baromètre sur l'épaule. Puis roches, glaciers et neige ayant de moins en moins de secrets pour les alpinistes, ils songèrent à gagner les sommets par des voies plus scabreuses.

Au début du vingtième siècle, une ère nouvelle débuta, celle de la technique dite moderne, avec l'apparition des pitons, des mousquetons, des crampons et des chaussures, où les semelles en caoutchouc ont remplacé les cloutées (1936). A l'aide de cet extraordinaire matériel, l'audace des montagnards n'avait plus de bornes. On a alors résolu les derniers problèmes des Alpes : d'intimidantes faces nord glacées. Celle de l'Eiger en était une, celle des Grandes Jorasses une autre.

La conquête des Alpes terminée, les nouvelles générations d'alpinistes doivent inventer de nouveaux terrains de jeux toujours plus difficiles. Ils se tournent vers les gigantesques parois rocheuses jugées jusque-là impossibles à escalader : face ouest des Drus ou face sud du Fou, par exemple. C'est l'ère des « directes », puis des « directissimes », des « hivernales » et même des « solitaires ». Le plus bel exploit de cette époque est gravé dans la face nord du Cervin, où Walter Bonatti a tracé une voie nouvelle en solo et en hiver (1965). Le comble de la difficulté...

Depuis dix ans, la « directissime » a perdu tout sens. On recherche la difficulté pour elle-même. Moins on utilise de points d'aide, meilleur on est. Les pitons sont bannis de la panoplie du grimpeur *new wave*, qui utilise, et avec parcimonie s'il vous plaît, des « coinceurs » retirés de la paroi au-fur et à mesure de l'ascension. Le *clean climbing* (escalade propre) a ainsi fait son entrée en France directement importé de la Mecque des grimpeurs américains, la vallée du Yosemite.

Depuis peu, on assiste très nettement à un éclatement des pratiques de la montagne. Un grimpeur n'est plus forcément un alpiniste, et inversement. Un jeune peut devenir en peu de temps un excellent technicien, capable de passer en tête de voies rocheuses extrêmement difficiles, grâce à la popularisation croissante de l'escalade en falaise. Si, d'aventure, il lui arrive de se risquer en montagne, sa compétence technique lui permet d'envisager les plus durs itinéraires des Alpes. Mais, si à cette connaissance technique ne correspond pas une excellente connaissance du milieu, des problèmes peuvent alors surgir. Le matériel de glace a fait de tels progrès ces dernières années qu'on arrive parfois à la situation absurde selon laquelle un grimpeur est plus à l'aise dans un terrain parfaitement vertical que sur une pente de 30 degrés !

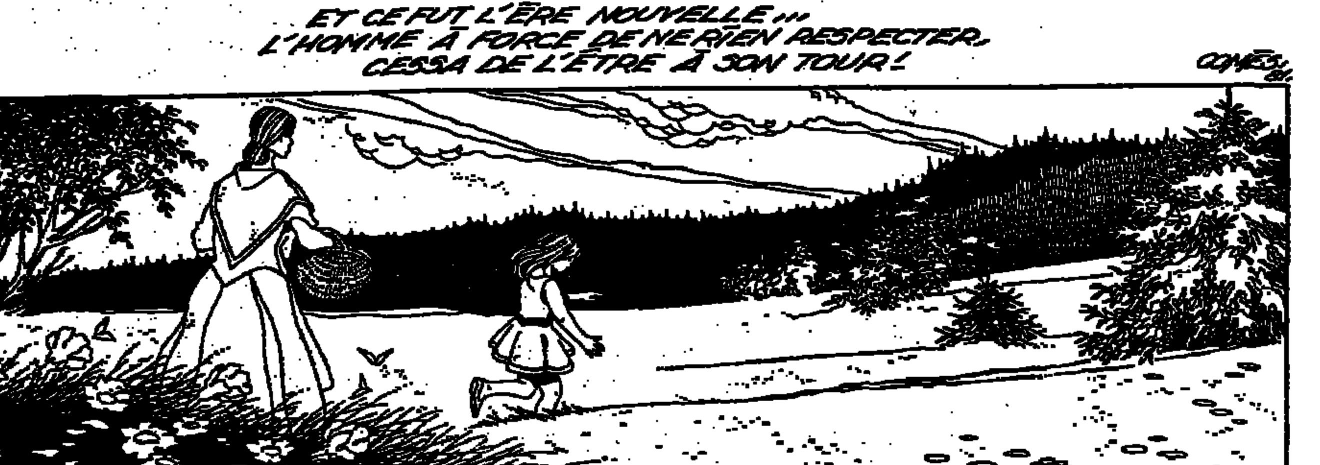
Confrontés à cette évolution vers l'alpisme-performance, les clubs sont amenés à apporter un soin tout particulier à la formation. Pour le Club alpin français, fort de ses quatre-vingt-neuf mille membres et d'une expérience plus que séculaire, il faut multiplier les stages de tous niveaux, bien encadrés, et protéger les grimpeurs contre les phénomènes de mode. A la F.S.G.T., on est plus draconien : une seule solution, la *« pratique responsable »*. Chacun doit être capable de mener une cordée en tête, même si techniquement son niveau est faible. Dans ce cas, il choisira des courses faciles. Pas de guide « taxi » qui hisse un client sur un sommet pour qu'il puisse ensuite se vanter d'avoir fait une course difficile. Pour eux, les guides devraient être des professeurs. Cette image du métier de guide ne remporterait sans doute pas tous les suffrages de l'Ecole nationale de ski et d'alpinisme de Chamonix, même si beaucoup de guides prennent très à cœur la partie enseignement que comporte leur métier.

Un autre problème agite aujourd'hui les milieux de la montagne, c'est celui de la responsabilité en cas d'accidents. Devant la recrudescence de ces derniers — cent cinquante-trois morts en 1980 contre cent dix-neuf en 1979, — la justice manifeste une volonté juridique croissante pour établir une responsabilité par voie pénale ou civile. Mais les clubs ont protesté contre toute réglementation. Ils sont unanimes pour faire remarquer que l'accident relève de la part d'incertitude propre à l'environnement alpin. Malheureusement, ce problème est un des seuls qui réunissent tous les suffrages dans le monde de la montagne, où les instances fédérales sont moribondes depuis quelques mois. Une fédération de la montagne digne de ce nom renaîtrait-elle des cendres encore chaudes ? On se plaît à l'imaginer se faisant l'écho de tous les clubs, défendant une politique cohérente de l'aménagement de la montagne et des expéditions, où, jusqu'à présent, régnait la jungle du mieux introduit. ■









En savoir plus

Où s'adresser ?

Pour les principaux massifs montagneux :

- Compagnie des guides de Chamonix, place de l'Eglise, 74400 Chamonix, téléphone (50) 53-00-88.
- Compagnie des guides de l'Oisans, 05320 La Grave, téléphone (76) 80-05-20.
- Compagnie des guides de la Vanoise, 73000 Pralognan, téléphone (79) 08-71-21.
- Compagnie des guides des Pyrénées, Gerde, 65200 Bagnères-de-Bigorre, tél. (62) 95-01-63.
- Les guides indépendants : un nombre de plus en plus grand d'entre eux proposent des stages variés d'alpinisme et d'escalade.

Associations

- Chalets internationaux de haute montagne, 15, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, tél. 325-70-90. Deux originalités dans les stages : certains pour très jeunes et d'autres pour familles avec enfants (possibilité de garderie).
- Club alpin français, 9, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 742-38-46. Le plus important par la notoriété et par l'âge. Organise aussi des stages d'initiateurs.
- Fédération sportive et gymnique du travail, 41, rue de Flandre, 75019 Paris, tél. 208-18-49. Club omnisports qui comprend de nombreuses *sections montagne très* dynamiques. Organise des stages d'initiateurs.
- Union des centres de plein air, 62, rue de la Glacière, 75064 Paris Cedex 13. Organise des stages d'une ou deux semaines (débutants, perfectionnement) pour les personnes de dix-huit à trente-cinq ans.

Renseignements

- Fédération française de la montagne (F.F.M.), 20 bis, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 742-39-80.
- Office de haute montagne, place de l'Eglise, 74400 Chamonix, téléphone (50) 53-22-08 et météo : 53-03-40.
- Cimes, 14, rue de la République, 38000 Grenoble, téléphone (76) 54-34-36.

Assurances

Régulièrement, on parle de la rendre obligatoire, elle ne l'est pas. On peut contracter celle de la F.F.M. en adhérant à un club affilié ou préférer une assurance privée (la meilleure, à notre connaissance : S.O.S. montagne, 66, boulevard Pasteur, 75015 Paris).

Matériel

Les chaussures sont la pièce maîtresse (environ 500 F). Le piolet (200 F) et les crampons (200 F) sont parfois prêtés ou loués par les organismes responsables des stages, qui, en général, fournissent l'équipement collectif (cordes, coinceurs, etc.).

Bibliographie

L'Alpinisme, Patrice de Bellefon, éditions Denoël (1977).

L'Alpinisme en dix leçons, Caron, Editions Hachette.

Montagne et alpinisme, revue trimestrielle du Club alpin français, 9, rue La Boétie, 75008 Paris, tél. 742-38-46.

Alpinisme et randonnée, revue mensuelle, 7, rue de Lille, 75007 Paris, tél. 260-34-65.

Montagne magazine, revue mensuelle, 1, rue de la Prévachère, 38400 Saint-Martin-d'Hères, tél. (76) 24-28-36.

Le Monde
DIMANCHE

Les surréalistes appelaient cela « le cadavre exquis » : on écrit une phrase sur un bout de papier, on plie et on passe à son voisin. Pour l'été du *Monde Dimanche*, douze écrivains ont accepté d'écrire un feuilleton s'inspirant de ce petit jeu. A une différence près : chacun a pu lire les chapitres précédents avant d'entraîner



intrigue et personnages au gré de sa fantaisie. Henri Troyat ouvre le feu. Lui succéderont Pierre-Jean Remy, Max Gallo, Michel Déon, Roger Grenier, Pierre Bourgeade, Jean-Pierre Enard, Eric Orsenna, Catherine Rihoit, Rafaël Pividal, Françoise Mallet-Joris et Bertrand Poirot-Delpech.

A quatre pas du soleil

IL y avait des rangées de fauteuils relativement propres et d'autres dont les occupants avaient mangé tant de sucreries à l'entracte que le sol était souillé de papiers gluants, de biscuits en miettes et de bavures de glace à la vanille. Habituée à ces menus déchets, Solange Paillard les nettoyait sans répugnance, en pensant au film qu'elle n'avait pas vu, qu'elle ne verrait sans doute jamais. Elles étaient trois femmes de ménage à s'affairer ainsi dans la grande salle déserte, à l'écran blanc et vide, à l'éclairage terne, dans une odeur de poussière et d'ozone.

Chaque matin, Solange se retrouvait dans le même cinéma des Champs-Elysées, avec son balai, son chiffon, son aspirateur et son sac à poubelle où elle enfournait les détritus les plus importants. Elle se baissait et se relevait, infatigable et distraite. Soudain, son regard tomba sur un objet plat et rectangulaire, au pied d'un fauteuil, vers le centre de la travée : un portefeuille en croco marron, tout neuf. Ce n'était pas la première fois qu'elle faisait ce genre de découverte : un foulard, un parapluie, un gant (jamais la paire!). Toujours, elle déposait ses trouvailles à la caisse. Elle s'accroupit, ramassa le portefeuille, l'ouvrit, courbée en deux entre les sièges : une liasse de billets de banque. Vite, elle referma le portefeuille et le fourra dans la poche de son tablier.

Puis elle se redressa et regarda autour d'elle. Les deux autres femmes de ménage s'échinaient à l'extrémité opposée de la salle. Elle les apercevait à mi-corps, telles deux naufragées perdues dans le moutonnement régulier des fauteuils. Ayant repris sa respiration, elle continua son travail comme si de rien n'était. Avec ce léger poids dans la poche de son tablier, elle avait la sensation étrange d'être à la fois fautive et comblée. Elle avait hâte de vérifier le contenu du portefeuille. Après, elle le confierait à la caisse. Comme d'habitude. Sans doute avait-il été perdu à la séance de 22 h 15.

Quand les femmes de ménage quittèrent la salle, elle se dirigea, seule, vers les toilettes, s'enferma dans l'un des réduits, s'assit sur le siège des cabinets et rouvrit le portefeuille sur ses genoux. Ses doigts tremblaient en comptant les billets de banque : 7 000 francs en billets de 500 et 300 francs en billets de 100. Le cœur lui manqua. Une fortune était tombée sur sa tête. Fallait-il rendre cet argent à son propriétaire ? Pour se promener avec une pareille somme sur lui, cet homme devait être riche à ne savoir que faire de ses sous. Elle fouilla les autres compartiments de cuir souple, à coutures apparentes. Deux cartes de visite au nom d'Etienne Delachaume, 85, avenue Foch, 75016 Paris, mais sans indication de téléphone. Des cartes de crédit. Un papier plié en quatre avec cette inscription mystérieuse : « *Z SUR LA DROITE DEUX FOIS, Y EN PLEIN. QUATRE PAS. SOLEIL.* » Quelques photographies en couleurs. Pas le moindre ticket de métro. Evidemment, Etienne Delachaume ne se déplaçait qu'en voiture.

Elle regarda les photographies de plus près, avec avidité. L'une d'elles représentait un monsieur âgé, au visage doux et intelligent, qui tenait deux enfants sur ses genoux. Etait-ce *lui ?* Mais, sur d'autres photographies, on voyait un homme plus jeune – la quarantaine – avec une expression virile et gaie. Il posait avec sa femme – une blonde très élégante – devant une table servie pour le thé, dans un jardin. Derrière eux, une belle maison, des arbres touffus, le ciel bleu. Cela devait se passer dans le Midi. A Saint-Tropez peut-être. Leur résidence secondaire. Ailleurs, le même personnage, athlétique et heureux, se dressait, demi-nu, à l'avant d'un bateau à voiles. Le voici encore, assis devant un bureau de ministre, avec sa femme penchée sur son épaule, ou montant à cheval, une bizarre petite casquette sur le crâne, ou lisant un livre aux deux garçons sages, blottis contre lui dans un vaste canapé de cuir rouge.

Immédiatement, Solange décida que c'était lui et non le vieux monsieur qui était *son* Etienne Delachaume. Elle le savait en dehors de toute réflexion, comme si elle avait toujours connu la famille. C'était drôle qu'il eût toutes ces photographies dans son portefeuille. Sans doute aimait-il beaucoup sa femme, ses enfants, son père... De ces images montait vers elle un rayonnement d'aisance et de bonheur. Voyeuse insatiable, elle se délectait de cette vie de soleil, d'harmonie, d'insouciance et de bonne santé. Dix fois, elle repassa les photographies entre ses mains fiévreuses. Un appel retentit derrière la porte :

« *Solange, tu es là ?* »

Elle reconnut la voix de Marthe, la plus vieille des femmes de ménage. Dégrisée, elle se leva, actionna la chasse d'eau, pour donner le change, glissa l'argent et les photographies dans le portefeuille, défripa son tablier.

« *Oui*, dit-elle, *j'arrive !*

– *On t'attend dehors.* »

SOLANGE n'était pas pressée de rejoindre ses compagnes. Elle ressortit, enfila son manteau, qui était pendu à une patère dans le placard des toilettes, rangea le portefeuille dans son sac à main et son sac à main dans un cabas en plastique marron à fermeture Éclair. Puis elle se regarda dans la glace, au-dessus du lavabo. Elle retrouva avec un serrement de cœur son visage humble de tous les jours, au nez pointu, à la bouche large. Pourtant, ses yeux lui parurent plus grands et plus brillants qu'à l'ordinaire. Rouvrant le cabas, elle tira de son sac à main un bâton de rouge à lèvres et se colora légèrement la bouche. Antoine, son mari, n'aimait pas qu'elle se maquillât. Du moins le disait-il vingt ans plus tôt, au début de leur mariage. Maintenant, il ne la voyait même plus. Cette formule, elle l'avait entendu prononcer dix fois à la radio, à la télévision, par des femmes qu'on interrogeait sur leur vie conjugale.

Antoine était employé comme veilleur de nuit à la SPOREX.



THIERRY DALBY

① Z sur la droite deux fois

PAR HENRI TROYAT
de l'Académie française

Ils habitaient la grande banlieue. Quand elle rentrait à la maison, elle avait tout juste le temps de dîner avec lui, et il partait, sombre et important, vers les mystères et les dangers des rondes nocturnes. A son retour, au petit matin, c'était elle qui filait à Paris. Comme elle devait d'abord mettre son intérieur en ordre, elle se levait à six heures. Le trajet était long, épuisant. Mais elle ne s'en plaignait pas. Autrefois, quand ses enfants étaient petits, elle travaillait par-ci par-là, dans les immeubles du quartier. Maintenant qu'ils n'avaient plus besoin d'elle, elle s'absentait pour la journée. Cela lui permettait de gagner davantage. La vie était devenue si chère ! Quand la fin du mois approchait, c'était la panique. En plus du cinéma, Solange « faisait quelques heures », l'après-midi, à Paris, chez des particuliers. Cette activité annexe lui changeait les idées. Elle sentait moins sa solitude. Elle déjeunait habituellement avec les deux femmes de ménage du cinéma dans l'arrière-salle d'un bistro de la rue Marbeuf. Chacune apportait son casse-croûte et on commandait de la bière.

COMME Solange rejoignait ses deux camarades sur le trottoir, elle comprit, tout à coup, qu'aujourd'hui elle ne pourrait se contenter de ce repas frugal. L'exceptionnel était entré dans sa vie. Tout à trac, elle dit :

« *Vous m'excuserez... Je ne peux pas venir avec vous... J'ai à faire...* »

Et, les plantant là ahuries, elle remonta les Champs-Elysées d'un pas saccadé.

Depuis longtemps, elle était attirée par la vitrine d'un restaurant spécialisé dans les petits plats amusants. On voyait, en passant, des gens qui mangeaient des sandwiches à six étages, des cocktails de crevettes ou des croque-monsieur blonds et baveux. C'était le jour ou jamais de se payer une telle folie. Mais n'était-elle pas trop mal habillée, dans sa tenue de travail, pour un endroit aussi chic ? Tant pis ! Elle entra, tête haute, dans cet univers de luxe, éblouie par la limpidité des vitres, la netteté chirurgicale du nickel, la clarté fausse du néon, s'assit, cliente honorable parmi les autres, posa son cabas sur ses genoux et commanda, d'un air important, un croque-monsieur et une demi-bouteille de beaujolais.

Des couples l'entouraient, parlant à voix basse. Sa main gauche restait crispée sur son cabas. Porteuse d'un trésor, elle se méfiait des voleurs. D'ailleurs, elle avait décidé de régler le repas sur son argent à elle. Ainsi, elle n'aurait rien à se reprocher. Mais il arriverait bien un moment où elle devrait choisir. Garder le portefeuille ou le déposer à l'adresse indiquée sur la carte de visite ? Le rendre avec l'argent ou sans l'argent ? Etre malheureuse dans l'honnêteté ou heureuse dans le remords ? Le croque-monsieur délayait sur sa langue une saveur de fromage fondu, de jambon chaud et de pain grillé. Elle vida sa demi-bouteille de beaujolais et termina par une glace à la pistache et au café. L'addition était exorbitante. Mais elle paya sans sourciller. Il ne lui restait plus que sept francs dans son porte-monnaie personnel.

L'après-midi, elle fit encore ses trois heures de ménage chez Mme Cordelier et sa fille, qui habitaient l'une au-dessus de l'autre. Puis elle prit le métro pour la gare Saint-Lazare. Là, le tohu-bohu du grand hall vitré l'étourdit. Elle avançait machinalement vers le portillon. Dans le wagon, elle ne cessa de penser à Etienne Delachaume sur son voilier, dans son bureau, dans son jardin. Les photographies lui faisaient oublier l'argent. Lorsqu'elle revint sur terre, un léger écœurement la gagna. Ses voisins avaient des visages usés et mornes. On n'en finissait pas de rouler à travers des banlieues engourdies.

Après trois quarts d'heure de train, vingt minutes d'autocar. Ensuite, dix minutes de marche dans la nuit froide. Enfin, le lotissement. Une douzaine d'immeubles blêmes, du style H.L.M., plantés en rase campagne. Au loin, un supermarché. Des avenues droites menant à chaque porte. Une pelouse avec, au centre, une vasque en ciment de forme biscornue, d'où un mince jet d'eau jaillissait le dimanche. Bâtiment 7, escalier B, huitième étage à gauche. Les appartements étaient petits et mal insonorisés. On vivait avec les bruits des voisins. En introduisant la clef dans la serrure, Solange eut, pour la première fois, l'impression qu'elle se trompait de destin.

ON l'attendait pour passer à table. Elle embrassa son mari, Antoine, grand, maigre et moustachu, son fils Patrick, treize ans, dégingandé et boutonneux, sa fille Patricia, blonde et pimpante, qui était secrétaire à la SPOREX, et serra la main de son futur gendre, Marcel Bellavoine, pompiste qui rêvait de s'établir à son compte. Le mariage était prévu pour le mois prochain.

Solange avait oublié qu'on avait invité Marcel à dîner, comme tous les jeudis. Patricia s'était fait une mise en plis pour la circonstance. Ses cheveux frisottés descendaient en frange jusqu'à ses sourcils. C'était elle qui avait préparé le repas. Une blanquette de veau. Sa spécialité. On s'attabla, à l'étroit, dans la cuisine. Tout le monde paraissait très gai. Au milieu de cet entrain, Solange se sentait bizarrement en porte à faux. Antoine l'interrogea sur sa journée. Elle répondit évasivement qu'elle n'avait rien de spécial à raconter. Pourtant, sa découverte lui pesait sur le cœur. Peut-être, si elle leur disait tout, pourraient-ils la conseiller ? Non, elle savait d'avance quelle serait leur solution : empocher l'argent et renvoyer le portefeuille anonymement par la poste. C'était la sagesse même. Sans doute le ferait-elle, mais à leur insu. Et les 7 300 francs, à quoi les emploierait-elle ? Mille projets jouaient à saute-mouton dans sa tête. Faire la surprise à Patricia et à Marcel de payer, pour le premier trimestre, le loyer du studio où ils allaient s'installer. Acheter à Antoine le fauteuil dont il rêvait depuis dix ans. Et aussi une autre Mobylette. La sienne tombait si souvent en panne ! Et puis – pourquoi pas ? – un poste de télévision en couleurs à la place du noir et blanc. On le paierait à tempérament...

Perdue dans un mirage, elle restait la fourchette en suspens, un sourire béat aux lèvres. A mille lieues d'elle, la famille se régalait. Tout le monde reprit de la blanquette. Reine de la fête, Patricia glissait à son fiancé des regards de complicité radieuse. Marcel racontait sa dispute avec un client qui, ayant fait son plein d'essence, avait voulu le payer avec un chèque dont un coin était déchiré. Il lui avait cloué le bec en trois mots. La conversation devint générale. Ce brouhaha de paroles isolait Solange. Sa vie ne coïncidait plus avec celle des êtres qui lui étaient chers. Antoine avait bu trop de vin et mangé trop rapidement. C'était mauvais pour sa gastrite. Comme il avait l'air fatigué ! Elle le plaignit. Elle les plaignit tous. Ils ne savaient pas à quel point ils étaient malheureux.

Antoine rota légèrement dans son poing, ce qu'Etienne Delachaume ne faisait jamais, et annonça qu'il devait partir pour prendre son service. L'usine était à 5 kilomètres. Il y allait sur sa vieille pétrolette. Patricia et Marcel se levèrent à leur tour : ils étaient pressés de s'envoler pour se retrouver ailleurs en tête à tête. Auparavant, ils proposèrent à Solange de l'aider à faire la vaisselle. Elle refusa avec énergie et les poussa dehors.

Patrick rejoignit sa mère devant l'évier. Il avait tellement grandi qu'il la dépassait d'une demi-tête. Les manches de son gilet trop court découvraient ses poignets osseux. Un duvet gris ombrait sa lèvre supérieure. Ni homme ni enfant, il semblait encombré de sa personne. Paresseux, bougon, maladroit, il piétinait à côté d'elle et la gênait dans ses mouvements.

« *Tu es toujours dans mes pieds*, lui dit-elle avec humeur. *Va donc regarder la télé.* »

(*Lire la suite page X.*)

هكذا من الأصل